BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

Tome VIII.

NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1858.

THE [illegible]
L[illegible]

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR LE FAUBOURG

ET LA

PAROISSE SAINT-PIERRE

DE NANCY,

PAR M. L'ABBÉ MARCHAL,

CURÉ DE LA PAROISSE.

Le vaste terrain qui borde des deux côtés les routes conduisant de Nancy à Lunéville, à l'est; à Neufchâteau, au midi, n'avait aucune habitation à la fin du XVIIe siècle, comme on le voit à l'inspection du plan de Nancy, par de Fer, en 1693 [1].

Pourtant l'ermitage de la Magdelaine, la chapelle de Bon-Secours, les quelques maisonnettes de Nabécor, le fort de Sauleru et la ferme de Saint-Charles existaient déjà. C'est seulement de 1700 à 1715 que commencent à se grouper plusieurs maisons vers les glacis de la porte Saint-Nicolas et aux environs de Bon-Secours; à cela près, les deux chaussées n'offraient à l'œil que des champs et des prairies. En 1723, on avait déjà bâti quelques maisons, celle entre autres

de l'architecte Jenesson, un peu au-dessous du pont jeté sur le ruisseau, venant du Montet, et qui traverse la chaussée. Cette maison est celle qui est connue sous le n° 92 [2]. En 1731 d'assez nombreuses familles s'étaient réunies sur ce point : c'est alors qu'on donna le nom de faubourg de Bon-Secours et plus tard de Saint-Pierre, au territoire qui porte encore ce nom aujourd'hui [3].

Le faubourg Saint-Pierre est situé à l'est des deux villes vieille et neuve de Nancy; il s'étend en longueur, de la porte extérieure Saint-Nicolas au ruisseau de Jarville qui coule derrière l'église de Bon-Secours; et en largeur, de la tuilerie de l'étang Saint-Jean, appelée autrefois la Grande-Briquerie, à la rue des Jardiniers, au nord, et au chemin dit des Sables, à l'orient. Il est le plus grand et le plus populeux des faubourgs de l'ancienne capitale de la Lorraine.

On le voit, l'origine du faubourg Saint-Pierre est la même que celle de toutes les habitations extérieures des villes trop resserrées dans leur enceinte première. La ville de Nancy ayant besoin de se développer chaque jour, il fallait bien que ses nouveaux habitants allassent chercher le terrain de leurs bâtisses au dehors des murailles de la ville qui, à cette époque, venait d'être démantelée de ses belles fortifications. Tout naturellement ils durent se fixer de préférence sur les bords des grandes routes qui aboutissaient au centre principal. La sortie de Nancy vers Strasbourg et vers la Bourgogne devait donc se transformer bientôt en ces deux larges rues dont j'ai déjà fixé la position, l'étendue et les limites.

Le coude très-prononcé que décrit la grande rue du faubourg Saint-Pierre, aura été déterminé, sans doute, par le tracé de la route et par la position des deux points extrêmes qui ont servi comme de jalons à la position naturelle de

cette longue ligne de maisons qui embellit ce spacieux faubourg.

Quand Charles-le-Téméraire, à son entrée triomphale à Nancy, le 30 novembre 1475, promettait aux habitants de cette ville, qu'il considérait déjà, mais avec trop de confiance, comme *ses tres chiers sujets*, de fixer son séjour parmi eux, ce prince ne se doutait guère qu'il se préparait alors un tombeau à Nancy; que le lieu principal de la défaite de son armée serait converti en un cimetière bourguignon, et que sur ce champ de bataille, son généreux vainqueur, René II, élèverait une chapelle, sanctuaire monumental de sa victoire. Ça été précisément jusqu'à ce point que, dans la suite des temps, s'est étendue la capitale de la Lorraine, c'est à-dire jusque vis-à-vis du village de Tomblaine, ainsi que le Téméraire en avait exprimé officiellement la pensée [4].

En effet, la principale rue du faubourg Saint-Pierre et ce charmant village forment deux lignes parallèles qui ne sont séparées l'une de l'autre que par la belle prairie où coule en serpentant la rivière de Meurthe, sœur vosgienne de la Moselle, chantée par Ausone. C'est dans la partie de cette prairie, la plus rapprochée du faubourg Saint-Pierre et sur le territoire même du faubourg, que depuis 1846 on a creusé le canal de la Marne au Rhin. Un ponceau sur ce canal et un pont élégant en pierre sur la rivière, établissent une communication facile entre Tomblaine et le faubourg Saint-Pierre. Depuis quelques années les prairies qui bordent le canal du côté de Nancy, se sont métamorphosées en jardins; elles ne laisseront bientôt plus de traces de ce qu'elles étaient auparavant.

Nous l'avons dit déjà, la grande rue et la rue du Montet forment les deux rues principales du faubourg Saint-Pierre.

La première, sous le règne de Stanislas, avait été plantée en partie, comme toutes le grandes routes d'alors, de hêtres, ainsi qu'il se voit sur le grand plan de Nancy du sieur Micque. Ces arbres avaient atteint une très-grande hauteur en 1813; ils furent arrachés. C'est depuis l'année 1854 qu'une nouvelle plantation a été faite dans la même rue et sur une même étendue à peu près que la première, c'est-à-dire depuis Bon-Secours jusqu'à la hauteur du chemin de la Prairie. Le rétrécissement de la grande rue du faubourg, vers la porte Saint-Nicolas, par les trois habitations dont la première est au coin de la rue de la Prairie, à droite en entrant en ville, provient, ce nous semble, de ce qu'il était libre aux propriétaires de bâtir comme ils l'entendaient sur les terrains qui étaient au-delà des fossés du rempart. Ce n'est que longtemps après la construction de ces trois habitations que la voirie aura fixé la ligne à suivre pour la bâtisse des maisons du reste de la grande rue. Il faut espérer qu'un jour le Conseil municipal fera disparaître ces choquantes constructions qui déparent d'une manière si difforme notre beau faubourg. Entre ces maisons et la porte Saint-Nicolas se trouve encore une partie considérable de l'ancien fossé des remparts, au fond duquel coule un ruisseau venant de Mondésert. L'eau de ce ruisseau, qui sert aujourd'hui à un lavoir public, traverse sous terre la grande rue, va aboutir dans l'enfoncement appelé le Fossé et se jette dans la Meurthe, vers les Grands-Moulins.

C'est seulement en 1816 qu'un cassis en belles dalles a remplacé les larges et profonds fossés qui étaient si désagréables à l'odorat et si dangereux pour les piétons. Aujourd'hui enfin, et depuis 1847, grâce à la prévoyance de nos édiles, la grande rue du faubourg Saint-Pierre, débarrassée de ses trappes de cave, des saillies et des bornes

contre lesquelles on venait se heurter pendant l'obscurité des nuits d'hiver; nivelée dans toute son étendue et pavée de même dans une largeur d'un mètre et demi devant les maisons, la grande rue offre aux promeneurs les trottoirs les plus faciles que l'on puisse rencontrer dans aucune ville.

En cette année même 1857, on vient d'achever pour la rue du Montet l'œuvre d'amélioration exécutée dix ans plus-tôt pour la grande rue. Moins longue d'un tiers que son immense voisine, la rue du Montet est aussi moins ancienne. Aujourd'hui garnie de belles maisons jusqu'à Sauleru, elle n'en comptait que quelques-unes, et des plus maussades, au commencement de ce siècle.

Cette rue, traversée par le chemin de fer, a vu s'accroître, comme par enchantement, sa population qui, y compris celle des deux rues de l'Etang et de la Garenne, égale peut-être la population des autres rues du faubourg : la grande rue, les rues de la Prairie, du Bord-de-l'Eau, au nord; celle de Nabécor, la rue Dauphine, les petites rues Saint-Pierre et Pichon, au midi. Je passe sous silence les rues Belle-Vue et de Sauleru qui ne sont à vrai dire que des chemins vicinaux. Nous faisons remarquer que ces derniers sont devenus bien incommodes aujourd'hui à une partie de leurs habitants qui, depuis la coupure faite dans la petite rue Saint-Pierre, par l'administration du chemin de fer, ne peuvent se rendre à l'église que par un long circuit qu'il eût été si facile et si prévoyant d'éviter, autrement que par l'inutile passerelle établie dans ces quartiers où elle est, si odieusement nauséabonde par un de ses abords.

Quatre fontaines publiques abreuvent de leurs eaux, venant du plateau de la Malgrange, les habitants du faubourg Saint-Pierre. Ces fontaines, autrefois simples conduits en bois avec auges de même matière, ont été remplacées, deux

d'entre elles, par des bornes en fonte; les deux autres sont en pierre, l'une près la porte Saint-Nicolas et qui sert à suspendre un réverbère; l'autre sur la place de Bon-Secours, et qui date de l'administration de M. de Raulecourt, maire de Nancy : elle coule par deux tuyaux qui sont d'un fort bel effet.

La population totale du faubourg Saint-Pierre, les deux paroisses réunies, est d'environ cinq mille âmes. Elle est presque entièrement catholique; il n'y a que quelques familles protestantes et juives. En 1738, elle n'était que de mille quarante-six personnes, et encore dans ce nombre, on comprenait tous les dehors des portes Saint-Georges et Saint-Nicolas qui ne formaient qu'une seule paroisse [5].

Nous allons donner successivement la nomenclature historique et la description des établissements divers, des différents monuments du faubourg Saint-Pierre. Nous parlerons aussi de ce qu'il y a de plus intéressant à connaître sur les hommes et sur les choses qui concernent cette partie de la ville de Nancy. Nous avons eu entre les mains de précieux documents et nous avons pu encore consulter à temps les témoignages des anciens : de cette sorte, la Notice que nous publions nous permettra de n'avancer que des choses vraies, que des faits d'une entière certitude.

I.

DES PAROISSES SAINT-PIERRE ET DE BON-SECOURS.

En 1593, Bon-Secours, la Magdelaine, les deux Sauleru, les jardins de Nabécor, la Grande-Briquerie, toutes ces localités qui à cette époque étaient connues sous la dénomination de *dehors de la Ville-Neuve*, appartenaient à la paroisse Saint-Sébastien qui venait d'être créée. Cette paroisse resta la seule de la ville neuve jusqu'à la formation

des deux paroisses Saint-Roch et Saint-Nicolas, en 1731.

C'est alors que fut établi un vicariat pour la desserte des habitants qui résidaient dans les dehors de la ville neuve. Il comprenait non-seulement le faubourg actuel de Saint-Pierre, mais encore les Grands-Moulins, les Tanneries, le faubourg Saint-Georges, le Tapis-Vert, la rue des Jardiniers dans toute son étendue, enfin les maisons de campagne de Hardéval, près Maréville. Ce vicariat dépendait de la cure de Saint-Nicolas nouvellement érigée; mais le titulaire devait résider près de l'église dans laquelle se feraient sous peu les offices paroissiaux.

Après trente et un ans de durée, le vicariat de Saint-Pierre fut érigé en titre de cure indépendante par ordonnance de Mgr Drouas, évêque de Toul, en date du 5 mai 1762 [6]. Le sieur Jean-Baptiste-François Arnould, prêtre et vicaire de Saint-Pierre, fut le premier curé de cette paroisse, laquelle était déjà connue depuis 1740 environ, sous la dénomination de Saint-Pierre et Saint-Stanislas. Pendant qu'il vivait encore, en sa qualité de curé, M. Arnould, sur la demande de Mgr de Fontanges, second évêque de Nancy, consentit à l'union de sa cure au séminaire diocésain; et le 24 juillet 1784, le supérieur de cette maison, M. Jean-Baptiste de Celers, de la société des Lazaristes, put être pourvu de la cure-unie et de tous les revenus y attachés [7].

La révolution de 1789 a bouleversé complétement cet état de choses; la cure de Saint-Pierre, comme bien d'autres paroisses en France, a eu son curé constitutionnel, un sieur Leclerc, auparavant chanoine régulier; ses revenus ont été confisqués, ses fondations de charité anéanties, et, au rétablissement du culte en 1802, tout a été créé sur un nouveau plan. Saint-Pierre, autrefois cure inamovible, n'est plus qu'une simple succursale.

Depuis quelques années et après bien des tentatives renouvelées à différentes époques et toujours infructueuses, pour faire de la chapelle de Bon-Secours une église paroissiale, soit à la totalité des habitants du faubourg Saint-Pierre, soit à une partie seulement de ce faubourg avec la commune de Jarville, une nouvelle succursale a été érigée à Bon-Secours. Elle se compose, outre Jarville et les Malgranges, ses dépendances, de toute la grande rue du faubourg, à partir du Bord-de-l'Eau, le côté droit de cette rue en descendant au canal, d'une part; la ruelle dite de la Voûte avec ce qui est à gauche en allant à Brichambeau, d'autre part. M. l'abbé Morel, vicaire de Saint-Etienne de Toul, et originaire de Nancy, a pris possession de la nouvelle succursale le jour de l'Ascension, le 16 mai 1844.

II.

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS, CHAPELLE COLLÉGIALE ET PAROISSE.

Cette chapelle célèbre est trop connue pour qu'il soit besoin d'en rappeler ici les détails historiques. Plusieurs auteurs lorrains ont écrit tout ce que l'on peut savoir sur l'origine de ce sanctuaire : sa première construction, les changements qu'elle a subis depuis sa fondation de 1484 à 1498, sous le duc René II, les dénominations diverses qui lui ont été données par le peuple, la dévotion des fidèles qui vont prier devant l'image qui y est honorée, enfin la nouvelle construction de Bon-Secours en 1738 par le roi Stanislas, ses embellissements successifs, les monuments qui la décorent, rien n'a été omis. Les écrivains les plus récents ont dit ce que cette chapelle a souffert pendant la révolution; ils en ont raconté la restauration en 1806, retracé avec dé-

tail et beaucoup d'exactitude l'état actuel, non plus seulement comme simple lieu de pèlerinage, mais encore sa nouvelle destination comme église collégiale et ensuite paroissiale.

En parlant de l'église de Bon-Secours, les mêmes écrivains lorrains ont fait connaître ce qui concerne les premiers gardiens du cimetière des Bourguignons, ou plutôt de la chapelle ducale; ils ont dit que les pères Minimes ont succédé au premier ermite; que *la maisonnette du frère Jean Villecy de Sesse, prez du ruz de la croix de Jarville*, a fait place en 1629, d'abord à des cellules pour quelques religieux prêtres, et que sur le terrain de ces cellules, le roi de Pologne a fait construire à ses frais en 1740, le beau monastère dont on voit encore une partie, lequel a été changé depuis 1816, en une fabrique de filature et de tissage de coton. Avant cette dernière époque, en 1780, on commença derrière Bon-Secours, sur les jardins qui descendent au ruisseau, un splendide monastère pour les dames chanoinesses de Bouxières; il ne fut pas achevé, et aujourd'hui il n'en existe pas le plus petit vestige : on peut en voir les plans très-détaillés aux archives du département et dans le cabinet d'un de nos curieux lotharingophiles.

Non loin de l'emplacement de l'ancien monastère des Minimes de Bon-Secours, mais de l'autre côté de la rue et touchant, il y a quelques années seulement, à la bascule si malencontreusement située, comme chacun sait, se voit la longue façade de la Collégiale, ou maison de retraite des prêtres émérites du diocèse, bâtie en 1840 par les soins du coadjuteur de Nancy, Mgr Donnet, aujourd'hui cardinal et archevêque de Bordeaux. Avant cette récente construction, on voyait à la même place de noirs hangars, vieux débris de la fabrique d'un sieur Liot, remplacée vers 1800 par les

ateliers où se moulaient les conduits en pierre factice du sieur Fleuret. Cet artiste distingué a fait graver et a donné au public, en un volume in-4°, les différents modèles de ses produits. Les hangars, les deux pavillons et l'habitation qui avoisine ces derniers, près du ruisseau, figurent déjà sur un plan manuscrit très-détaillé et officiel du faubourg Saint-Pierre, antérieur à l'année 1723. Toutes les constructions faites vers la prairie appartiennent à la fabrique de MM. Saladin et sont dues à leur prédécesseur, M. Bour. C'est presque bout-à-bout des ateliers Fleuret, en entrant en ville, qu'est située la belle maison dont le propriétaire fit murer les fenêtres donnant sur la rue, et cela par antipathie, dit-on, pour le roi Stanislas, aux passages fréquents duquel ce bizarre patriote lorrain affectait, dans son attachement pour les anciens ducs, de ne vouloir pas assister.

III.

LE BORD-DE-L'EAU.

On donne ce nom aux maisons situées sur la rive gauche de la Meurthe et qui, avant le creusement du canal, servaient d'habitation à un blanchisseur de toiles. Sur les prés environnants on voyait à l'époque où l'on pouvait encore laver les lessives dans l'eau courante de la rivière, de longues allées plantées de hautes perches, lesquelles retenaient attachés les cordeaux où se séchait le linge agité par le vent. La petite rue qui conduit de la grande rue du faubourg à ce lavoir, aujourd'hui presque abandonné, porte le nom de rue du Bord-de l'Eau; sa situation, près de la Meurthe, fait facilement deviner l'origine de ce nom. Le seul côté gauche de la rue en descendant au canal est garni d'habi-

tations de l'aspect le plus modeste : on ne voit à droite qu'un long mur; et il y a quelque trente années on n'apercevait à la même place qu'une haie haute et touffue, défendue par un large fossé : cette rue forme de ce côté la ligne séparative des deux paroisses Saint-Pierre et de Bon-Secours.

IV.

LA MAISON DE SAINT-MATHIEU.

En face de la rue du Bord-de-l'Eau et un peu plus bas que la ruelle de la Voûte, ainsi appelée depuis la construction récente d'une partie de maison sur cette ruelle même, on remarque un hôtel de bel apparence, construit dans le milieu du XVIIIe siècle par un riche habitant du faubourg Saint-Pierre. Cet hôtel, acquis vers 1816, par une communauté de dames, dites de Saint-Joseph, venues de la Westphalie, a passé, après le décès des deux premières supérieures, vers 1830, aux mains des sœurs hospitalières de Saint-Charles, qui ont changé la première dénomination de Saint-Joseph et lui ont donné celle de Saint-Mathieu qu'elle porte aujourd'hui.

Les nouvelles sœurs sont chargées, par une fondation spéciale, de distribuer des médicaments à domicile aux indigents du faubourg. Deux dames de la maison visitent les malades, leur donnent des secours pécuniaires et autres, selon l'occurence. De jeunes filles des deux paroisses reçoivent, dans les classes qui y sont tenues, les premières notions de la lecture, de l'écriture et du calcul; les plus grandes de ces enfants sont instruites en même temps dans les ouvrages de la couture et dans d'autres encore qui conviennent à leur sexe. Depuis quinze ans environ la com-

munauté de Saint-Mathieu s'est augmentée d'un certain nombre de sœurs infirmes ou qui ont besoin de repos, après une vie active et remplie d'œuvres de charité.

La congrégation de Saint-Charles s'étant décidée à fixer au faubourg Saint-Pierre le noviciat auparavant placé en ville, a fait agrandir sur la rue l'ancien hôtel, et y a ajouté dans l'intérieur, augmenté d'une propriété voisine, un bâtiment spacieux. Outre le noviciat et la maison de retraite, Saint-Mathieu renferme encore un petit hospice pour des femmes âgées ou infirmes. La fondation en est due principalement aux libéralités d'un chanoine honoraire de Nancy, M. l'abbé Dailly. Derrière les nombreuses constructions de cet utile établissement, existe un vaste terrain acheté depuis peu et fermé de murs, auquel on communique du jardin de la maison par un souterrain, afin d'éviter la rencontre du chemin public qui sépare ce jardin du clos en question.

V.

LES PETITES-SOEURS-DES-PAUVRES.

Presque vis-à-vis de Saint-Mathieu est situé l'hospice des vieillards, hommes et femmes, tenu par les Petites-Sœurs-des-Pauvres. Cet établissement charitable qui se forme à peine, paraît devoir prospérer et ne laisser aucune place vacante dans les nouvelles constructions qui ne sont pas encore achevées. Puissent les pauvres nourris et entretenus dans cette maison s'appliquer avec vérité la sentence que son premier propriétaire a fait graver sur la principale porte d'entrée : *Satis morituro*, à qui doit mourir ma maison suffit.

VI.

LA MAISON DE RETRAITE DE SAINT-JOSEPH.

Non loin de la maison des Petites-Sœurs et du même côté de la grande rue, est placé dans le lieu le plus avantagé peut-être du faubourg Saint-Pierre, l'élégant et commode hôtel du conseiller à la cour des comptes de Lorraine, M. François de Bourgogne. Laissé à sa veuve en 1802, ce splendide logement a presque toujours eu pour habitant avec la dame de Bourgogne, avant et après son décès, jusqu'en 1845, le curé de la paroisse Saint-Pierre. Quelques changements appropriés à sa nouvelle destination y ont été faits, et l'administration de la maison-mère des sœurs de la Doctrine-Chrétienne de Nancy l'a donné, dans le courant de l'année 1846, pour maison de retraite à ses nombreuses sœurs âgées ou infirmes, bien dignes assurément d'un repos honorable.

VII.

LES RELIGIEUSES DOMINICAINES.

Une maison particulière touchant la maison Saint-Joseph, exhaussée d'un étage et augmentée d'une maison voisine pour le pensionnat de jeunes filles, tenu pendant plusieurs années par les dames Maggiolo, vient d'être acquise par les religieuses du Tiers-Ordre de Saint Dominique. Elles y continuent depuis trois ans l'instruction comme elle se donnait auparavant. Ces dames ajoutent, en la présente année 1857 au bâtiment ancien, celui qui le suit immédiatement et qui autrefois appartenait à la princesse d'Alsace. Lorsque toutes les constructions nouvelles seront terminées, le monastère des Dominicaines sera sans contredit un des beaux édifices

du faubourg Saint-Pierre, duquel on a dit avec raison qu'il était le vestibule magnifique d'une cité magnifique.

VIII.

LA MAGDELAINE.

Point central du faubourg Saint-Pierre, la localité connue sous le nom de la Magdelaine désigne trois établissements distincts : un ermitage, une ferme et un lavoir public. Déjà en 1328, sous les ducs de Lorraine Thiébaut et Ferry IV, son fils, un hôpital de lépreux existait à la Magdelaine-les-Nancy. Il appartenait aux dames Prêcheresses, fondées par Ferry III dans sa capitale. Ces religieuses possédaient en longueur les terrains qui s'étendent à l'est de la porte Saint-Nicolas jusqu'au ban de Jarville. Probablement que la Magdelaine ou la léproserie de Nancy portait le nom de la sainte pénitente pour rappeler le souvenir du premier couvent de filles de saint Dominique, bâti en 1292, sur le ruisseau de Marleru, près Saint-Nicolas-de-Port, sur le ban de Laneuveville, dans le lieu dit aujourd'hui encore la Magdelaine.

La Magdelaine du faubourg Saint-Pierre est située sur le ruisseau de Nabécor qui traverse la chaussée de Lunéville, sous les voûtes d'un canal construit sous le règne de Stanislas. Si l'on s'en rapporte au plan de Nancy et de ses environs, tracé par le sieur de Fer en 1695, les bords sauvages et encaissés du ruisseau de Nabécor n'auraient eu d'habitations que du côté de la route qui regarde Vandœuvre ; aucunes constructions n'auraient existé dans la direction de Tomblaine. C'est pourtant de ce côté de la route que se voyaient autrefois la ferme et la chapelle de Sainte-Magdelaine ; aujourd'hui encore on voit les bâtiments de la ferme

dont les terres ont été vendues depuis quarante ans environ à divers particuliers. Près de là, sur le courant même du ruisseau, est un petit bâtiment construit par la ville pour servir de corps de garde aux époques de troubles politiques.

Avant la construction du lavoir public qui, en 1810, a remplacé les ruines de la chapelle et de la maison de l'ermite de la Magdelaine, on donnait déjà le nom de lavoir à la fontaine qui, un peu plus bas et du côté opposé, alimente quelques cuves placées dans un enfoncement naturel, couvert d'un toit et où les lessiveuses blanchissent le linge qu'elles portent sécher sur un terrain incliné, au fond duquel coule le ruisseau venant du Montet et indiqué plus haut. C'est ce lavoir qui porte le nom de la Magdelaine, à l'exclusion du premier que l'on nomme le *Casino* ou de M. de Charmont, du nom du propriétaire qui l'a considérablement augmenté.

IX.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE, LE PRESBYTÈRE, LE CIMETIÈRE ET LA MAISON D'ÉCOLE.

Un exemplaire manuscrit de la dissertation historique sur la ville de Nancy, ou plutôt les additions qui y sont jointes, rapportent que « l'on fit d'abord (après la création du vicariat) l'office de paroisse dans une petite chapelle accommodée à cet effet; qu'on y chanta la première messe paroissiale le 18 novembre 1731. Mais comme elle n'était pas assez vaste, le sieur Jennesson, architecte, en a bâti une (église) [8] à ses frais qu'il a louée à la ville pour cent ans [9]. On a commencé à y dire la messe le 24 décembre 1736, et Mgr. Bégon, évêque de Toul, la consacra le 15 juin 1737. »

Cette église, dont la location par la ville a couru jusqu'au 7 juillet 1798, époque de la résiliation du bail emphythéotique [10], cette église dépouillée de son mobilier et convertie pendant la révolution en un magasin d'effets militaires, puis cédée par les héritiers Jennesson, le 10 mars 1803, à des particuliers qui l'avaient acquise au nom des habitants du faubourg [11], a été réclamée par ces derniers, et enfin, par arrêt de la cour royale de Nancy, en date du 23 août 1823, rendue à la ville, après remboursement de leurs dépenses aux anciens concessionnaires [12].

Voilà l'exposé fidèle de la modeste origine de l'église Saint-Pierre, la date certaine de sa construction récente, la fixation du jour où l'on y commença le service divin et où fut faite la solennité de sa consécration par l'évêque diocésain. Ainsi, pour satisfaire à des exigences historiques bien légitimes, nous avons dit les malheurs de l'église Saint-Pierre dans les jours de la terreur, et comment, de propriété particulière non définitive, elle est devenue, comme les autres églises de Nancy, une acquisition légale.

Quoique notre manuscrit dont nous avons indiqué le témoignage certain, ne dise pas positivement que ce soit dans la chapelle de l'ermitage de la Magdelaine qu'aient été célébrés les premiers offices du vicariat démembré de la paroisse Saint-Nicolas, il est hors de doute cependant que ce petit sanctuaire a servi d'église pour Saint-Pierre jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice religieux élevé par l'architecte de Saint-Sébastien, le sieur Jennesson, et à ses frais.

Saint-Pierre, qui est plutôt un abri qu'un temple, selon la juste expression de l'érudit et élégant auteur du *Nancy, Histoire et Tableau*, doit être rangé au nombre de ces églises que l'art moderne a substituées si pauvrement aux riches et élégants *moustiers* du moyen-âge. Mais parmi ces

églises dépourvues de pensée religieuse, semblables aux prêches sans style, construits par la froide Réforme, notre maison de prières n'est pas la moins belle des églises de Nancy : clocher haut et bien dessiné, nef éclairé dans une sage proportion de toutes ses parties, et s'agençant, sinon parfaitement, du moins sans trop de défauts, avec le chœur que l'on aimerait à voir un peu plus spacieux; telle est l'église qui sert à la paroisse Saint-Pierre depuis plus de cent vingt années.

Les deux enfoncements qui sont de chaque côté de la nef, près du chœur, sont des constructions récentes : elles n'existaient pas d'abord; le chœur ne renfermait pas autrefois les deux autels collatéraux; le grand autel était adossé à la muraille du fond du chœur; la tribune était soutenue par les deux consoles qui se voient encore dans le mur de la tour; les deux colonnes massives ont été posées pour l'agrandissement de la tribune. C'est vers l'année 1826 que le plafond, simple lambris, a été plâtré, et que l'on a construit le baptistère : on remarque dans ce dernier quatre colonnes de marbre qui proviennent, dit-on, du Noviciat des jésuites de Nancy. Elles sont tirées des carrières de Maxéville. Une sacristie nouvelle a été ajoutée aux deux anciennes, au midi, l'une de ces dernières a été exhaussée en 1846. On vient tout récemment de poser dans le chœur un pavé symétrique devant les autels.

Le presbytère qui a été construit en même temps que l'église qui l'avoisine sans aucun intervalle, est de l'ordonnance affectée à cette sorte d'habitation pendant l'administration du célèbre intendant de la Galaizière. Voir une de ces maisons curiales, c'est les voir toutes : rez-de-chaussée partagé en quatre pièces; le corridor au milieu; à droite ou à gauche, selon la convenance du ter-

rain ou des lieux, la cuisine et la salle à manger; deux chambres à coucher; les remises, les écuries et les engrangements. Le premier étage partagé en quatre pièces à la façon du rez-de-chaussée, puis la cour et le jardin obligés. Le presbytère de Saint-Pierre, qui est à main gauche en entrant à l'église, n'a jamais été occupé jusqu'à présent par aucun curé, si ce n'est par M. Arnould, le premier titulaire de la paroisse. Il est mort dans cette maison dans les premières années de la révolution et avant la nomination du curé constitutionnel. L'ancienne maison de cure de Saint-Pierre, successivement possédée par des particuliers, est aujourd'hui la propriété du Séminaire qui l'a prêtée en partie pour les écoles tenues par les Frères. C'est aussi dans une pièce du rez-de-chaussée qu'est placée la bibliothèque paroissiale; dans la salle qui suit cette dernière, se réunit chaque semaine, le jeudi, une conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

S'il faut en croire ce qu'on lit dans le *Recueil des Fondations du roy de Pologne*, le premier cimetière affecté spécialement à la paroisse Saint-Pierre, aurait été placé dans la partie du Séminaire où est actuellement le quartier Saint-Charles, avant que les pères jésuites eussent cédé par contrat d'échange, aux officiers de l'hôtel de ville de Nancy, ce terrain de notre premier cimetière contre la maison et le jardin d'Adam Leloup, où plus tard on a construit la maison d'école et établi le nouveau cimetière. C'est en effet ce nouveau cimetière qui a servi aux inhumations dans la paroisse jusqu'en 1796. A cette époque il fut supprimé, puis repris de 1802 à 1842. Pendant sa première suppression, le lieu de sépulture des habitants du faubourg Saint-Pierre a été le cimetière de la Prairie, autrefois Saint-Nicolas. Il en est encore de même depuis l'ac-

quisition de Préville. Nous disons quelque chose plus bas du cimetière de la Prairie. Le chevalier de Salignac, ami de Stanislas et secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, le savant père Leslie, jésuite, d'origine écossaise, supérieur des Missions royales, auteur du meilleur abrégé d'*Histoire de Lorraine* que l'on possède, et M. l'abbé Joseph-François-Ignace Donzé, décédé à Nancy le 26 décembre 1818, ont été enterrés dans le cimetière Saint-Pierre. Sous le pseudonyme d'*abbé de Verteuil*, M. Donzé a publié la première traduction française des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, dont il est l'auteur. Les trois premiers curés de Saint-Pierre, MM. Arnould, en 1792, de Celers, en 1812, et Bernel en 1815, ont été inhumés dans la partie la plus élevée de ce cimetière, dans le milieu, près du mur de clôture qui le sépare, au midi du jardin du Séminaire. Cette portion du cimetière qui est partagée en deux sert, l'une de jardin à l'instituteur et l'autre de jardin à la directrice de l'Asile. L'ancienne maison d'école vient d'être reconstruite et appropriée pour une salle d'Asile. Sur une partie du terrain du cimetière supprimé en mai 1842, la municipalité de Nancy a bâti une école, précédée d'une cour plantée d'arbres. Elle a aussi construit l'habitation de l'instituteur, en partie sur le terrain d'une propriété particulière, sous les appartements de laquelle on avait ménagé l'entrée du cimetière, laquelle n'était, probablement, dans le principe, qu'une simple ruelle.

X.

LE SÉMINAIRE DIOCÉSAIN ET LA MAISON MARIN.

Pour se faire une juste idée de l'origine de ces deux maisons, on doit consulter le *Recueil* déjà cité et dans le-

quel est consigné avec détail et exactitude tout ce qui concerne les établissements fondés par le roi de Pologne. Le chapitre Ier de cet ouvrage nous apprend que le bel édifice qui sert depuis 1778 au logement des professeurs et des élèves du séminaire diocésain, fut construit en 1742 pour recevoir les missionnaires jésuites, placés d'abord dans la maison du noviciat, près la porte Saint-Nicolas; il nous apprend que les dépenses occasionnées pour élever et meubler ce royal bâtiment, se montaient à la somme de deux cent trente-deux mille cinq cent vingt-neuf livres deux sous cinq deniers.

Jusqu'à la suppression de leur ordre en Lorraine, après la mort du roi de Pologne, en février 1766, les PP. jésuites occupèrent ce vaste palais décoré du titre de *Séminaire royal des Missions*. Il fut ensuite cédé aux Lazaristes, qui durent remplacer leurs prédécesseurs dans l'œuvre des missions. Ces prêtres de Saint-Vincent-de-Paul s'établirent dans cette maison; et, lorsque l'évêché de Nancy, démembré de celui de Toul, fut créé en 1778, le premier évêque du nouveau siége confia aux Lazaristes la direction de son séminaire diocésain. M. de Kersauniac en fut le premier supérieur. A la rentrée de 1780, les séminaristes qui étaient encore l'année précédente au grand séminaire de Toul, prirent possession du Séminaire de Nancy, établi pour eux dans les bâtiments de la *Mission*, situés au faubourg Saint-Pierre. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution, qui ne laissa subsister aucun des établissements religieux dont la France était dotée. On réunit alors dans le Séminaire des ouvriers tailleurs qui y confectionnaient des habillements militaires. Ce fut seulement à l'époque du Concordat que quelques séminaristes purent, en très-petit nombre, recevoir les leçons de théologie que leur donnaient un

religieux capucin, le père Amé et des prêtres séculiers, MM. Latasse et Michel, revenus depuis peu de l'émigration.

Les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges formaient la circonscription ecclésiastique de Nancy. Pour loger les nombreux élèves qui se présentaient aux ordres, l'administration du diocèse fit construire vers 1808, sur une partie du jardin de la maison curiale du faubourg, le bâtiment Saint-Charles, formant un angle droit, dont un côté donne sur les cours de l'ancien Séminaire, et l'autre derrière le chevet de l'église Saint-Pierre. M. le commandant de Malartic, promu à la prêtrise depuis peu et qui avait accepté la charge de supérieur du Séminaire de Nancy, serait entré pour une somme considérable dans les dépenses occasionnées pour la construction de la nouvelle bâtisse.

C'est alors que le jardin du Séminaire fut diminué de toute la partie qui forme la cour devant le quartier Saint-Charles. Les grilles en fer furent, de la sorte, reportées de l'ancienne cour à l'extrémité de la nouvelle, c'est-à-dire dans le lieu par lequel on entre aujourd'hui dans le jardin. Le calvaire, qui est au fond du jardin n'était pas encore construit en 1778, comme le témoigne le plan de Nancy du sieur Moitey. Mais cette gracieuse construction est indiquée dans le grand plan des villes vieille et neuve de Nancy, par l'architecte Mique, en 1780. Le Séminaire de Nancy, outre les bâtiments dont nous venons de parler, avait dans ses dépendances une maison de jardinier attenante aux terrains immenses de la propriété principale.

Un peu avant 1830, et sur l'emplacement de cette chétive habitation, on fit construire de vastes greniers et des écuries que l'économie domestique réclamait depuis longtemps. En 1823, à la mort de Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, le Séminaire fut autorisé à accepter de la succession du

prélat le legs d'un petit jardin contigu à la propriété du Séminaire; c'est celui qui est appelé la *Barbotte*, et qui touche à la basse-cour.

Dans un des appartements du Séminaire, celui du supérieur, sans doute, a habité le père jésuite de Menoux, qui a été en correspondance avec Voltaire. Le père Cérutti aurait, dit-on, composé dans la chambre principale de l'économe de la maison, la fameuse apologie des jésuites, chef-d'œuvre, comme chacun sait, de raisonnement et d'éloquence. La bibliothèque du Séminaire, assez bien fournie en ouvrages sur les sciences ecclésiastiques, laisse à désirer sous beaucoup d'autres rapports scientifiques. Elle ne renferme rien de bien remarquable qu'un Cartulaire concernant l'abbaye de Gorze et les matériaux en plusieurs volumes in-folio manuscrits qui ont servi à l'abbé Hugo, d'Etival, pour la composition de ses *Annales Prœmonstratenses*.

On remarque dans le corridor du premier étage du Séminaire, un magnifique buste en marbre blanc de Stanislas, le plus beau qui existe en Lorraine. Ce buste, érigé par les jésuites à leur royal bienfaiteur et qui a échappé au vandalisme révolutionnaire, est posé sur un piédestal, sur lequel on lit l'inscription latine suivante corrigée comme il suit :

REGI BENEFICO
POSVERE P. P. SOC. IESV
MONVMENTVM HOC,
QVOD NEFANDO TEMPORE
ABLATVM
REPOSVIT SEM. NANC. SVPERIOR
REDVCE LVDOVICO OPTATO.
MDCCCXIV.

Le local connu généralement sous la dénomination de

Maison-Marin, est celui qu'a fait bâtir Jean-Nicolas Jennesson, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans cette Notice. Construit avant le Séminaire des missions royales, le sieur Jennesson et sa femme, Jeanne Martin, en avait fait leur demeure; ils la cédèrent en partie aux pères jésuites par contrat du 17 mai 1741. Ces religieux occupèrent d'abord cette belle résidence.

Après la construction de l'hôtel des missions, la maison Marin fut appelée, selon Durival, *Maison de probation*. Les jésuites ayant été supprimés en Lorraine, elle a été vendue. Une demoiselle de Condé l'a habitée avant la révolution; quelques années après, le sieur Marin jeune, négociant, l'a achetée et y a établi une manufacture de tabacs.

En 1822, le Séminaire a fait l'acquisition de la *Maison-Marin* et des jardins y attenant; depuis lors, elle a servi en 1824 au logement des prêtres auxiliaires ou missionnaires du diocèse. Après juillet 1830 elle était vide de ses anciens habitants; en 1832 une de ses salles a été occupée par les malades de la ville, atteints du choléra; en 1833 les élèves du Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson y ont tenu les classes; on y a établi en 1836 le pensionnat dit Saint-Pierre, aujourd'hui transféré au château de la Malgrange.

C'est pendant la tenue du pensionnat Saint-Pierre que l'abbé Lacordaire adressa la parole à une des premières réunions de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui s'établissait à Nancy. L'orateur, en simple habit français, était debout entre la porte d'entrée et la cheminée de la salle du premier étage, la plus extrême, du côté de la ville, et donnant sur la rue. Cette salle avait été convertie en chapelle pour le pensionnat; c'est dans cette circonstance que le futur dominicain prononça cette phrase tant incriminée : *Pour nous, nous sommes le parti de Dieu!*

La maison Marin a été occupée dans ces dernières années, tantôt par un pensionnat de jeunes gens, tantôt par des particuliers. C'est dans un de ses appartements que le curé de Saint-Pierre écrit la présente Notice. Ainsi l'historique de la *Maison-Marin* se rattache à celui du séminaire dont elle est une dépendance depuis bientôt quarante ans. Vis-à-vis de cette maison on voit deux beaux hôtels qui ont appartenu à deux généraux de la république : MM. Sahul et Collot; un troisième hôtel, près de ces derniers, mais plus rapproché de la ville, a servi de logement à M. Huin, dernier grand-prévôt de la maréchaussée dans la province de Lorraine, et à M. Mathieu de Dombasle.

XI.

LE CIMETIÈRE SAINT-NICOLAS.

Le sieur Belprey, brigadier des gardes du roi de Pologne, dans le beau plan de Nancy en relief qu'il a fait graver en 1754, indique un cimetière spécial pour la paroisse Saint-Nicolas. Il était à droite en descendant la rue du Marché-aux-Vaux, immédiatement voisin de cet établissement, sur l'emplacement des maisons où il y avait une fabrique de fécule, distincte de celle des frères Grandeury, laquelle est plus haut dans la même rue. Ce cimetière dans l'intérieur de la ville a été supprimé; il ne parait plus dans le grand plan du sieur Mique ; mais sur ce plan on aperçoit le nouveau cimetière Saint-Nicolas. Il est situé au faubourg Saint-Pierre, il a servi aux inhumations d'une partie de la Cathédrale, de Saint-Nicolas et a porté ce dernier nom.

En 1842, comme nous l'avons déjà observé, toutes les paroisses de l'intérieur de Nancy ont conduit leurs morts à Préville. M. Charles de Bourgogne, dont l'hôtel sert au-

jourd'hui à la maison de retraite des sœurs de la Doctrine-Chrétienne, a été inhumé au cimetière Saint-Nicolas ou de la Prairie. Là encore sont les tombeaux de M. Nicolas, second évêque constitutionnel de la Meurthe, décédé en 1806; du révérend père Doré, auteur d'un recueil de cantiques spirituels; et tout récemment on y a enterré M. Didier Demontzey, ancien curé de Saint-Pierre, et M. Joseph-Pierre, curé de la même paroisse, son successeur. La croix qui est à la jonction des quatre allées principales de ce cimetière, est un monument funèbre que les paroissiens de la Cathédrale ont élevé, en 1823, à la mémoire du vénérable M. Charlot, leur bien-aimé pasteur, dont les restes mortels reposent sous cette croix.

C'est en descendant la rue de la Prairie qui conduit de la grande rue du faubourg au cimetière, que l'on rencontre à main gauche la fabrique si renommée d'instruments aratoires de M. Mathieu de Dombasle : cette usine, créée par notre célèbre agronome, voit sa prospérité s'augmenter chaque jour sous l'habile direction de son gendre, M. Charles Vaillant de Meixmoron. A l'extrémité de la rue de la Prairie a été plantée, en 1802, une croix en bois, dite du P. Meunier, jésuite très-connu à Nancy. Jusqu'en 1830 les paroissiens de Saint-Pierre se sont rendus processionnellement deux fois chaque année, le vendredi-saint et à la fête de l'Exaltation, au pied de cette croix. On y prononçait un sermon de la Passion, après lequel se faisait la cérémonie de l'adoration de la croix. Le monument religieux que le père jésuite avait érigé tombait de vétusté. M. Pierre, curé de la paroisse, aidé des offrandes de quelques personnes pieuses, a remplacé l'ancienne croix par une croix en pierre sculptée que l'on voit aujourd'hui.

XII.

LA RUE DU MONTET ET LE BOIS DE LA GARENNE.

Dans la direction de la rue du Montet et du chemin de la Garenne, nous signalerons plusieurs établissements. Et d'abord la fonderie générale de suifs du sieur Arnould, établie au faubourg Saint-Pierre par arrêt du conseil du roi en 1750. Cette fonderie était à gauche en entrant dans cette rue. Chacun sait combien la chandelle de Nancy était renommée : on peut voir dans Lionnois ce qu'en dit cet auteur dans son *Histoire de Nancy,* tome Ier, page 571. A l'extrémité de la rue du Montet, vis-à-vis l'embranchement qui conduit à la Garenne, aujourd'hui *Champ-de-Mars*, une communauté de prêtres missionnaires, connus sous le nom d'*Oblats de Marie,* s'est établie il y a quelques années (1847) dans une maison assez vaste, mais peu appropriée pour des religieux. M. Guerrier de Dumast, si bien connu dans le monde littéraire, a habité longtemps cette maison, la propriété de son père. C'est dans la brasserie voisine qu'est né, en 1808, le citoyen Eugène Lorentz, préfet de la Meurthe, à la suite de la révolution de février 1848.

La grande rue de l'Etang est parallèle à la rue du Montet, mais elle n'a pas la même longueur que cette rue. La ruelle dite du Caveau aboutit à la rue de l'Etang : la première est ainsi appelée parce qu'à son extrémité se trouve un bassin qu'alimente une fontaine, où vont puiser une eau limpide et salubre les habitants de ce quartier populeux. La ruelle du Caveau conduit à travers des jardins, à une maison de campagne appelée Mondésert. Cette maison, dont les terrains sont coupés par le chemin de fer et terminés

par un pont, forme la limite nord de la paroisse Saint-Pierre.

Le chemin vicinal auquel ce pont aboutit et qui se dirige vers la commanderie de Saint-Jean d'une part, et de l'autre vers la commune de Villers, ce chemin sépare la paroisse Saint-Pierre de la paroisse Saint-Sébastien.

Le bois de la Garenne est célèbre à Nancy parce qu'il rappelle le souvenir des officiers du régiment du roi, pendant qu'il tenait garnison dans cette ville, en 1789. Mais nous nous hâtons de le dire, la célébrité militaire de la Garenne n'a rien de tragique : seulement on aurait désiré que dans les jeux qu'ordonnait le voluptueux état-major du régiment nancéien, le public n'eût jamais été témoin que de spectacles champêtres ou comiques : le burlesque de ces récréations juvéniles était parfois un peu libre, dit la chronique scandaleuse. Depuis longtemps déjà le Champ-de-Mars occupe l'emplacement de l'ancien bois de la Garenne. Tout près de là, au nord, est situé le fief religieux de *Sainte-Marie*, appartenant aux pères jésuites. Il est maintenant changé en une campagne délicieuse, de la création de l'ancien payeur du département, M. Génin père. Tout près de là était la maison de campagne du général Hulot, où il est mort en 1850. C'est aussi dans ces environs que se trouve un vaste terrain clos de murs et appelé le *Cimetière des Russes*, parce que sous l'Empire un grand nombre de prisonniers de cette nation y ont été inhumés. Très-souvent ce cimetière a servi à la sépulture des suppliciés. En avançant vers le nord-ouest, on arrive à la *Grande-Briquerie*. Cette usine, qui est sur le chemin de Villers, à quelques pas de la *Croix de Bourgogne*, forme la limite occidentale du faubourg Saint-Pierre. Nous faisons mention ici de cette tuilerie, parce qu'elle figure sur le plan du sieur de Fer, en 1693.

En se dirigeant de ce point vers le midi, on a devant soi la ferme de *Saint-Charles*, située à gauche de la route de Nancy à Neufchâteau. Autrefois propriété de l'hôpital du même nom à Nancy, elle appartenait il y a quelques années au sieur Grandeury aîné, industriel infatigable, qui en a fait une exploitation agricole, une belle et productive métairie. Il a ajouté, il y a vingt ans environ, aux vieux bâtiments de la ferme, plusieurs habitations agréables, ayant vue sur la chaussée. Il a construit aussi une écurie spacieuse ou chalet militaire, d'une forme élégante et commode pour les chevaux de notre régiment de cavalerie qui y vont prendre le vert ou se refaire de quelques maladies. Un membre de la famille Le Duchat, originaire de Metz, vient de mourir possesseur de Saint-Charles, où il a fait élever une belle maison de maître.

XIII.

LES DEUX SAULRU ET LA CHIENNERIE.

Nos historiens conviennent tous qu'il y avait aux environs de Nancy deux localités qui portaient le nom de Saulru; l'une, dit Durival, près de Villers, l'autre à 350 toises de la place. Lionnois rapportant les paroles de Claude Guillemin, auteur d'une *Histoire du duc Charles IV*, dit que c'était une maison de plaisance, à un coup de mousquet de la porte Saint-Nicolas; il y avait aussi, ajoute Lionnois, l'ancien Saulru, moins considérable et plus près de Villers. Les divers plans de Nancy imprimés, ne font aucune mention de l'ancien Saulru; mais de Fer, Le Rouge, Moitey et Mique donnent un dessin du nouveau Saulru. Je n'ai vu un dessin de l'ancien Saulru que sur deux grandes cartes topographiques d'une partie de la Lorraine. Ces cartes ma-

nuscrites datent de 1730 à 1740. Elles sont probablement du géographe Bugnon : elles placent l'ancien Saulru à droite de la route du Montet, un peu au-dessus de la Chiennerie, vers le village de Villers. L'ancien Saulru existait donc encore à cette époque. L'auteur des deux cartes précitées donne le plan de cette cense : c'est un carré long ayant des bâtiments parallèles, les écuries d'un côté, la maison du fermier de l'autre.

Si le nouveau Saulru doit son établissement à la duchesse Rénée de Bourbon, et si son époux l'a approuvé par lettres-patentes du 9 septembre 1532, ce ne peut être le Saulru qu'aurait habité au XIVe siècle, la trop gentille dame de Vandières, Alix de Champé, au grand regret de Marie de Blois, épouse bien négligée du vaillant duc Raoul. L'ancien Saulru serait ainsi « le Chastel..... que n'est loin de Nancey, pour parler la langue de Florentin le Thierriat, que fut baillé à icelle (la dame de Vandières) où elle fut grandement accoutrée, traitée et visitée par Monseigneur (le duc) qu'en eut moult plaisir. »

Déjà en 1529, écrit l'évêque de Verdun, Louis de Haraucourt, dans son *Mémorial des grands gestes et faits en la province de Lorraine,* « furent en la plaine qu'est proche Nancey, entre la susdite ville et certain chastel qu'a nom Saulru, ajournés gentilshommes, chevaliers et escuyers par le sire Mathieu de Tintru : Hue sire de Rumigny, les sires du Chastelet, de Bafremont et Vodemont, et fuet la mainbournie (régence) acquise et bailliée comme était d'ancienneté, us et costume, ainci que réglèrent en présence de puissante dame et haute princesse Isabelle, que acceptât la mainbournie du sien fils Raoul. »

Saulru, la vieille cense, a totalement disparu; l'on ne sait plus où en retrouver les débris dispersés. Le nouveau

Saulru était un petit fort au XVIIe siècle; il n'est plus aujourd'hui qu'une très-belle maison de campagne avec une teinturerie, exploitée par M. Baille, qui l'a établie il y a une cinquantaine d'années. On arrive à cette usine par la route du Montet et par le chemin vicinal dit de *Sorrupt*. De part et d'autre l'entrée des jardins est magnifique. Par ce dernier chemin on découvre encore facilement les restes des fossés de cette forteresse lorraine, ruinée en 1671 par les ordres du farouche maréchal de Créqui. C'est dans cette résidence ducale que se retira Charles IV, d'où il sortit monté sur un cheval blanc pompeusement et richement enharnaché. Le duc était accompagné des princes de sa maison. Il vint dans sa capitale prononcer, à l'entrée extérieure de la porte Saint-Nicolas, le serment constitutionnel, garantie solennelle des droits et franchises de la nation lorraine.

Le lieu que nos ancêtres appelaient *Chinier*, *Chiennerie*, est tout simplement en français le chenil où étaient renfermés et nourris les chiens de chasse des ducs. D'après l'auteur inconnu des quelques notes de notre manuscrit sur la ville de Nancy, la *Chiennerie* était placée d'abord dans la cense de Saint-Charles. La maison qui porte ce nom aujourd'hui est l'habitation d'un vigneron ; elle est située à droite de la route, à la sortie du faubourg : les statistiques anciennes et récentes n'en disent mot.

XIV.

LES JARDINS DE NABÉCOR, LE BOIS DE BRICHAMBEAU, BELLEVUE ET LE COUVENT DU SACRÉ-COEUR.

Derrière le Séminaire et séparés de cet établissement par la longue rue ou plutôt le chemin de Bellevue, lequel est

bordé de chaque côté par un certain nombre de maisons, se voient les jardins de Nabécor, groupe considérable d'habitations au milieu desquelles coule un ruisseau venant du Montet et passant près du Charmois, maison de plaisance du célèbre peintre lorrain Provençal, et descendant dans la Meurthe après avoir traversé la Magdelaine. Ce vivifiant ruisseau sépare par moitié à peu près égale les campagnes de Nabécor. Près de là, dans la direction de la Malgrange et de Heillecourt, était situé le bois de Brichambeau. A couvert de cette petite forêt, les troupes de René II purent venir, sans être aperçues, attaquer par derrière l'aile droite de l'armée du duc de Bourgogne. Le bois de Brichambeau, dont une partie considérable était sur le territoire de Vandœuvre, a été entièrement défriché il y a soixante ans environ. Bellevue est située sur la rive droite du ruisseau de Nabécor et sur un coteau peu élevé. On y arrivait autrefois depuis la grande rue du faubourg, en suivant la rue de Nabécor jusqu'à son embranchement dans la rue de Bellevue : on y arrivait encore, lorsqu'on était parvenu au coin de la ruelle dite de la Magdelaine, dans l'endroit où avant la révolution il y avait au milieu d'une friche, convertie en jardins, une croix de pierre; là on trouvait un sentier qui conduisait à Bellevue en traversant obliquement les champs d'alentour. Ce sentier servait sans doute à abréger le chemin pour venir à l'église paroissiale. Un autre sentier à l'opposite, conduisait de Bellevue, en prenant la diagonale, à la chapelle de Bon-Secours; ces deux sentiers étaient particulièrement à l'usage des habitants de Bellevue. Cette campagne était alors la maison de retraite que s'était choisie et préparée, pour y passer les dernières années de sa vieillesse maladive, dans les exercices de la plus haute piété et

de la charité la plus généreuse, l'une des dernières chanoinesses du célèbre chapitre noble de Remiremont, la dame Catherine-Diane de Raigecourt.

Bellevue après avoir été occupée par un pensionnat tenu par un abbé, ensuite par des particuliers qui l'ont laissée dans un état de délabrement, a été achetée par un avocat distingué du barreau de Nancy. Par ses soins Bellevue, restaurée et embellie, est devenue une des charmantes villas de notre faubourg Saint-Pierre.

Elle est maintenant une dépendance du Sacré-Cœur, qui y loge son aumônier et s'est réservé les vastes jardins qui ont servi à agrandir les jardins du monastère. Le Sacré-Cœur dont tous les bâtiments sont neufs, a un aspect imposant : sa chapelle gothique est un petit bijoux. Placé sur la même colline que Bellevue, on y jouit d'un riche horizon; il est entouré de verts bocages qu'avaient plantés pour leur maison de campagne, les pères jésuites du noviciat de Nancy. Le colonel Villatte, frère du général de ce nom, a précédé les religieuses dans cette maison. C'est sur le territoire du Sacré-Cœur qu'était alignée, avant la bataille du 5 janvier 1477, la droite de l'armée de Charles de Bourgogne. C'est là que les Suisses, les Lorrains et leurs alliées commencèrent la déroute du Téméraire. C'est de là que, s'échappant sur son cheval moreau du milieu de ses ennemis, il vint, à travers champs, terminer ses jours si agités dans les marais glacés de l'étang Saint-Jean!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

[1] Voir page 53, le plan de Nanci dans : Introduction à la fortification, dédiée à Monseigneur le duc de Bourgogne, par son très-humble serviteur de Fer. — Paris, chez l'auteur, dans l'isle du Palais, sur le quai de l'Orloge (sic) à la sphère royale, avec privilége du roy. In-4° oblong.

[2] M. Thiéry-Solet, ancien entrepreneur à Nancy, a dans son cabinet un plan manuscrit et officiel du faubourg Saint-Pierre, sur une grande échelle. C'est une copie faite et signée en 1723 par le sieur Jennesson, architecte de S. A. R., pour les dames prêcheresses. Ce plan fait connaître qu'à cette époque de 1723, le faubourg St-Pierre n'avait encore que peu d'habitations. Nous avons pris sur papier végétal une copie de ce plan colorié.

[3] Cette assertion résulte de la création en 1731 du vicariat de Saint-Pierre, démembré de la paroisse Saint-Nicolas, comme porte la pièce ci-dessous cotée n° 6, et encore de ce que nous lisons dans une note d'un sieur Nicolas, ajoutée à la Dissertation sur Nancy ; cette note est ainsi conçue : « L'heureux retour de Son Altesse Royale dans les Etats de ses ancêtres forme l'époque de tous les beaux bâtiments que l'on voit à Nancy et aux environs. Le faubourg Saint-Pierre, où il n'y avait qu'une maison en 1700, est à présent..... considérable et a commencé à porter ce nom en 1731. »

[4] Huguenin jeune : Histoire de la guerre de Lorraine et du siége de Nancy, par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 1473-1477, page 92.

[5] Voir dans notre cabinet un manuscrit, folio, coté n° 1141, provenant de la bibliothèque de feu M. Noël, et où se trouve le relevé de la population de la paroisse Saint-Pierre en 1758. Cette population, cent dix ans plus tard, était de quatre mille cinq cents individus.

[6] Extrait des registres de la chambre épiscopale de Toul.

Claude, par la grâce de Dieu et l'autorité du saint-siége apostolique, évêque, comte de Toul, prince du Saint-Empire, etc.

Vu la requête à Nous présentée par le sieur Jean-Baptiste-François Arnould, prêtre-vicaire de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, faubourg de Nancy, tendante à ce que, eu égard au nombre considérable de paroissiens dont ladite paroisse est composée, lequel est de plus de quinze cents communiants, et à l'étendue de la même paroisse qui a près de trois lieues de circonférence; il Nous plaise ériger ledit vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas en Cure dont le titulaire sera tenu d'avoir un vicaire commensal pour l'aider à soutenir le poids du ministère tant dans l'administration des sacrements que la visite des malades, l'office paroissial et les instructions. Notre décret ensuite de ladite requête en date du 15 avril dernier, par lequel Nous avons commis le sieur Louis, curé de Rosières-aux-Salines, pour entendre sur le contenu en icelle les patrons de la Cure de Saint-Nicolas de Nancy, de laquelle dépend le vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas; le sieur curé de ladite paroisse de Saint-Nicolas, Messieurs les officiers municipaux de la même ville, les paroissiens de ladite paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, le suppliant et les autres parties intéressées, s'il en est; et procéder ensuite à l'information de la nécessité, utilité, commodité et incommodité de l'érection dudit vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas en Cure et dresser procès-verbal pour être par Nous ensuite statué et ordonné ce que de raison. Autre requête présentée par ledit sieur Arnould au sieur Louis, notre commissaire, tendante à ce que le décret ci-dessus, il lui plaise permettre de citer par devant lui aux jour, lieu et heure qu'il jugera à propos les parties dénommées en notre décret, pour dire ce que bon leur semblera sur la demande du suppliant; permettre pareillement de faire informer sur la nécessité, utilité, commodité et incommodité de l'érection dont s'agit. Le décret du sieur Louis, curé de Rosières, ensuite de ladite requête en date du 26 avril dernier, par lequel en acceptant la commission par Nous sur lui décernée, il ordonne que lesdites parties seront assignées par devant lui en l'hôtel de Me Jean-François Henry, avocat en Parlement, résidant à Nancy, au lundi 5 du présent mois de mai, huit heures du matin; permet de faire informer des avantages, utilité, commodité et incommodité de ladite érection, à l'effet de quoi les témoins seront assignés pour le même jour, dix heures du matin et deux heures de relevée, et jours suivants, s'il échet; et nomme pour greffier Me Collignon, greffier-commis au baillage de Nancy, et pour appariteur Didier-Nicolas Rousselot, huissier

en la Cour : l'exploit d'assignation, le 30 dudit mois d'avril, donnée en conséquence par ledit Rousselot aux sieurs Arnould et Gilbaut, marchand chandelier audit faubourg ; au sieur Joseph Leclerc, huissier audiencier en la chambre de Lorraine ; au sieur Houbault, procureur au bailliage de Nancy ; à M. Gouzot l'ainé et à M. de Bourgongne, avocat à la Cour. Autre exploit d'assignation en date dudit jour, donnée par ledit Rousselot à M. le comte le Bègue, demeurant audit faubourg Saint-Pierre ; à M. Richard, écuyer, résidant audit faubourg ; au sieur Commeau, directeur de la manufacture du tabac, résidant à Nancy ; à Me Denysot, procureur à la Cour ; aux sieurs Duprey et Clément Charotte, résidants audit faubourg. Autre exploit d'assignation du 29 dudit mois d'avril, donnée par ledit Rousselot aux sieurs Petitjean, curé de Saint-Roch ; Michelet, curé de Saint-Sébastien ; Pécheur, curé de Saint-Epvre, et Renauldin, curé de la paroisse Notre-Dame de ladite ville de Nancy. Autre exploit d'assignation du 27 du même mois d'avril, donnée par ledit Rousselot à MM. les grand doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Nancy, dite Primatiale, et à MM. les officiers de l'hôtel commun de la même ville. Autre exploit d'assignation, donnée le 3 du présent mois de mai par ledit Rousselot au sieur Jean-Antoine Cléret, officier au service de France, et aux sieurs Jean Racoura, Nicolas Flambeau, Nicolas Vigneron, Jacques Maire et Léopold Gérard, tous notables de ladite paroisse Saint-Pierre. Autre exploit d'assignation, du 28 dudit mois d'avril, donnée par ledit sieur Rousselot au sieur Deville, curé de Saint-Nicolas de Nancy, à ce qu'en vertu de notre dit décret et de celui de notre dit sieur commissaire, ils aient à comparoître par devant lui aux jour et heure qui leur seront indiqués audit hôtel par lui élu à Nancy, pour procéder aux fins desdites requêtes et décrets : le procès-verbal de comparution et de contestation des parties ci-dessus et dudit sieur Arnould, vicaire de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, par devant ledit sieur Louis, notre commissaire, contenant les dires, réserves et conditions desdites parties, de tout quoi il leur a été donné acte ; ledit procès-verbal en date du 3 présent mois de mai, par lequel il conste que les comparants n'ont et n'opposent aucuns moyens à l'érection demandée, et déclarent reconnoître la vérité des faits exposés pour y parvenir, ainsi que la nécessité et utilité d'icelle. Autre procès-verbal contenant l'information *de commodo et incommodo* faite par ledit sieur Louis, curé de Rosières, notre commissaire, pour constater la nécessité et utilité de l'érection dudit vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas en Cure, ledit procès-verbal en date dudit jour 3 mai, par lequel il conste que les paroissiens qui ont été assignés ainsi que les autres par lui entendus

sur les moyens qui fondent la demande de ladite érection, la reconnoissent nécessaire et très-utile au bien spirituel de ladite paroisse, composée de plus de quinze cents communiants, et étendue d'environ trois lieues de circonférence, pour l'avantage qui résultera d'un curé en titre, qui s'attachera plus particulièrement à ses ouailles et qui sera tenu d'avoir un vicaire commensal qui lui sera par Nous donné pour l'aider dans toutes les fonctions de son ministère. Tout considéré, et le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons érigé et érigeons par ces présentes le vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas du faubourg Saint-Pierre de Nancy, en titre de Bénéfice-Cure dont le titulaire sera tenu d'avoir un vicaire commensal qui lui sera par Nous donné; avons réglé en conséquence qu'il sera payé audit titulaire une portion congrue, ainsi que de droit, par qui il appartiendra; et que la maison occupée par le sieur vicaire actuel lui sera donnée avec ses dépendances pour servir de presbytère; que le droit de patronage de ladite Cure, après la première collation qui sera en notre libre et entière disposition, appartiendra à MM. les grand doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Nancy, dite Primatiale, patrons de la Cure de Saint-Nicolas de la même ville, de laquelle dépendoit ladite église succursale de Saint-Pierre et Saint-Stanislas; la représentation au vénérable sieur archidiacre de Port, et toute autre provision, et disposition à Nous, à cause de notre dignité épiscopale, le tout, sauf les droits respectifs et prétentions de toutes les parties ci-dessus, dont il leur a été donné acte; avons réglé en conséquence que la dite paroisse par Nous érigée en Cure comme dit est, sera et demeurera composée de tous les paroissiens qui la reconnoissent actuellement pour leur église paroissiale et qui s'établiront ou demeureront dans la suite dans le territoire qui lui est assigné. Donné à Toul en notre palais épiscopal le cinquième mai mil sept cent soixante-deux.

✝ Claude, *évêque, comte de Toul.*

Et plus bas : Bruant.

[7] EXTRAIT DES REGISTRES DE LA CHAMBRE ÉPISCOPALE DE L'ÉVÊCHÉ DE NANCY.

François de Fontanges, par la miséricorde divine et l'autorité du saint siége apostolique, évêque de Nancy, primat de Lorraine, conseiller du roi en tous ses conseils;

Vu l'acte de démission et résignation faite entre nos mains le 3 juin dernier, par devant Mes Thiery le jeune, et Boulangé son confrère, notaires royaux et apostoliques à Nancy, par Me Jean-Baptiste-François Arnould, prêtre-curé de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas de

Nancy, de ladite Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, pour cause toutefois d'union et non autrement, au profit du Séminaire établi dans le faubourg Saint-Pierre de cette ville, sous toutes les conditions portées audit acte, notamment de la réserve de tous les fruits et revenus, même du casuel de la dite Cure, ou d'une pension équivalente aux dits fruits et revenus ; ledit acte de démission registré au greffe des insinuations ecclésiastiques, le même jour 3 juin : la requête à Nous présentée par Me Jean-Baptiste de Célers, en qualité de supérieur dudit Séminaire, aux fins qu'il nous plaise unir et incorporer la Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas du faubourg Saint-Pierre de la ville de Nancy, au Séminaire érigé au même faubourg, ensemble tous les droits, fruits et revenus de la même Cure, à la mense du même Séminaire, pour être ladite Cure desservie à perpétuité par celui qui sera supérieur dudit Séminaire, aux conditions portées en la démission de Me Jean-Baptiste-François Arnould , notamment sous la réserve à son profit; pendant sa vie, de la jouissance desdits revenus ou d'une pension équivalente, ainsi qu'elle sera fixée par Nous; le soit communiqué au promoteur du quatre juin ; les réquisitions dudit promoteur, du même jour quatre juin : Notre décret du 5 au bas, par lequel Nous avons ordonné qu'avant faire droit, il seroit informé de la commodité et incommodité de l'union requise ; ensemble de la valeur de tous les revenus de la Cure dont il s'agit, et que toutes les parties intéressées à cette union seroient entendues par M. Charles de Fontallard, vicaire-général de notre diocèse, que nous avons commis à cet effet, et pour faire généralement toutes les procédures nécessaires jusqu'au décret exclusivement. Requête présentée par ledit Me Jean-Baptiste de Célers à M. de Fontallard, tendant à ce qu'il lui plaise prendre son jour, lieu et heure, à l'effet de faire assigner par devant lui toutes les parties intéressées à l'union dont il s'agit, ensemble celles inconnues, par affiches, et les témoins à entendre dans l'information *de commodo et incommodo*, et procéder en exécution de Notre ordonnance ; décret dudit sieur de Fontallard, du 9 juin, par lequel en acceptant la commission, il a ordonné que toutes les parties intéressées à l'union requise seroient assignées à comparoir par devant lui au palais épiscopal le 22, dix heures du matin, savoir les connues, en la forme ordinaire, et les inconnues, si aucunes sont, par affiches et publications par deux dimanches consécutifs, à l'issue de la messe paroissiale, et que les témoins à ouïr dans l'information de la commodité ou incommodité de la susdite union seroient assignés à comparoir au même lieu le 25 juin, dix heures du matin et jours suivans, s'il échet ; et que Me Jean-Baptiste-François Arnould représenteroit les

titres, papiers, renseignements et documents concernant ladite Cure et qu'il fourniroit un état détaillé, signé et certifié véritable par lui, de tous les fruits et revenus de ladite Cure; le *paréatis* expédié le 12 juin en chancellerie sur arrêt de la cour du Parlement de Nancy, du 11, pour mettre à exécution sous son ressort, notre ordonnance du 5, et le décret de notre commissaire, du 9 juin. Exploits d'affiches et publications par Mathieu, huissier au parlement, tant à la porte de l'église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, qu'à celle du palais du Parlement et de notre palais épiscopal, avec assignation à toutes personnes inconnues qui pourroient prétendre avoir intérêt à ladite union, à comparoir par devant ledit commissaire aux jour, lieu et heure par lui indiqués; le premier desdits exploits du 13 juin, le second du 20, représentés en originaux, et contrôlés les 14 et 21 juin au bureau de Nancy, par Mangeot, *pro* Mulnier. Autre exploit du 14 juin, par ledit Mathieu, d'assignation : 1° aux paroissiens de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas du faubourg Saint-Pierre de Nancy, dans les personnes des sieurs Arsan, entrepreneur de bâtimens, échevin de ladite paroisse, et Mathelin, commissaire de police, avec interpellation d'en avertir les paroissiens; 2° aux officiers municipaux de la ville de Nancy, en la personne du sieur Michel, leur greffier; 3° aux vénérables grand-doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale-primatiale de Nancy, au domicile de Me Harmant, leur receveur; 4° à Me Jean-Baptiste-François Arnould, curé de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, tous à comparoir par devant ledit commissaire aux jour, lieu et heure par lui fixés; ledit exploit représenté en original et contrôlé le 17 au bureau de Nancy par Mangeot *pro* Mulnier. Autre exploit des 19 et 23 juin, par ledit Mathieu, d'assignations données aux sieurs marquis Dessalles, abbé Taraillon, de Bourgongne, de Charlemont, Calet, Briolet, Bellon, Flambeau, Pétré, Liot, Lachaussée, Boilé, Bernel, Albert et Leseure, Mes Henry l'aîné, Poincarré, Gœuri, Fourier de la Borde, témoins à entendre dans l'information *de commodo et incommodo;* représentés en originaux, controlés au bureau de Nancy les mêmes jours par Mangeot *pro* Mulnier. Le procès-verbal de comparution des parties interessées, contenant leurs dires, réserves, conditions et protestations. L'ordonnance du commissaire au bas du même procès-verbal du 22 juin, qui a donné acte aux parties de leurs comparutions, dires, réquisitions et protestations; ordonné que la délibération capitulaire du chapitre de la cathédrale-primatiale du 21 juin, le résultat des paroissiens de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, du 19, et la déclaration fournie par Me Arnould de tous les revenus de ladite cure, demeureront joints à la minute du

procès-verbal ; que l'expédition produite par Me Arnould, de la sentence d'érection du vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, en Cure du 5 mai 1762, sera déposé au secrétariat de l'évêché et jointe à la procédure pour y demeurer jusqu'après le décret définitif ; ordonné que ledit sieur commissaire se transportera le 26 dans la chapelle qui existe dans l'intérieur de la maison du Seminaire, pour en constater l'étendue, à l'assistance du sieur Pierre François, toiseur juré, qui en fera la livraison et dont procès-verbal sera dressé ; et que par le même commissaire il sera procédé à l'examen des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, qui seront représentés par Me Arnould, depuis dix années, à commencer au 1er janvier 1774 jusqu'au 31 décembre 1783 inclusivement, à l'effet de vérifier combien, année commune, il peut y avoir de baptêmes, mariages, enterremens et relevailles dans ladite paroisse, et connoître par là, autant qu'il sera possible, le produit annuel du casuel de ces différents objets, pour en être dressé procès-verbal. Les lettres patentes du mois de juillet 1779, pour l'établissement d'un séminaire à Nancy, registrées au parlement le 5 août suivant ; expédition de la sentence d'érections du vicariat de Saint-Pierre et Saint-Stanislas en Cure, du 5 mai 1762 ; le résultat des paroissiens du 19 juin dernier ; la déclaration fournie par Me Jean-Baptiste-François Arnould, de tous les revenus de sa Cure du 20 ; la délibération capitulaire du chapitre de la cathédrale-primatiale du 20 même mois ; l'information *de commodo et incommodo* du 25 ; le soit communiqué au bas, au promoteur ; le procès-verbal de reconnoissance et livraison de la chapelle du Séminaire du 26 ; autre procès-verbal de dépouillement des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, pendant dix années, commencé au 1er janvier 1774 et fini au 31 décembre 1783, contenant le résultat d'une année commune, les conclusions et réquisitions du promoteur.

Tout vu et considéré, le saint nom de Dieu invoqué, ayant aucunement égard aux réquisitions du promoteur, lui avons donné acte de la protestation par lui faite contre la qualité de curé primitif de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas, prise par le chapitre de notre église cathédrale-primatiale, dans sa comparution au procès-verbal du 22 juin dernier, et contre la qualité de vicairie donnée à la même paroisse dans ladite comparution ; avons pareillement donné acte aux officiers municipaux de la ville de Nancy de leurs protestations contre les réserves faites par le chapitre de la cathédrale-primatiale en sa même comparution ; en conséquence des preuves résultantes de l'information *de commodo et incommodo*, avons, du consentement de Me Jean-

Baptiste-François Arnould, des paroissiens, du chapitre de la cathédrale-primatiale et des officiers municipaux de la ville de Nancy, uni et incorporé, unissons et incorporons au Séminaire établi au faubourg Saint-Pierre de la ville de Nancy, la Cure de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas du faubourg Saint-Pierre de la même ville, ainsi qu'elle a été érigée par décret épiscopal du 5 mai 1762, avec tous les droits en dépendants, sans aucune réserve et sans suppression néanmoins ni extinction de son titre ; ensemble tous les fruits, revenus et émoluments quelconques de ladite Cure, tels qu'ils sont à présent ou pourront être à l'avenir, à la mense du même Séminaire, pour être ladite Cure desservie à perpétuité au nom du Séminaire par celui qui sera supérieur dudit Séminaire, sur la comission autorisable qui lui en sera donnée par nous et nos successeurs, pour le régime des âmes, pour, par ce Séminaire, entrer en possession de ladite Cure, après que l'union sera autorisée par lettres patentes registrées en la cour de Parlement, sans que, dans aucun cas, Me Arnould puisse résigner ni permuter ladite Cure; le tout aux charges et conditions suivantes :

1° Que Me Jean-Baptiste-François Arnould aura, sa vie naturelle durant, le titre et la qualité de curé honoraire, avec droit de porter l'étole en la même église, d'en faire les fonctions au spirituel en cas d'absence ou empêchement du supérieur du Séminaire, et d'avoir rang, séance au chœur, aux processions et autres cérémonies publiques aussi en étole, et le pas avant les vicaires ou autres prêtres agrégés à la desserte, sans néanmoins pouvoir prétendre aucun honoraire ni rétribution pour raison de ses fonctions.

2° Qu'il continuera de jouir pendant toute sa vie de la totalité du presbytère, jardin d'icelui, appartenances et dépendances quelconques, sans qu'il puisse être attenu à y donner logement à aucun vicaire ni autres quels ils soient, à la charge seulement des réparations locatives, sauf à lui ou à ses héritiers, après son décès, à retirer les armoires, alcoves et autres commodités faites à ses frais dans la maison de Cure et dépendances.

3° Que dans aucun cas il ne pourra être chargé des logemens, pension, nourriture et entretien des vicaires.

4° Que pour lui tenir lieu de tous les fruits et revenus quelconques de ladite Cure, qu'il s'est réservés, il jouira sa vie naturelle durant, d'une pension viagère de deux mille deux cents livres, cours du royaume, qui lui sera payée annuellement par le Séminaire, par quartier et d'avance, de trois mois à autres, franche et exempte de tout don gratuit et autres impositions quelconques présentes et à venir, prévues ou à prévoir, et dont le premier payement se fera dès le 1er jan-

vier qui suivra immédiatement la prise de possession de la part du Séminaire; tous les fruits et revenus quelconques jusqu'au dit jour 1er janvier demeurant réservés à Me Arnould.

5° Que la ville de Nancy ne sera attenue à d'autres ni à plus grandes charges que celles qu'elle a acquittées ou dû acquitter jusqu'à ce jourd'hui, pour la desserte de ladite Cure, soit en vases sacrés, ornements, linge, pain, vin, cire, livres et autres fournitures qui, sous aucun prétexte, ne pourront excéder celles auxquelles ladite ville a satisfait ou dû satisfaire depuis l'érection de cette Cure, et à quelque nombre puisse se porter celui des prêtres et des clercs attachés à la desserte après l'union.

6° Que pour indemnité de la perte du patronage de la Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, le chapitre de notre église cathédrale-primatiale jouira du droit de nommer à deux bourses ou pensions gratuites au Séminaire, qui pourront être divisées en trois ou quatre portions, toutes les fois qu'il le jugera convenable, et auxquelles seront nommés par le chapitre en corps, des jeunes ecclésiastiques originaires du diocèse de Nancy, qui seront jugés dignes d'y être admis et d'y continuer leur séjour, par Nous et nos successeurs ou ceux qui seront commis par eux ou par Nous à cet égard; duquel droit le chapitre ne commencera à jouir qu'après le décès de Me Arnould.

7° Que tous les droits que le chapitre de la cathédrale-primatiale prétend avoir sur la Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas lui demeureront réservés, sauf néanmoins notre droit et celui d'autrui, et sauf au promoteur à faire valoir, le cas échéant, sa protestation à cet égard, les défenses au contraire réservées.

8° Qu'au cas que l'union de ladite Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas vienne à cesser, le chapitre de la cathédrale-primatiale rentrera dans le droit de patronage d'icelle.

9° Que si à la suite ladite Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas était démembrée, ledit chapitre aura le droit de patronage de nouvelles Cures qui pourroient être érigées dans son territoire, l'union subsistante; et que les qualités et droits que le chapitre prétend sur la Cure de Saint-Pierre et Saint-Stanislas, lui demeureront réservés sur les nouvelles Cures qui en seront démembrées, sous la réserve expresse néanmoins de nos droits et de ceux d'autrui, et sans préjudice à la protestation du promoteur, les défenses au contraire demeurant réservées; et, attendu la protestation des officiers municipaux de la ville de Nancy, contre les réserves faites par le chapitre de l'église cathédrale-primatiale en sa comparution, avons au surplus délaissé aux dites parties à faire valoir leurs droits respectifs dans l'instance indécise

entre elles en la chambre des requêtes du palais, près le Parlement de Nancy.

Ordonnons en outre qu'au delà de la pension viagère et annuelle à payer à Me Arnould, le Séminaire sera tenu jusqu'à l'extinction de ladite pension, employer annuellement la somme de trois cents livres, cours du royaume, en aumônes dans la paroisse, et qu'après le décès de Me Arnould, indépendamment des charités ordinaires, le supérieur du Séminaire versera ladite somme de trois cents livres annuellement dans ladite bourse de la maison de Charité de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas.

Ordonnons enfin que le supérieur du Séminaire se pourvoira incessamment à l'effet d'obtenir et faire registrer en la cour de Parlement des lettres-patentes confirmatives de ladite union et dérogatoires à l'article XXV de l'édit du mois de mai dernier, registré en Parlement le 21 juin suivant.

Donné au château de Chaumont, en notre diocèse, sous notre seing, le scel de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre chambre épiscopale, le 24 juillet 1784.

Signé : † François, *év. de Nancy.*
Par Monseigneur.
Cherrier.

[8] Nous avons trouvé une pierre dans le tombeau de l'autel de la Sainte-Vierge, où elle est renfermée depuis l'année 1823. Elle a été extraite du tombeau du grand autel lors de la translation de cet autel du fond du chœur, au lieu où il se trouve actuellement, 1857.

Cette pierre a 25 pouces de hauteur et 29 pouces de largeur sur trois pouces 6 lignes d'épaisseur ; elle est carrée par le bas et arrondie par le haut, où il y a un petit creux de forme ovale.

On lit sur une de ses faces ce qui suit :

D. O. M.
Le mardi 24 avril 1756
J'ay étée bénite par Messire Nicolas François
Petit Jean, prêtre docteur en théologie, curé
De la parsse St-Epure de Nancy, doyen de Port etc
Et posée pour la 1re pierre de cette église
Par Demlles Me Jeanne et Jme Françoise,
Filles du Sr J-Nicolas-Jennesson architecte
Des bâtiments de S. A. R. Francois III
Duc de Lorraine et de Bar etc. et de
Dmlle Jeanne Martin, son épouse les

Quels pour rendre grâce à Dieu et
implorer sa miséricorde onts faits bâtir cette
Eglise pour I chanter ses louanges etc.

On lit sur la même face les mots suivants qui semblent indiquer que cette pierre renferme des reliques.

S. Respicius.
S. Generosi; m. c.

[9] Bail emphitéotique pour 99 années à commencer le 24 décembre 1756, de l'église qui servira de paroisse pour les dehors de la ville à la porte Saint-Nicolas, avec les sacristies, maison joignante et jardin au derrier d'icelle, pour Messieurs les président, magistratz et conseilliers de l'hostel de ville de Nancy, preneurs.

Contre le sieur Jean-Nicolas Jennesson, architecte des bâtiments de S. A. R. laisseurs

du 24 décembre 1756

à 800 livres de location par chacune année, pajable par moitie de six mois à autres.

Par devant le tabellion général en Lorraine, garde nottes héréditaire, demeurant à Nancy soussigné et en présence des témoins cy-après nommés, furent présents en personnes le sieur Jean-Nicolas Jennesson, architecte de S. A. R. et demoiselle Jeanne Martin, son esponse de luy deüement licentiée et authorisée à l'effet des présentes, ce qu'elle a receue pour agréable, demeurant en cette ville, paroisse Saint-Pierre, lesquels ont déclarés et recognus volontairement avoir laissé et par ces présentes laissent solidairement l'un l'autre, un seul pour le tout, et à titre de Bail emphitéotique pour le temps et espace de quatre vingt dix neuf années qui commenceront à courir dez aujourdhuy, et qui finiront à pareil jour les dittes quatre vingt dix neuf années finies et expirées; à Messieurs les président, magistrats et conseillers de l'hôtel de ville de Nancy présents et acceptants pour et au proffit de la ville et audit titre de Bail emphitéotique, l'église nouvelle que lesdits sieur et demoiselle Jennesson vienent de faire construire sur leur terrain au faubourg Saint-Pierre, proche la Magdelaine, les deux sacristies joignantes avec la maison attenante à ladite église au midy, dans laquelle réside actuellement le sieur Harolle, chimiste, le tout entre ledit sieur Jennesson du costé de Nancy d'une part et Adam Serigni du costé de Bonsecours d'autre. Ensemble laissent aussy et comprennent au présent Bail le jardin qui est au derrier de ladite maison occupée par ledit sieur Harolle jusques au premier angle du chœur de ladite église du costé du midy, et sur la longueur en fond qui s'y

trouve, en laissant néantmoins quinze pieds de largeur entre le mur du sieur Soriot et celuy que lesdits sieur et demoiselle Jennesson doivent faire construire pour la cloture parallelle avec son retour jusqu'a la rencontre de l'angle du chœur susdit, lequel mur à faire sera fait mitoyen et entretenu à frais communs ; que les murs de laditte église du costé du terrain desdits sieur et demoiselle Jennesson seront aussi mitoyens pour y appuyer ce qu'ils jugeront à propos, soit en bâtiments ou autrement, décemment et sans donner aucunes atteintes ny aux jours, ny seuretés de laditte église. Lesdits sieur et demoiselle laisseurs se réservant l'oratoire qui est du costé de leur terrain, pour leur usage et commodité, de même que pour leurs hoirs et ayants cause avec la communication en laditte église par la porte qui donne sur leur jardin, à charge néantmoins que la clef en sera déposée entre les mains du sieur curé présent et advenirs, ou à la sacristie pour l'entrée leur en estre ouverte et à leurs hoirs et ayants causes, aux jours et heures des offices journalliers de laditte parroisse, pour jouir par la ville, tant de laditte église que des maison et jardin ci-devant énoncés pendant tout le temps du présent Bail emphitéotique comme de choses à elles appartenantes audit titre, et en faire et disposer comme elle trouvera à propos, à charge de l'entretien par la ville de toutes réparations quelconques ; et de payer auxdits sieur et demoiselle Jennesson et à leurs hoirs, héritiers et ayants causes, la somme de huit cent livres, par chacune année, payable par moitie de six mois à autres, dont les six premiers mois eschoiront au jour et feste de la Saint-Jean-Baptiste, 24 juin prochain 1757, les six derniers mois aux festes de Noël mesme année, et ainsy continuer à pareils termes de six mois en six mois d'années à autres jusqu'a l'expiration du présent Bail ; sera payé en outre annuellement pendant tous le cours du présent Bail et d'années à autres au sieur Vicaire administrateur de laditte paroisse la somme de vingt quatre livres pour rétribution annuelle d'un service qu'il fera en laditte église pour le repos des âmes desdits sieur et demoiselle laisseurs et de leur famille, aux jours qui seront convenus entre ledit sieur administrateur et lesdits sieur et demoiselle Jennesson et leur famille ; jouiront lesdits sieur et demoiselle Jennesson et leurs hoirs successeurs et ayants causes des deux premiers bancs du costé de l'autel de saint Jean et saint Nicolas, de mesme que des honneurs de l'église comme ayant fondés et fait construire laditte église, après néantmoins Messieurs les officiers dudit hôtel de ville, touttes et quantes fois il s'en trouvera en laditte église. Que les bancs qui seront placés dans la nef de laditte église seront vendus au profiit desdits sieur et demoiselle laisseurs ; à la réserve de celuy destiné pour Messieurs de l'hôtel de

ville et des deux qui sont actuellement placés de part et d'autre du chœur, desquels trois bancs ledit sieur Jennesson a déclaré faire présent à la ville ; que du prix qui proviendra de la vente des bancs, il en sera abandonné un tiers au proffit du sieur vicaire administrateur actuel. Promettent lesdits sieur et demoiselle Jennesson laisseurs d'avoir le présent Bail emphitéotique pour agréable, ferme et stable, et de le guarentir, fournir et faire valloir envers et contre tous, sous l'obligation généralle et solidaire de tous leurs biens, meubles et immeubles présents et futurs qu'ils ont soumis solidairement à touttes justices et spéciallement les maison, église et jardin ainsy laissez, sans que cette clause spécialle déroge à la généralle, ny la généralle à la spécialle, y renonceant et à tous droits et exceptions contraires. Et de la part de la ville, elle promet aussy de l'exécuter et d'y satisfaire de sa part, mesdits sieurs les officiers obligeant pour cet effect tous les biens et revenus de laditte ville qu'ils ont soumis à touttes justices, renonceant à touttes choses contraires et promettent de payer laditte somme de huit cents livres annuellement, quels énénements jl puisse arriver, mesdits sieurs les officiers de l'hôtel de ville comparoissants et acceptants pour Messire Claude de Hoffelise, chevalier, seigneur de Villey le Sec, conseiller d'Etat de S. A. R., son premier président en la cour souveraine et audit hôtel de ville, par Monsieur Nicolas François Floriot, escuyer, conseiller à la Cour, Monsieur Georges Bagard, conseiller, maitre des comptes, Monsieur Charles Arnoult Hanus, seigneur de Jumecour, conseiller de S. A. R., lieutenant général de police des villes et office de Nancy, par Monsieur Friant d'Alincourt, chevalier, procureur de S. A. R. au baillage de Nancy, par les sieurs Pouget, conseiller pour la noblesse, Charles Ruynat, Pierre Chenot, conseillers permanents, Richez, conseiller trésorier, Mougenot, conseiller assesseur, Jacob, procureur sindic, et Noël, secretaire présents, lesquels ont déclarés agréer le présent Bail et ont promis d'y satisfaire, et de rendre lesdittes maison, église et jardin en état recevable à la fin et expiration desdittes quatre vingt dix neuf années. Fait et passé à Nancy avant midy, le 24 décembre 1736, en présence de Messire Gabriel Jacquin, prebtre, curé de laditte paroisse Saint-Pierre et de Charles Guerre, huissier au Baillage qui ont signés comme témoins avec les parties et le tabellion soussigné ; et sera fourny une expédition en bonne forme du présent Bail audit sieur Jennesson aux frais de la ville, lecture faitte. Signés à la minutte des présentes— J. N. Jennesson — Jeanne Martin — de Hofflize, Bagard, Hanus, Friant d'Alincourt, Pouget, Joseph-Charles Ruynat, Pierre Chenot, Richez, N. Mougenot, Jacob, Noël, G. Jacquin et C. Guerre, témoins ; et Pierre, ta-

bellion général soussigné. Controllé à Nancy le 31 décembre 1736. Reg. 14. f° 3, N° 7. Reçu vingt quatre livres ; signé : Deperonne, tabellion, Pierre, pour Grosse ; scelé à Nancy, le 11 janvier 1737. Cents quatre vingt six francs neuf gros. Pouget.

Copie du billet donné par le sieur Jennesson à Messieurs les magistratz et officiers de l'hostel de ville de Nancy le 24 décembre 1736, après le contract ou Bail emphitéotique passé de l'église de Saint-Pierre et maison y attenante.

Je soussigné déclare que quoy que par le Bail emphitéotique que j'ay passé ce jourdhuy pour l'église Saint-Pierre que j'ay baty et la maison y attenante, il soit dit que la ville sera chargée de toutes réparations et entretiens quelconques, cependant la vérité est que je demeure chargé ainsy que je m'y oblige de toutes réparations de laditte église et presbitère pendant les quatre premieres années dudit Bail, promettant en outre de rendre faitz et d'achever tant la tour que le clocher, que laditte église ainsy qu'elle est commencée, néantmoins sans cloches ny confessionnaux ; que je ferés barer de fer les vitrages, et jours de mon oratoir tout à mes frais. Que la ville fera, et fournira la chere à prescher etc. Fait à Nancy ledit jour 24 décembre 1736, signé : J.-N. Jennesson avec paraphe.

Controllé à Nancy, le 31 décembre 1736. Receus 9 sous 6 deniers pour pièce jointe. Registre 14. fol. 3. N° 7 signé : Deperone.

Pour copie conforme à son original qui est joint à la minutte du Bail emphitéotique du mesme jour, entre les mains du tabellion soubsigné, et expédié ce jourdhuy neufieme febvrier mil sept cens trente neuf. Signé : tabellion Pierre.

PERMISSION AUX PÈRES JÉSUITES DE LA MISSION DE CONSTRUIRE A LEURS FRAIS UNE SACRISTIE PRÈS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE, DU 8 AVRIL 1750.

Ce jourdhuy huitième apvril mil sept cent cinquante, la chambre et conseil de ville assemblée, ayant esté informée par Monsieur Hanus, prévot lieutenant général de police, qu'il seroit agréable au roy, suivant qu'il a plu à Sa Maiesté de s'en expliquer elle même à luy, le sixieme du présent mois, que l'usage de l'église érigée au faubourg Saint-Pierre et Saint-Stanislas, servante de succursale à la paroisse Saint-Nicolas, et laissée à la ville par le sieur Jennesson, propriétaire d'icelle pour cent moins un an, par contract authentique du vingt quatrième décembre mil sept cent trente six, fut rendu commun aux révérends péres de la Mission royale établie audit faubourg de Bon-secours.

La chambre pour répondre aux intentions du roy et marquer à Sa Maiesté sa profonde soumission et sa reconnoissance de toutes les grâces et faveurs qu'elle a répandues si libéralement dans la province, et spécialement dans la capitale, par différents établissements qui y concourent également au soutien de la religion et au soulagement des pauvres, a déclaré consentir à ce que lesdits révérends pères de la Mission puissent à l'avenir et pendant tout le temps qui reste à écouler du Bail emphitéotique dont il s'agit, faire de laditte église Saint-Pierre et Saint-Stanislas un usage commun avec les curé-vicaire et administrateur d'icelle, en convenant néantmoins du temps et heures convenables aux services respectifs dont ils pouront estre chargés ; de manière que rien ne puisse faire obstacle à celuy de la paroisse, et que le tout soit approuvé par monseigneur l'évêque.

Auront lesdits révérends pères missionnaires, et feront construire à leurs frais une sacristie séparée pour le dépôt de leurs habits sacerdotaux, vaisseaux sacrés, ornements, luminaire et autres effets qui leur seront nécessaires, sans aucun mélange avec ceux de la paroisse : et pour de la part de la Chambre marquer d'autant mieux son empressement à concourir aux vueus du roy en faveur d'un établissement aussi utile à l'Eglise et à l'Etat que celuy de la Mission royale, et contribuer en quelque sorte aux grands avantages que le publicq en receoit ; la chambre après qu'il en a esté refféré à Monseigneur le chancelier, a déclaré de son consentement se réserver le paiement total à faire du prix du Bail emphitéotique dont elle est chargée, sans prétendre y faire contribuer pour aucune part, lesdits révérends pères missionnaires qui demeureront seulement attenus aux réparations qui seront occasionnées par leur fait.

Fait et délibéré en la chambre du conseil de ville et police de Nancy, ledit jour huitième apvril mil sept cent cinquante.

Signé : Hanus, Poujet, Pierre, Guillon, N. Puiseur, G. Chapuis, Richez, N. Mougenot, Jacob.

Vu ; signé : Galaisière.

Les jésuites du Séminaire royal des missions reçoivent avec les sentiments d'une vive et respectueuse reconnoissance le présent acte que le conseil de l'hôtel de ville de Nanci a fait en leur faveur. En foy de quoy j'ay signé en qualité de supérieur de la maison ; a Nancy, ce 9 avril 1750.

Signé : J. De Menoux, jésuite.

Ce billet du père De Menoux avec la pièce qui précède est en origi-

nal sur deux feuillets de papier folio, dont le dernier est en blanc, sauf quelques indications.

La copie du contrat du Bail emphytéotique est sur parchemin in-quarto, quatre feuillets dont sept pages écrites ; le billet y annexé et signé Jennesson, est en papier même format, double feuillet dont le premier seulement est écrit, et en copie collationnée à l'original. Sur une feuille in-quarto en papier et séparée, est écrite l'indication sommaire du Bail emphytéotique, telle que je l'ai rapportée tout au commencement.

Le tout conforme aux originaux déposés aux archives de la mairie de Nancy.

[10] Séance du 19 messidor an VI (juillet 1798) de la république française, dix heures du matin.

Vu la pétition présentée sous le n° 3396 par la citoyenne Jeanne-Françoise Cueüllet, résidant à Nancy, tendant à ce qu'il plaise à l'administration municipale, ordonner le résiliement du Bail empyhtéotique, passé le 24 décembre 1736, de la ci-devant église et de la maison presbytérale de Saint-Pierre; ce faisant, la faire jouir de ces immeubles dont elle est propriétaire, comme représentant Jean-Nicolas Jennesson son ayeul maternel, se réservant, dans ce cas, de se pourvoir par devers le gouvernement pour les quatre années de loyer qui lui sont dûes.

Vu aussi le renvoi en fait, le 27 pluviôse dernier, par l'administration du département à celle municipale pour avoir son avis.

Ouï le rapport et le commissaire du directoire exécutif :

L'administration municipale considérant que le Bail emphytéotique du 24 décembre 1736 dont il s'agit, avait pour objet de fournir de la part de la commune de Nancy, au ci-devant paroissiens de l'église Saint-Pierre un édifice consacré à la célébration du culte catholique et un presbytère pour y loger le curé. Que ce bail a été fait pour l'espace de quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant un canon annuel de huit cents livres, cours de la ci-devant Lorraine. Qu'il reste encore trente-sept ans à écouler avant d'atteindre son expiration ; mais qu'il a déjà cessé d'avoir son effet par la volonté du gouvernement, dès l'instant de la suppression des paroisses ; que, depuis cette époque, l'administration militaire s'est emparée de l'église pour en faire un magasin d'effets d'habillement et d'équipement, et le presbytère est demeuré vacant.

Que dès lors la commune de Nancy n'a aucun intérêt de conserver la possession d'edifices de ce genre, attendu qu'elle n'en pourroit retirer aucun espèce d'utilité, et qu'au contraire ils lui deviendroient inti-

niment onéreux, soit du côté des frais d'entretien et de réparations, soit relativement au loyer qu'elle supporteroit en pure perte.

D'après ces considérations, l'administration municipale estime qu'il y a lieu de déclarer le Bail emphytéotique du 24 décembre 1736 résilié; en conséquence, autoriser les héritiers ou représentants de Jean-Nicolas Jennesson et de Jeanne Martin son épouse, à rentrer dans la possession des édifices et jardin rappellés au même bail, sous la condition néanmoins qu'ils ne pourront rechercher ni inquiéter la commune de Nancy, à raison des réparations grosses et menues stipulées au même bail, ni lui répéter aucun loyer ou canon échus ni à échoir, et à charge en outre par lesdits héritiers de supporter tous les frais relatifs à la résiliation demandée, et à leur mise en possession.

Fait et délibéré à Nancy ledit jour; présents : les citoyens Jeanroy, président; Coliny, Rousseau, Colin et Botta, administrateurs municipaux; Richard, commissaire du directoire exécutif, et Rollin, secrétaire en chef.

Séance extraordinaire du 3 thermidor, an VI de la république françoise, dix heures du matin.

Vu l'arrêté de l'administration centrale du département de la Meurthe, du 27 messidor dernier, sur la pétition présentée par la citoyenne Jeanne-Françoise Cueüllet, par lequel, en approuvant l'avis de l'administration municipale (19 messidor), elle déclare le Bail emphytéotique du 24 décembre 1736 résilié; en conséquence, autorise les héritiers ou représentants de Jean-Nicolas Jennesson et de Jeanne Martin, son épouse, à entrer dans la possession des édifices et jardin rappelés au même bail, sous la condition néantmoins qu'ils ne pourront rechercher ni inquiéter la commune de Nancy à raison des réparations grosses et menues stipulées au même bail, ni lui répéter aucuns loyer ou canons échus, ni à échoir, et à charge par lesdits héritiers de supporter tous les frais relatifs à la résiliation demandée et à leur mise en possession.

Ouï le rapport et le commissaire du directoire exécutif :

L'administration municipale arrête qu'en conséquence de la résiliation prononcée par l'arrêté précité, il sera passé par elle, devant notaire, contrat de rétrocession des édifices et jardin rapellés au Bail emphytéotique du 24 décembre 1736, au profit des héritiers ou représentants de Jean-Nicolas Jennesson et de Jeanne Martin, son épouse; à l'effet de quoi, le citoyen Rousseau, l'un de ses membres, figurera pour elle audit contrat, ainsi qu'à l'acte de leur mise en possession, sous les conditions insérées au même arrêté.

Fait et délibéré à Nancy ledit jour; présents : les citoyens Lalle-

mand, président ; Jeanroy, Coliny et Botta, administrateurs municipaux ; Richard, commissaire du directoire exécutif, et Rollin, secrétaire en chef.

ÉGLISE ET PRESBYTÈRE SAINT-PIERRE RÉTROCÉDÉS A LA FAMILLE CUEULLET.

Par devant le notaire à Nancy soussigné, fut présent Claude-Léopold Rousseau, commissaire nommé par délibération de l'administration municipale de la commune de Nancy du 3 thermidor dernier résident audit Nancy ;

Lequel, en exécution d'un arrêté de l'administration centrale du département de la Meurthe, du 27 messidor précédent qui déclare résilié le bail passé devant Pierre, le 24 décembre 1756, pour 99 ans, par Jean-Nicolas Jennesson et Jeanne Martin son épouse à la commune de Nancy, de l'église connue sous le nom de ci-devant paroisse Saint-Pierre, située à Nancy, faubourg de la constitution, des deux sacristies joignantes, de la maison attenante et du jardin au derrière ; a déclaré rétrocéder le bénéfice du même bail pour le temps qui en reste à courir au profit de Joseph-Zacharie, Jeanne-Françoise Cueillet, résidens à Nancy, présents et acceptants, de Marie-Anne Cueillet, Marie-Françoise-Henriette et Charles-Joseph-Fréderic Demaine, résidens à Bar-sur-Ornin, tous héritiers et représentants desdits Jean-Nicolas Jennesson et Jeanne Martin, ces trois derniers acceptants par Nicolas-Joseph Lefebvre, résidant à Nancy, leur fondé de pouvoir, pour ce comparant, suivant leurs procurations passées devant Banuet, notaire audit Bar, les 25 thermidor dernier et 6 fructidor, présent mois, lesquels resteront cy-jointes sous les clauses, charges et conditions énoncées audit arrêté et notamment de ne pouvoir, de la part desdits cessionnaires, rechercher la commune de Nancy, pour raison des canons stipulés audit bail, montant à huit cents livres, cours de la ci-devant Lorraine, par année, au moyen de quoi ledit Claude-Léopold Rousseau, en sadite qualité, consent que lesdits cessionnaires se mettent en possession desdits immeubles pour, par eux en jouir, user et disposer dès cejourd'huy, comme bon leur semblera.

Fait et passé à Nancy en l'étude, le 15 fructidor, l'an VI de la république, neuf heures du matin ; présents : Jean Bureau, huissier, et Césard Loiseau, rentier, résidants à Nancy, témoins connus et requis soussignés à la minute avec les parties, lecture faite.

Enregistré à Nancy, le 21 fructidor an VI.

Reçus quatre cent quatre vingt seize francs.

Signé : Pierron.

Pour copie, signé : Ragot.

[11]. Vente de l'église Saint-Pierre par les héritiers Jennesson à la dame veuve de Bourgogne, en date du 19 ventôse, an XI. Voir aux archives de la ville la liasse concernant le faubourg Saint-Pierre.

[12] Conseil d'Etat, séance du 27 mars 1822, autorisant la ville de Nancy à accepter l'acquisition faite par la dame de Bourgogne le 19 ventôse an XI, au nom des habitants du faubourg, dit de la constitution de Nancy, ou de Saint-Pierre, de l'église connue sous cette dernière dénomination. Arrêt du 23 août 1823 ordonnant l'exécution du contrat du 19 ventôse an XI au profit de la ville de Nancy, pour et au nom des habitants du faubourg Saint-Pierre. Voir aux archives de Nancy la liasse indiquée ci-dessus.

Nous n'avons pas cru nécessaire de mentionner ici toutes les pièces qui terminent le procès intenté en mars 1822, parce qu'elles ne touchent pas à la question principale; nous voulons parler de la remise à la ville de l'église Saint-Pierre par les acquéreurs du 13 frimaire an XII. C'est l'arrêt du 23 août 1823 qui termine le procès proprement dit. Les nouvelles et dernières instances relatives à des objets accessoires sont enfin terminées par un arrêt du 18 novembre 1823, comme on peut le voir aux archives de la ville.

ESQUISSE

DE

L'HISTOIRE

DE LA

MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE

EN LORRAINE,

Depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France,

PAR M. J.-B. SIMONIN PÈRE.

AVANT-PROPOS.

L'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine est divisée en deux parties : la première fait connaître les diverses phases de l'art médical, depuis les temps anciens jusqu'en 1766 ; la seconde expose les travaux des médecins, nés avant l'époque ci-dessus indiquée. Nous ne parlons pas seulement des hommes distingués dans l'art de guérir dont la Lorraine et les Trois-Evêchés ont été le berceau, mais encore de ceux qui, par une longue résidence dans ces contrées, ont acquis, en quelque sorte, la qualité de nationaux. Les ouvrages de nos devanciers étant nombreux, nous les avons rattachés, d'après leur contenu, aux grandes divisions des sciences médicales, et nous avons donné leurs titres à la suite de chaque section. Les écrits

des médecins lorrains ont servi de base à notre travail; mais, n'ayant pu les consulter tous, nous avons puisé des renseignements à diverses sources : nous citerons surtout la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet ; les bibliothèques médicale et chirurgicale de Haller ; le Dictionnaire historique de la médecine, d'Eloy ; la Biographie du dictionnaire des sciences médicales ; le Dictionnaire de la médecine ancienne et moderne, de Dezeimeris, etc. Nous avons omis à dessein des ouvrages de peu de valeur, d'autres plus importants ont pu échapper à nos recherches ; les titres de quelques livres, empruntés aux biographies que nous avons citées, présenteront peut-être des incorrections ; il n'en sera pas de même de ceux que nous avons eus sous les yeux.

Depuis environ trente ans, les érudits des départements qui formaient la Lorraine ont fait de ce duché l'objet de leurs recherches et de leurs travaux ; ils ont éclairé d'un jour nouveau l'histoire générale et particulière de cette province, décrit ses antiquités et fait connaître, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, la marche et les progrès des arts et des sciences chez nos ancêtres.

Parmi les sciences, il en est une cependant sur laquelle les écrivains gardent à peu près le silence : je veux parler de la médecine, dont je vais essayer d'esquisser l'histoire.

Depuis les Gaulois, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France, cette province a subi de nombreuses transformations. La

Gaule belgique, qui fut son berceau, conquise par César, cinquante-huit ans avant l'ère chrétienne, resta sous la domination des Romains jusqu'en l'an 406, où elle fut envahie par les Barbares. En 751, son territoire fit partie du royaume d'Austrasie, puis, en 900, de celui de Lothaire, d'où son nom de Lorraine. Après des guerres continuelles et désastreuses, la Lorraine fut gouvernée par des ducs bénéficiers, auxquels succéda, en 1048, Gérard d'Alsace, tige des ducs héréditaires ; enfin, en 1737, Stanislas, roi de Pologne, prit possession du duché, qui, en 1766, fit retour à la France. Ces vicissitudes politiques, ce mélange de populations diverses, ne firent pas seulement varier l'étendue du territoire, la langue, les coutumes et les mœurs de ses habitants, mais produisirent encore de grandes perturbations dans la culture et la marche des lettres et des sciences : il ne sera question ici que de celles qui ont pour objet la conservation et le rétablissement de la santé.

PREMIÈRE PARTIE.

DES DIVERSES PHASES DE LA MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE, CONSIDÉRÉES EN GÉNÉRAL.

On ne peut pas se tromper, ce me semble, dit Daniel Le Clerc, en assurant que le premier homme a été le premier médecin, ou qu'il a le premier eu connaissance de la médecine naturelle. La même loi qui l'a rendu sujet à la mort, l'ayant aussi rendu sujet aux maladies ou du moins à diverses incommodités qui sont attachées à la nature humaine, il ne faut pas douter qu'il n'ait fait ce qu'il a pu pour s'en garantir ou pour s'en délivrer[1]. Georges Ma-

1. *Histoire de la médecine*. Lahaye, 1729, chapitre IV, page 7.

thias[1] et plusieurs historiens de l'art médical partagent l'opinion émise par Daniel Le Clerc. Si, après sa chute, Adam a mis en usage des précautions hygiéniques et des médicaments dont l'observation lui avait révélé les bienfaits, on ne doit pas être surpris de rencontrer chez les Gaulois quelques connaissances médicales. Les prêtres de ce peuple étaient à la fois les ministres de la religion et de la santé. Les druides étaient partagés en trois classes : les druides proprement dits, les eubages et les bardes. Les eubages, livrés à l'étude de la nature, connaissaient un grand nombre de plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés par fois réelles et par fois exagérées. Parmi ces végétaux, figuraient le gui de chêne, le selago, la verveine, l'ellébore[2] la jusquiame, la pulsatille, la mandragore, etc. Pour que les plantes qui viennent d'être nommées possédassent des vertus miraculeuses, leur récolte exigeait certaines pratiques religieuses et mystiques. Sans parler de la recherche du gui dans les forêts du pays Chartrain, recherche dont la pompe est généralement connue, nous dirons seulement que, pour cueillir le selago, il fallait se laver les pieds, offrir du pain et du vin en sacrifice, prendre un vêtement blanc, se couvrir la main droite du pan de sa robe et saisir de cette main la plante sans employer d'instrument tranchant[3].

1. Conspectus historiæ medicinæ chronologicus, in usum prælectionum academicarum confectus. Gœttingæ, 1761, pag. 1.

2. L'usage de l'ellébore s'est perpétué dans les Vosges. M. E. Bégin a vu des habitants de ces montagnes atteints d'épilepsie, de migraine, de fièvres spasmodiques, manger, au déclin de la lune, un gâteau triangulaire connu sous le nom d'orikèlle et prendre le matin, à jeun, une pincée d'ellébore en poudre mêlée à du miel d'un essaim de l'année.

3. V. la Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de

Tandis que chez les Celtes, l'art iatrique était encore à l'état rudimentaire, les écoles de Cos et de Gnide florissaient en Grèce, et leurs dogmes constituaient une véritable science. La médecine grecque importée chez les Romains pénétra avec eux dans les Gaules, conquises par César. Dès que la soumission des provinces le permit, les empereurs remplacèrent les colléges des druides et des prêtres germains par un certain nombre de lycées. On tira de Marseille presque tous les professeurs chargés de l'enseignement dans ces institutions, qui acquirent bientôt une grande célébrité. Le lycée de Trèves, fondé par Constance Clore, protégé par l'empereur Gratien, attira une foule d'illustrations et d'élèves qui venaient s'instruire dans toutes les branches des connaissances humaines. La jurisprudence n'était professée qu'à Rome, mais la médecine pouvait s'apprendre à peu près partout. L'élève suivait un praticien, *susceptor,* et complétait ses études dans une académie, ou bien il fréquentait un des colléges sacerdotaux du pays. Ces colléges admettaient les deux sexes à l'initiation, circonstance qui explique la brillante réputation des femmes prophétesses de la Gaule[1].

La grande invasion des Barbares, qui eut lieu dans les premières années du ve siècle, porta le trouble et l'effroi dans la Gaule belgique; les lettrés et les savants se retirèrent dans les villes du midi et les écoles furent fermées.

l'antiquité, par le R. P. Dom ***, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1727.

Lettres sur l'histoire médicale du Nord-Est de la France, par M. Emile Bégin. Metz, 1840, lettre 1re.

1. Histoire de la civilisation dans le pays Messin, par M. Emile Bégin. Metz, 1829, pag. 89 et suivantes.

Lettres sur l'histoire médicale du Nord-Est de la France, par le même auteur; lettre 4e, pag. 90 et suivantes.

Les lettres et les sciences auraient disparu de nos contrées sans les efforts persévérants des ministres de la religion chrétienne, dont les institutions avaient été respectées. Ces hommes pieux et instruits ouvrirent des écoles dans les cathédrales, les abbayes et les monastères, et y enseignèrent la langue latine et même la langue grecque, la rhétorique, la théologie, le droit canonique, les mathématiques, l'astronomie et la géographie. Ces écoles, ouvertes non seulement aux ecclésiastiques, mais encore aux laïques, jetèrent un éclat plus ou moins vif, suivant les circonstances dans lesquelles elles se trouvèrent placées, subsistèrent jusque dans le xve siècle, et formèrent des disciples distingués[1].

Ainsi qu'on a pu le remarquer, la médecine ne figurait pas dans le programme des études des écoles ecclésiastiques, et cette science ne fut pas enseignée en Lorraine pendant toute la durée du moyen-âge. Des moines et des juifs exerçaient cependant l'art de guérir dans notre contrée, mais les médecins instruits étaient rares. Quelques passages extraits des historiens lorrains démontreront la vérité de ces assertions.

Arnould, roi de Germanie, eut pour médecin un prêtre nommé Amant, de l'église de Metz, auquel ce prince accorda, le 9 juillet 889, huit manses ou métairies situées à Ars-sur-Moselle[2].

Vers la fin du ixe siècle, les médecins étaient si rares

1. V. les Recherches sur les écoles épiscopales et monastiques de la province ecclésiastique de Trèves, par M. Auguste Digot, tome second, pag. 552 et suivantes, du Recueil des mémoires de la 17e session du Congrès scientifique de France.

2. Histoire des sciences, etc., dans le Pays messin, par M. Emile Bégin, pag. 185.

que Marquard, abbé de Prum, envoyait ceux de ses religieux qui étaient malades consulter Didon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens[1].

On vit, en 986, Adalberon II, évêque de Verdun, aller se faire traiter à Salerne, parce qu'il ne trouvait pas en France de médecins qui lui inspirassent une confiance entière[2].

Dans le cours du XIIe siècle, Brunon, archevêque de Trèves, avait pour médecin un juif nommé Josué[3].

Pour preuve de l'ignorance des médecins à une époque moins reculée, nous rapporterons une anecdote empruntée à Thierriat, par MM. Emile Bégin et Auguste Digot dans leurs histoires de Lorraine.

Au commencement de l'année 1245, un Italien apporta en Lorraine un manuscrit du poème latin connu sous le nom d'*Ecole de Salerne*, poème qui contient un certain nombre d'aphorismes médicaux et hygiéniques. Tout le monde voulait en avoir des copies, et plusieurs personnes l'apprirent par cœur. Les médecins en éprouvèrent une grande contrariété et du chagrin, craignant de perdre leurs clientèles et leurs fortunes. Ils voulurent poursuivre ledit porteur, le faire mettre en prison et brûler son livre ; mais l'Italien parvint à s'enfuir, et les médecins furent grandement honnis et joués.

Le Barrois était aussi privé de véritables médecins. M. Servais nous apprend qu'on n'a pas de preuves de l'éta-

1. Loup de Ferrières, Epist. 72, cité par M. Auguste Digot, Histoire de Lorraine, tome 1er, pag. 165.

2. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome Ier, page 272.

3. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome Ier, page 406.

blissement de médecins et de chirurgiens dans cette contrée avant le XIVe siècle. Maître Jehan de Poligny, qui, d'après un titre de ce temps, y exerçait avant 1346, est le premier médecin dont le nom ait été conservé[1].

La chirurgie fut moins florissante encore que la médecine en Lorraine ; ces deux tiges d'un même tronc, d'abord cultivées par les prêtres et les juifs, furent séparées vers le milieu du XIIe siècle. En 1160, le concile de Tours défendit aux ecclésiastiques toute opération sanglante, et dès lors la chirurgie fut abandonnée aux laïques, presque tous illettrés dans ces siècles de barbarie ; les prêtres conservèrent néanmoins encore cette portion de l'art chirurgical qui s'abstient de l'effusion du sang.

Cependant, la médecine était en honneur à la cour des ducs de Lorraine. Mathieu Ier entretenait jusqu'à trois médecins, nommés Jordanus, Walterus et Samson[2], et ses successeurs paraissent avoir eu tous des médecins et des chirurgiens attachés à leur personne. M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, a extrait des comptes du receveur général de Lorraine les noms de 44 médecins, qui ont reçu des honoraires de Leurs Altesses (de 1471 à 1720), ceux de 44 chirurgiens (1463 à 1729), de 16 barbiers (1478 à 1596) ; de 4 sages-femmes (1492 à 1505), de 4 vétérinaires (1492 à 1562), enfin de 18 apothicaires (1478 à 1669).

A l'exception de Symphorien Champier, de Jean Lalle-

1. Recherches sur l'origine et la situation du service médical dans le Barrois et principalement à Bar-le-Duc, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, par M. Servais. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1855, page 107.

2. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome Ier, page 533.

ment, d'Antoine et de Nicolas Le Pois, d'Anus Foës, de Jacques Mouzin, de François Marquet, médecins, et de maître Michaud, chirurgien, hommes qui ont acquis de la réputation par leur érudition et par leurs écrits, les noms de tous les autres seraient restés inconnus, sans les comptes du receveur général. Des notes ajoutées par le comptable à la mention des sommes payées, on peut déduire quelques faits qui ne sont pas sans intérêt.

De 1471 jusqu'à la fondation de l'Université de Pont-à-Mousson, les docteurs en médecine étaient en très-petit nombre ; les comptes du receveur ne donnent ce titre qu'à cinq médecins; ils qualifient les autres de conseillers et médecins ou seulement de médecins des ducs. Dans les maladies graves, les ducs appelèrent souvent les médecins étrangers, tels que Symon Aubespin, de Châlons, en 1480; Hanus Henrich, de Lausanne, en 1481 ; Anus Foës, de Metz, en 1560 ; Finiel, en 1748, etc.

La chirurgie était encore plus mal représentée que la médecine ; elle était exercée par des chirurgiens et des barbiers, hommes illettrés, qui ne trouvaient dans le duché aucune école où ils pussent puiser les connaissances nécessaires. En 1507, un nommé Réné Bailly fut envoyé à Paris par le souverain pour y apprendre le *métier* de chirurgien et de barbier. Les duchesses de Lorraine étaient accouchées par des matrones : en 1492, Jacquemotte est citée comme sage-femme de la royne (la duchesse); Alison en 1501; Marguerite Godfrin, en 1505, et Geneviève de Hulas, de Paris, en 1560, exercèrent la même fonction.

Dès l'année 1492, les ducs entretenaient des vétérinaires, et les apothicaires étaient nombreux, puisqu'en 1589, il en existait huit à Nancy.

Si l'on étudie les événements dont la Lorraine a été le

théâtre pendant le moyen-âge; si l'on se rappelle l'état des lettres et des sciences dans cette province pendant ces siècles d'ignorance, on verra facilement pourquoi des médecins dignes de confiance s'y montraient en petit nombre et à de longs intervalles. En effet, l'absence de tout enseignement médical forçait ceux qui se destinaient à l'art de guérir d'aller chercher l'instruction qu'ils ne trouvaient pas dans leur pays, dans les écoles qui avaient pu survivre aux désastres dont les contrées occidentales de l'Europe avaient été victimes, ou près de quelques médecins célèbres dont ils suivaient les leçons et la pratique. Les cathédrales et les monastères possédaient un certain nombre de manuscrits, mais ceux d'entr'eux qui traitaient de la médecine étaient si rares que, pour les consulter, il fallait entreprendre des voyages longs et dangereux. M. A. Digot rapporte, d'après Richer, qu'en 991, ce moine de Saint-Remy partit de Reims pour aller étudier à Chartres les aphorismes d'Hippocrate[1]. Au XIIe siècle, les copies se multiplièrent, les bibliothèques devinrent plus nombreuses et plus riches; mais la plupart des livres qui les composaient avaient surtout pour objet les lettres, les saintes écritures, les pères de l'église, les vies des saints, les chroniques, etc. Cependant les hôpitaux, déjà communs au XIIe siècle et plus encore au XIIIe, purent fournir aux médecins d'utiles enseignements. Après des études plus ou moins sérieuses, chacun se donnait le titre qui lui plaisait, sans être assujetti à prendre des grades, que personne d'ailleurs ne pouvait conférer, et sans être astreint à faire preuve de connaissances et de capacité. Cette anarchie subsista jusqu'à la fondation des universités et donna lieu à

1. Recherches sur les écoles épiscopales, etc., pag. 382.

de nombreux abus. Les personnes d'un rang élevé pouvaient seules recevoir les conseils d'un médecin éclairé ; le reste de la population avait recours à des pratiques religieuses ou à des charlatans des deux sexes, qui alors abondaient, et qu'on ne rencontre que trop souvent encore aujourd'hui.

La foule toujours croissante de prétendus guérisseurs, dont l'ignorance et l'audace exposaient les malades à des dangers plus grands que ceux qui pouvaient résulter de leurs maux, fixa enfin l'attention de l'autorité. Le duc Raoul rendit un édit qui enjoignait, sous peine de mort, à ceux qui se mêlaient d'exercer la médecine et la chirurgie, de donner auparavant des preuves d'instruction et de capacité[1].

En 1507, Vary de Dommartin, évêque de Verdun, fit rédiger par Nicolas Chouart, son grand vicaire, des statuts synodaux qui prescrivent les formalités et les conditions imposées désormais à tous ceux qui voudront se livrer à l'exercice de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie. Ces statuts menacent les contrevenants de l'excommunication et de poursuites judiciaires dans toute l'étendue du diocèse. Un siècle plus tard (6 juillet 1602), les magistrats de la cité de Verdun promulguèrent le règlement des trois états de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie; règlement dans lequel se trouvent des dispositions contre les charlatans et les opérateurs étrangers[2].

1. Histoire de Lorraine, par M. Auguste Digot, tome 2, page 250.

2. *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain*, VIe année 1857, page 11 et suivantes. — Statuts des médecins, chirurgiens et apothicaires de la cité de Verdun, par M. Charles Buviguier.

Enfin, en 1515, Hugues des Hazards, évêque de Toul, dans ses statuts synodaux, déclare que les charlatans seront excommuniés et punis par des amendes arbitraires[1].

Nous ne connaissons les écrits d'aucun médecin de ces siècles reculés, et l'histoire de la médecine en Lorraine ne date réellement que du XVIe siècle.

La fondation des universités et l'invention de l'imprimerie firent luire, pour la médecine, une ère nouvelle, mais qui commença plus tard en Lorraine qu'en Italie, en Allemagne et en France. En effet, dans le XIe siècle, Constantin l'Africain, le plus savant homme de son temps, se retira dans le monastère du Mont-Cassin et y créa une école de médecine que Guiscard, prince normand, transféra à Salerne, où elle acquit en peu d'années une grande célébrité. En 1164, une réunion d'hommes, connue sous le nom d'Etudes de Paris, prit, vers l'année 1250, celui d'Université. De 1270 à 1280, les différentes sections enseignantes dans le sein de l'Université se séparèrent en compagnies distinctes et indépendantes les unes des autres, mais rattachées toutes à l'Université, leur mère commune. Les facultés avaient chacune leur doyen et conféraient des grades. On cite Pierre de Limoges comme étant celui pendant le décanat duquel s'effectua la séparation de la Faculté de médecine de l'Université. Depuis cette époque, seulement, la Faculté prit un sceau particulier, commença à tenir des registres et eut des statuts, confirmés, en 1331, par Philippe-de-Valois[2]. En raison des rapports qui existè-

1. *Histoire de Lorraine,* par M. Auguste Digot, vol. IV, pag. 125 et suivantes.

2. V. Recherches historiques sur la Faculté de médecine de Paris, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. J.-C. Sabatier, d'Orléans. Paris 1855.

rent entre la Lorraine et la France, la Faculté de médecine de Paris fut le point vers lequel convergèrent les étudiants de notre province jusqu'à l'érection de l'Université de Pont-à-Mousson.

Sur la demande du Cardinal de Lorraine, le pape Grégoire XIII accorda, en 1572, une bulle de fondation d'une université au Pont-à-Mousson, bulle qui fut publiée le 5 mars 1575; mais ce ne fut qu'en 1592 qu'une Faculté de médecine commença à se former au sein de l'Université. Toussaint Fournier ouvrit les cours dans sa propre maison, après avoir prêté serment au recteur et reçu de lui des lettres de permission d'enseigner, et la Faculté fut définitivement constituée en 1598 seulement. Le 5 janvier 1600, le duc Charles III ajouta une chaire d'anatomie et de chirurgie aux chaires déjà existantes, et en 1628, on nomma un professeur de pharmacie. Un édit du 17 février 1707 créa une chaire de chirurgie et donna un réglement pour les communautés de maîtrises de chirurgiens.

Les désastres occasionnés par la guerre et par la peste ayant amené l'interruption des cours de l'Université de Pont-à-Mousson, le 6 janvier 1699 il parut un édit portant réglement pour les études et promotion aux degrés publics en ladite Université[1]. L'article 55 de cet édit est ainsi conçu :

« Et comme il n'est pas moins important de régler la Faculté de médecine dont l'objet est la conservation de la santé humaine et dont l'étude a été presque entièrement anéantie dans notredite Université, nous voulons et entendons que les exercices en soient rétablis et continués et pour cet effet, déclarons communs, pour la Faculté de mé-

1. Ordonnances de Lorraine, tome Ier, page 111.

decine, les réglements établis ci-dessus pour la Faculté de droit, tant pour l'ordre et distribution des leçons et inscription des écoliers que pour les examens et actes publics » (baccalauréat, licence et doctorat).

Le 28 mars 1708, Léopold publia une ordonnance portant règlement pour la médecine et la pharmacie. L'article IV de cette ordonnance porte que, dans le cas où une chaire de médecine deviendra vacante à la Faculté de Pont-à-Mousson, cette vacance sera annoncée par affiches, et la chaire mise au concours. Les épreuves auront pour juges deux professeurs en charge et trois docteurs en médecine, ou à leur défaut trois licenciés[1].

Léopold, par lettres patentes du 1er juillet 1719, créa un jardin botanique à l'usage de la Faculté et concéda un emplacement pour construire une salle propre aux démonstrations d'anatomie, d'opérations chirurgicales et de botanique ; à cette salle devait être jointe une serre. L'Université et les diverses Facultés qui la composaient furent transférées de Pont-à-Mousson à Nancy, en 1768. Le décret du 18 août 1792 les supprima de même que toutes les autres institutions scientifiques[2].

A la Faculté dont nous venons de rappeler l'origine et les diverses phases, les étudiants prenaient des inscriptions trimestrielles. Munis de quatre inscriptions, ils pouvaient se présenter au baccalauréat; de huit à la licence, et de douze au doctorat. Ces grades n'étaient conférés qu'après des actes

1. Ordonnances de Lorraine, tome Ier, page 628.

2. V. Erectio universitatis mussipontanæ. Mussiponti, 1602. — Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois, par de Rogéville, tome II, page 489 et suivantes. — Les Communes de la Meurthe, par M. Henri Lepage, tome II, page 549 et suiv.

publics. Quoique le nombre des chaires fût fort restreint, la Faculté de médecine de Nancy acquit cependant de la réputation ; elle forma des médecins distingués, et Fourcroy nous apprend qu'à l'époque de sa suppression, sur les dix-huit Facultés qui existaient en France, elle était encore une des neuf qui conservaient plus ou moins d'activité[1].

L'introduction de l'imprimerie en Lorraine n'avait pas été plus précoce que la fondation de l'Université. La presse y gémissait, il est vrai, en 1501 ; mais, après 1528, elle cessa d'y fonctionner pendant trente ans[2], circonstance qui explique pourquoi les médecins de cette époque firent imprimer leurs ouvrages à Paris, à Lyon, à Strasbourg et ailleurs.

La sollicitude des ducs de Lorraine pour la conservation et le rétablissement de la santé de leurs sujets ne se borna pas à la fondation de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson ; ils cherchèrent encore à faire fleurir et à perfectionner les sciences médicales dans leurs Etats par des édits, des ordonnances, des lettres patentes, etc., rédigés avec un grand esprit de sagesse et qui devaient concourir au bien-être des Lorrains. La série de ces édits, ordonnances, lettres patentes, etc., constitue une législation qui s'applique à la médecine, à la chirurgie et à la pharmacie. Laissant de côté la pharmacie, dont nous n'avons pas l'intention de nous occuper, nous allons exposer succinctement les principales dispositions prises par le souverain : 1° à l'égard de la médecine, 2° au sujet de la chirurgie.

Médecine. — Le 15 mai 1752, Stanislas établit à Nancy

1. Exposé des motifs du projet de loi sur l'exercice de la médecine.
2. Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, par M. Beaupré. Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1852.

un Collége royal de médecine[1]. Le but de S. M. en établissant ledit Collége, fut de réunir les médecins, de les mettre à même de se communiquer leurs observations et leurs écrits, de donner des consultations aux pauvres malades et de faire des cours d'anatomie, de botanique et de chimie. Le Collége se composa d'abord de tous les médecins résidant à Nancy, et plus tard de ceux qui s'y firent recevoir ou agréger. Pour devenir membre du Collége, il fallait subir des épreuves difficiles et pour s'y faire agréger, il était nécessaire de produire un acte de baptême, des lettres de maître ès-arts et de docteur en médecine, de plus des certificats en bonne forme de deux années d'études en philosophie et de trois en médecine. Le Collége avait des correspondants dans les différentes villes de la province, pour l'instruire des maladies qui y régnaient et des moyens qu'on pouvait employer pour les guérir ; les correspondants devaient aussi communiquer au Collége leurs observations, tant sur la médecine que sur l'histoire naturelle, et ils ne pouvaient être que des médecins habiles et connus par quelques mémoires et ouvrages reçus par le Collége.

Pour maintenir l'harmonie entre la Faculté et le Collége royal de médecine, le Conseil d'Etat rendit, le 4 mai 1755, un arrêt portant association de ces deux corps enseignants[2]. Cet arrêt ordonne que le doyen et les professeurs actuels et à venir de la Faculté auront rang, séance et voix délibé-

1. Lettres-patentes du Roy, portant établissement d'un collége royal de médecine à Nancy. Ordonnances de Lorraine, tome VIII, page 367.

2. Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant association de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et du collége royal de médecine de Nancy. Ordonnances de Lorraine, tome IX, page 50.

rative dans le Collége royal des médecins de Nancy et qualité d'agrégés d'honneur, et que les médecins dudit Collége auront pareillement rang et séance dans ladite Faculté immédiatement après les professeurs et avant tous autres docteurs et pourront assister à tous les actes, exercices, assemblées et cérémonies et y auront voix délibératives ainsi que les professeurs.

L'arrêt précité ordonne encore que le doyen de la Faculté occupera la seconde place dans le Collége et que le président du Collége siégera après le doyen dans la Faculté; que lors d'une réception à la Faculté, le Collége y sera représenté par un de ses membres, et qu'un des professeurs de la Faculté assistera à la réception d'un maître. La Faculté et le Collége devaient d'ailleurs se communiquer réciproquement leurs observations scientifiques et leurs écrits.

Imitant ce qui se pratiquait à la Faculté de médecine, pour les nominations aux chaires des professeurs, le Collége royal mit les stipendes au concours[1]. Les principales dispositions de sa délibération sont les suivantes : A l'établissement ou après la vacance de chaque stipende, le concours sera annoncé par affiches aux médecins, par lettres aux officiers municipaux, et il aura lieu au jour fixé dans l'hôtel du Collége royal. Les concurrents représenteront leurs lettres de bachelier, de licencié, de docteur, et la date de ces dernières réglera leur rang. Chaque docteur agrégé au Collége proposera, par écrit, un cas ou question de médecine pratique et une autre de matière médicale, desquelles deux seront tirées au sort par chaque candidat, qui

1. Extrait des registres du Collége royal de médecine de Nancy, du 9 mai 1757. Ordonnances de Lorraine, tome IX, page 344.

sera obligé de les expliquer et de répondre aux objections qui pourront être formées par les membres du Collége et par les concurrents. Les docteurs agrégés présents donneront leurs suffrages par scrutin et la nomination aura lieu à la pluralité des voix.

Les villes de Pont-à-Mousson et de Nancy étaient exceptées de ces dispositions; les stipendes y étaient données par élection, en plein Collége, aux professeurs de la Faculté et aux membres dudit Collége qui étaient jugés les plus convenables.

Chirurgie. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, la chirurgie et la barberie étaient exercées simultanément au XVIe siècle par des hommes presque tous illettrés. Tandis que les médecins jouissaient d'une considération méritée, les chirurgiens-barbiers n'inspiraient aucune confiance. Pour relever la chirurgie dans ses états, le duc Charles IV emprunta à la France sa jurisprudence chirurgicale et nomma le sieur Sellier son premier chirurgien et barbier, avec des pouvoirs qui le constituaient chef de la chirurgie en Lorraine[1]. Malheureusement les guerres et les maladies contagieuses qui désolèrent cette province ne permirent pas l'exécution des statuts et règlements promulgués par Charles IV, et que le duc Léopold, restaurateur de tant d'institutions, dut remettre en vigueur, après avoir choisi pour son premier chirurgien le sieur Henri Cornuet de Belleville, auquel il attribua, ainsi qu'à ses successeurs, des pouvoirs dont le plus important était de recevoir ou faire recevoir des maîtres en chirurgie.

1. Edit portant établissement du premier chirurgien en titre d'office avec les statuts et règlements de l'art de la chirurgie. 5 octobre et 30 décembre 1698. Ordonnances de Lorraine, tome Ier, page 78.

Le premier chirurgien de Son Altesse devait nommer des lieutenants ou commis dans toutes les parties du duché où il en était besoin, lieutenants ou commis auxquels les autres chirurgiens et barbiers étaient tenus d'obéir, comme au premier chirurgien même, en tout ce qui concernait leur état.

Le premier chirurgien et ses lieutenants avaient pouvoir de réunir, dans chaque localité et en une chambre commune, les autres chirurgiens et barbiers. Chaque année ou chaque deux années, on choisissait un ou deux d'entr'eux, suivant leur nombre, pour être maîtres-jurés. Les élus avaient droit d'inspection sur les autres maitres; ils veillaient à ce qu'il ne se commît ni abus ni malversations dans l'exercice de la chirurgie ; le cas échéant ils en instruisaient le premier chirurgien ; enfin, ils faisaient observer les statuts et les règlements.

Pour devenir maître chirurgien et barbier, les aspirants qui avaient terminé leur apprentissage devaient être examinés par le premier chirurgien et par un de ses lieutenants, en présence de deux docteurs en médecine, quand il y en avait sur les lieux, et des maitres chirurgiens jurés. Ils étaient interrogés sur l'anatomie, la pathologie externe, sur la matière médicale et les opérations, et, pour chef-d'œuvre, ils étaient tenus de faire une démonstration anatomique et de pratiquer telle opération chirurgicale qui leur serait ordonnée par le premier chirurgien, ou par son lieutenant, ou par les jurés, en présence des autres maitres.

Indépendamment des pouvoirs indiqués ci-dessus, le premier chirurgien et ses lieutenants, soit dans le lieu de leur résidence, soit ailleurs, s'ils s'y trouvaient, avaient le droit exclusif de visiter les blessés en qualité d'experts et

de rédiger les rapports juridiques qui étaient du fait de la chirurgie.

En cas de contestation entre le premier chirurgien ou ses lieutenants et les maîtres chirurgiens et barbiers, les causes étaient portées à la Cour Souveraine de Lorraine.

Enfin, nul, sous peine d'une amende de 10 francs et de confiscation des instruments, ne pouvait faire aucune œuvre ou exercice de chirurgie, s'il n'avait été reçu maître dans la forme précitée.

Le 18 février 1707, Léopold, considérant que la plupart des abus qui se sont glissés dans l'art de guérir dépendent de l'ignorance des chirurgiens, décida qu'il serait créé une chaire de chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson[1]. Sauf quelques dispositions transitoires, l'édit du prince porte en substance :

Le professeur de chirurgie fera chaque jour, en langue française, une leçon d'une heure et demie de durée; il enseignera les diverses parties de la chirurgie, les opérations, les bandages et les médicaments topiques ; il fera de plus, deux fois par an, une démonstration anatomique.

Les étudiants en chirurgie, pour les inscriptions et les appels, seront soumis aux mêmes règlements que les écoliers en droit et en médecine. A l'avenir, nul ne pourra exercer la chirurgie s'il ne justifie, par un certificat en bonne forme, qu'il a suivi pendant un an les leçons du professeur de chirurgie.

Les aspirants qui, après avoir étudié pendant un an sous ledit professeur, voudront s'établir dans une ville où il y

1. Edit portant création d'une chaire de professeur en chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson, servant aussi de règlement pour les communautés et maîtrises des chirurgiens, du 18 février 1707. Ordonnances de Lorraine, tome 1er, page 540.

aura communauté et maîtrise de chirurgiens, seront tenus de faire apprentissage sous un maître d'icelles, pour mettre en pratique ce qu'ils auront appris de théorie sous le professeur en chirurgie, dont le certificat d'un an d'études équivaudra seulement à une année d'apprentissage. Lesdits aspirants devront d'ailleurs se conformer aux chartes et usages observés par les communautés. Les aspirants qui voudront exercer dans les villes où il y a bailliages ou siéges bailliagers, seront tenus de se présenter aux communautés de chirurgiens du département, d'y justifier d'une année d'études sous le professeur de chirurgie, d'une année d'apprentissage sous un bon maître, de deux années de service dans les hôpitaux ou chez d'autres maîtres, et de subir trois examens au choix des maîtres de ladite communauté.

L'office de premier chirurgien de S. A. est supprimé et ses lieutenants ne conserveront d'autre privilége que celui de chirurgien-juré aux rapports.

Cet état de choses, qui devait relever la chirurgie, en donnant à ses ministres l'instruction qui leur manquait, fut malheureusement de courte durée. Le 27 juin 1711, le duc Léopold rétablit l'ancienne législation et conféra l'office de son premier chirurgien au sieur Jean-Baptiste Levoyer. Cette mesure fit naître des difficultés entre le premier chirurgien et la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Pour les terminer, Paquotte, professeur de chirurgie de la Faculté, et Levoyer, premier chirurgien du duc Léopold, réglèrent à l'amiable leurs droits respectifs par un concordat en trois articles[1].

1. La jurisprudence particulière de la chirurgie en France, par Verdier, tome Ier, page 515 et suivantes.

Le même ordre fut suivi sous les règnes suivants : le 5 août 1731, le duc François nomma, au lieu et place de feu Levoyer, le sieur André Thomin, et Stanislas, roi de Pologne, conféra, le 13 juillet 1737, au sieur Desfarge, la charge et office de son conseiller, premier chirurgien et garde des chartes de la maîtrise des chirurgiens du duché de Lorraine et de Bar.

On a dû remarquer que les dernières nominations ne donnent plus au chef de la chirurgie en Lorraine le titre de premier chirurgien et barbier de Son Altesse, ce qui indique la séparation de la chirurgie et de la barberie. On aperçoit déjà des indices de cette séparation dans l'arrêt du 13 novembre 1664, mais elle ne fut réellement effectuée qu'après la promulgation de l'ordonnance de 1708[1].

Après le décès de Stanislas, le roi de France supprima l'office de premier chirurgien donné par le roi de Pologne au frère Charles-Hilaire Perret, et en attribua les fonctions, dans la Lorraine et le Barrois, à son premier chirurgien. Sa Majesté conserva cependant au sieur Perret les honneurs et prérogatives de sa charge[2].

La chirurgie reçut quelques améliorations qu'il est utile de mentionner, quoiqu'elles soient d'une date postérieure à celle de la réunion de la Lorraine à la France. Ainsi, des lettres patentes du roi, du 29 juin 1770[3] transformèrent la

1. Article 20.

2. Lettres patentes du roi portant suppression de l'office de premier chirurgien des ducs de Lorraine et de Bar, données à Versailles, au mois de février 1770. Ordonnances de Lorraine, tome XII, page 40.

3. Lettres patentes du roi concernant les chirurgiens du duché de Lorraine et de Bar. Versailles, 29 juin 1770. Statuts et règlements pour les chirurgiens des provinces, établis ou non établis en corps de communauté, pour l'exécution des lettres patentes ci-dessus qui pres-

communauté des chirurgiens de Nancy en Collége royal de chirurgie, et l'article 7 des statuts et règlements annexés à ces lettres déclare que « ceux qui exerceront purement et simplement la chirurgie seront réputés exercer un art libéral et jouiront de tous les priviléges attachés aux arts libéraux. »

D'autres lettres patentes du roi, du 20 novembre 1771[1], établirent au sein du Collége royal de chirurgie un enseignement donné par cinq professeurs sur les principes de l'art, l'ostéologie et les maladies des os, l'anatomie, les maladies et les opérations chirurgicales, enfin sur les accouchements.

DEUXIÈME PARTIE.

TRAVAUX DES MÉDECINS LORRAINS.

Pour décrire un fleuve, un hydrographe ne se borne pas à faire connaître son cours, depuis son origine jusqu'à sa terminaison, il indique encore les ruisseaux et les rivières qui viennent le grossir en y versant leurs eaux. Comme l'hydrographe, après avoir suivi, à travers les siècles, l'histoire générale de la médecine austrasienne, nous devons rechercher, par quels travaux, par quels écrits la science médicale s'est agrandie et perfectionnée. Les écrits des médecins nés en Lorraine et dans les Trois-Évêchés,

crivent pour les chirurgiens des duchés de Lorraine et de Bar, une jurisprudence semblable à celle qui régit les chirurgiens des autres provinces du royaume. Ordonnances de Lorraine, tome XII, page 61.

1. Lettres patentes du roi portant confirmation des statuts et règlements pour le Collége royal des maîtres en chirurgie de la ville de Nancy, données à Versailles, le 20 novembre 1771. Ordonnances de Lorraine, tome XII, page 524.

ou qui, étrangers à ces pays, y ont longtemps exercé leur art, sont fort nombreux. Pour éviter la confusion, nous rapprocherons ceux qui traitent des mêmes matières et nous en ferons des classes que nous rattacherons à chacune des grandes divisions des sciences médicales.

ANATOMIE.

Ce ne fut qu'en 1306 que Mundinus, disséquant à Milan trois corps humains, retira l'anatomie du profond oubli dans lequel elle était tombée depuis plus de mille ans. Dans la première moitié du XVIe siècle, Vesale devint pour ainsi dire le créateur de cette science par les progrès qu'il lui imprima. Sa passion pour l'anatomie fit surmonter à ce grand homme des dégoûts de toute espèce et braver des dangers réels pour se procurer des cadavres. De son temps, en effet, un obstacle invincible s'opposait aux exercices anatomiques : on regardait comme impie et sacrilége quiconque osait porter la main sur des dépouilles humaines; la loi même prononçait des supplices contre cette témérité. Vesale se mit au-dessus des préjugés de son siècle et souvent il passa des nuits entières à déterrer des corps à la butte de Montfaucon ou au cimetière des Innocents. Les mêmes préjugés régnaient en Lorraine, plus encore que dans la capitale de la France, et les professeurs de la Faculté de médecine ne pouvaient que rarement interroger la nature sur les corps des suppliciés ou sur ceux qu'ils dérobaient à la sépulture[1]. Soit qu'ils fussent arrêtés par

1. On pourra voir, par les citations suivantes, que l'autorité avait pris des mesures pour procurer aux professeurs d'anatomie et de chirurgie les sujets nécessaires à leurs démonstrations, mais que les

des obstacles sans cesse renaissants, soit par toute autre cause, les médecins lorrains mirent à profit les découvertes de leurs contemporains dans les autres pays, mais ils n'en firent point eux-mêmes.

Hyacinthe Leclerc imprima à Nancy, en 1775, un cours d'anatomie peint et gravé en couleurs, par A.-E. Gauthier d'Agoty, second fils, et expliqué par N. Jadelot, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Nancy et de la Société des Sciences et Belles lettres de la même ville, format in-f°.

La première partie de cet ouvrage, la seule qui ait paru, a pour titre : Abrégé de myologie ou exposition sommaire de tous les muscles du corps humain, avec leurs attaches et leurs usages ; elle se compose de 15 planches et de 25 pages à deux colonnes de texte latin et français,

préjugés s'opposèrent à leur exécution, jusques vers la fin du XVIIIe siècle.

L'article 5 de l'édit du 18 février 1707, prescrit aux professeurs d'enseigner les diverses parties de la chirurgie et de faire, deux fois par an, une démonstration anatomique sur les sujets qui leur seront fournis par les juges de Pont-à-Mousson, Nancy et autres lieux.

L'ordonnance de S. A. R., du 28 mars 1708, dit, article 17 : « enjoignons aux juges du bailliage de Pont-à-Mousson et à nos autres juges, ensemble aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des cadavres, pour faire les démonstrations anatomiques, sur la signification qui leur en sera faite par notre professeur en chirurgie, lesquels cadavres seront, s'il échet, conduits en sûreté et à nos frais. »

Enfin l'article 25 des statuts et règlements pour les chirurgiens, etc., du 29 juin 1770, porte que « chaque communauté fera démontrer publiquement, dans la chambre commune, par l'un des anciens maîtres, qu'elle nommera tous les ans, l'anatomie, l'ostéologie et toutes les opérations de la chirurgie, et en cas qu'elle ne puisse avoir un sujet humain, la démonstration se fera sur un sujet desséché et sur des animaux pour les opérations du bas-ventre et de la poitrine, et sur la tête d'un veau pour le trépan. » Ordonnances de Lorraine, tome Ier, pages 540 et 628. Tome XII, page 61.

précédées par un plan de l'ouvrage. Dans l'exposition des muscles, N. Jadelot a suivi la méthode d'Albinus ; les dessins ont été faits d'après nature, et J.-B. Simonin, père de l'auteur de cette esquisse, se chargea des dissections.

Laflize (I), Bagard (II) et N. Jadelot (III), déjà cité, ont décrit diverses monstruosités observées dans l'espèce humaine et chez les animaux.

Dès l'année 1618, Charles Le Pois avait reconnu l'importance de l'anatomie pathologique, aujourd'hui parvenue à un si haut degré de perfection. Ce célèbre médecin déclare que c'est aux fréquentes ouvertures de cadavres, auxquelles il s'est livré, qu'il a dû ses plus beaux succès ; il invite les médecins à n'en négliger aucune : « Debent autem medici satagere plurimum, ut quantum licet, hæc iis detur facultas quod liber naturæ sit optimus docendus medicinæ magister ex quo certè dico verè et seriò, longè plura quam ex scholis omnibus semper didici[1]. » — Les conseils de Ch. Le Pois ont été écoutés et Bagard (IV) nous a laissé quelques bonnes observations anatomico-pathologiques.

1. Selectiorum observationum et consiliorum de prœtervisis hactenus morbis affectibus que præter naturam ab aquâ seu serosâ colluvie et diluvie ortis liber singularis, etc.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ANATOMIE.

(I) *Laflize.* — Dissertatio physiologica sistens raram placentœ supra caput adhesionem. 1769, in-4°.

(II) *Bagard.* — Observation anatomique sur la double matrice d'une femme de quarante-huit ans, morte à Nancy, au mois de novembre 1752.

Description d'une tête monstre de veau, apportée de Rambervillers, le 7 février 1770.

(III) *N. Jadelot.* — Dissertation anatomico-physiologique, contenant la description d'un agneau sans tête et sans avant-train. 1784, in-4°.

(IV) *Bagard.* — Observation anatomique sur un étranglement de l'intestin rectum occasionné par un pessaire.

Observation anatomique sur un épanchement considérable de sang dans la cavité du péricarde.

Observation anatomique sur une tumeur squirrho-carcinomateuse au coude de l'œsophage.

Observation anatomique faite sur le cadavre du curé de Saint-Sébastien, ouvert le 6 avril 1770.

Observation sur une maladie du cœur, sur l'ossification de l'artère aorte, qui a occasionné une mort subite et imprévue.

PHYSIOLOGIE.

La connaissance de l'action des organes ou la physiologie n'a pas donné lieu à un plus grand nombre de travaux que l'anatomie. N. Jadelot (I) nous a laissé sur cette branche des sciences médicales un traité écrit avec élégance et concision et qui a joui d'une faveur méritée. C'est encore à la plume de ce professeur que nous devons une dissertation sur les lois qui régissent la vie (II), dont la durée a été recherchée par Bagard (III). L'ouvrage de ce dernier médecin est celui d'un savant et d'un érudit; ses théories sur la nutrition et sur la composition du chyle et du sang n'ont plus cours aujourd'hui, mais le même sort attend, sous peu, peut-être, quelques-unes de celles que nous acceptons en ce moment. La durée de l'accroissement de l'homme et des animaux a été pour Bagard l'indication de la durée de leur vie; cette méthode est aussi celle qui a été récemment adoptée par M. Flourens, dans son traité de la longévité humaine; mais l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences donne à la vie de l'homme une durée beaucoup plus grande que Bagard. Louis (IV) a fait connaître les signes de la mort mieux qu'on ne l'avait fait avant lui. L'anthropogénèse ou génération de l'homme, la puissance de l'imagination des femmes enceintes et la doctrine de Gall ont été étudiées par Demangeon (V). Enfin la circulation du sang, la cause de la pulsation des artères et les produits de la sanguification, ont été élucidés par Pierre Alliot (VI), N. Jadelot (VII) et Thouvenel (VIII); ce dernier a encore traité de la nutrition.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PHYSIOLOGIE.

(I) *N. Jadelot.* — Physica hominis sani sive explicatio fonctionum corporis humani. Nancy, 1781, in-8°.

(II) Thesis physiol. de legibus quibus regitur machina vivens, sentiens et movens. Nancy, 1769, in-4°.

Cet ouvrage a été traduit en français, sous le titre de Tableau de l'économie animale. Nancy, 1769, in-8°.

(III) *Bagard.* — Recherches et observations sur la durée de la vie de l'homme. Nancy, 1754, in-8°.

(IV) *Louis.* — Six lettres sur la certitude des signes de la mort où l'on rassure les citoyens sur la crainte d'être enterrés vivants, avec des observations et des expériences sur les noyés. Paris, 1753, in-12.

(V) *Demangeon.* — Anthropogénèse ou génération de l'homme, avec des vues de comparaison sur les reproductions des trois règnes de la nature et des recherches sur la conservation des espèces et des races, les ressemblances sexuelles et autres, le croisement des races, les causes de la fécondité, de la stérilité, de l'impuissance et sur d'autres phénomènes des revivifications naturelles. Paris, in-8°, 1829.

De l'imagination considérée dans ses effets directs sur l'homme et les animaux et dans ses effets indirects sur les produits de la gestation, avec une notice sur la génération et les causes les plus probables des difformités de naissance.

Ouvrage où l'on fait la part de l'imagination dans les phénomènes du magnétisme, de l'exorcisme, de l'ascé-

tisme et d'autres prestiges. Paris et Bruxelles, in-8°, 2e édition, 1829.

Tableau analytique et critique de l'ouvrage du docteur Gall sur les nerfs, le cerveau et leurs fonctions anatomiques et intellectuelles. Paris, in-8°, 1822.

(VI) *Alliot, Pierre.* — Thesis med. de motu sanguinis circulato et de morbis ex ære, prœsertim de arthritide. Mussiponti. 1663.

(VII) *N. Jadelot.* — Mémoire sur les causes de la pulsation des artères. Nancy, 1771, in-8°.

(VIII) *Thouvenel.* — Mémoire sur le mécanisme et les produits de la sanguification, 1771, in-4°. De corpore nutritivo et de nutritione tentamen chimico-medicum. Montpellier, 1770, in-4°.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

La pathologie médicale, qui a pour objet l'exposition des causes, des symptômes, de la marche, de la durée, des terminaisons et du traitement des maladies dites internes, a fait naître, chez nos devanciers, des écrits si nombreux et si variés, qu'il est difficile de les disposer dans un ordre méthodique. Pour éviter des répétitions fastidieuses, nous essayerons cependant de les ranger dans diverses sections. La 1re comprendra les commentaires sur les princes de la médecine ; la 2e, les traités généraux ; la 3e, les écrits sur les maladies qui retentissent dans toute l'économie, telles que les fièvres, les diathèses et les virus ; la 4e, ceux qui ont pour objet les affections des divers appareils ; la 5e offrira la symptomatologie, les pronostics et la séméiologie ; enfin dans la 6e et dernière on trouvera les sujets qui n'auront pu entrer dans le cadre ci-dessus indiqué.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

1re SECTION. — COMMENTAIRES ET TRADUCTIONS.

Symphorien Champier (I), médecin fort érudit, écrivain infatigable et qui saisissait toutes les occasions d'exercer sa plume, a laissé des commentaires sur Hippocrate, Galien, Celse et les médecins arabes, dont il a comparé les doctrines. Il a aussi composé un vocabulaire des mots et des expressions difficiles à interpréter.

Lallemant (II) a commenté un des plus beaux traités d'Hippocrate, celui de l'air, des eaux et des lieux.

La première traduction du grec en latin, du deuxième

livre des maladies populaires du père de la médecine a été faite par Anuce Foès (III). Cette version, accompagnée de notes, fut accueillie favorablement par les plus célèbres médecins de l'époque, qui engagèrent le savant helléniste à entreprendre, pour les œuvres complètes d'Hippocrate, ce qu'il venait de faire pour le IIe livre des épidémiques. Foès se mit à l'œuvre et surmonta toutes les difficultés d'une telle entreprise; il dota la science d'un livre très-estimé et qui occupe encore aujourd'hui une place honorable dans les bibliothèques des médecins érudits. En accomplissant ce gigantesque travail, auquel il a joint des notes intéressantes, Foès rencontra dans les textes grecs des mots d'un sens obscur ; il les expliqua et les disposa dans un ordre alphabétique, qu'il intitula OEconomia Hippocratis. — Cachet (V). Lemaître (VI) et Bagard (VII) commentèrent aussi quelques passages des œuvres de l'oracle de Cos.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PREMIÈRE SECTION.

(I). *Symphorien Champier.* — Vocabulorum medicinalium et terminorum difficilium explanatio. Lugduni, 1508, in-8°.

Medicinale bellum inter Galenum et Aristotelem. Lugduni, 1516, in-8°.

Speculum, sive Epitome Galeni. Lugduni, 1516, 1517, in-8°.

Paradoxa, in artem parvam Galeni. Lugduni, 1516, in 8°.

Epitome commentariorum Galeni in Libros Hippocratis Coi. Lugduni, 1516, in-8°.

Categoriæ medicinales in Libros demonstrationum Galeni. Lugduni, 1516, in-8°.

Cribratio, lima et annotamenta in Galeni Avicennæ, et conciliatoris opera. Lugduni, 1516, in-8°.

Symphonia Platonis cum Aristotele, Galeni cum Hippocrate, Hippocratica, philosophia ejusdem. Parisiis, 1516, in-8°.

Symphonia Galeni ad Hippocratem, Celsi ad Avicennam, etc. Lugduni, 1528, 1531, in-f°.

Claudii Galeni Pergameni historiales Campi Basileæ, 1532, in-f°.

(II) *Lallemant.* — Commentaires sur le traité de l'air, des eaux, des lieux, d'Hippocrate, et sur le traité des vents, du même auteur, 1557. Paris, in-8°.

(III) *Anuce Foès.* — Hippocratis Coi Liber secundus

de Morbis vulgaribus difficillimus et pulcherrimus olim à Galeno commentariis illustratus qui temporis injuria interciderunt commentariis sex et latinitate donatus. Basileæ, 1560, in-8°.

Magni Hippocratis, medicorum omnium facile principis, opera omnia quæ extant in octo sectiones ex Erotiani mente distributa, nunc recens latina interpretatione et annotationibus illustrata. Francofurti 1595, in-f°.

Economia Hippocratis alphabeti serie distincta in quâ dictionum apud Hippocratem omnium præsertim obscuriorum usus explicatur et velut ex amplissimo penu depromitur : ita ut Lexicon hippocraticum merito dici possit. Francofurti, 1588, in-f°.

(IV) *Cachet* (*Christophe*). — Controversiæ theoricæ in primam aphorismorum Hippocratis sectionem opus in duas partes divisum, philosophis ac medicis perutile ac perjucundum. In quo quæcumque ad venæ sectionem purgationem et probam victus rationem pertinent non minus accurate, quam acuti ac eleganter in utramque partem disputantur ac enodantur. Pars prima. Tulli Leucorum 1612, 1618, in-8°.

(V) *Lemaître*. — Doctrina Hippocratis, aphorismi novâ interpretatione ac methodo exornati. Leges medicinæ arcana judicia patrocinium doctrina Hippocratis. Parisiis 1613, in-12.

(VI) *Bagard*. — Explication d'un passage d'Hippocrate touchant les Scythes qui deviennent eunuques. Mémoire lu dans une séance publique de la Société royale de Nancy; Sa Majesté l'ayant honorée de sa présence. In-8° en caractères italiques.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

2e SECTION. — TRAITÉS GÉNÉRAUX.

En 1517 Symphorien Champier (I) publia à Lyon un ouvrage dans lequel il donna l'histoire et la cure des maladies, d'après les principes des Grecs, des Latins, des Arabes et des médecins contemporains ; nous devons nous abstenir de tout jugement sur ce livre, devenu très-rare et que nous n'avons pu consulter.

Soixante-trois ans plus tard, Nicolas Le Pois (II) fit paraître son Traité de la connaissance et du traitement des maladies internes du corps humain. Cet ouvrage valut à Le Pois une grande réputation : il a été réimprimé trois fois. La dernière édition est due aux soins de Boerhaave qui l'a enrichie d'une préface dans laquelle cet illustre médecin recommande à ses élèves la lecture de Le Pois.

En 1772, Didelot (III et IV) adressa un avis aux gens de la campagne sur les maladies les plus communes, et il fit suivre cet avis d'un précis des maladies aiguës et chroniques.

C'est peut-être encore ici le lieu de mentionner un Mémoire de Michel du Tennetar (V), qui trouverait difficilement place ailleurs, sur la nature et le traitement des maladies les plus communes à Metz.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 2e SECTION.

(I) *S. Champier.* — Pratica in medicina, de omnibus morborum generibus. Lugduni 1517, in-4°. Venetiis 1522, in-f°. Basileæ, 1547, in-4°.

(II) *N. Le Pois.* — De cognoscendis et curandis præcipue internis humani corporis morbis, libri tres; ex classicorum medicorum, tum veterum, tum recentiorum monumentis non ita pridem collecti opera Nicolai Pisonis medici lotharingi accessit et de febribus liber unus. Francofurti, Wechel, in-f°, 1580.

Cet ouvrage fut réimprimé chez le même en 1585, in-8°, avec quelques petites augmentations.

Le célèbre Boerhaave en fit imprimer une 3e édition en 2 volumes, in-4°, à Leyde, 1736.

(III) *Didelot.* — Avis aux gens de la campagne, ou Traité des maladies les plus communes. In-12, 1772. Nancy.

(IV) *Didelot.* — Précis des maladies aiguës et chroniques, servant de suite à l'Avis aux gens de la campagne. Nancy, 1773, 2 vol. in-12.

(V) *Mich. du Tennetar.* — Réflexions sur la nature et le traitement des maladies les plus communes à Metz. Mémoire lu dans la séance publique de l'Académie de Metz, [illegible]

PATHOLOGIE MÉDICALE.

3e SECTION. — FIÈVRES, DIATHÈSES, VIRUS.

En Lorraine, comme partout ailleurs, les fièvres ont été et sont encore les maladies les plus fréquentes, surtout si on y comprend les exanthèmes fébriles; et cependant nos prédécesseurs ne nous ont légué sur ces affections que des enseignements fort restreints.

Charles (I) a donné des observations sur les différentes espèces de fièvres; Didelot (II), une lettre sur une maladie bilieuse épidémique qui a régné à Bruyères et dans les villages voisins; Paquotte (III), une dissertation sur la maladie épidémique qui a sévi sur le pays Messin; et Michel du Tennetar (IV), l'histoire de l'épidémie de Servigny. Il n'est fait aucune mention des fièvres intermittentes qui devaient être très-répandues à une époque où des marais couvraient une partie du sol du duché.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs[1], la Lorraine ne fut pas épargnée par la peste qui, à plusieurs reprises, ravagea cette contrée pendant le XVIe siècle. En présence de tant de calamités, les médecins ne pouvaient garder le silence, et ils publièrent plusieurs traités sur les moyens préservatifs et curatifs de la peste. Les principaux sont dus à Saint-Aubin (V), Saint-Hillien (VI), Rolland (VII) et Lemaître (VIII). Considérant la peste comme une punition de Dieu, et pour rassurer les esprits, ces médecins conseillèrent des jeûnes, des prières publiques, de grandes processions, rassemblements qui devaient favoriser la contagion.

1. Recherches topographiques et médicales sur Nancy, p. 361.

En 1803, Louis Valentin (IX), qui avait, pendant plusieurs années, exercé son art à Saint-Domingue, fit un des premiers connaître en France un fléau non moins redoutable que la peste, la fièvre jaune, heureusement étrangère à nos contrées.

Un exanthème fébrile, presque aussi pernicieux que la peste à cause de sa permanence, la variole ou petite vérole prélevait chaque année un énorme tribut sur la population et laissait souvent les individus dont il respectait la vie, défigurés par des cicatrices hideuses. Ce mal fut soigneusement étudié, et nos prédécesseurs firent connaître les modes de traitement qu'il convenait de lui opposer, ainsi que les avantages de l'inoculation, opération qui consiste à communiquer artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger et les ravages de cette maladie contractée naturellement[1].

En 1617, Cachet (X) donna au public une première édition du vrai et assuré préservatif de petite vérole, ouvrage dogmatique et non d'observation.

Bagard (XI et XII) prononça un discours sur l'épidémie de la petite vérole qui régna en Lorraine en 1759 et 1760, et disserta sur l'inoculation; enfin Gandogers (XIII), Mangin (XIV) et Valentin (XV et XVI) développèrent les avantages de cette opération et les précautions à prendre pour en assurer le succès.

Les diathèses séreuse et cancéreuse, les virus syphilitique et rabique furent des sujets de méditation pour nos devanciers. Un des plus célèbres d'entre eux, Charles Le

1. L'inoculation, connue en Circassie de temps immémorial, fut pratiquée pour la première fois à Paris en 1756 et plus tard en Lorraine.

Pois (XVII), dota la science d'un ouvrage remarquable sur les maladies qui dépendent d'une surabondance de sérosité. Boerhaave fit à ce livre le même honneur qu'au Traité de Nicolas Le Pois, il l'enrichit d'une préface élogieuse.

Hippocrate connaissait le cancer, et, d'après son siége, il le distinguait en occulte et en apparent : il combattait ce dernier par le feu, mais il recommandait de ne pas toucher au premier [1]. La doctrine du père de la médecine traversa les siècles jusqu'à l'époque où parut Pierre Alliot (XVIII), médecin né à Bar, qui annonça que le cancer apparent pouvait être guéri par un moyen moins cruel que celui qui vient d'être indiqué. Pierre Alliot fut appelé à Paris par Nicolas François, duc de Lorraine, à l'occasion d'une maladie du prince Ferdinand, son fils. Alliot s'acquitta si heureusement de sa mission qu'il prit faveur à la cour de Lorraine. Le duc Charles IV le fit son médecin ordinaire et il l'envoya en France pour traiter la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qui était atteinte d'un cancer. La reine, découragée par les douleurs que lui faisait éprouver le consomptif d'Alliot, renonça à s'en servir et se plaça en d'autres mains. Pierre Alliot, qui à de l'instruction joignait le savoir faire, ne fit pas connaître la composition du caustique qu'il avait inventé et dont il conserva le monopole.

Dans un traité du cancer, publié sous le nom de Jean-Baptiste Alliot (XIX), fils de Pierre, mais qui est de la façon de Dom Hyacinthe Alliot, petit-fils dudit Pierre, et bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, on trouve, page 152, la formule suivante, que Dom Hyacinthe dit être celle du remède de son grand'père :

1. Aphorisme 38, section VI.

Prenez une livre de réalgar très-finement pulvérisé que vous mettrez dans un matras assez ample et vous verserez par dessus un très-fort lixivial jusqu'à ce qu'il surnage de quatre doigts; mettez le vaisseau en digestion au sable pendant vingt-quatre heures à une chaleur assez vive, versez la dissolution par inclination dans un vaisseau à part et reversez pareille quantité du lixivial sur la même matière que vous tiendrez en digestion pareille quantité de temps, ayant soin de remuer souvent le matras; versez pareillement cette dissolution par inclination sur la première, puis reversez encore un nouveau lixivial sur le réalgar pour achever de le dissoudre, comme vous avez déjà fait en digérant et versant encore cette dissolution dans l'autre vaisseau, et vous recommencerez tant de fois cette opération que le réalgar soit presque entièrement dissous, je dis presque, d'autant qu'il reste toujours une matière insoluble par l'alkali. Filtrez ensuite toutes les dissolutions à travers les papiers brouillards dans une terrine convenable et vous en ferez la précipitation en y versant, comme en arrosant du vinaigre de Saturne, tant que vous verrez que rien ne se precipitera plus au fond. Laissez pour lors reposer cette matière pendant dix ou douze heures, après quoi vous verserez par inclination et jetterez, comme inutile, toute la liqueur. Vous ferez ensuite douze ou quinze lotions de votre poudre avec plusieurs eaux tièdes; plus vous la laverez mieux vous ferez. La dernière eau étant versée, fade et très-insipide, séchez votre matière et calcinez-la en brûlant cinq ou six fois par dessus de l'esprit de vin très-rectifié. On peut, sur la fin, au lieu d'un esprit pur y brûler un esprit de vin chargé d'une teinture d'opium bien filtrée. Il ne reste plus qu'à le pulvériser finement et il est préparé.

Il est donc certain que le topique que Pierre Alliot sub-

stituait au fer et au feu, pour guérir le cancer, était une préparation arsenicale sous forme pulvérulente. Alliot détruisait les parties cancéreuses par une ou par plusieurs applications de cette poudre, dont l'action, disait-il, ne produisait pas des douleurs plus vives que celles de la maladie. C'était une erreur, ainsi que l'a prouvé le traitement qu'il fit subir à la reine, mère de Louis XIV.

Louis (XX), considérant à tort le cancer comme une maladie virulente, donna des observations et des remarques sur les effets du virus cancéreux et sur les tentatives qu'on peut faire pour découvrir un spécifique contre cette maladie.

Mittié (XXI), Laflize (XXII) et Ravelli (XXIII) ont écrit sur des virus réels; les deux premiers se sont occupés de la syphilis et le dernier de la rage. Dans un mémoire sur l'incompatibilité des différents virus dans l'économie animale, L. Valentin (XXIV) a démontré leur innocuité par rapport au danger de la petite vérole.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 3e SECTION.

(I) *Charles.* — Observations sur les différentes espèces de fièvres et de pleurésies. Besançon, 1743, in-8°.

(II) *Didelot.* — Lettre à MM. du Collége royal de médecine de Nancy, sur une maladie bilieuse épidémique qui a régné à Bruyères et dans les villages voisins. 1771, in-12.

(III) *Paquotte.* — Dissertation sur la maladie épidémique qui règne dans le pays Messin. Pont-à-Mousson, in-8°.

(IV) *M. du Tennetar.* — Histoire de l'épidémie de Servigny, lue en août 1783.

(V) *Saint-Aubin.* — Nouveau conseil et avis pour la préservation et guérison de la peste, et dédié aux seigneurs de la ville de Metz, par Abraham Fabert, imprimeur ordinaire et juré de ladite ville, 1598, in-8°. — Ouvrage posthume, publié par les soins de Bucelot.

(VI) *Saint-Hillier.* — L'Osmologie, contenant les causes, signes, pronostiques et remèdes contre la peste. Pont-à-Mousson, 1623, in-12.

(VII) *Rolland.* — Le Cadet d'Apollon, né, nourri et élevé sur les remparts de la fameuse citadelle de Metz, pendant la contagion de l'année passée 1622. Endoctriné des meilleurs préceptes des plus excellents maîtres et des plus experts chirurgiens, pour s'opposer à la furie de la plus cruelle maladie du genre humain qui est la peste. Présenté à Messieurs de Ville par M. Rolland leur très-affectionné

concitoyen, chirurgien stipendié du Roi et de la ville. Très-utile pour se préserver de la peste ou s'en guérir en étant atteint. A Vic, chez Claude Félix, imprimeur de Monseigneur l'évêque de Metz. 1626.

(VIII) *Lemaître.* — Conseils préservatifs et curatifs contre la peste, plus contre les picqures vénimeuses et ses poisons. A Epinal, 1631, chez Ambroise, in-16.

(IX) *L. Valentin.* — Traité sur la fièvre jaune d'Amérique. Paris, 1803, in-8°.

(X) *Cachet.* — Vrai et assuré préservatif de petite vérole et rougeole, divisé en trois livres. Nancy, Philippe, 1623, in-8°; Toul, 1617, in-8°.

(XI) *Bagard.* — Discours sur l'épidémie de la petite vérole qui régna en Lorraine, en 1759 et 1760 (manuscrit).

(XII) *Bagard.* — Dissertation sur l'inoculation de la petite vérole; sans date.

(XIII) *Gandogers.* — Traité pratique de l'inoculation. Nancy, 1768, in-8°.

(XIV) *Mangin.* — Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole, par M. Mangin, D. en méd., membre titulaire de la Société royale des Sciences et des Arts de la ville de Metz. Metz, 1769, in-12.

(XV) *Valentin.* — Dissertatio medica de optima methodo variolas inoculandi et inoculatas tractandi. Nancy, 1786, in-4°.

(XVI) *Valentin.* — Traité historique et pratique de l'inoculation, par F. Dezoteux et L. Valentin. Paris, an VIII (1799), in-8°.

(XVII) *C. Le Pois.* — Selectiorum observationum et consiliorum de præteritis hactenus morbis affectibus que præter naturam ab aquâ seu serosâ colluvie et diluvie ortis, liber singularis opus novitate et varietate doctrinæ utile

juxta atque jucundum. Ponte ad monticulum, par Mercator. 1618, in-4°.

(XVIII) *P. Alliot.* — Nuntius profligati sine ferro et igne carcinomatis missus, ducibus itineris Hippocrate de Galenô, ad chirurgiæ studiosos. 1664, in-12.

Epistola de cancro apparente. Barri, 1664.

(XIX) *J.-B. Alliot.* — Traité du cancer. Paris, 1698, in-8°.

(XX) *Louis.* — Observations et remarques sur les effets du virus cancéreux et sur les tentatives qu'on peut faire pour découvrir un spécifique contre ce virus. Paris, Delaguette, imprimeur, etc., 1749, in-12, 56 pages.

(XXI) *Mittié.* — Traitement des maladies vénériennes, etc., fait et publié par ordre du roi, en 1789.

(XXII) *Laflize.* — Méthode nouvelle et facile d'administrer le vif-argent aux personnes attaquées de la maladie vénérienne. On y a joint une hypothèse sur l'action de ce métal dans les voies salivaires. — Ouvrage traduit du latin de M. Plenck. Nancy (sans date), in-12.

(XXIII) *Ravelli.* — Traité de la maladie de la rage. Metz, 1696, in-12.

(XXIV) *L. Valentin.* — Mémoire sur l'incompatibilité des différents virus dans l'économie animale et sur leur inocuité par rapport au danger de la petite vérole.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

4e SECTION. — MALADIES PARTICULIÈRES A CERTAINS APPAREILS ET A CERTAINS ORGANES.

Appareils de la digestion. — Réad (I) donna l'histoire d'une esquinancie gangréneuse et pétéchiale qui régna dans le village de Moivron, en 1777. Une maladie qui prend fréquemment, en Lorraine, le caractère épidémique est la dyssenterie. En 1622, elle a été si répandue que Charles Le Pois (II) en a fait le sujet de ses méditations et a publié un traité digne de la réputation de ce grand médecin; cet ouvrage est devenu tellement rare que Michel du Tennetar (III) crut utile de le faire connaître par une analyse raisonnée, dans laquelle l'auteur a souvent substitué la thérapeutique, qui lui est propre, à celle de Le Pois, sans en avertir ses lecteurs. Charles (IV) a donné aussi des observations sur les cours de ventre et la dyssenterie.

Appareil de la respiration. — Le croup, dont la marche est si rapide et la terminaison si souvent fatale, n'est pas une maladie nouvelle, mais elle n'a commencé à être bien connue qu'en 1765. Au commencement du xixe siècle, L. Valentin (V), rassemblant tous les documents antérieurs à cette dernière époque, a doté la science de ses recherches historiques et pratiques sur le croup. La toux et les rhumes épidémiques firent le sujet d'une lettre adressée par Charles (VI) à un curé de la campagne, et L. Valentin (VII) fit paraître un mémoire sur les fluxions de poitrine, vieillard rajeuni, disait l'auteur en parlant de son livre, composé sur d'anciens souvenirs.

Système nerveux, organes des sens. — Nous ne possédons sur les maladies du système nerveux et des organes des sens, qu'un très-petit nombre de traités ; ce sont les suivants : Un essai sur les affections vaporeuses par Réad (VIII); une espèce de dissertation sur le jeûne extraordinaire d'une jeune fille native du village d'Eulmont, par Mangin (IX) ; un mémoire sur les différents modes de traiter le tétanos en Amérique, par L. Valentin (X et XI), et un autre mémoire de ce laborieux médecin sur l'héméralopie et la nyctalopie.

Organes génito-urinaires. — En 1572, Jean le Bon (XII) livra à l'impression un traité sur le traitement des femmes en couches, et Callot (XIII), en 1715, publia une dissertation sur le diabète.

Corps thyroïde. — Le goître ou bronchocèle était une maladie endémique en plusieurs lieux de la Lorraine et des pays voisins. La difformité qui en résulte et les accidents qu'elle produit ont déterminé quelques médecins à l'étudier d'une manière spéciale ; Réad (XIV) a composé un mémoire sur les bronchocèles du pays Messin, et L. Valentin (XV et XVI) a pris le goître pour sujet d'une dissertation médico-chirurgicale, etc.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 4e SECTION.

(I) *Réad.* — Histoire de l'esquinancie gangréneuse et pétéchiale qui a régné dans le village de Moivron, au mois de novembre 1777, Metz, chez J.-B. Collignon, imprimeur-libraire, à la Bible-d'Or.

(II) *Charles Le Pois.* — Discours de la nature, causes et remèdes tant curatifs que préservatifs des maladies populaires, accompagnées de dyssenteries et autres flux de ventre et familières aux saisons chaudes et sèches des années de semblables intempératures. — Au Pont-à-Mousson, par Sébastien Cramoisy, 1623, in-12.

(III) *Michel du Tennetar.* — Lettre à M. P***, docteur en médecine, sur les flux dyssentériques épidémiques en Lorraine et dans le pays Messin, 2e édition. Nancy, Pierre Barbier, imprimeur-libraire, in-12, p. 43.

(IV) *Charles.* — Observations sur les cours de ventre et la dyssenterie. Besançon, 1741, in-4°.

(V) *L. Valentin.* — Recherches historiques et pratiques sur le croup. Paris, 1812, in-8°.

(VI) *Charles.* — Lettre à un curé de la campagne sur la toux et les rhumes épidémiques, 1743.

(VII) *L. Valentin.* — Mémoire sur les fluxions de poitrine. Nancy, 1815, in-8°.

(VIII) *Réad.* — Essai sur les affections vaporeuses, lu dans la séance publique de la Société royale des Sciences et Arts de Metz, de l'année 1775.

(IX) *Mengin.* — Espèce de dissertation sur le jeûne

extraordinaire d'une fille native du village d'Eulmont, à une lieue de Nancy, imprimée à la fin du tome du Dictionnaire de Trevoux, édition de Nancy, sous le mot *Catalepsie.*

(X) *L. Valentin.* — Coup-d'œil sur les différents modes de traiter le tétanos en Amérique. Paris, 1811, in-8°.

(XI) *L. Valentin.* — Mémoire sur l'héméralopie et la nyctalopie, envoyé à la ci-devant Société royale de médecine, en 1790.

(XII) *Jean Le Bon.* — Therapia puerperarum, item Etymologicon François de l'heteropolitain à Monseigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal de Guise. A Paris, chez Denys-Duprez, in-16. L'épitre dédicatoire est signée Le Bon, in-f° 52.

Ce livre a eu plusieurs éditions avec des additions.

(XIII) *Callot.* — Deux dissertations latines, l'une sur le diabète et l'autre sur la médecine.

(XIV) *Réad.* — Mémoire sur les bronchocèles du pays Messin, lu dans la séance publique de rentrée de la Société royale des Sciences et Arts de Metz, de l'année 1776.

(XV) *L. Valentin.* — Dissertatio medico-chirurgica de strumâ bronchocele dictâ et de hemeralopiâ. Nancy, 1787, in-4°.

(XVI) Mémoire sur le gouêtre ou goitre, ouvrage couronné par l'Académie royale de chirurgie, en 1790.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

5e SECTION. — SÉMEÏOLOGIE.

De toutes les parties de la médecine, la plus importante et la plus difficile est celle qui apprend à connaître les maladies par l'étude de leurs symptômes et à prédire leur terminaison heureuse ou fatale. Michel du Tennetar (I et II), médecin érudit, fort de son expérience et de ses observations dans les hôpitaux, a composé deux dictionnaires, l'un des symptômes, l'autre des pronostics, ouvrages dignes d'être consultés à l'époque où Michel du Tennetar écrivait.

Personne n'ignore l'importance des signes fournis par le pouls; mais pour acquérir la connaissance de ses variations, il faut du temps et de l'habitude. En 1747, Marquet (III) publia un livre sur ce sujet, livre qui par sa singularité attira l'attention des médecins et du public.

L'auteur dit avoir puisé l'idée de sa méthode dans les œuvres d'Avicenne, de Savonarola, de Saxon, de Fernel et de plusieurs autres savants médecins de l'antiquité qui l'ont proposée, mais ne l'ont pas mise à exécution[1]. Voici cette méthode.

1. Marquet était dans l'erreur : l'idée de faire concourir la musique à la connaissance du pouls, avait été mise en pratique plus d'un siècle avant lui. En 1640, un célèbre médecin d'Herenberg, professeur à la Faculté de Tubingue, Samuel Hafenreffer, fit paraître, à Ulm, un livre ayant pour titre :

Monochordon Symbolico-Biomanticum abstrusissimam pulsuum doctrinam ex harmoniis musicis dilucide, figurisque oculariter de-

« Le pouls réglé ou naturel est désigné par une note noire, placée entre les deux lignes parallèles après chaque cadence, qui sont marquées par des lignes perpendiculaires, semblables à celles qui servent à diviser les mesures dans la musique ; la note blanche marque le pouls grand, les croches le pouls petit et les doubles croches le pouls vermiculaire. Si la note est posée au-dessous de la première ligne, elle signifie un pouls concentré, sur la première ligne un pouls profond, entre les deux lignes, un pouls naturel, sous la deuxième ligne un pouls élevé, et au-dessus de la deuxième ligne, un pouls superficiel. Les cinq espaces qui sont entre les cinq barres de chaque cadence, cotées 1, 2, 3, 4, 5, signifient les cinq temps que l'on remarque entre chaque pulsation, ou d'un battement à un autre. Si l'on compte plus ou moins de ces espaces entre chaque battement, le pouls sera régulier ou inégal en mouvement ; si la note n'est pas posée entre les deux lignes parallèles, il sera non naturel en sa force, de même que si elle est blanche, ou croche, ou double croche »[1].

Ce livre de Marquet est plus curieux qu'utile ; tous les médecins ne sont pas musiciens, et une montre à secondes est préférable aux notes de la musique pour connaître le nombre des pulsations artérielles dans un temps donné. A l'époque où Marquet écrivait, les maladies du cœur étaient à peu près inconnues, et il ne pouvait expliquer un grand nombre de faits qui en dépendent que par des hypothèses inadmissibles aujourd'hui.

monstrans, de causis et prognosticis inde promulgandis fideliter instruens et jucunde per praxim medicam resonans; petit in-8°.

1. Pages 17 et 18.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 5e SECTION.

(I) *Michel du Tennetar.* — Dictionnaire des symptômes. Bouillon, aux dépens de la Société typographique, in-8°, 1777.

(II) Dictionnaire des pronostics ou l'art de prévoir les bons ou mauvais événements dans les maladies. Paris, chez Vincent, 1770, in-8°.

(III) *Marquet.* — Nouvelle méthode facile et curieuse pour apprendre, par les notes de musique, à connaître le pouls de l'homme et les différents changements qui lui arrivent depuis sa naissance jusqu'à sa mort, 1 vol. in-4° avec 10 planches. Nancy, 1747.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

6e SECTION. — SUJETS DIVERS.

Les travaux que nous allons mentionner et qui n'ont pu trouver place dans les sections précédentes, ne sont pas sans intérêt : les uns se recommandent à l'attention des médecins par l'ancienneté de leurs dates, les autres par leur contenu. Ces ouvrages sont :

Une dissertation sur les causes de la mort subite, par N. Jadelot (I); un mémoire sur les funestes effets du charbon allumé, par Harmant (II). Cet ouvrage est le premier qu'on ait mis au jour sur cet objet ; il a été fort bien accueilli en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Suède, et il a été traduit en plusieurs langues.

Une instruction sur les secours à donner aux noyés et une autre sur les moyens de prévenir les dangers des marnières, par Mandel (III).

Un discours de l'ivresse et ivrognerie, par Mousin (IV). Ce discours a été traduit en latin, sous le titre de Pandora Bachica furens, par Cachet (V), avec quelques augmentations.

Des observations sur la guérison de plusieurs maladies par Marquet (VI) ; une dissertation de Louis (VII) dont l'objet est de rechercher comment se fait la transmission des maladies héréditaires. Une question pathologique sur l'influence que peut exercer, pour la production des maladies aiguës et chroniques, la suppression de la transpiration insensible, par Jadelot (VIII). Enfin une autre question médicale soulevée par Laflize (IX), savoir, si les exanthèmes qui surviennent dans les maladies aiguës sont critiques.

PATHOLOGIE MÉDICALE.

BIBLIOGRAPHIE DE LA 6e SECTION.

(I) *N. Jadelot.* — Diss. med. de causis mortis subitaneæ. Pont-à-Mousson, 1759, in-4°.

(II) *Harmant.* — Mémoire sur les funestes effets du charbon allumé. 1775, in-8°.

(III) *Mandel.* — Deux instructions, l'une sur les secours à administrer aux noyés, l'autre sur les moyens de prévenir les dangers des marnières, fosses d'aisance, etc. 1805.

(IV) *Mousin.* — Discours de l'yvresse et yvrognerie, auquel les causes, nature et effets de l'yvresse sont amplement déduits avec la guérison et préservation d'icelle, ensemble la manière de carousser et les combats bachiques des anciens yvrognes, le tout pour le contentement des curieux. A Toul, Philippe, 1612, in-12.

(V) *Cachet* (*Christophe*). — Pandora Bacchica furens mediis armis oppugnata hic temulentiæ ortus, et progressus ex antiquorum monumentis inuestigatur; Bacchi vis effrenis Æsculapii claua retunditur atque compescitur. Opus varietate curiosum, doctrina salutare, à D. Mousino suæ celsit. A Lotharingia Consil et Medic. Ordinaris Gallice primùm conscriptum. Nunc verò Latiné redditum, auctum et locupletatum. Tvlli, 1614, in-12.

(VI) *Marquet.* — Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables, aiguës et chroniques, auxquelles on a joint l'histoire de quelques maladies épidémiques et contagieuses arrivées à Nancy et dans les environs, avec la méthode employée pour les guérir. A Paris, chez Briasson, 1750 et suiv., 2 vol. in-12.

(VII) *Louis* — Dissertation sur la question : Comment se fait la transmission des maladies héréditaires, Paris, Delaguette, 1749, in-12, 8 pages.

(VIII) *Jadelot* (*Nicolas*). — Quœst. patho. an ab insensibilis transpirationis defectu morbi acuti et chronici. Pont-à-Mousson, in-4°.

(IX) *Laflize*. — Quœstio medica an in morbis acutis exanthemata sint critica, in-4°.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE.

On a pu voir, en parcourant ce mémoire, qu'en Lorraine, la chirurgie était exercée par des hommes qui ne possédaient que la partie mécanique de leur art, et qui, privés de toute instruction littéraire étaient, pour la plupart, incapables d'écrire. Les chirurgiens des siècles précédents ne nous ont transmis presque aucun traité sur les maladies externes et ceux que nous possédons sont dus, en grande partie, à des médecins. La variété des sujets dont ils traitent, ne permettant pas de les disposer méthodiquement, nous nous bornerons à rapprocher les uns des autres ceux qui ont pour objet les maladies chirurgicales et ceux qui concernent les accouchements.

En 1553, Lallemant (I) publia une dialectique française pour les chirurgiens et barbiers, en 1625. Charles Le Pois (II) fit paraître une traduction latine d'un livre espagnol, sur les luxations. On doit à Louis (III) un cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu ; à Noel (IV) une réfutation de l'essai de Juret, sur la guérison de la gangrène complète et à Louis Valentin (V, VI, VII) trois mémoires, sur les bubons syphilitiques gangréneux ; sur un écu de 6 francs avalé par un grenadier du régiment du Roi, et sur le traitement et l'extirpation des tumeurs du cou.

La grossesse et l'obstétrique ont été l'objet des écrits suivants : De Temporibus humani partus, par Lemaitre (VIII) ; instruction pour les sages femmes, par Didelot (IX) ; examen critique de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe, par Demangeon (X); enfin

Abrégé de l'art des accouchements par Mme Boursier du Coudray (XI). Cette célèbre accoucheuse n'était pas Lorraine, mais autorisée par le Roi, en 1774, à enseigner et à pratiquer son art dans toute l'étendue du royaume, elle vint à Nancy, où elle fit plusieurs cours auxquels les plus habiles praticiens de cette ville ne dédaignèrent pas d'assister.

Deux mémoires de Laflize (XI, XII), couronnés par l'Académie royale de chirurgie de Paris, et qui aujourd'hui même, n'ont rien perdu de leur valeur, sont bien supérieurs aux écrits précédemment cités. L'un de ces mémoires a pour objet l'influence des choses nommées non naturelles dans le traitement des maladies chirurgicales ; l'autre expose les règles de la diététique dans les maladies externes.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PATHOLOGIE CHIRURGICALE.

(I) *Lallemant.* — La Dialectique française pour les chirurgiens et barbiers. Paris, chez Thomas-Richard, 4553, in-12.

(II) *Charles Le Pois.* — Ludovici Mercati Institutiones ad usum et examen eorum qui luxatoriam exercent artem ; in quibus explicantur variæ differentiæ, cum articulationum tum modorum quibus solent articuli depravari, suisque è sedibus discedere, unà cum arte quâ nativis restitue figuris et sedibus possunt debentque, in quibus denique agitur de ossium fractura et curatione ; ex hispanico idiomate in Latinum vertit Carolus Piso Doctor Parisiensis, nunc primùm in Germaniæ mss. cum figuris ligneis ad ocularem demonstrationem in lucem editæ, Francofurti apud Pulthenium, 1625, in-f°.

Cette traduction est dédiée à la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont.

(III) *Louis.*—Cours de Chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu. Paris, 1746, in-4°.

(IV) *Noel.* — Réfutation de l'essai de M. Juret, sur la guérison de la gangrène complète. Journal de Luxembourg, mars 1745.

L'essai de M. Juret est inséré dans le même journal, décembre 1744.

(V) *L. Valentin.* — Mémoire sur les bubons vénériens gangréneux observés dans les troupes de ligne, pendant les années 1789 et 1790.

(VI) *L. Valentin.* — Mémoire sur un écu de 6 francs,

avalé par un grenadier du régiment du Roi, sur l'introduction des pièces métalliques dans l'estomac, etc. Cap Français, Ile Saint-Domingue, 1791.

(VII) *L. Valentin.* — Mémoire sur le traitement et l'extirpation des tumeurs au cou, etc. Boston, 1792.

(VIII) *Lemaître.* — De temporibus humani partus, apologia medicinæ. Nemausi, 1591, in-8°.

(IX) *Didelot.* — Instruction pour les sages-femmes. Nancy, Messin (sans date), plus quatre dissertations, 1 vol. in-12.

(X) *Demangeon.* — Examen critique de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe, dans l'art des accouchements, in-8°.

(XI) *Mme Boursier du Coudray.* — Abrégé de l'art des accouchements. Saintes, Toussaint, 1769, 1 vol. in-8°.

(XII) *Laflize.* — Mémoire qui a remporté le premier prix à l'Académie royale de chirurgie de Paris, sur la question : Quelle est, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choses nommées non naturelles, 1775. Prix de l'Académie royale de chirurgie, t. V.

(XIII) *Laflize.* — Mémoire couronné par l'Académie royale de chirurgie de Paris, sur la question : Exposer les règles diététiques relatives aux aliments, dans les maladies chirurgicales, 1779. Prix de l'Académie royale de chirurgie, t. V.

HYGIÈNE.

L'art de conserver la santé, d'aider à la rétablir, quand elle est altérée et de prolonger la vie, l'hygiène en un mot, a été cultivée chez presque toutes les nations, non seulement par les disciples d'Esculape, mais encore par les législateurs. En Lorraine, les médecins se sont occupés de cette branche importante des sciences médicales et ils nous ont légué d'utiles travaux qu'on peut distribuer en trois classes : les traités généraux, les études sur l'air et son influence sur l'économie animale, enfin les topographies.

Traités généraux. — Un des plus anciens est celui de Symphorien Champier (I) qui serait aussi le premier livre imprimé à Nancy, si on s'en rapportait au titre placé en tête de l'ouvrage ; mais M. Beaupré a démontré que ce livre, composé à Nancy, a été imprimé à Paris, en 1514, chez Josse Badins[1]. Quoiqu'il en soit, l'œuvre de Champier renferme deux parties ; la première nommée par l'auteur Rosa Gallica, est divisée en 7 livres. Le premier traite de l'air, des vents, du mouvement, du repos, etc.; le deuxième, des saveurs, du pain, des chairs, des œufs, du lait, du fromage et des poissons ; le troisième, des plantes potagères, des racines, des semences, des fruits et des condiments ; le quatrième, du vin et de l'eau ; le cinquième, du sommeil, de la veille et de l'insomnie ; le sixième, des affections de l'âme ; enfin le septième, de l'inanition, de la réplétion et du vomissement. La seconde partie du livre de

1. Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1852, p. 365. — Nouvelles recherches de bibliographie Lorraine, par M. Beaupré.

Champier, sous le titre de Marguarita preciosa, a pour objet les devoirs du médecin et des malades, et elle ne doit pas nous occuper en ce moment. Ainsi que Champier l'avoue, pour la composition de son livre, il a mis à contribution les médecins grecs, latins, arabes et contemporains, dont il a coordonné les préceptes.

Odet (II), Callot (III) et Michel du Tennetar (IV) ont aussi donné des traités d'hygiène plus ou moins complets. Celui de Callot n'a pas été imprimé.

Etudes sur l'air, en général, et sur celui de certaines localités en particulier. — L'air qui nous enveloppe de toute part est indispensable à l'entretien de la vie : il la prolonge quand il est pur, il l'abrège et l'éteint lorsqu'il est vicié. Mélangé avec des gaz méphitiques, souillé par des émanations délétères, des effluves, des miasmes pernicieux, l'air devient la cause de maladies dangereuses et d'épidémies meurtrières. Les médecins convaincus de ces vérités ont cherché à connaître les qualités et la composition de l'air que nous respirons, mais nos aïeux privés du secours de la physique et de la chimie modernes, n'y sont parvenus qu'incomplétement. Cela ne doit pas surprendre, puisque aujourd'hui même les sciences que nous venons de nommer n'ont pu encore reconnaître dans l'atmosphère les principes constituants des odeurs, des miasmes, etc., dont l'odorat cependant nous révèle l'existence.

Thouvenel (V et VI), agrégé au Collége royal de médecine de Nancy, a composé un mémoire sur la nature, les usages et les effets de l'air, les aliments et les médicaments; de plus un traité estimé sur le climat de l'Italie. Grandelas (VII) a fait connaître les résultats de ses observations sur la température des divers points de la Lorraine, observations qui l'ont conduit à conclure que l'air de ce

pays est généralement pur, mais humide. Le style de la dissertation de Grandclas est élégant et fleuri ; elle obtint beaucoup de succès. Michel du Tennetar (VIII) a fait pour Metz ce que Grandclas avait fait pour la Lorraine. Bagard (IX) a recherché les causes physiques des tremblements de terre, et leur influence sur la production des maladies épidémiques, et Leurechon (X) s'est occupé à résoudre la question de savoir si les feux allumés sont salubres, en temps de contagion.

Topographies médicales. — Les topographies qui résument toutes les connaissances acquises sur la nature du sol, la composition des eaux, les variations de l'atmosphère, les maladies les plus fréquentes, etc., d'une contrée ou d'une localité, sont des ouvrages d'une utilité incontestable. Les médecins qui exercent leur art dans les départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, liront encore avec fruit les ouvrages que nous ont transmis N. Jadelot (XI), Didelot (XII), Martel (XIII), Coste (XIV) et Michel du Tennetar (XV). La topographie de Jadelot, comprend toute la Lorraine ; celle de Didelot, les montagnes des Vosges ; les mémoires de Martel et de Coste ont pour objet Nancy, et celui de Michel, la ville de Metz. Ce qui étonne et ce qu'on regrette est la lenteur avec laquelle les améliorations les plus désirables se réalisent ; et pour ne parler que de celles qui concernent la salubrité de Nancy et que réclamait Coste, il y a quatre-vingt-trois ans, il en est qui sont encore à désirer.

BIBLIOGRAPHIE DE L'HYGIÈNE.

(I) *Symphorien Champier.* — Rosa gallica aggregatoris Lugdunesis domini Symphoriane Chaperii omnib' sanitatem affectantibus utilis et necessaria. Quæ in se cõtinet precepta, auctoritates, at que setetias memoratu dignas, ex Hippocratis, Galeni, Erasistrati, Asclepiadis, Diascoridis, Rasis, Haliabatis, Isaac, Avicenæ, multorumqz aliorum clarorum vivorum libris in vnum collectas : quæ ad medicam artem rectamqz vinendi forma plurimum conduent.

Una cum sua preciosa Margarita : De Medici atqz egr officio. Nancy, in-8°.

(II) *Odet.* — De tuenda sanitate libri sex, in quibus omnia quæ ad diætam hominis sani pertinent breviter ac dilucide pertractantur. Nanceii apud Jacobum Garnich, 1604, in-12.

Cet ouvrage est dédié au grand duc Charles III.

(III) *Callot.* — Traité manuscrit sur l'art de conserver la santé par l'usage convenable des choses dites *non naturelles.*

(IV) *Michel du Tennetar.* — Réflexions sur les moyens de favoriser l'action des remèdes, ou même d'y suppléer par l'usage bien réglé des aliments. Mémoire lu le 15 novembre 1780, dans une séance publique de l'Académie de Metz.

(V) *Thouvenel.* — Mémoire chimique et médical sur la nature, les usages et les effets de l'air et des airs, des aliments et des médicaments relativement à l'économie animale. Ouvrage qui a remporté le prix double proposé par l'Académie de Toulouse, pour l'année 1778. Paris, in-4°.

(VI) *Thouvenel.* — Traité sur le climat d'Italie. Vérone, 1797, in-8°, 4 vol.

(VII) *Grandelas.* — Serenissimo principi a Lotharingide Thesis medica, de temperatura diversorum Lotharingia Tractuum, pro Doctoratu propugnanda a Joanne Francisco Pays, nanceianô præside et auctore Mauritio Grandelas, Facultatis medicæ Pontimussanæ Decano. Brochure de 23 pages, in-4°. Nancy, 1728.

(VIII) *Michel du Tennetar.* — Mémoire sur l'état de l'atmosphère à Metz et ses effets sur les habitants de cette ville, ou réflexions sur les dangers d'une atmosphère habituellement froide et humide et les moyens de les prévenir, 2e édition. Nancy, Lamort, in-12, 69 p.

(IX) *Bagard* (*Charles*). — Dissertation sur la cause physique des tremblements de terre et sur les maladies épidémiques qui peuvent en résulter.

(X) *Leurechon.* — An ignes accensis in contagione saluberrimi? Pont-à-Mousson, 1622, in-4°.

(XI) *N. Jadelot.* — Le premier volume des mémoires de la Société royale de médecine de Paris (pour 1776) contient une topographie médicale de Lorraine.

(XII) *Didelot.* — Description topographique et médicale des montagnes de la Vôge, page 107 de l'histoire et des mémoires de la Société royale de médecine, 1777 et 1778.

(XIII) *H. Martel.* — Civibus nanceianis sacrum Thesis medica de acre locis et aquis nanceianis quam propugnavit Henricus Martel in aula facultatis medicæ nanceianæ pro Licentiatu medico. Nancei, in-4°, 1770.

(XIV) *Coste.* — Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité du séjour de Nancy, in-8°, 1774. Ouvrage couronné par l'Académie de cette ville.

(XV) *Michel du Tennetar.* — Avis aux Messins sur leur santé. Nancy, Lamort, 1778, in-12. Metz, Guerlache.

THÉRAPEUTIQUE.

La guérison des maladies, ou, quand elle n'est pas possible, le soulagement des malades, est le but vers lequel convergent toutes les sciences médicales. L'art de guérir ou la thérapeutique qui emprunte ses moyens à l'hygiène, aux médicaments et aux opérations chirurgicales, a été, en Lorraine, l'objet de nombreux travaux, dont on peut faire quatre groupes : les traités généraux de matière médicale, les pharmacopées ou formulaires, les monographies et les écrits sur les eaux minérales.

Nous ne possédons qu'un seul traité général de matière médicale ; il est dû à Bagard (I), qui le fit paraître en 1771.

En 1561, Foës (II) publia une pharmacopée dans laquelle on trouve les formules des remèdes en usage chez les médecins anciens et modernes.

A cette pharmacopée succédèrent celles de de Mongeot (III), de N. Jadelot (IV) et de Mandel (V). La pharmacopée de de Mongeot eut pour but d'arrêter le *brigandage* de la pharmacie.

Trois publications nous paraissent devoir servir de transition entre celles qui ont pour objet la matière médicale et les monographies ; deux d'entre elles sont de Symp. Champier (VI) et sont intitulées Jardin Gaulois et Gaule pentapharmaque. Dans ces écrits Champier s'est efforcé, avec raison, à démontrer qu'on doit préférer les médicaments indigènes aux exotiques. La troisième publication est de Mousin (VII); elle porte le titre de Jardin Jatro-physique.

Mousin était un médecin très-distingué qui fit constamment la guerre au charlatanisme et aux charlatans, qui par représailles lui suscitèrent plus d'une fois des ennuis et des chagrins.

Les monographies sont un essai de Coste et Willemet (VIII) sur la substitution des substances indigènes aux exotiques; un écrit de Guibert (IX) sur l'opobalsamum; un discours de Bagard (X) sur la thériaque; des observations de Louis (XI) sur l'électricité; un essai de Read (XII) sur les effets salutaires du séjour des phthisiques dans les étables; une question posée par Jeanroi (XIII), savoir si les remèdes des empiriques peuvent être employés par les dogmatiques; un mémoire de Thouvenel (XIV) sur les substances médicamenteuses; enfin des observations de L. Valentin (XV) concernant les bons effets du cautère actuel appliqué sur la tête dans diverses maladies.

Le duché de Lorraine renfermait un assez grand nombre de sources minérales : les principales étaient Plombières, Bains, Bussang et Contrexéville. Les eaux de Plombières, et de Bains, connues des Romains et des Gallo-Romains, étaient fréquentées par eux, ainsi que le prouvent les médailles, les inscriptions et les constructions antiques qu'on a rencontrées en fouillant ces lieux. Après la grande invasion des barbares dans les Gaules, les thermes que nous venons de nommer furent abandonnés et il ne pouvait en être autrement, car les malades n'y auraient rencontré aucun abri, et eussent sans cesse été exposés aux attaques des bêtes féroces et des brigands. Après que les ténèbres de la barbarie furent dissipés, Plombières et Bains sortirent de leurs ruines : des médecins instruits vinrent étudier et faire connaître les propriétés bienfaisantes de leurs eaux et les malades s'y rendirent en foule.

Les eaux minérales de la Lorraine ont donné lieu à des

écrits nombreux des médecins de cette contrée; nous ferons connaître les noms de leurs auteurs pour chaque localité, d'après les dates des publications.

PLOMBIÈRES.

Bon (Jean Le) (XVI), Toignard (XVII), Berthemin (XVIII), Rouvroy (XIX), Richardot (XX), Charlot (XXI), Lemaire (XXII), Didelot (XXIII), Mengin (XXIV).

BAINS.

Michel du Tennetar (XXV).

BUSSANG.

Charles (XXVI).

CONTREXÉVILLE.

Bagard (XXVII), Thouvenel (XXVIII).

Des eaux minérales moins connues que les précédentes sont celles de Pont-à-Mousson, de Nancy et de Saint-Dié. Paquotte (XXIX) a vanté les bons effets de la source de Mousson[1], Bagard (XXX) et Laflize (XXXI) ont recommandé l'eau de la fontaine Saint-Thiébault de Nancy, qui, d'après Bagard, est ferrugineuse et légèrement gazeuse, et

1. La source préconisée par Paquotte est située à gauche de la route qui conduit de Pont-à-Mousson à Mousson : elle sort, au milieu des vignes, du flanc de la montagne, à peu de distance de sa base. L'eau qu'elle fournit, avec assez peu d'abondance, teint les pierres qu'elle mouille d'une couleur rouge. L'eau de cette fontaine, nommée Fontaine-Rouge, est limpide, sans odeur, d'une saveur fraîche et ferrugineuse. L'analyse chimique y démontre la présence du fer et du sulfate de magnésie dans les proportions suivantes :

Sur 1,000 grammes :	fer.....	8 20
—	sulfate de magnésie...	2 10

La ville de Pont-à-Mousson a fait élever sur le lieu d'où sort la source, un petit monument portant la date de 1856, et elle se propose d'en rendre l'accès plus facile par la création d'une avenue plantée d'arbres.

Nicolas (XXXII) a examiné avec soin deux sources qui coulent près de Saint-Dié, à peu de distance de la côte Saint-Martin et dont les principes minéralisateurs sont à peu près les mêmes que ceux de la fontaine Saint-Thiébault. Malgré les efforts de ces habiles médecins, la réputation qu'ils avaient faite aux eaux de Mousson, Nancy et Saint-Dié, n'a eu que peu de durée, et aujourd'hui elles sont à peu près abandonnées.

En 1778, Nicolas (XXXIII) a refait l'analyse des sources de Plombières, de Bains, de Bussang, de Contrexéville, et son travail a été couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy.

Deux médecins lorrains, Charles (XXXIV) et Rougemaître (XXXV) ont aussi traité des thermes de Bourbonne et des eaux de Valsbronn, localités voisines de leur pays.

Les auteurs que nous avons nommés ont adopté dans leurs écrits sur les eaux minérales un ordre à peu près invariable que leur commandait probablement la nature du sujet; après une description des lieux, ils font connaître la nature des eaux d'après l'analyse chimique; ils dissertent longuement sur les causes de leur température et de leur composition; ils indiquent la manière d'en faire usage à l'extérieur et à l'intérieur; ils terminent enfin par l'indication des maladies contre lesquelles elles conviennent et de celles où leur usage serait dangereux. Sous le rapport des analyses tout était à refaire et le sera certainement plus d'une fois encore. Mais les observations de nos devanciers sur l'action des eaux, sur l'économie en général et les maladies en particulier, sont précieuses et seront toujours consultées avec fruit.

BIBLIOGRAPHIE DE LA THÉRAPEUTIQUE.

(I) *Bagard Charles.*—Materies medicinalis usualior, sive selectus medicamentorum usualiorum simplicium et compositorum galenicorum et chimicorum catalogus, ex Regno vegetabilium mineralium et animalium juxta usitatiora remediorum genera, in classes et ordinem distributus cum viribus et actione remediorum. 1771, in-8°.

(II) *Foës.* — Pharmacopœa medicamentorum omnium quœ hodie ad publica medentium munia in officinis extant, tractationem et usum ex antiquorum medicorum prœscriptô continens. Basileœ. 1561, in-8°.

(III) *De Mongeot.* — Discours sur les médicaments domestiques où l'on enseigne la vraie méthode de composer avec facilité et peu de frais, les remèdes le plus en usage, dans le traitement des maladies. Au Pont-à-Mousson, chez Melchior, Bernard, imprimeur juré de S. A. et de l'Université. 1620, in-12.

(IV) *N. Jadelot.* — Pharmacopée des pauvres ou formules des médicaments les plus usuels dans le traitement des maladies du peuple, avec l'indication des vertus de ces médicaments, de la manière de les employer et des maladies auxquelles ils conviennent. Ouvrage destiné à servir aux hôpitaux, maisons de charité et à toutes personnes qui veulent soulager les pauvres. Nancy, 1784, in-8°.

(V) *Mandel.* — Codex medicamentarius; Pharmacopœa. Nanceiana. 1795, in-8°.

(VI) *S. Champier.* — Hortus Gallicus pro Gallis in Gallia scriptus, veruntamen non minus Italis, Germanis et

Hispanis, quâ Gallis necessarius. Symphoriano Campegio, Lugduni, 1555, in-8°.

Gallicum pentapharmacum rhabarbaro agaricô mannâ terebenthinâ et senne Gallicis constans. Lugduni, 1554, in-8°.

(VII) *Mousin.* — Hortus jatro-physicus in quo immensam exoticorum florum silvam cuivis de cerpere licet. Opus delectabili novitate jucundum pariter, ac studiosa lectione utile. Nanceii, Charlot, 1652, in-8°.

(VIII) *Coste* et *Willemet.* — Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur la substitution des substances indigènes aux exotiques. 1775, in-8°.

Couronné par l'académie de Lyon.

(IX) *Guibert.* — De Balsamo, ejusque lacrymæ, quod opobalsamum dicitur, natura, viribus et facultatibus admirandis. Argentorati, 1605, in-12.

(X) *C. Bagard.* — Discours sur l'histoire de la Thériaque, dédié à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Nancy. Nancy, 1725.

(XI) *Louis.* — Observations sur l'électricité, où l'on tâche d'expliquer son mechanisme et ses effets sur l'œconomie animale, avec des remarques sur son usage. Paris, Delaguette, rue Saint-Jacques, 1747, in-12, 176 pages.

(XII) *Bead.* — Essai sur les effets salutaires du séjour des étables dans la phthisie. Londres 1767.

(XIII) *Jeanroi.* — Questio medica an remediorum etiam empyricorum ad hibitio dogmatica. 1777, in-4°.

(XIV) *Thouvenel.* — Mémoire sur les substances médicamenteuses ou réputées telles du règne animal. Couronné par l'académie de Bordeaux. Bordeaux, 1778.

(XV) *L. Valentin.* — Mémoires et observations concernant les bons effets du cautère actuel appliqué sur la tête

ou sur la nuque dans plusieurs maladies des yeux, des enveloppes du crâne, du cerveau et du système nerveux. Nancy, 1815, in-8°.

(XVI) *Jean-le-Bon.* — Abrégé des propriétés des eaux de Plombières, en Lorraine, extrait des trois livres latins de Jean-le-Bon, Heterapolitain, médecin du Roi et de M. le cardinal de Guise; dédié à la Reine. A Paris, chez Charles Macé, 1576, petit in-8°, 47 feuilles, 1616, in-16.

(XVII) *A. Toignard.* — Entier discours de la vertu et propriété des bains de Plombières. A Paris, chez Hulpeau. 1581, in-16.

(XVIII) *Berthemin.* — Discours sur les eaux chaudes et bains de Plombières, divisé en deux traités. Nancy, 1609-1615, in-8°.

(XIX) *Rouvroy.* — Petit traité enseignant la vraie et assurée méthode pour prendre les bains, la douche, l'étuve et les eaux chaudes et froides minérales de Plombières. Espinal, 1685-1698, in-8°; 1757, in-12.

(XX) *Richardot.* — Nouveau système des *eaux chaudes de Plombières,* en Lorraine, de l'eau froide dite *savonneuse* et de celle dite *Sainte-Catherine* de Plombières. Nancy, 1722, in-8°.

(XXI) *Charles.* — Quœstiones medicæ circa fontes. Plumbariœ. Vesuntione 1745, in-8°.

(XXII) *Lemaire.* — Essay sur la manière de prendre les eaux de Plombières, par Lemaire. Remiremont, 1748, Laurent, in-8°.

(XXIII) *N. Didelot.* — Avis aux personnes qui font usage des eaux minérales de Plombières ou traité des eaux minérales. Bruyères, 1782, 1 vol. in-8°.

(XXIV) *Mengin.* — Un discours sur les eaux de Plom-

bières imprimé à la fin du Dictionnaire de Trévoux, édition de Nancy, pag. 2,083.

(XXV) *Michel du Tennetar.* — Analyse des eaux de Bains, lue le 26 mars 1787.

(XXVI) *Charles.* — Quœstiones medicæ circa acidulas bussanas. Vesuntione, 1738, in-8°.

(XXVII) *C. Bagard.* — Mémoire sur les eaux minérales de Contrexeville, dans le bailliage de Darnay, en Lorraine, lu dans la séance publique de la Société royale des sciences et des arts, le 10 janvier 1760. Nancy, in-4°.

(XXVIII) *Thouvenel.* — Mémoire chimique et médicinal sur les eaux minérales de Contrexeville. Paris, 1775, in-12.

(XXIX) *Paquotte.* — Dissertation sur les eaux minérales de Pont-à-Mousson. Nancy, chez Cusson, in-12, 1719.

(XXX) *C. Bagard.* — Les eaux minérales de Nancy, par Bagard. Nancy, Pierre Antoine, 1763, in-8° de 11 p.

(XXXI) *Laflize.*—Diss. de Aquis nanceïanis. 1770, in-4°.

(XXXII) *Nicolas.* — Dissertation chimique sur les eaux minérales de Saint-Dié. Nancy, 1781, in-8°.

(XXXIII) *Nicolas.* — Dissertation chimique sur les eaux minérales de la Lorraine, ouvrage couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy. Nancy, 1778, in-8°.

(XXXIV) *Charles.* — Questiones medicæ circa thermas borbonienses. Vesuntione, 1721, in-8°.

Il en donna la traduction imprimée à Besançon, en 1749, in-12, sous le titre de Dissertation sur les eaux de Bourbonne.

(XXXV) *Rougemaître.* — Ouvrage sur les eaux de Valsbronn, couronné par l'Académie de Nancy, en 1755, et inséré dans le Vallerius lorrain, p. 98-119.

SCIENCES ACCESSOIRES A LA MÉDECINE.

HISTOIRE NATURELLE, PHYSIQUE, CHIMIE.

Histoire naturelle. — Nos devanciers dans la carrière médicale ont presque tous cultivé la botanique avec succès; il n'en a pas été de même de la minéralogie et de la zoologie. Buchoz (I) a donné un catalogue des mines, terres, fossiles, sables et cailloux qui se trouvent dans la Lorraine, et il a publié plusieurs traités sur le règne végétal, traités dont nous indiquerons seulement quelques-uns. Buchoz, infatigable écrivain, mit à profit les manuscrits de Marquet (II) son beau-père; il fit imprimer près de quatre cents volumes qui ne lui donnèrent ni réputation, ni honneurs, ni fortune et il aurait terminé ses jours dans la misère, sans une pension viagère de 1,000 livres que la Convention lui accorda tardivement, et sans le dévouement d'une demoiselle, qui pendant vingt-cinq ans avait dessiné et colorié les planches de ses ouvrages. Cette demoiselle, pour mettre plus de délicatesse dans les dons qu'elle faisait à Buchoz, l'épousa malgré sa décrépitude. Les traités de cet auteur, qui ont du rapport avec notre sujet, sont désignés dans la Bibliographie sous les numéros (III), (IV) et (V).

Réad (VI), dans une monographie sur le seigle ergoté, donna une bonne description des accidents que son usage détermine.

L'Aldrovandus Lotharingiæ de Buchoz (VII) et des observations de Nicolas (VIII) sur les chenilles processionnaires sont les seuls ouvrages dus à des médecins, sur la zoologie.

Physique. — La comète de 1618 fixa l'attention de Leurechon (IX) et de Charles Le Pois (X) qui, à l'occasion de l'apparition de cet astre, disserta longuement sur la nature, les causes, les espèces et la forme des comètes.

Un travail qui participe des écrits précédents et de ceux qui vont suivre est celui de Thouvenel (XI) intitulé : Mélanges d'histoire naturelle, de physique et de chimie. On doit de plus à ce savant médecin un mémoire (XII) sur l'électricité organique et minérographique.

Chimie. — L'alchimie était en honneur au xvie siècle; les grands même s'occupaient de la transmutation des métaux, témoin Altovirus, archevêque de Florence, qui dissipa plus de cent mille écus d'or en cherchant la pierre philosophale. Cet art décevant captiva Guibert, médecin né à Saint-Nicolas, et qui mourut à Vaucouleurs dans l'indigence. Guibert fit ses études à l'université de Pérouse, dans les Etats-Ecclésiastiques; il voyagea ensuite en Italie, en Allemagne, en France et en Espagne où il fut bien accueilli par les adeptes du grand-œuvre. Après avoir fait des dupes, parce qu'il l'avait été lui-même, il reconnut son erreur et devint un redoutable adversaire de l'art dont il avait été l'un des plus fervents apôtres. Sa défection lui attira des injures, surtout de Libavius, alchimiste allemand, injures qu'il repoussa avec modération dans l'écrit suivant :

De interitu alchymiæ metallorum transmutatione tractatus aliquot, multiplici eruditione referti. Tulli, 1614, in-8°.

L'alchimie n'a pas résolu le problème qu'elle s'était proposé, mais en passant elle a enrichi la chimie dont il nous reste à parler.

Nous possédons des éléments de chimie par Michel du Tennetar (XIII), et Nicolas (XIV et XV) nous a laissé sur cette science un cours théorique et pratique et un précis de ses leçons.

BIBLIOGRAPHIE DES SCIENCES ACCESSOIRES A LA MÉDECINE.

(I) *P. J. Buchoz.* — Vallerius Lotharingiæ ou Catalogue des mines, terres, fossiles sables et cailloux qu'on trouve dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, ensemble leurs propriétés dans la médecine et dans les arts et métiers. Nancy, 1769, in-12.

(II) *Marquet.* — Il a composé un dictionnaire historique des plantes qui se trouvent en Lorraine, et qui n'a pas été imprimé de son vivant.

(III) *P. J. Buchoz.* — Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, contenant leur description, leur figure, l'endroit de leur naissance, leur culture, leur analyse chimique et leurs propriétés, tant pour la médecine que pour les arts. Nancy et Paris, 1762 à 1770, 10 vol. in-12 avec planches, in-4°. Les plantes sont distribuées d'après leurs vertus.

(IV) *P. J. Buchoz.* — Tournefortius Lotharingiæ ou Catalogue des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, rangées suivant le système de Tournefort, avec les endroits où on les trouve le plus communément. Nancy, 1766, in-12.

(V) *P. J. Buchoz.* — Dictionnaire raisonné et universel des plantes, arbres et arbustes de la France, contenant la description de tous les végétaux du royaume, considérés re-

lativement à l'agriculture, au jardinage, aux arts et métiers, à l'économie domestique et champêtre et à la médecine des hommes et des animaux. Paris, 1770 et suivantes, 4 vol. in-8°.

(VI) *Réad.* — Traité du seigle ergoté, 2e édition. Metz, chez Collignon, 1774, in-12.

(VII) *P. J. Buchoz.* — Aldrovandus Lotharingiæ ou Catalogue des animaux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux, poissons, insectes, vermissaux et coquillages qui habitent la Lorraine et les Trois-Evêchés. Nancy, 1771, in-12.

(VIII) *P. F. Nicolas.* — Observations sur les chenilles processionnaires. Nancy, 1779.

(IX) *Leurechon.* — Observations de la comète de 1618. Paris, 1619, in-8°.

(X) *Charles le Pois.* — Physicum cometæ speculum in quo natura caussæ species atque formæ varii motus, statio, moles, natale tempus, ætas, occasus, viresque seu effectus deteguntur, et accuratè atque dilucide demonstrantur. Ponte ad montionem apud Carolum mercatorem. 1619, in-8°.

(XI) *M. P. Thouvenel.* — Mélanges d'histoire naturelle de physique et de chimie. Mémoires sur l'aerologie et l'électrologie, ouvrage divisé en deux parties : la première servant de complément au traité sur le climat d'Italie; la seconde devant servir d'introduction au traité sur la minéralogie des Alpes et de l'Appennin. Paris, 1806, 3 vol. in-8°.

(XII) *Thouvenel.* — Mémoire sur l'électricité organique et minérographique. Brescia, 1790, in-4°.

(XIII) *Michel du Tennetar.* — Eléments de chimie, rédigés d'après les découvertes modernes, ou précis des leçons publiques de la Société royale des sciences et des arts de Metz. Metz, chez Gerlache, 1779, in-12.

(XIV) *Nicolas. P. F.* — Cours de chimie théorique et pratique. Nancy, 1777, in 12.

(XV) *Nicolas P. F.* — Précis des leçons publiques de chimie et d'histoire naturelle, qui se font toutes les années aux écoles de médecine de l'Université de Nancy. Nancy et Paris, 1787, 2 vol. in-8°.

MÉDECINE LÉGALE, JURISPRUDENCE MÉDICALE.

Une des attributions de la médecine est d'éclairer le pouvoir sur les questions qui se rattachent à l'hygiène publique et de donner aux magistrats les moyens de reconnaître le crime et l'innocence. Pour atteindre ce but il a fallu emprunter aux sciences médicales et aux sciences accessoires des notions qui, réunies en corps de doctrine, constituent la médecine politique, judiciaire ou légale. La France, dévancée par l'Italie et par l'Allemagne, ne possède des traités sur cette matière importante que depuis le commencement de ce siècle; jusqu'à cette époque, les chirurgiens jurés aux rapports n'avaient pour guides que quelques mémoires épars et l'art de faire des rapports en chirurgie par Devaux, livre estimable qui n'embrassait qu'un point d'un vaste horizon. Les médecins lorrains ont fait l'application des connaissances qu'ils possédaient; il n'en est qu'un qui ait écrit sur la médecine légale; c'est le célèbre Antoine Louis, né à Metz, le 13 février 1723, et décédé à Paris, le 20 mai 1792. Louis, docteur en droit, en médecine et en chirurgie, ne dédaigna pas d'ajouter à ses autres titres ceux d'associé honoraire du Collége royal de médecine de Nancy, auquel il offrit son portrait[1] et de membre correspondant

1. Ce portrait, d'une belle exécution, est du nombre de ceux que possède l'Ecole de médecine de Nancy.

de la Société royale des sciences de la même ville. Louis (I, II et III) a fait imprimer un grand nombre d'ouvrages, dont nous ne mentionnerons ici que les suivants :

Réfutation d'un mémoire sur la subordination des chirurgiens aux médecins. En citant cet ouvrage nous ferons remarquer que ce fut son auteur qui releva la chirurgie et qui l'affranchit de la tyrannie de sa sœur aînée.

Mémoire dans lequel on établit la possibilité de distinguer, par l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide ou de l'assassinat.

Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives.

J. Verdier (IV et V) n'appartenait pas à la Lorraine par sa naissance, mais il y résida longtemps. Avocat, médecin de Stanislas, roi de Pologne, écrivain laborieux, il composa deux traités, l'un sur la jurisprudence de la chirurgie en France, l'autre sur celle de la médecine. A la page 506 du tome premier de la jurisprudence de la chirurgie, on trouve un article concernant la Lorraine et le Barrois, que nous avons consulté avec fruit.

BIBLIOGRAPHIE DE LA MÉDECINE LÉGALE ET DE LA JURISPRUDENCE MÉDICALE.

(I) *A. Louis.* — Réfutation du mémoire sur la subordination des chirurgiens aux médecins, démontrée par la nature des deux professions et pour le bien public. Paris, 1748, in-4°.

(II) *A. Louis.* — Mémoire sur une question anatomique relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer à l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide et ceux de l'assassinat. Paris, 1763, in-8°.

(III) *A. Louis.* — Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives, dans lequel on concilie les loix avec celles de l'économie animale. Paris, 1764, in-8°.

(IV) *Verdier.* — La jurisprudence particulière de la chirurgie en France, ou traité historique et juridique des établissements, règlements, police, devoirs, fonctions, honneurs , droits et priviléges des sociétés de chirurgie et de leurs supôts, avec les devoirs, fonctions et autorité des juges à leur égard. Paris, 1764, 2 vol. in-12.

(V) *Verdier.* — La jurisprudence de la médecine en France, ou traité historique et juridique des établissements, règlements, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et priviléges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorités des juges à leur égard. Alençon, 1763, 2 vol. in-12.

PHILOSOPHIE, DÉONTOLOGIE MÉDICALES.

Les anciens médecins possédaient des connaissances en philosophie; sans l'étude préalable de cette science, nul n'était admis à s'inscrire et à prendre des grades dans les facultés de médecine. Les ouvrages de ces médecins portent l'empreinte des systèmes alors en faveur : vers la fin du xve siècle, Aristote régnait encore, mais dans le xviie le sceptre lui fut enlevé par Descartes et Bacon, par ce dernier surtout. Comme les doctrines philosophiques ont sans cesse exercé leur influence sur les systèmes en médecine, Coste (I) crut utile de faire connaître, à ceux qui se destinent à l'art de guérir, le genre de philosophie qui convient à l'étude et à la pratique de cet art.

La déontologie, qui s'occupe des devoirs des médecins envers la société et des devoirs de la société envers les médecins, n'est pas un sujet nouveau. Nous avons déjà dit, en parlant des auteurs qui ont écrit sur l'hygiène, que la seconde partie de la Rosa Gallica sous le titre de Margarita pretiosa était consacrée à la déontologie. Depuis Champier, Callot (II) a publié une apologie de la médecine dans laquelle il a traité diverses questions sur le même sujet.

BIBLIOGRAPHIE DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA DÉONTOLOGIE MÉDICALES.

(I) *Coste.* — Du genre de philosophie propre à l'étude et à la pratique de la médecine. Discours de réception à l'Académie royale des sciences, arts et belles lettres de Nancy, lu dans la séance publique du 25 août 1774. A Nancy, 1775, in-8°, par Coste, médecin en chef de l'hôpital royal et militaire de Nancy, associé de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Lyon.

(II) *Callot.* — L'idée et le triomphe de la vraie médecine en forme d'apologie. Ouvrage non-seulement curieux et instructif, mais encore utile et profitable, tant au public qu'à tous ceux qui veulent connaitre de la médecine, par Callot, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, ci-devant conseiller-médecin aulique et pensionnaire de Leurs Altesses Royales de Lorraine, dédié à S. A. Serenissime Madame la Princesse. Commercy, 1742, in-8°.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

BIOGRAPHIES.

Histoire de la médecine. — Symph. Champier (I) auquel toutes les parties de l'art qu'il exerçait sont redevables de quelques traités, a composé un ouvrage intitulé, de Medicinæ claris scriptoribus, que nous aurions désiré consulter. La rareté de ce livre ne nous a pas permis de satisfaire notre curiosité : une seule fois l'occasion de l'acquérir s'est présentée, et nous avons été devancé par un bibliophile de Lyon. Les destinées de la médecine, depuis son origine jusqu'à nos jours, ont fait le sujet d'un discours inaugural prononcé par N. Jadelot (II). N.-F.-J. Eloy (III), né à Mons le 20 septembre 1714, conseiller-médecin ordinaire du duc Charles de Lorraine et de Bar, a composé une biographie médicale très-étendue. Son séjour prolongé en Lorraine lui a fait connaître un grand nombre de médecins de ce pays, dont les noms et les écrits seraient oubliés, s'il ne les avaient mentionnés dans son dictionnaire historique. Ce livre fut critiqué, et on reprocha avec raison à Eloy d'avoir fait des emprunts à des ouvrages dont il n'a pas cité les auteurs.

Biographies. — La vie et les travaux de Bagard, de Cupers, d'Anuce Foès, de Jenner, de Petit, de Pierrot et de Le Pois, ont été retracés avec élégance et fidélité par N. Jadelot (IV), Harmand (V), Coste (VI, VII), Michel du Tennetar (VIII, IX), Valentin (X) et Louis (XI). Dans ces notices historiques on trouve des faits intéressants que les traités généraux ne peuvent rapporter.

BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

(I) *S. Champier.* — De medicinæ claris scriptoribus. Lyon, 1506, 1 vol. petit in-4° goth.

(II) *N. Jadelot.* — Oratio inaug. de variis medicinæ fatis ab illius ortu ad nostra usque tempora, etc. Pont-à-Mousson, 1766, in-4°.

(III) *N.-F.-J. Eloy.* — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne. Mons, 1778, 4 vol. in-4°.

(IV) *N. Jadelot.* — Eloge historique de Bagard, médecin ordinaire du roi de Pologne. Nancy, 1775, in-8°.

(V) *Harmand.* — Eloge de M. Bagard, médecin, etc. Nancy, 1775, in-8°.

(VI) *Coste.* — Eloge de M. Cupers. Nancy, 1775, in-8°.

(VII) *Coste.* — Eloge de M. Pierrot, membre de l'Académie de chirurgie. Nancy, 1775, in-8°.

(VIII) *Michel du Tennetar.* — Eloge historique d'Anuce Foës, médecin des pauvres, à Metz, dans le XVIe siècle, avec cette épigraphe : Hanos alit artes, lu le 15 août 1782.

(IX) *Michel du Tennetar.* — Notice historique et philologique sur Charles Le Pois, doyen de la faculté de médecine en l'Université de Pont-à-Mousson, et premier professeur (25 août 1786).

(X) *L. Valentin.* — Notice historique sur le docteur Jenner, auteur de la découverte de la vaccine, suivie de notes explicatives, 2° édition, revue et augmentée. Nancy, 1824, in-8°. La première édition datait de 1825.

(XI) *Louis.* — Eloge de M. Petit. Paris, 1750.

OUVRAGES DIVERS.

Trois médecins qui ont eu de la réputation n'ont pas été nommés jusqu'à présent, leurs écrits n'ayant pu trouver place dans le cadre que nous avons tracé. Ces médecins sont Pichard, Forget et Pavé; quelques mots sur chacun d'eux sont nécessaires pour l'intelligence de leurs œuvres.

Pichard. — Demoiselle Elisabeth de Ranfaing, veuve de Dubois, Prévot d'Arche, fit vœu de chasteté; un médecin de Remiremont, Charles Poirot, devint éperdument amoureux de la jeune veuve et mit en usage, pour obtenir sa main, tous les moyens que sa passion lui inspira. Elisabeth résista, mais bientôt elle dit et fit des choses si extraordinaires qu'on crut qu'elle était possédée par le démon. M. des Porcelets, évêque de Toul, consulta des médecins et des théologiens qui ne furent pas d'accord sur la nature du mal de demoiselle de Ranfaing; elle fut néanmoins exorcisée, mais sans succès, et elle ne récupéra la raison qu'après avoir fait plusieurs pèlerinages. L'état de la jeune veuve fut attribué aux maléfices de son amant; accusé de sorcellerie, le malheureux médecin fut jugé, condamné et brûlé à Nancy, le 2 avril 1622, avec une fille qu'on lui donnait pour complice.

Le père Pithoys, minime champenois, se prononça ouvertement contre la possession d'Elisabeth, et, chose étrange,

un médecin, nommé Pichard (I), réfuta le minime dans un écrit sur l'admirable vertu des saints exorcismes, sur les princes d'enfer, etc.

Remy Pichard, né à Nancy, vers la fin du XVIe siècle, écuyer, conseiller et médecin ordinaire du duc Charles IV, possédait beaucoup d'érudition dont il faisait abus : on le surnomma le Dictionnaire-des-Proverbes parce qu'il en débitait à tout propos. Pichard, que ses connaissances médicales auraient dû élever au-dessus des préjugés de son siècle, les partagea, et il vit chez la demoiselle de Ranfaing un état surnaturel, tandis qu'elle n'était en proie qu'à une maladie nerveuse.

Forget. — Jean Forget (II), premier médecin du duc Charles IV, reçut le jour à Essey-lès-Nancy; il accompagna son prince dans ses voyages et ses expéditions militaires et il fut anobli le 24 août 1630. Forget faisait ses études à Paris à l'époque où Jean-Baptiste Porta publiait des ouvrages aussi remarquables par leur originalité que par les vérités qu'ils renfermaient. L'un d'eux, sous le titre de Phytognomonica, fixa l'attention de Forget : c'était un traité des propriétés des plantes et des moyens d'en découvrir les vertus par leur analogie avec les différentes parties du corps des animaux. Le médecin lorrain, qui ne partageait pas les idées du savant napolitain, les combattit dans un écrit qui ne fut imprimé que longtemps après sa composition.

Pavé. — On ne possède sur Jean-Gabriel Pavé (III) que peu de renseignements : on sait seulement qu'il était de Nancy, et qu'il prit le bonnet de docteur à l'Université de Montpellier. Pavé fit imprimer le recueil de ses actes aca-

démiques qu'il dédia à Madame Nicole, duchesse de Lorraine, épouse de Charles IV.

Dom Calmet, en parlant de Pavé dit : « Son œuvre contenait trois questions qui n'ont rien de neuf, mais qui sont discutées assez légèrement; le style en est uniforme, ce qui fait penser qu'il est de sa composition, contre l'ordinaire de ce qui se pratique dans les Universités. »

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DIVERS.

(I) *R. Pichard.* — Admirable vertu des saincts exorcismes sur les princes d'enfer, possedants réellement vertueuse damoiselle Elisabeth de Ranfaing, avec ses justifications, contre les ignorances et calomnies de F. Claude Pithoys, minime. Nancy, 1622, in-12.

(II) *J. Forget.* — Artis signatæ designata fallacia authore Joanne Forget, medico lotharingo. Nanceii, 1633, in-8°.

(III) *J.-G. Pavé.* — Stadium medicum. Monspeliense, 1645, in-folio, 28 p.

Après le long et fastidieux inventaire que nous venons de dresser, il sera facile d'apprécier les services rendus par les médecins lorrains à leur pays et à l'humanité; versés dans la connaissance des langues anciennes, ils ont propagé l'étude du grec et du latin, longtemps concentrée dans les monastères et les cloîtres : ils accompagnaient les princes dans leurs voyages et dans leurs expéditions militaires, alors si fréquentes; à l'armée, ils prodiguaient leurs soins aux soldats et ils secouraient les indigents dans les hôpitaux et les dispensaires, et dans les grandes épidémies aucun d'eux n'a reculé devant le danger.

L'hygiène publique leur est redevable d'importantes recherches sur les divers degrés de salubrité des lieux, les qualités de l'air et la composition des eaux. Ils ont tiré de l'oubli les sources minérales si fréquentées par les Romains et mérité la reconnaissance des malades et de l'Etat dont les revenus se sont accrus par l'affluence des étrangers. Enfin, en traçant l'histoire des épidémies, en décrivant les maladies les plus fréquentes dans chaque localité, ils ont aussi indiqué les moyens de les prévenir et de les atténuer.

Nos dévanciers dans la carrière médicale n'ont fait, il est vrai, aucune découverte comparable à celles qui ont immortalisé les noms de Harvey, de Jenner, etc., mais ils ont fait une judicieuse application de la doctrine hippocratique et contemporaine non-seulement de leur pays, mais encore de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne dont ils visitaient les universités avant de se livrer à la pratique de leur art qu'ils exerçaient avec dignité et désintéressement. Plusieurs de ces hommes distingués professaient, avec éclat, à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et consacraient leurs loisirs à la composition des ouvrages utiles dont nous avons donné le catalogue.

Les chirurgiens, quoique généralement dépourvus de connaissances littéraires et théoriques, ont aussi payé leur tribut à la société. Attachés aux armées et aux hôpitaux ils pansaient les blessés et pratiquaient les opérations ; ils étaient aussi chargés de la visite des lépreux, des pestiférés et de la rédaction des rapports juridiques propres à éclairer les magistrats sur la gravité et l'issue probable des lésions physiques causées par des mains imprudentes ou criminelles.

La dextérité des chirurgiens dans l'exercice de leur art date de plusieurs siècles, ce qu'il est facile de démontrer en prenant pour exemple la lithotomie ou extraction des calculs vésicaux, opération d'une exécution difficile et que rendait souvent nécessaire la fréquence des calculs en Lorraine. D'après des notes qui nous ont été communiquées par M. Henry Lepage, archiviste du département de la Meurthe, la taille était pratiquée dans nos contrées dès la fin du xve siècle[1]. En 1603, Bastien, et en 1612, Collesson, opérateurs, taillèrent deux enfants à l'hôpital Saint-Julien de Nancy[2].

Rivard, célèbre chirurgien, né à Neufchâteau en 1675, passa vingt années à l'hôpital de la Charité de Paris où il s'exerça dans la pratique des opérations sous les maîtres les plus habiles. Léopold Ier le rappela dans ses Etats et le nomma démonstrateur d'anatomie à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, ville qu'il quittait deux fois par an

1. Monseigneur (le duc) a de nouvel assigné à Nancy, son poursuivant, pour les bons et agréables services qu'il lui a faits et mesure de ce que naguère lui est advenu cinq accidents dont pour le gœrir lui a esté force de taillier. . . . . 12 resaux de blé de pension. Cellerier de Nancy, 1496-97.

2. Archives de l'hôpital Saint-Julien.

pour aller à Lunéville tailler gratuitement les calculeux. Nicolas Saucerotte, que Lunéville se glorifie d'avoir vu naître en 1741, marcha sur les traces de Rivard et le dépassa. Saucerotte occupa les postes les plus élevés de la chirurgie militaire, et lauréat de plusieurs académies, il prit place à l'Institut. Chirurgien ordinaire de Stanislas, roi de Pologne, il fut nommé par ce prince lithotomiste en chef des duchés de Lorraine et de Bar. Les calculeux nationaux et étrangers, attirés par sa réputation et ses succès, accouraient à Lunéville où il avait fixé sa résidence et où il termina sa brillante carrière au commencement de 1814. Saucerotte a consigné ses observations et les résultats de sa pratique dans un ouvrage qui a pour titre : Mélanges de chirurgie. Paris, 1801, 2 vol. in-8°.

Nous aurions pu colorier cette esquisse en y faisant entrer la biographie des médecins célèbres et une courte analyse de leurs œuvres ; ces additions nous auraient conduit trop loin et c'eût été d'ailleurs empiéter sur un travail promis à l'Académie de Stanislas par un médecin, membre de cette compagnie savante. Nous terminerons donc notre opuscule par une table alphabétique des médecins nés en Lorraine et dans les Trois-Evêchés, ou qui ont longtemps exercé leur art dans cette province et qui ont acquis de la célébrité par leur savoir et par leurs écrits.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MÉDECINS NÉS EN LORRAINE

Ou qui ont exercé leur art dans cette province et ont acquis de la célébrité par leur savoir et par leurs écrits.

Alliot (Pierre), médecin ordinaire du duc Charles IV, né à Bar-le-Duc, vers le commencement du XVIIe siècle. On ignore où et quand il est mort.

Alliot (Jean-Baptiste), fils de Pierre, conseiller et médecin ordinaire de Louis XIV et de la Bastille, est né à Bar-le-Duc. On ne connaît ni la date de sa naissance ni l'époque de sa mort.

Alliot (Dom Hyacinthe), petit-fils de Pierre et fils de Jean-Baptiste, médecin et bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, naquit à Bar-le-Duc, et mourut prieur de Saint-Mansuy-lès-Toul, le 5 février 1701.

Bagard (Charles), fils d'Antoine, conseiller d'Etat et pre-

mier médecin du duc Léopold Ier et de Stanislas, roi de Pologne, doyen du Collége royal des médecins de Nancy, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, né à Nancy, le 2 janvier 1696, mort le 7 décembre 1772.

Berthemin (Dominique), sieur de Pont-sur-Madon, conseiller et médecin ordinaire du duc Henry, né à Vézelise, le 11 octobre 1580, mort dans sa terre de Pont, en 1655.

Bon (Jean Le), d'Autreville ou d'Outreville, en Bassigny, médecin du roi et du cardinal de Guise.

Boursier Du Coudray (Angélique-Marguerite), célèbre accoucheuse, autorisée par le roi, en 1774, à enseigner et pratiquer l'art des accouchements dans tout le royaume.

Buchoz (Pierre-Joseph), docteur en médecine de la Faculté de Nancy, savant naturaliste, médecin de Stanislas, roi de Pologne, né à Metz, le 27 janvier 1731, décédé à Paris, le 30 janvier 1807.

Cachet (Christophe), fit ses études médicales à Padoue; médecin et conseiller des ducs de Lorraine Charles III, Henry II, François II et Charles IV, né à Neufchâteau, le 26 novembre 1572, décédé le 30 septembre 1624.

Callot (François-Joseph), docteur en médecine de l'Université de Montpellier, docteur aggrégé en la Faculté de Pont-à-Mousson, conseiller-médecin aulique et pensionnaire du duc Léopold, né à Nancy, le 13 mai 1690.

Charles (René), docteur en médecine et professeur dans la Faculté de Besançon, né à Prény-sur-Moselle, décédé en 1752.

Champier (Symphorien), médecin du duc Antoine de Lorraine et chevalier archiatre des ducs de Lorraine, né à Saint-Saphorin-le-Château, dans le Lyonnais, en 1472, mort en 1539 ou 1540.

Coste (Jean-François), docteur en médecine de l'Université de Valence, médecin en chef de l'hôpital militaire de Nancy, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, né à Ville, près de Nantua, dans le département de l'Ain, le 14 juin 1741, décédé à Paris, le 8 novembre 1819.

Cupers (Marcelin), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, conseiller-médecin de Stanislas, né à Nancy, en mars 1715, décédé en la même ville en janvier 1775.

Demangeon (Jean-Baptiste), docteur en médecine, né à Vaudigny, près de Nancy, le 1er décembre 1764, décédé à Chamagne, département des Vosges.

Didelot (Nicolas), premier chirurgien de Stanislas, roi de Pologne, chirurgien associé et correspondant de plusieurs académies et sociétés littéraires.

Duclos (Samuel), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, né à Metz, le 18 novembre 1589, décédé en la même ville, en 1685.

Eloy (Nicolas-François-Joseph), docteur en médecine de la Faculté de Paris, conseiller-médecin ordinaire du duc Charles de Lorraine et de Bar, né à Mons, le 20 septembre 1714, mort en la même ville, le 10 mars 1788.

Foès (Anuce), docteur en médecine de la Faculté de Pont-à-Mousson, né à Metz, en 1528 et décédé en la même ville, le 8 novembre 1595.

Foès (François), docteur de l'Université de Pont-à-Mousson, né à Metz, décédé le 8 juillet 1636.

Forget (Jean), premier médecin du duc Charles IV, né à Essey-lès-Nancy, anobli le 24 août 1630.

Galfredus (Jean), médecin du duc de Lorraine.

Gandoger de Foigny (Pierre-Louis), docteur en médecine, médecin consultant du feu roi de Pologne, duc de

Lorraine et de Bar, aggrégé au Collége des médecins de Nancy, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de la même ville, professeur démonstrateur d'anatomie et de chirurgie, né à Lyon, le 6 août 1732, décédé à Malzéville, près Nancy, le 5 août 1770.

Ginet (Claude), médecin et poète lorrain, né à Nancy.

Grandclas (Maurice), doyen de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, né à Châtel-sur-Moselle.

Guibert (Nicolas), docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg, né à Saint-Nicolas, en 1540.

Harmand (Dominique-Benoît), conseiller et médecin ordinaire de Stanislas, roi de Pologne, président du Collége de médecine de Nancy et directeur du Jardin botanique, membre de l'Académie de Nancy, né et décédé dans cette ville. (Date de la mort, 1782.)

Jadelot (Nicolas), docteur en médecine, professeur en l'Université de Pont-à-Mousson, né à Pont-à-Mousson, en 1738, décédé à Nancy, le 17 juin 1795.

Jeanroi (Dieudonné), docteur en médecine, régent de l'ancienne Faculté de Paris, né à Nancy, en 1750, mort à Paris, en 1816.

Koenens, médecin en chef de l'hôpital militaire de Nancy, né à Sarrelouis, décédé à Paris en 1809.

Kast, premier médecin de Stanislas, roi de Pologne, décédé à Lunéville en 1754.

Laflize (Dominique), maître en chirurgie, président du Collége de chirurgie de Nancy, associé de l'Académie royale de chirurgie de Paris, chirurgien en chef des hôpitaux de charité, professeur de pathologie et d'opérations chirurgicales, né à Nancy, en 1736, décédé en la même ville, le 23 janvier 1793.

Lallemand (Jean-Baptiste-Joseph), médecin de Stanislas, roi de Pologne, né à Langres, le 28 août 1705.

Lallemand (François), docteur en médecine, président du Collége royal de médecine de Nancy, né à Lixheim.

Lallemand (Adrien), docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Sorcy-sur-Meuse, en 1527, décédé en 1559.

Lemaitre (Rodolphe), médecin de Gaston d'Orléans, frère unique du roi Louis XIII, lors de son voyage en Lorraine, né à Tonnerre, en Champagne, décédé vers 1632.

Leurechon (Jean), docteur en médecine, médecin ordinaire du grand-duc Charles, professeur à la Faculté de médecine, né dans le xvie siècle, à Chardogne, près de Bar.

Lottinger (A.-C.), médecin et naturaliste distingué, né à Blâmont, décédé à Sarrebourg en 1793.

Louis (Antoine), docteur en droit et en médecine des Facultés de Paris, docteur en chirurgie de la Faculté de médecine en l'Université de Halle, en Saxe, chirurgien en chef des armées du roi, inspecteur général des hôpitaux militaires du royaume, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, censeur royal, professeur en physiologie, chirurgien en chef de l'hôpital général de la Salpétrière, associé honoraire du Collége royal de Nancy, membre de la Société royale des sciences de Montpellier, des Académies royales des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Rouen, Metz, Nancy, etc., né à Metz, le 13 février 1723, décédé à Paris, le 20 mai 1792.

Louis, frère de Louis (A.), chirurgien militaire fort distingué, né à Metz et décédé vers 1765.

Maire (Le), ancien médecin ordinaire de feu S. A. R. Léopold Ier, membre de l'Académie des savants d'Allema-

gne et médecin de S. A. R. Madame la princesse abbesse de Remiremont.

Mandel (François), licencié en médecine, doyen des pharmaciens de Nancy, membre de la Société des sciences de cette ville, etc., né en 1749, mort à Nancy en 1820.

Mangin, docteur en médecine, premier médecin de l'hôpital militaire de Metz, membre titulaire de l'Académie royale de la même ville.

Martel (Henry), de Foug, diocèse de Toul.

Marquet (François-Nicolas), ancien médecin de la Cour de Lorraine, médecin consultant de l'Hôtel de Ville, doyen des médecins de Nancy, né à Nancy, en 1687, décédé en la même ville, le 29 mai 1759.

Mengin (Ignace-Isidore), célèbre médecin, qui a exercé son art à Saint-Dié, puis à Nancy.

Michel du Tennetar, conseiller et médecin du roi, professeur royal de la Faculté de médecine de Nancy, né à Metz, vers 1740, mort en 1801.

Mittié (Jean-Stanislas), docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de Nancy, médecin ordinaire de Stanislas, né à Paris en 1727, mort en 1795.

Mongeot (Gabriel De), docteur en médecine de l'Université de Toulouse, médecin ordinaire des ducs Charles III, Henry II et Charles IV, professeur à la Faculté de Pont-à-Mousson.

Mousin (Jean), docteur en médecine de l'Université de Padoue, conseiller et médecin ordinaire des ducs Charles III et Henry II, né à Nancy, le 19 janvier 1573 et décédé en ladite ville en 1645.

Nicolas (Pierre-François), maître ès-arts et en pharmacie, démonstrateur royal de chimie en l'Université de

Nancy, docteur en médecine, conseiller médecin du roi, professeur royal de chimie en l'Université de Nancy, inspecteur honoraire des mines de France, membre de plusieurs Académies et correspondant de la première classe de l'Institut, né à Saint-Mihiel, dans le Barrois, le 26 décembre 1743, mort à Caen, le 18 avril 1816.

Noel, chirurgien à Xirocourt, au marquisat d'Haroué, en Lorraine.

Odet, docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Nancy, vers le milieu du xvie siècle.

Paquotte (Charles-Guillaume), docteur et professeur en chirurgie en l'Université de Pont-à-Mousson, conseiller médecin ordinaire du duc Léopold.

Pavé (Jean-Gabriel), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.

Périn (Pierre-François), docteur en médecine, médecin ordinaire du roi Stanislas, né à Pont-à-Mousson, en 1737, mort en 1797.

Pichard (Remy), écuyer, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire de LL. AA. de Lorraine.

Picon (Jean), professeur d'éloquence à l'Université de Montpellier, bachelier en médecine, né à Verdun.

Pois (Antoine Le), conseiller et médecin du duc Charles III, mort en 1578.

Pois (Charles Le), docteur de la Faculté de médecine de Paris, conseiller et médecin de Henry II, duc de Lorraine, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Pont-à-Mousson, seigneur de Champel, etc., né à Nancy, en 1563, mort en la même ville en 1633.

Pois (Nicolas Le), premier médecin du grand-duc Charles III, né à Nancy en 1527.

Ravelli (François) médecin stipendié de Metz, né probablement dans cette ville.

Réad, docteur en médecine, ci-devant médecin des armées, médecin de l'hôpital militaire, des prisons royales, du dépôt de mendicité et stipendié de la ville de Metz, inspecteur des eaux minérales de la province des Trois-Evêchés, membre titulaire de la Société royale des sciences et arts de Metz et de la Société royale de médecine de Paris, agrégé au Collége des médecins de Nancy.

Richardot (Camille), conseiller et médecin ordinaire de S. A. R. de Lorraine.

Rivard (M.), célèbre chirurgien, démonstrateur d'anatomie à la Faculté de Pont-à-Mousson, né à Neufchâteau en 1675, mort à Pont-à-Mousson en 1746.

Roland (Marion), chirurgien distingué de la ville de Metz, y exerçait sa profession en 1625; il n'est connu que par son ouvrage.

Rougemaitre, médecin à Fénétrange.

Rouvroy (M.), médecin à Plombières, né en ladite ville.

Saint-Aubin (Jean De), médecin public de la ville de Metz, décédé dans cette ville en 1597.

Saint-Hillier (Jean-Simon De), médecin distingué à Verdun, conseiller et médecin du roi, écrivait son traité sur la peste en 1625, né à Verdun.

Saint-Yves, le jeune, dont le nom de famille est celui de Etienne Leoffrai, oculiste distingué, est né à Pagny-sur-Meuse en 1695.

Salle (Jean-Baptiste), médecin à Vézelise, puis député aux Etats-Généraux, né à Vézelise en 1759, mort le 20 juin 1794.

Saucerotte (Nicolas) maitre en chirurgie, lithotomiste en chef des duchés de Lorraine et de Bar, né à Lunéville,

le 10 juin 1741, mort en la même ville au commencement de 1814.

Thouvenel (Pierre-François), médecin de la Faculté de Montpellier, agrégé à la Société royale de médecine de Paris, et au Collége royal des médecins de Nancy, inspecteur des hôpitaux de France, intendant des eaux minérales de Contrexéville, en Lorraine, médecin consultant du roi Louis XVIII, né à Sauville (Vosges), en 1747, mort à Paris en 1815.

Thouvenot, premier chirurgien de LL. AA. RR. de Savoie et antérieurement chef et premier chirurgien des Incurables à Paris, né en Lorraine en 1678.

Thybourel (François), chirurgien, professeur de mathématiques à l'Université de Pont-à-Mousson, né à Gorze, vers la fin du xvie siècle.

Toignard (Antoine), médecin ordinaire du duc Charles III, né à Clermont en Argonne, ville alors du domaine du duché de Lorraine.

Valentin (Louis), docteur en médecine, chirurgien et professeur au régiment du Roi, infanterie, médecin des hôpitaux de la Virginie, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Michel, membre de la Société royale des sciences de Nancy et d'un grand nombre de Sociétés savantes nationales et étrangères, né à Soulange, arrondissement de Vitry-le-Français (Marne), le 14 octobre 1758, mort à Nancy, le 11 février 1829.

Verdier (Jean), docteur en médecine, avocat, médecin de Stanislas, roi de Pologne, né à la Ferté-Bernard, en 1735, mort à Paris, le 6 juin 1820.

NOTICE
SUR L'ÉGLISE
DE ROLLAINVILLE.

DESSINS PAR A. HUMBERT, FILS.

TEXTE PAR HUMBERT, ARCHITECTE.

Le village de Rollainville (*Rollini villa*), situé à quatre kilomètres de Neufchâteau, paraît être d'une antiquité très-reculée, comme son nom latin permet de le supposer; et à l'appui de cette opinion, on lit dans la notice sur le Scarponnais, écrite il y a environ un siècle par le P. Lebonnetier, dernier curé de Scarponne, que sur une pierre provenant de démolitions et destinée aux réparations de l'église, on a trouvé l'inscription suivante :

RVFVS AGRICOLA HOC TEMPLUM VOVIT DIVÆ JUNONI (Rufus Agricola a consacré ce temple à la déesse Junon).

Les autres historiens lorrains que j'ai pu consulter, ne

font aucune mention de ce temple et sont très-sobres de détails relativement à ce village. Cependant le P. Benoît-Picart parle, dans son Supplément à l'Histoire de Lorraine, « d'un gentilhomme, nommé Rollo de Rollainville, » qui, s'étant rendu chef d'une troupe de voleurs, se saisit, » en 1067, du château de Vicherey, qui lui fut repris par » les troupes de l'évêque de Toul, Udon, aidées de celles » de Gérard, duc de Lorraine. »

Le même auteur dit, dans son Histoire de Toul : « Rol- » lainville et Rebeuville donnés en 1316 à l'abbaye Saint- » Mansuy (abbé Vauthier) par Jean d'Arzilliers, évêque de » Toul. »

Dom Calmet ne parle de Rollainville que pour indiquer que les décimateurs de l'église sont : « le curé de la pa- » roisse, le chapitre de Bourmont et les bénédictins de » Saint-Mansuy de Toul, à cause du prieuré de Neuf- » château. »

Enfin M. Lepage fait mention, dans la Statistique des Vosges, d'une charte du 9 janvier 1516, accordée par le duc Antoine aux habitants de Rollainville, par laquelle, sur leur demande, « il les distrait de la prévôté de Châtenoy, » pour les mettre sous la justice de Neufchâteau. »

La description de l'église de ce village et les dessins qui y sont joints pourront peut-être aider à prouver l'origine gallo-romaine de cette localité ; mais je laisserai à de plus érudits cette question à traiter, s'ils la jugent assez importante, et je ne m'occuperai que de l'église, si intéressante par la conservation de son ensemble, déparé seulement par quelques détails modernes qu'il serait facile de faire disparaître en exécutant les réparations devenues urgentes pour sa conservation, ce qui rendrait à cet édifice son aspect primitif.

Il est peut-être convenable, afin de laisser plus d'ensemble à la partie qui traitera de l'antiquité de cet édifice, d'indiquer ici les quelques changements qui y ont été faits.

Signalons d'abord l'ouverture de trois grandes baies de fenêtres, destinées certainement à donner à l'intérieur le jour nécessaire que les petites fenêtres encore existantes ne laissaient entrer qu'avec une parcimonie calculée dans l'intérêt de la méditation.

L'une de ces grandes baies occupe le fond de l'abside, où elle remplace bien probablement une fenêtre semblable à celles que l'on voit encore de chaque côté; elle est ogivale avec meneau et date du XVIe siècle, ainsi que l'attestent ses contours et ses profils. Plus large que celle qu'elle remplace, sa construction a entraîné la suppression de la partie supérieure des deux colonnettes qui flanquaient les angles intérieurs de l'abside. On voit encore le chapiteau de l'une d'elles qui a été reposé dans la maçonnerie auprès de la partie restante de cette colonne. La plus grande hauteur de cette fenêtre a aussi nécessité la démolition du couronnement extérieur et d'une partie de la voûte, qui, rétablie en forme de lunette en surélévation au-dessus de la goutière du comble, a fait faire un pas-d'âne à ce dernier.

Les deux autres grandes fenêtres, plus modernes que la précédente, sont sans meneau ni moulures, et cintrées en élévation. L'une éclaire la travée qui relie l'abside à la tour; elle remplace aussi une plus petite ouverture, semblable à celle qui lui fait face. Mais la troisième, pratiquée dans la face au sud de la nef, étant placée entre deux anciennes baies, sa construction n'a donné sujet à aucune suppression.

Dans le mur formant le deuxième pan coupé du côté droit de l'abside, se trouve un *ciborium* pratiqué après

coup; ce que prouve la broderie XVIe siècle en pierres de taille qui le ferme extérieurement, ainsi que la trace encore visible d'un raccord dans les maçonneries.

Cette église n'ayant jamais eu de sacristie, on en a pratiqué une aux dépens de sa disposition primitive, en consacrant l'abside à cet usage. C'est pourquoi on l'a fermée à l'aplomb de l'arcade qui forme son entrée par une cloison en menuiserie, contre laquelle s'appuie l'autel placé dans la travée qui joint cette abside à la tour.

A chaque extrémité de cette cloison est ménagée une porte, et, pour avoir des passages suffisants, on a supprimé les deux colonnes qui supportaient l'archivolte, en laissant les chapiteaux isolés et pour ainsi dire suspendus à l'arcade.

Cette suppression, faite contre les règles de l'art, doit être la principale cause des dégradations qui se voient tant à l'arcade elle-même qu'à la voûte et aux murs de l'abside, toutes ces parties étant plus ou moins lézardées. D'autres lézardes se voient dans les murs de la tour, notamment vers l'angle sud-est; elles sont dues à l'infiltration des eaux dans les maçonneries, par suite de la disparition des pierres qui formaient les appuis des fenêtres, et au défaut d'entretien.

Le comble de cette tour est à deux pans couverts en pierres très-minces, dites écaillis; il remplace sans doute une flèche qui reposait sur la corniche qui couronne les murs, car on reconnaît que les deux petits pignons qui portent les pannes sont faits d'une maçonnerie de moellons bien différente de celle des murs, qui est en pierres de taille.

Enfin à l'extérieur de la porte d'entrée est un porche en charpente, soutenu par deux colonnes en bois reposant sur le mur qui sépare le cimetière du chemin.

ANTIQUITÉ DE L'ÉDIFICE.

Par l'examen de la disposition générale, des détails et des ornements de l'église, aujourd'hui paroissiale, mais que je crois avoir été la chapelle castrale, d'après plusieurs remarques faites sur les lieux et qui seront indiquées plus loin, sa construction peut être reculée jusqu'à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. La différence du style, pour ces deux dates si rapprochées, est trop peu variée pour que j'ose me prononcer sur cette question.

Comme dans presque toutes les petites églises de ce style existant en Lorraine, la tour est placée entre le chœur et la nef et son rez-de-chaussée sert de communication entre ces deux parties, dont la première est à l'est, très-légèrement inclinée vers le nord, et la seconde à l'ouest, inclinée d'autant vers le sud; l'orientation de cet édifice est donc parfaitement liturgique.

L'arcade en plein-cintre qui ouvre le passage à la nef a son archivolte formée d'un gros quart de rond égal en dimensions à celui qui, tronquant l'arête des piédroits, forme une espèce de colonne engagée sans base, couronnée par une moulure horizontale qui fait imposte à cette arcade.

Le comble de la nef est en charpente recouverte d'écaillis, et les entraits des fermes soutiennent un feuillet en planches, formant le plafond avec une gorge se raccordant aux murs latéraux. Rien n'indique que cette partie ait été voûtée en maçonnerie, et l'absence de contreforts atteste ce fait.

Dans un angle de la nef, au pied de la tribune, est placée la cuve baptismale, qui parait être aussi ancienne que l'édifice; elle est de forme cubique excessivement simple et repose sur un socle uni, dont le plan est octogone.

Le rez-de-chaussée de la tour est éclairé par une fenêtre ménagée dans chaque face latérale, et, sous la fenêtre percée au sud, se trouve une niche prise à angles droits dans l'épaisseur du mur, terminée au sommet par un arc de cercle sans moulures, ainsi que les piédroits. Ce renfoncement semble avoir été ménagé pour recevoir un tombeau, mais aucune trace de cet objet ne s'y rencontrant, on peut douter qu'il y ait jamais été placé.

Cette partie de l'église est couronnée par une voûte d'arêtes; la travée qui la relie à l'abside est aussi voûtée, mais en berceau, dont les naissances reposent sur les murs latéraux que des contre-forts consolident; enfin l'abside est voûtée en demi-coupole à cinq pans. Ces trois voûtes sont en maçonnerie.

Dans l'abside, contre le mur du sud, on voit placée en saillie près d'une colonnette une crédence en pierres de taille, ornée de feuilles sculptées, et la baie intérieure du ciborium qui est encore munie de sa grille de fermeture, composée de petites bandelettes de fer se croisant pour former des carrés, le tout fort simple et dépourvu de son ancienne peinture, que l'oxide a rongée.

L'archivolte de l'arcade en plein-cintre, qui ferme l'entrée de l'abside, ne se compose que d'un très-gros tore, qui repose sur les deux chapite aux dépourvus de leurs colonnnes, comme il a déjà été dit.

Les parements extérieurs des murs de cet édifice sont en pierres de taille de moyen appareil pour toute la partie orientale (abside et tour), ainsi que la façade latérale de la nef au nord, et en maçonnerie de moellons (*opus incertum*) pour la façade opposée et pour le pignon à l'ouest.

Le portail placé dans la face au nord de la nef, près de la tour, est décoré d'une grosse torsade reposant de chaque

côté de la baie sur une base et pourtournant le tympan; en dehors de cette torsade, qui est en retraite de la face du mur, sont deux colonnes engagées aux trois quarts, remplissant cette retraite et reposant sur deux bases à moulures, qui sont la continuation en saillie de celles de la torsade. Ces colonnes sont surmontées de chapiteaux à feuilles qui portent un tore faisant archivolte, chargé de pointes de diamant entremêlées sans ordre avec un ornement qui ressemble à une palmette. Enfin cette dernière moulure est couronnée par une troisième archivolte faisant saillie sur le nu du mur et composée d'un filet couronnant un rang de billettes et reposant, à ses naissances, sur deux têtes de bélier, dont la partie inférieure est de niveau avec le dessus des chapiteaux des colonnes.

La baie de la porte est carrée sur 1 mètre 39 centimètres de largeur et 2 mètres 24 centimètres de hauteur, et le tympan sculpté, formé au-dessus du linteau par la torsade en archivolte, est divisé en trois zones horizontales superposées. La zone inférieure renferme neuf palmettes égales entre elles; la zone supérieure en contient quatre autres à peu près semblables, mais proportionnées à l'espace qu'elles couvrent dessous l'archivolte; et la zone intermédiaire renferme deux rangs de pointes de diamant, au nombre de onze pour chaque rang.

Comme on le voit, cette ornementation n'est pas d'un choix bien riche; elle n'est pas plus appréciable comme sculpture, sous le rapport de l'exécution, qui laisse tout à désirer, car les figures étant très-irrégulièrement tracées et à peine fouillées, représentent plutôt une gravure mal exécutée, et la main qui a fait ces détails n'est certainement pas celle qui a sculpté les chapiteaux et les têtes de béliers, dont le travail est bien autrement achevé.

On peut attribuer à ce sculpteur apprenti ou ignorant, l'ornement sans nom, composé de traits à peine fouillés s'arrondissant en tous sens, entre lesquels on croirait cependant distinguer encore des palmettes mal tracées, qui est gravé dans le tore faisant l'archivolte de l'arcade qui ouvre la communication de la nef à la tour, ainsi que les petites courbes qui servent d'ornement dans chaque dent de scie qui découpe l'arête du tableau de la même arcade.

Le fond de l'abside, à l'extérieur, est décoré de deux colonnes engagées au quart à peu près, entre lesquelles est percée la fenêtre déjà mentionnée. Les bases à moulures de ces colonnes reposent sur le double chanfrein du socle, dont elles ont la saillie; les chapiteaux, dont l'un chargé de feuillages et l'autre à feuillages et rubans perlés, tous deux très-caractéristiques des XIe et XIIe siècles, s'élèvent jusque dessous le large bandeau qui fait le couronnement de la muraille et qu'ils supportent en interrompant le triple rang de billettes qui fait encorbellement dessous ce bandeau.

Le premier étage de la tour n'est éclairé que par quatre baies en forme d'I, ménagées sans symétrie et à différentes hauteurs dans la face à l'est; il est orné extérieurement sur sur les faces nord-est et sud par trois arcades aveugles, formées par des pilastres unis avec bases et chapiteaux diversement ornés, non-seulement sur chaque face, mais pour chaque pilastre; il est à remarquer que plusieurs bases se rapprochent, par les moulures, de la base attique.

Cet étage est couronné, sur toutes les faces, par une chaine horizontale, formant corniche soutenue à distances égales par des consoles ou corbeaux carrés, dont la partie inférieure est composée de billettes : le tout produisant un très-bon effet.

Le deuxième étage, ou étage du beffroi, répond par l'élégante disposition de ses fenêtres sur les quatre faces à la décoration de l'étage inférieur. Deux arcades aveugles et jumelles se dessinent au milieu de chaque face et sont reliées comme par une ceinture au moyen d'un imposte qui règne au-dessus de nombreuses colonnes et qui se contourne en archivoltes; il est d'une grande simplicité dans son profil, dont un rang de billettes relève l'effet.

Chaque arcade aveugle est supportée par une colonne isolée, nichée dans la maçonnerie, comme celles qui décorent les angles de la tour; deux autres colonnes accouplées ornent le piédroit qui sépare les deux arcades; dans chacune de ces arcades est une fenêtre géminée, dont le meneau est formé par une colonne et dont chaque baie est terminée à sa partie supérieure par une arcade trilobée reposant des deux extrémités sur d'autres colonnes isolées, placées en retraite des premières, ce qui fait monter à douze le nombre des colonnes sur chaque face; le fût du plus grand nombre des colonnes encore existantes (car malheureusement trois ont disparu) est cylindrique et uni mais deux sont à huit pans dans les faces à l'ouest et à l'est, une autre est torse dans cette dernière face, et deux sont ornées de rubans perlés, contournés de différentes manières dans la face au sud.

Tous les chapiteaux de ces colonnes sont de forme cubique, très-simples pour les colonnes cylindriques, coupés angulairement et ornés de losanges pour les autres colonnes.

Les bases des mêmes sont aussi variées, mais le plus grand nombre aussi de forme cubique, ressemble parfaitement à des chapiteaux renversés.

Enfin les murs de cette tour sont couronnés par une

corniche en pierres de taille ornée d'une espèce de grecque surmontée par deux rangs de billettes.

De nombreuses sculptures en relief se voient dans plusieurs endroits de cet édifice, sans cependant faire partie obligée de son architecture.

Ainsi, après l'angle que forment les murs de la nef à gauche du portail, un peu au-dessus du niveau du sommet de la moulure extérieure de la porte, se voit une tête de loup saillante, fort bien sculptée, en grandeur naturelle.

Après la tour, à l'étage du beffroi, on voit sur la face au nord, dans le tympan de la fenêtre de gauche à l'aplomb du meneau, une croix grecque, c'est-à-dire à branches égales, circonscrite dans un cercle.

Sur la face à l'ouest, dans le tympan de la fenêtre aussi à gauche, un griffon en bas-relief, dont la tête est tournée vers la partie postérieure; il mord sa queue revenant au-dessus du dos et se terminant en dard.

Sur la face à l'est, dans le tympan de la fenêtre à gauche, une tête de boue, grandeur de nature, et dans celui de la fenêtre à droite, un enfant assis, ayant les mains sur ses genoux et tenant un objet que l'on ne peut plus distinguer, pas plus que son siége, ces objets étant dégradés.

Enfin, sur la face au sud, dans le tympan de la fenêtre à gauche, une tête de bœuf, moins grande que nature, et dans la pointe formée par la réunion des deux baies, un enfant debout, le bras droit étendu, et tenant un oiseau dans la main.

Dans l'arcature aveugle, au milieu du premier étage de la même face, se voit la principale sculpture placée à la hauteur du dessus des chapiteaux, et renfermée dans l'archivolte. Elle représente deux bœufs sous le joug, dont les

têtes et tout l'avant-train font une très-grande saillie sur le nu du mur contre lequel s'appuient les jambes.

Ce sujet, plus important que les autres, tant par son volume que par la place qu'il occupe, est à peu près en demi-grandeur de nature.

Toutes ces sculptures, infiniment mieux exécutées que les ornements du portail, ont donné lieu à différents commentaires; mais aucune des explications avancées jusqu'ici ne paraît satisfaisante, et il est probable que les sculptures de la tour de Rollainville continueront encore pendant longtemps à exercer tant la sagacité des archéologues que l'imagination des amateurs du merveilleux.

Quoi qu'il en soit, la clé de cette énigme écrite en pierres ne paraît pas facile à trouver, si toutefois il y a là une énigme ou un symbolisme quelconque. Dans le cas contraire, pourrait-on supposer que tous ces sujets proviennent, à quelques exceptions près, d'un édifice plus ancien, et qu'on les aurait incrustés dans les murs pour les conserver, ou plutôt comme ornementation? Serait-ce le cas de croire à l'existence du temple de Junon sur le territoire de Rollainville et d'admettre que de ces sculptures, celles qui n'appartiennent pas au style chrétien, proviennent de ce temple détruit et qu'elles y ont été rejointes après cinq siècles par celle dont parle le P. Lebonnetier? A la vérité, cet auteur ne dit point d'où cette pierre provenait; mais on peut supposer qu'elle a été prise dans les environs, car on ne transporte pas de loin les pierres de démolition dans une contrée qui, comme celle de Rollainville, renferme de riches carrières.

Cette manière d'expliquer la présence des sculptures qui, peut-on dire, font hors-d'œuvre dans cet édifice, est tellement sujette à controverse et peut être si facilement con-

testée, que je ne fais que l'indiquer, sans y attacher plus d'importance qu'elle ne le mérite.

Au surplus, les ravages du temps sur le grain de la pierre, en y produisant une masse de rugosités et de dégradations, et la hauteur à laquelle se trouvent la plupart de ces sujets, ne permettent pas d'en saisir la facture et par conséquent de leur assigner par là une époque bien certaine.

Cependant je hasarderai une opinion quant aux deux bœufs sous le joug décrits les derniers; il est à remarquer que ce sujet se trouve souvent reproduit dans les églises romanes et dans celles de la première période gothique. Bien certainement, cette représentation n'a pu se répéter pendant plusieurs siècles, dans les grands comme dans les petits édifices, sans être motivée autrement que par un caprice d'artiste.

Dans beaucoup de localités où on la retrouve et notamment à Laon, les traditions locales sont unanimes et prétendent que c'est par reconnaissance pour les services rendus par ces laborieux animaux qui ont transporté les matériaux propres à la construction, que les architectes les ont fait sculpter; ils participaient à l'œuvre, et comme tels on les faisait passer à la postérité. Cette opinion, qui est aussi consacrée par la tradition à Rollainville, ne paraît pas trop déplacée, surtout dans les contrées où les chemins rares et rocailleux étaient rudes pour les charrois, que l'on était alors obligé de confier aux bœufs, comme plus patients et moins susceptibles de se rebuter que les chevaux.

Quoi qu'il en soit de ces explications qui peuvent être erronées, elles pourront servir de jalons à ceux qui viendront découvrir la vérité, et ce n'est qu'à ce titre qu'elles sont hasardées.

Dans les études archéologiques, les inscriptions, qui sont assez généralement répandues dans les édifices anciens élevés par le christianisme, servent souvent de guide aux curieux; mais dans l'église qui nous occupe, malgré les plus minutieuses recherches, on n'a pas pu en découvrir, ni dans le pavé, qui du reste paraît avoir été refait, peut-être plusieurs fois, ni à la surface intérieure des murs. Mais il en existe une sur le chanfrein supérieur du socle de l'abside vers le nord-est, à l'aplomb de la fenêtre qui éclaire cette partie de l'édifice.

Cette inscription, difficile à reconnaître, parce que les traits qui la composent se confondent avec une multitude de refouillements que le temps a produits dans les pierres, est remarquable par la forme des caractères, qui est bien la forme employée dans les inscriptions des XIe et XIIe siècles. Ainsi, à elle seule, elle indiquerait l'âge de cet édifice, et, en tous cas, elle corrobore l'opinion émise ci-dessus relativement à cet âge.

Cette inscription, plus encore que les sculptures, a donné sujet à bien des interprétations; plusieurs archéologues y ont vu des chiffres dans la dernière ligne et les ont pris pour des dates. Quant à moi, je crois avec d'autres qu'elle doit être lue ainsi : ROBERTVS EX HOC OPERE FVIT MAGISTER (Robert a été le maître de cette œuvre). Mais personne jusqu'à ce jour n'a pu expliquer la présence de la saillie informe qui se trouve vers le milieu de cette pierre. Peut-être est-ce une demi-sphère ou un besant que l'ouvrier a voulu faire, peut-être cette saillie portait-elle une marque spéciale propre à ce Robert. Quoi qu'il en soit, on ne peut croire qu'elle a été réservée sans motif et par inadvertance, puisqu'elle coupe en deux parties chacune des trois lignes qui composent l'inscription; mais son

état de dégradation ne permettra probablement jamais de résoudre cette question.

Quant à Robert, désigné comme architecte de l'église, aucun des anciens historiens du pays n'en parle, et, comme tant d'autres, peut-être restera-t-il toujours inconnu.

Cette église, aujourd'hui paroissiale, a dû être une chapelle castrale, comme je l'ai déjà dit plus haut : cette idée m'a été suggérée en remarquant : 1° l'exiguité des dimensions, tant de l'abside que de la nef; 2° l'absence totale de sacristie ; 3° les traces de l'ancien système de fermeture des vantaux de la porte, qui étaient maintenus en dedans contre la pression du dehors par une forte barre ou traverse en bois, se logeant d'une part dans une coulisse qui la recevait lors de l'ouverture, et d'autre part dans un pot ou entaille qui la retenait quand elle était fermée ; 4° et enfin la place qu'occupe la tribune actuelle sur une forte saillie que fait le mur du pignon à l'ouest, laquelle tribune en remplace bien certainement une plus ancienne, où l'on parvenait depuis l'extérieur par une petite porte, dont l'encadrement tout simple, en pierres de taille, existe encore, mais dont la baie est murée.

En effet, il n'y a rien d'étrange à supposer l'existence d'un château seigneurial à Rollainville, ni à admettre que ce château était construit aux abords de l'église et qu'une partie y était adhérente à son aspect ouest. Cette supposition est au contraire très-probable, puisque les habitants qui cultivent les terrains situés à l'ouest du cimetière m'ont déclaré, à plusieurs reprises, qu'ils retournaient parfois en labourant soit des débris de tuiles soit des moellons attestant, par le ciment dont ils sont encore empâtés, qu'ils proviennent d'anciennes maçonneries.

Ceci posé, on comprend que si la petite porte fermée

dans le pignon à l'ouest de la chapelle était sans ornementation autre que des dents de scie qui se voient à l'arête de la couverte, c'est qu'elle n'était pas visible extérieurement et s'ouvrait sans doute dans une galerie ou dans un vestibule, dont l'aire, selon que l'atteste encore la hauteur du sol du cimetière, se trouvait au même niveau que la retraite de 80 centimètres qui supporte la tribune à laquelle le seigneur arrivait directement depuis son manoir.

De cette tribune on descendait dans la nef pour ouvrir aux habitants du village la porte qui donnait à l'extérieur, qu'on ne pouvait ouvrir du dehors, et que sans doute par motif de sûreté, on avait renforcée par la barre déjà indiquée.

En admettant que c'est là l'usage que l'on faisait du portail actuel, on s'explique la présence du bénitier placé près de cette porte dans le socle d'un piédroit de l'arcade ouvrant de la nef à la tour; de cette manière il était à la portée des fidèles.

On comprend aussi, en accordant l'existence du passage de la chapelle au château, l'inutilité d'une sacristie, puisque les vases sacrés et les ornements pouvaient être rapportés dans la forteresse où ils étaient plus en sûreté que dans une chapelle, bien plus facile à piller.

Enfin on pourrait, sans trop hasarder, supposer que cette chapelle n'a pas, dès son établissement, servi d'église paroissiale, ou que tout au moins l'entrée extérieure n'a été faite qu'après coup; ce qui peut laisser croire la différence qui a été signalée dans le travail des sculptures de ce portail et celui des autres sculptures qui ornent l'édifice.

On verra, j'espère, par ce qui précède, que l'église de Rollainville, aussi bien conservée dans ses formes générales et dans ses détails, n'ayant besoin de réparations que pour

prolonger sa durée, mérite l'attention des architectes, puisque, contrairement à bien d'autres, elle est encore entière et n'a été déparée que par l'ouverture de trois baies modernes et par la destruction de sa flèche, choses auxquelles il est facile de remédier de manière à lui rendre son aspect primitif. On reconnaîtra aussi que cet édifice peut être à bon droit regardé comme un des plus beaux modèles de ce style roman qui s'efface de jour en jour malheureusement, soit par la démolition, soit par des restaurations faites si souvent sans goût et sans connaissances archéologiques.

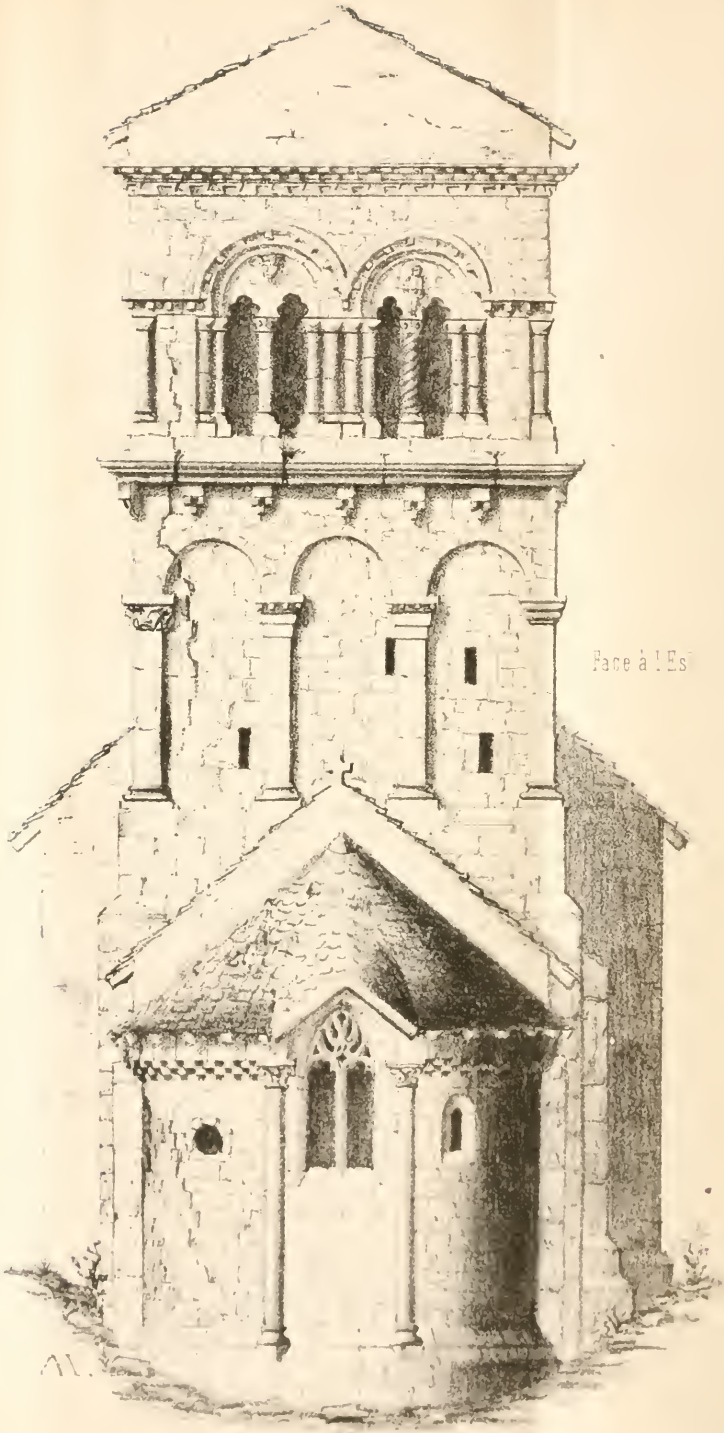

ÉGLISE
de
ROLLAINVILLE
(Vosges)

Face à l'Est

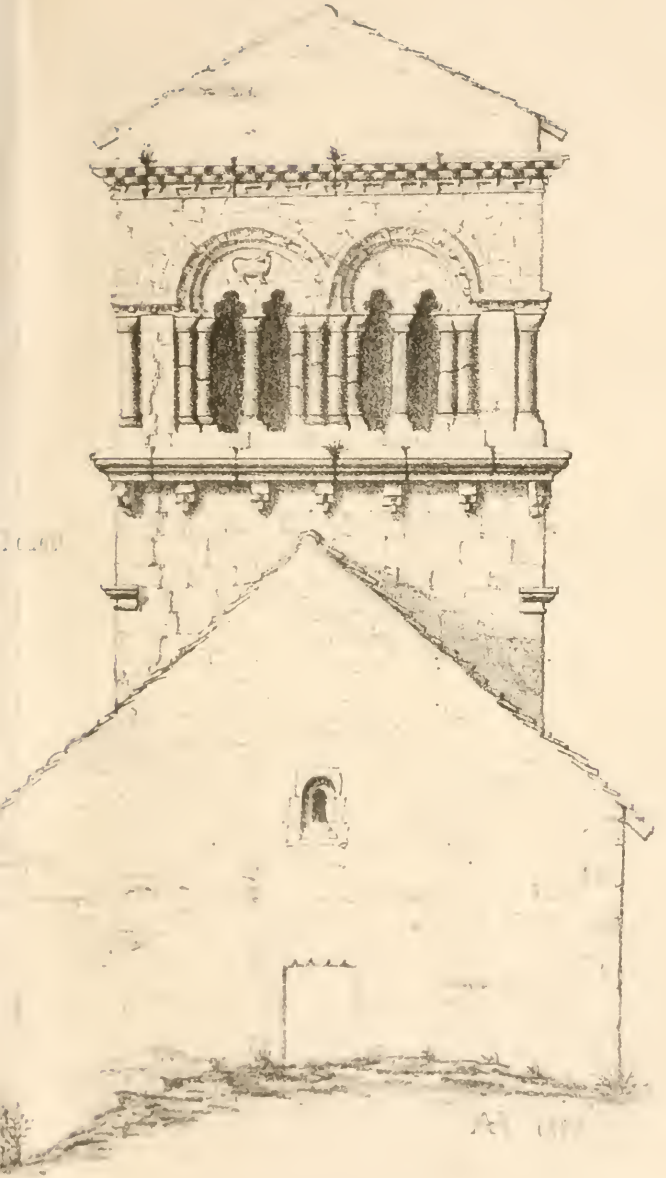

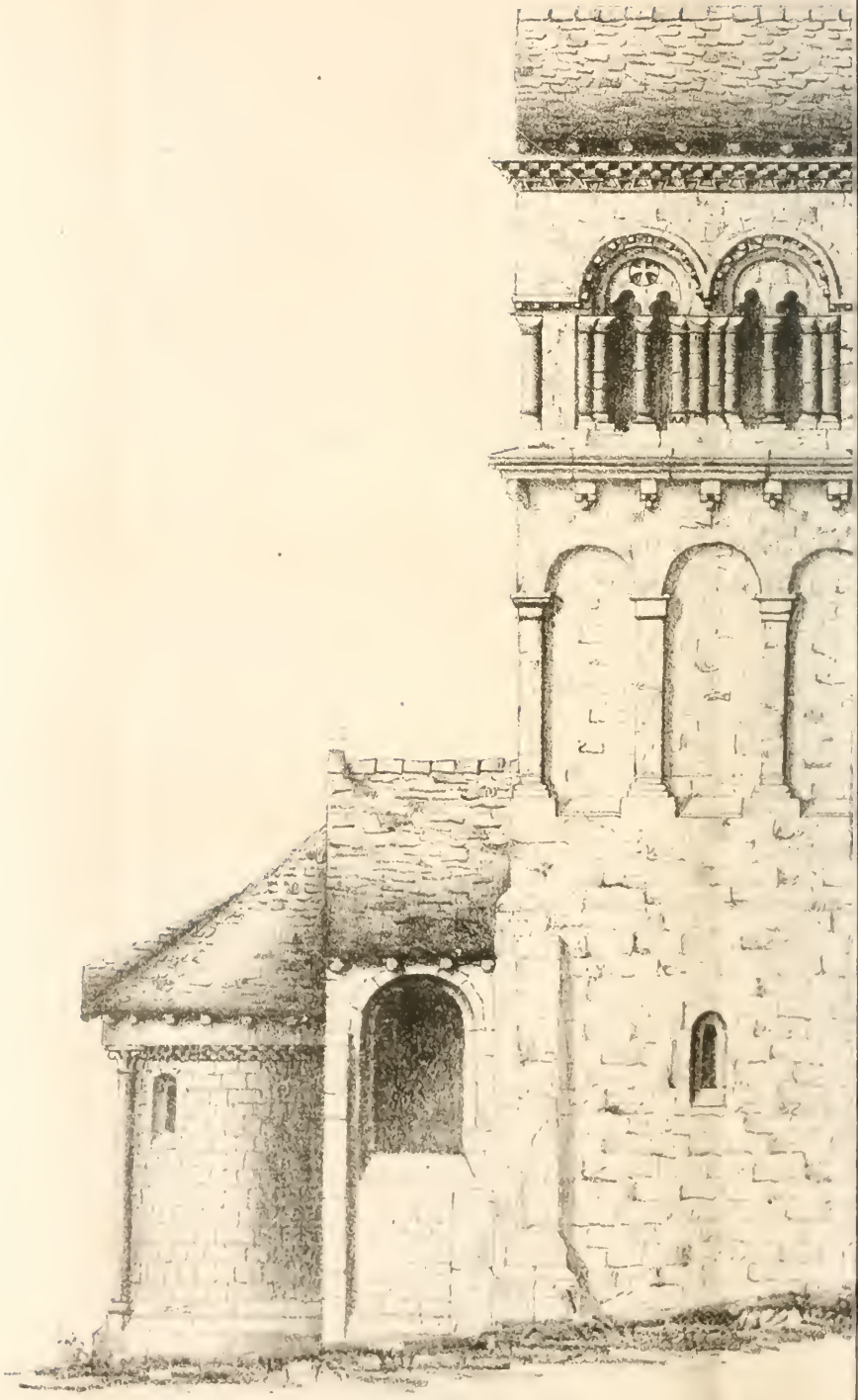

ÉGLISE DE ROLLAINVILLE.

Face au nord.

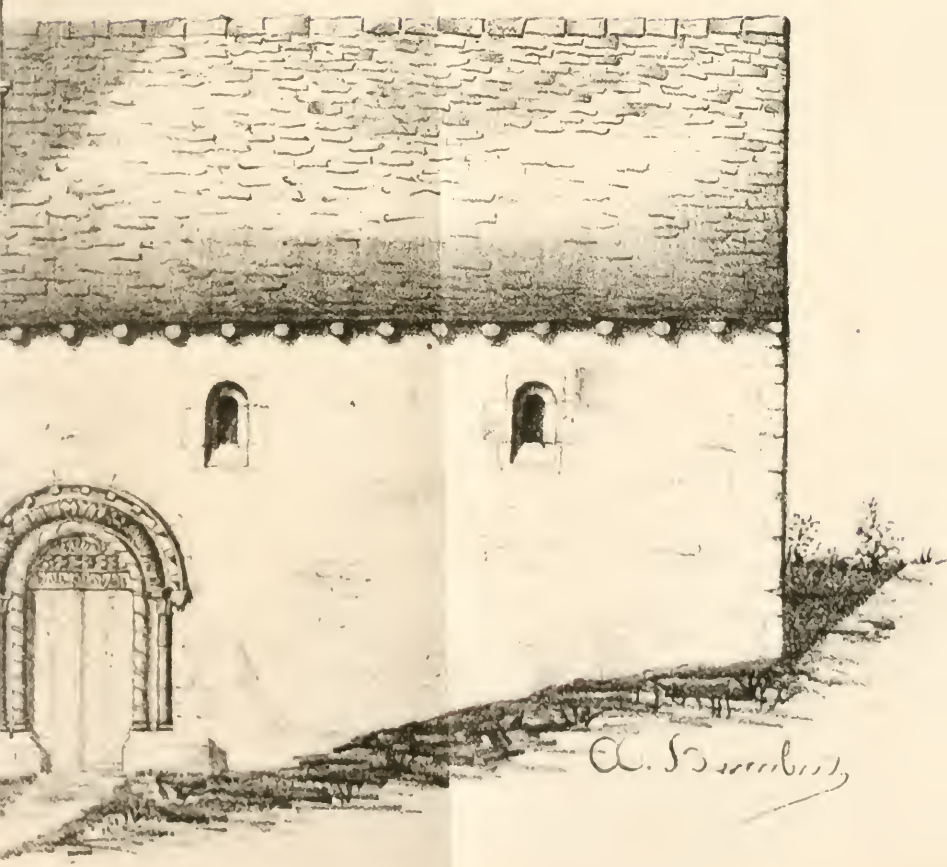

ÉGLISE DE ROLLAINVILLE.

Face au sud.

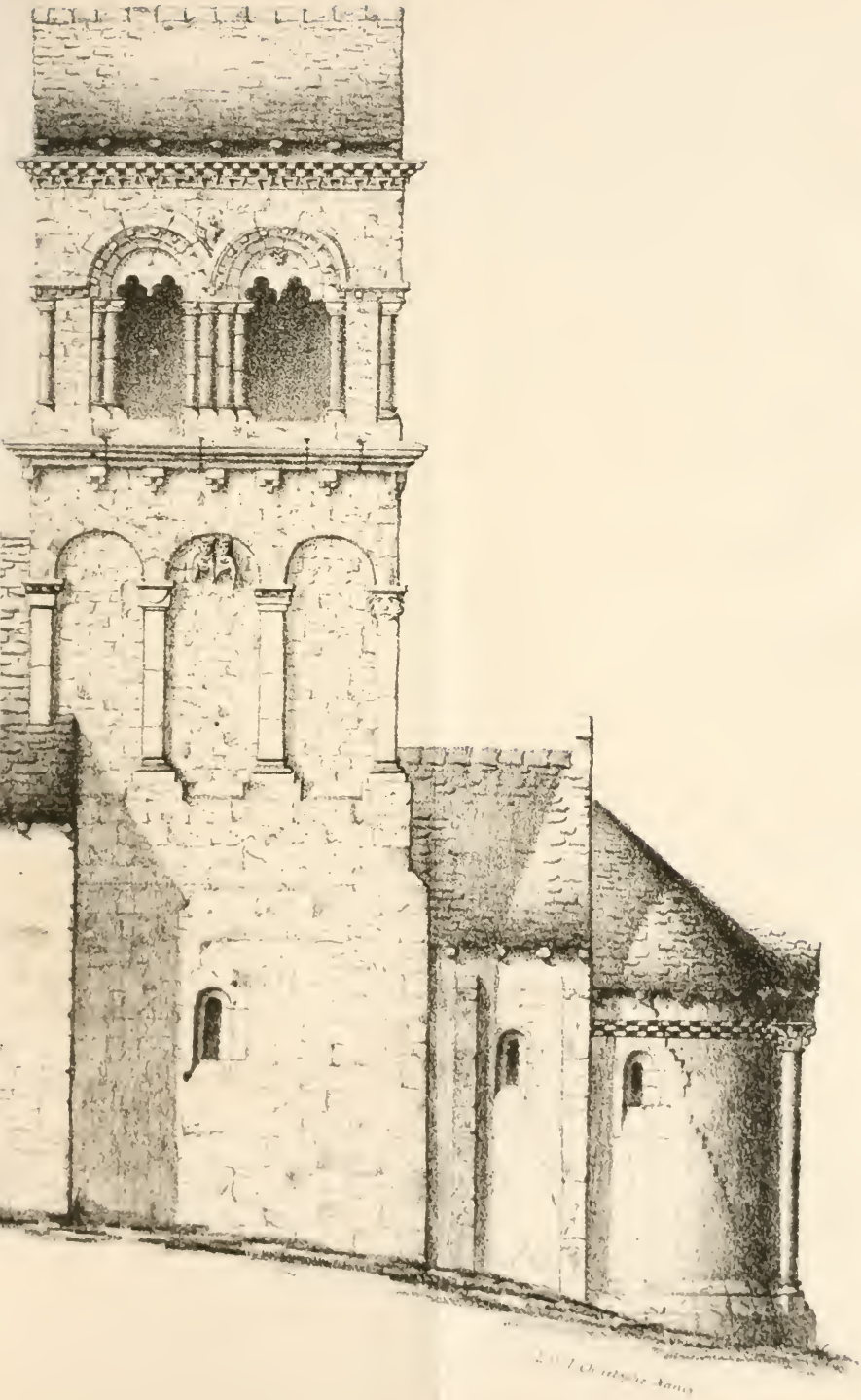

Église de Rollainville

PLAN.

A. Mur en sur-épaisseur couvert par une Tribune.
B. Porte murée
C. Cuve des S.ts Fonts
D. Coulisse dans l'épaisseur du mur ayant servi à la fermeture de la Porte
E. Bénitier dans le socle
F. Enfoncement propre à placer un tombeau
G. Colonnes démolies avec une partie des cred[illegible]
K. Place qu'occupe l'inscription à l'extérieur sur le socle
H. Crédence
J. Ciborium

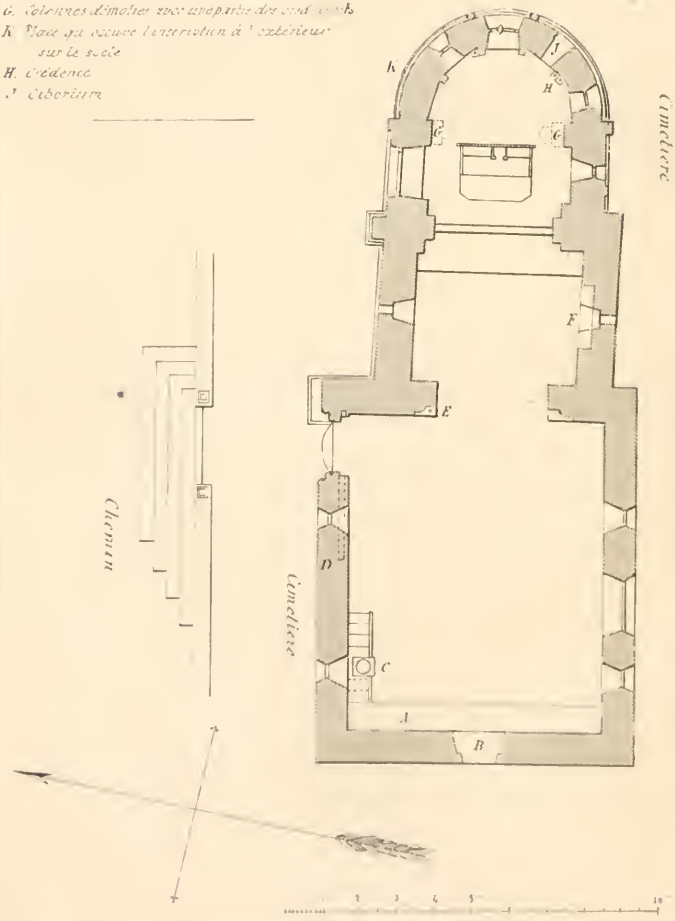

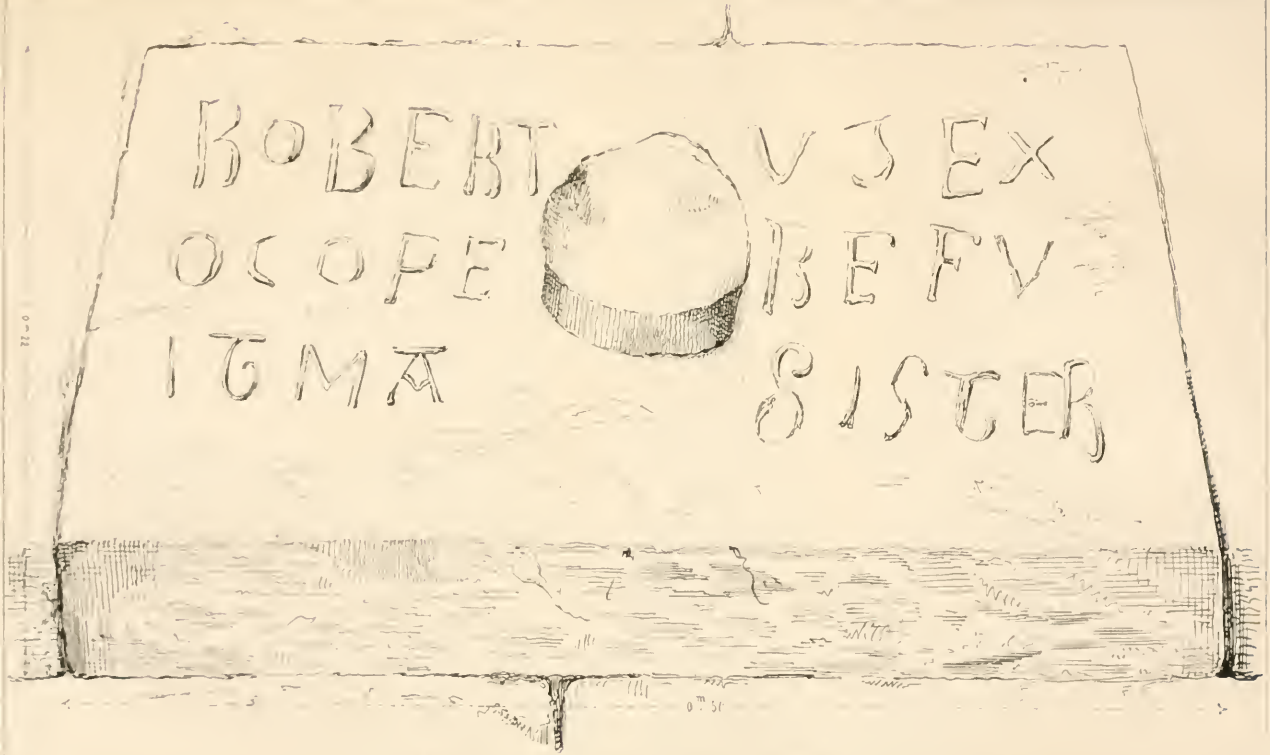

Fac-simile de l'inscription placée sur le seuil du Chœur

LE

LIVRE DES ENQUÉREURS

DE LA

CITÉ DE TOUL,

PAR M. HENRI LEPAGE.

I.

Parmi les documents curieux que possèdent encore, malgré leur spoliation, les Archives de la ville de Toul, se trouve un petit registre qui m'a semblé mériter les honneurs d'une monographie, au double point de vue de son originalité et des particularités historiques qu'il contient. Il est coté fort mal à propos sous le titre de *Cartulaire;* je lui restituerai la dénomination qui lui appartient de droit, et je l'appellerai le *Livre des Enquéreurs.*

Qu'est-ce, maintenant, que ces enquéreurs dont je lui ai donné le nom?

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'édit de 1641, qui établit un Bailliage à Toul, le gouvernement et la justice

s'administraient, dans cette vieille cité, par ses propres citoyens. Chaque année, les bourgeois élisaient parmi eux quarante-cinq prud'hommes, trente pour concourir à la charge de justiciers, et quinze pour être présentés aux fonctions d'enquéreurs. L'évêque choisissait, entre les trente élus, les dix justiciers, dont le premier portait le titre de maître échevin, et entre les quinze, les cinq enquéreurs. Les justiciers rendaient spécialement la justice; les enquéreurs instruisaient les procédures criminelles et exerçaient la police sur certains corps de métiers. Il y avait, outre ces magistrats, et nommés par eux, dix bannerets, commandant les dix bannières ou quartiers de la ville, et chargés de veiller à sa sûreté. A leur tête était un chef, qualifié de maître des bannerets, et qui prenait part, avec les justiciers et les enquéreurs, au gouvernement de la cité, ainsi que l'attestent les formules de plusieurs actes officiels, en tête desquels on lit ces mots : « Nous, les » maître échevin, justiciers, enquéreurs, maître des ban- » nerets et université de la cité de Toul. »

Je ne parle pas des fonctionnaires d'un ordre inférieur; je ne veux pas non plus décrire les transformations que subit l'organisation municipale et judiciaire dont je viens de parler; je m'occuperai seulement des enquéreurs, de manière à rendre compréhensible ce que j'ai à dire du Livre qu'ils nous ont laissé.

L'institution de ces magistrats remonte à l'année 1285, ainsi qu'il résulte d'une sorte de règlement de justice donné, à cette époque, par les maire, échevins et université des citains de Toul[1]. Ils sont appelés les *cinq jurés*

1. Voici le texte de ce curieux document qui fait partie de la belle collection de M. Justin Lamoureux, ancien juge au Tribunal civil de

ou simplement les *cinq*, dans les statuts donnés, en 1306, par Othon de Granson à sa ville épiscopale, et dans un règlement de police promulgué, en 1330, par l'évêque Thomas de Bourlémont; règlement qui, comme on va le voir, détermine clairement leurs attributions et les fait parfaitement reconnaître.

Nancy, lequel a eu l'obligeance de me la communiquer. C'est un original en parchemin, d'une parfaite conservation, mais dont la partie inférieure a été coupée, ce qui a malheureusement fait disparaître le sceau :

« Nous maires et li maistres eschevins et li universités des citeins » de Toul faisons savoir a tous ces qui ces lettres verront et orront » que nous avons susmis que nous tenrons lou statu de nostre lettre » qui est saalée dou sael monsignor l'aveske et dou sael de la commu- » nitei des citeins de Toul, de la Nativitei Nostre Signor qui orvient » prochienaement en un an, fors que de tant qu'il n'i averait nul qui » soit banis, et cil i at aucuns qui doignent buffe a autre il paierait » dix souls de toullois, cinc à la ville et cinc au maior. Et cil i avoit » aucuns qui clamassent meurtrour l'un l'autre, et il lou pooit prou- » ver, il paieroit dix souls de toullois, cinc à la ville et cinc au maior. » *Et doit la jostice pa* CINQ PROUDOMES *pour* ENQUERRE *les fais ;* » et doit la jostice faire la force, et len doient aidier tuit li proudome » de la citei de Toul par sairemen et doient valoir cil qui portent » lou mestier de la citei de Toul dous tesmognaiges. Et c'il i at au- » cuns que ne puent paier la summe desus dite, il doit vendier la ville » jusque à tant qu'il averait paié la summe desus dite. Et doit aler la » jostice avaul la ville pour aidier à coillier la taille de la ville, et doit » aler avec lui tuit cil cui apellerat des proudoumes de la citei de » Toul pour aidier à faire la force avec la jostice de tous les quas de- » sus només sus poinne de cinc sous de toullois. Et se nuns (aucun) » des citeins de Toul avoit batens à aucuns déforains, ou de bature » ou d'autre chose, on les demonroit au drois anciens. *Et doient* » ENQUERRE *li cinc proudome les fais par sairement.* Et pour ceu » que ce soit ferme chose et estauble, sunt ces présentes lettres saa- » lées dou sael lou maior et lou maistre eschevin de la citei de Toul, » à la requeste de l'universitei des citeins de Toul. Qui furent faites » l'an de grâce mil dous cens quatre vins et cinc, on mois..... » (le reste est coupé.)

Les enquéreurs se nommaient, chaque année, dans l'octave de la Saint-Remy, au mois d'octobre. Aussitôt après, ils étaient tenus, ainsi que les justiciers, de prêter serment, « sur les sainctes évangiles de Dieu, que ilz, en » leurs offices, bien et léaulment se maintiendront.... et » que le droit du seigneur (de l'évêque) et de la cité à leur » povoir maintiendront et saulveront, et que, pour amour » ne pour hayne, justice à faire ne laisseront, et que les » malfaicteurs, pour faveur, pour amour, pour prière, pour » dons ne promesses ne espargneront, et que nul homme » à tort, à leur essient, ne grèveront; et espécialement *les* » *cinq*, que les *enquestes* des excez et meffaiz dilligemment » et en bonne foy léaulment feront, et tout ainsi qu'ilz les » trouveront ilz les rapporteront. »

Les enquéreurs, une fois crées, choisissaient l'un d'entre eux pour remplir les fonctions de clerc ou de secrétaire; ils avaient, en outre, un sergent, chargé de signifier leurs sentences et de mettre à exécution leurs arrêts.

Leurs fonctions embrassaient, ainsi que je l'ai dit, la justice criminelle et une partie de la police, surtout en ce qui concernait les boulangers, dont les contraventions au poids légal du pain étaient poursuivies très-activement et sévèrement punies. A cet effet, les enquéreurs avaient des poids et une balance[1]; deux fois par semaine, ils faisaient une visite chez les boulangers, et s'ils trouvaient qu'il y avait « faute au juste poids, » ils prenaient tout le pain de la fournée, qui était distribué aux hôpitaux et aux prisonniers[2].

Les enquéreurs se réunissaient dans une salle de l'Hôtel-

1. En 1566, la ville en fit acheter à Troyes à ses dépens.

2. Livre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Toul, à la date de 1568.

de-Ville, qu'ils appelaient la *chambrotte* ou la *chambrette* ; ils y avaient une boite ou un tronc dans lequel ils déposaient le produit des amendes infligées par eux, et un ratelier auquel ils appendaient les objets confisqués. Cette particularité est consignée à la suite des noms des enquéreurs de l'année 1513-1514 :

Ung beau petit ratelier
Dont séant on avoit mestier
A metre souvent les gaiges
Des boulangiers pour leur ouvraige,
Et autres y venans à planté,
Séans ont mis les dessus nommez.

Le 23 octobre 1613, M. de la Bastide, vicaire-général de l'évêché de Toul, ordonna, du consentement des sieurs du conseil et maitre échevin, que dorénavant les enquéreurs tiendraient, « en la chambrotte, un registre pour enregistrer les causes et dresser actes servant à l'instruction des procès d'injures. » Et le 16 octobre 1616, il fut rédigé un règlement pour l'abréviation des procédures qui se faisaient par devant les enquéreurs.

Ces documents font connaître l'étendue des attributions de ces magistrats, lesquels, en entrant en charge, prêtaient entr'eux un serment dont le texte est assez curieux pour être rappelé :

« Articles jurés par messieurs les enquéreurs de ceste cité, pour la présente année 1603 et finissant en l'année 1604, que pourront aussi servir à la postérité.

» Que tous lesdicts enquéreurs, pendant leur année, viveront paisiblement ensembles en toute amitié, s'acordans les uns aux aultres en tout ce qui serat de raison pour le bien, utilité, profit et advancement de leur estat d'enquéreur et de la chambrotte.

» Que celui des enquéreurs qui molesterat ou donnerat occasion d'injures par mespris ou aultrement de faict et de parolles à un de ses compagnons, et qui blasfèmerat le nom de Dieu, les aultres trois le condamneront à telle amende qu'ilz trouveront par raison, qui se mettrat en la boitte.

» Qu'ils ne cacheront ny recelleront aucune amende ny émolument qu'ilz sauront pour affaire dépendant de leur estat d'enquéreur, et de tout ce qu'ilz sauront en advertiront le clerc pour convoquer lesdicts sieurs enquéreurs pour tous ensemble y prouvoir et ordonner comme ilz trouveront à faire par raison.

» Que celuy qui vouldrat partir de la ville pour s'en aller aux champs pour ses affaires et négoces particulières, debvrat prendre congé du clerc ou de ses compagnons, tant pour faire la patrouille qu'aultres affaires de la chambrotte, à peine d'un franc pour chacune fois, à mettre en la boitte.

» Que tous les enquéreurs se trouveront à la chambrotte, dans les huict heures du matin, le lundy, mercredy et vendredy, jour d'hostel de ville, sans être apellez, pour instruire les procès d'injures, sy doneques n'y at excuse légitime de ce, à peine d'un gros à mettre dans la boitte. Et les aultres jours, estans apellez par le sergent, s'ilz sont à la ville, ilz debveront laisser toutes affaires promptement et venir vacquer à celles de la chambrotte, à peine de six gros d'amende, et ne révèleront aucune chose de ce qui se passerat et dirat à la chambrotte[1]. »

J'ignore jusqu'à quelle époque subsistèrent les enquéreurs; je n'en ai pas trouvé au-delà de l'année 1634, mais

1. Il y avait dans cette chambrotte, « une ymaige du Crucifix posée contre la muraille, » qu'avaient fait faire les enquéreurs de 1605-1606.

il est assez probable qu'ils ne disparurent qu'en 1641, lors de l'établissement du Bailliage, qui s'attribua la plus importante partie de leurs fonctions.

Ces quelques explications préliminaires données, je vais parler du Livre que les enquéreurs nous ont laissé comme un monument de l'existence de cette modeste, mais utile magistrature.

II.

Le Livre des Enquéreurs est un volume in-4° comprenant 104 feuillets écrits, partie en parchemin, partie en papier. La couverture est en bois revêtu de veau noir gauffré, et décorée de cinq gros clous en cuivre placés au milieu et aux quatre coins. Sur le recto de cette couverture, et dans un encadrement en filets d'or, coupé par cinq lignes transversales, aussi en or, on lit ces noms, également en lettres d'or :

NICOLAS CHAVDRON.
LOVIS BOVVART.
GERVAIS HEBERT.
NICOLAS DES MVTELS.
IEAN TOVSSAINCT.

Au-dessous est la date de 1629.

Les quatre premiers de ces noms sont ceux des enquéreurs de 1629, qui avaient pour collègue un nommé Didier Marel, et dont Jean Toussaint n'était que le sergent. Par quelle circonstance ce dernier a-t-il l'honneur de figurer sur la couverture du Livre à la place de Didier Marel? c'est ce que j'ignore et ce qu'il importe peu de savoir; ce qui est certain, c'est que le nom de celui-ci se trouve dans la liste des enquéreurs de 1628-1629, au-dessus de ces vers

qui nous font savoir en quoi ces cinq personnages ont contribué à l'embellissement de leur Livre :

> Mais avant qu'arriver au bout de leur quarrière,
> Ilz ont faict relier icy ce présent libvre,
> Pour à leurs successeurs servir d'escrire
> Tous les faictz mémorables de leur année entière.

C'est donc en 1629 que le Livre des Enquéreurs a été relié; mais, je dois le dire, au risque d'offenser la mémoire de l'ouvrier qui fut chargé de ce travail, il a été relié sans ordre, les feuillets ont été transposés, en sorte que le registre présente une affreuse confusion chronologique.

Au reste, cet ouvrier n'est peut-être pas le seul coupable, car le Livre avait déjà, en 1536, passé par les mains d'un premier relieur. Cette particularité est ainsi mentionnée à la suite des noms des enquéreurs de 1536-1537 : « ... En laquelle année il ont chu assés bonne fortune et » prospérité. En laquelle dicte année ont faict recouvrir ce » pressens livre pour mettre et escrire les noms des bons » compengnons qui après nous viendront; et vous font prier » les dessusdicts nomé que vous faict metre quatre clouz » des chaucungz couté. »

Ce dernier vœu ne fut-il exaucé qu'en 1629? je ne sais; toujours est-il que les deux citations précédentes nous apprennent quelle était la destination officielle du Livre : on y consignait les noms des enquéreurs et le récit des événements arrivés pendant l'année de leur charge. J'ai dit la destination officielle, car, et c'est ce qui fait son originalité, ce Livre contient bien autre chose que la nomenclature de ces fonctionnaires ou des éphémérides locales.

Mais je dois achever sa description avant de parler de ce qu'il renferme.

J'ai cherché vainement à quelle époque les enquéreurs

de la cité de Toul avaient eu l'heureuse idée de commencer cette espèce de journal; je n'ai pu le découvrir; tout ce qu'il m'a été possible de savoir, c'est qu'il fut refait dans les dernières années du xve siècle, ainsi qu'a pris soin de le transmettre à la postérité un enquéreur-poëte de l'année 1496-1497, dans les vers suivants :

Comme l'omme désire tout bien faire,
Ensemblement entre nous compaignons
Ce petit livre nous avons fait reffaire,
Qui estoit viel, et riens n'y congnoissions.
Du bon du cueur faire nous le voullons.
Le temps futur en pourra souvenir
A tel personne qui, en ses oraisons,
Prira Jhesus noz âmes secourir.
Icy dessoubz noz noms ilz trouveront
L'un après l'autre et sans ung en faillir;
Les an et jour aussi trouver pourront,
Sans en voulloir une lectre tollir,
Que enquéreurs feusmes de la cité
Nommée Toul, pour ceste année présente.
De la garder chacuns s'est incité,
La nuyt, le jour, sans d'autre avoir actente,
Nostre an finy, nous fauldra nostre rente;
Fait en aurons le nostre bon povoir.
S'il est aucun qui à ce se présente,
De mieulx en mieulx en face son devoir.
Le Créateur, par sa doulce amitié,
Vueille garder la cité de fortune
Et les seigneurs hoster d'avercité,
Sans que jamais aient hayne ne rencune.

Ensuivent les noms des enquéreurs.

Gérard Pierre, notaire;
Claude Mydard;
Henry, filz Jehan de Jainville, bouchier;
Médart Curé, dudit estat,
Et Jehan de Bar, drappier.

pour l'année commancent le jour St Remy mil ccc iiij^xx et xvj et finissant audit jour cccc iiij^xx et xvij, l'an révolu.

Le mot *refaire*, employé dans les vers qui précèdent, s'applique sans doute à une transcription de la partie la plus ancienne du Livre, dont l'écriture est bien de la fin du xve siècle.

Cette partie ancienne, tout entière en parchemin, et qui ne commence qu'au verso du huitième feuillet, tandis qu'elle devrait être en tête du registre, comprend : 1° la table des quatre-vingt-deux articles du règlement de police donné par l'évêque Thomas de Bourlémont; 2° les armes de l'Empire, c'est-à-dire l'aigle au naturel sur un champ de sable; 3° au revers l'Evangile selon saint Jean; 4° une miniature représentant le Christ en croix; 5° le texte du règlement; 6° les noms des enquéreurs de 1496-1497, précédés des vers que j'ai cités plus haut; 7° au revers, une seconde miniature où est représenté le martyre de saint Sébastien.

Il est nécessaire d'expliquer la présence, dans le Livre, et l'un à côté de l'autre, des sujets si divers qui en forment la première partie, sans dater tous de la même époque.

Toul, on le sait, fut une cité impériale jusqu'à sa réunion définitive à la France, en 1648; de là, les armes de l'Empire sur le manuscrit. En tête est la date de 1590, avec trois mots dont je n'ai pu lire que le premier et le dernier : *Spes.... levis;* au bas est le nom de Thiébaut Massé, peut-être celui de l'artiste qui a peint ces armes. Cet individu fut maître des œuvres ou architecte de la ville de Toul pendant une partie de la seconde moitié du xvie siècle.

L'Evangile selon saint Jean était la page sacrée du Livre, celle sur laquelle, aussitôt après leur nomination, les en-

quéreurs prêtaient le serment dont j'ai reproduit le texte. Cette circonstance explique ces lignes placées au bas des paroles de l'apôtre :

« Claude Caillier, Laurent Lancelot, Anthoine Bout, » Joachin Rivet et Guillaume de la Grand-Maison, enqué- » reurs de la cite en l'an 1605, ont *escript de nouveau* ces » Evangiles à la gloire de Dieu. »

L'apposition fréquente des mains des magistrats sur ce feuillet de parchemin ayant fait disparaître ou notablement effacé l'écriture primitive, ce feuillet a été lavé et a reçu de nouveaux caractères imités de ceux qui avaient été tracés dans l'origine. C'est là un curieux exemple de ce qu'on appelle un *palimpseste*.

La même circonstance de l'apposition des mains des enquéreurs a eu pour effet d'abîmer la charmante miniature placée en regard du texte de l'Evangile : celle-ci n'a guère gardé de traces de ses brillantes couleurs, mais les figures des personnages, le Christ, la Sainte-Vierge et saint Jean, sont encore assez bien conservées. Nous ne savons quel est l'auteur de ce beau travail ; nous en connaissons seulement la date, qui est ainsi rappelée au feuillet 45 du Livre :

Chamois, Bouvier, Vauchier, la Trame et Jean Gérard,
Exerçant l'an présent l'office d'enquéreur,
Bien zélez, ils ont faictz, d'un bon cœur qui les ard,
L'image peindre icy de leur béning Sauveur.

Faict l'an mil cinqz cens nonante quattre.

« Les susdictz enquéreurs ont, à leurs frais, faictz pein- » dre le Crucifiement, aymantz mieux employer leurs » amendes et droicture de la chambrotte pour ce regard » qu'à taverner ordinairement. »

Au-dessus du Crucifiement, on lit ces mots :

Deus propitius esto mihi peccatori
Et in nomine salvum me fac.
Amen.

La miniature qui représente le martyre de saint Sébastien est évidemment plus ancienne que la précédente, mais elle est loin de pouvoir lui être comparée quant à l'exécution : le dessin et la peinture ne font pas honneur à l'artiste ni à ceux qui l'ont employé. Ces derniers, quels sont-ils? Peut-être les bannerets, qui commandaient la milice bourgeoise et composaient, avec les justiciers et les enquéreurs, le corps des chefs de la cité; peut-être, et plutôt, les arbalétriers, dont la confrérie reconnaissait saint Sébastien pour son patron.

Les vers placés au bas, et qui sont en partie illisibles, ne nous apprennent rien à cet égard : ils contiennent une invocation au Saint, à qui on demande de prier Dieu pour les pauvres prisonniers et aussi pour les enquéreurs.

Voilà de quoi se compose la première partie du Livre. Les autres feuillets, soit en parchemin, soit en papier, placés avant ou après cette partie, contiennent les noms des enquéreurs jusqu'en 1633, placés là et là dans la plus inextricable confusion, tantôt au milieu, tantôt de côté des pages, sans aucun ordre chronologique, avec des vers satiriques sur les enquéreurs, des sentences, épigrammes, bons mots, en vers ou en prose, en latin ou en français, des éphémérides locales, le récit des événements contemporains, etc. Les seules pièces de quelque étendue placées à travers ce mélange de choses de toute nature sont : 1° le « Rôle des enquéreurs, » de 1496 à 1633, mais avec quelques lacunes; 2° un « Etat des sergents de l'Hôtel commun

de la ville de Toul suivant les successeurs de chaquun d'eux en particulier, à commencer en l'an 1552, que le roi Henry second conquit cette ditte ville, jusque à l'année 1732, recherchée exactement dans les anciens écrits » (cette liste a depuis été continuée jusqu'en 1770); 3° enfin, la « Descendance généalogique de M. Thouvenin, conseiller du Roi, 1er échevin de l'Hôtel commun de la ville et cité de Toul. »

Pour achever de faire connaître le curieux manuscrit des Archives de cette ville, il me reste à en donner des extraits. Afin de mettre quelque ordre dans mon travail, je ferai deux catégories de ces extraits : la première comprendra les épigrammes, sentences, bons mots, et les vers sur les enquéreurs; la seconde, les éphémérides locales et contemporaines.

II.

Il paraît, à en juger par ce qu'il contient, que le Livre passait non-seulement par les mains des enquéreurs, mais encore, on ne sait comment ni pourquoi, par celles d'autres individus qui se permettaient d'exercer leur verve satirique aux dépens de ces magistrats débonnaires. Ceux-ci, de leur côté, s'adressaient réciproquement des épigrammes, dont la plupart sont loin de donner une haute idée de l'esprit et du talent poétique de leurs auteurs. Je ne reproduirai pas, bien entendu, tous ces morceaux, qui se ressemblent tous et roulent sur le même thème. J'en choisirai seulement quelques-uns, comme échantillons du genre; ils feront voir à quoi s'occupait la bourgeoisie turbulente de la cité de Toul depuis qu'elle n'avait plus à soutenir de luttes sérieuses, soit contre ses évêques ou ses chanoines, soit contre les princes ou seigneurs ses voisins.

Les premiers vers que je citerai remontent à l'année 1503 ; ils renferment tout à la fois des traits satiriques et des particularités qui leur prêtent un certain degré d'intérêt.

Affin que chaucun pense à ly
De faire chose contre raison,
Par chaucun an est estably
De commectre de notables hommes
Pour sçavoir et pour enquérir
Tous les meffais, sans point faillir,
Et pour maintenir les bons drois.
Vray est que l'an v cens et trois,
Furent esleuz cinq bons bourgeois,
Saiges, prudans et gracieux,
Pour estre ledit an enquéreux.
Jehan Constantin fut le premier,
Qui bien sçavoit estudier
Sur le mestier des boullangiers
Que font petis pains et légiers.
Le second fut Jehan de Bar,
Que par tout avoit le regard,
Pource que, du temps passé,
Jà enquéreur avoit esté.
Le tier fut Didier Pelletier
Qui beuvoit assez volontier
Quant ils avoient sollicité
De serchier parmy la cité.
Le quart fut George Hazars,
Qu'estoit plus saige qu'un maître ès ars
Pour bien corriger ces gallans
Qui vont de nuyt par rues trotans.
Le cinquième et le darnier
C'estoit Thiébauld, parcheminier,
Que ne faisoit à nully tort ;
Qui s'en plaindroit il auroit tort.
Lesquelz enquéreurs devant ditz
Ont fais ensembles un beau édict,

1. Ou Didier, pelletier.

Car chaucun boullangier marquera
Son pain d'une enseingne qu'il a,
Affin qu'il soit à tous certain
Quel boullangier a fait le pain.
Durant le temps qu'ilz ont esté
Enquéreurs de ceste cité,
Loué en soit la Trinité!
Les vins sont venus à planté
En plusieurs lieux, de tous cousté,
Pour boire à ceulx qu'averont santé.
Dieu en santé tous nous maintiengne,
Son royaulme à la fin nous adviengne!

Dieu, par miséricorde,
Veuille en paix et concorde
[illegible] er d'aversit
Toul, la jollye cité;
Tous princes terriens
Luy soient bons amis;
Et convertir en biens
Ses pervers ennemis.

Je saute à 1564, car les satires en vers ou en prose qui accompagnent les noms des enquéreurs de quelques-unes des années précédentes sont trop médiocres pour être citées :

En ceste présente et bonne année
Mil cinq cens soixante et quattre,
Furent de ceste cité nommés
Cinq prudhommes fort notables
Enquéreurs, discretz, vertueulx,
En leurs offices faisant louables.

Le premier et clerc d'iceulx
Léonard de Lorme est icy nommé,
De faire debvoir fort soigneulx,
Les deffaillans bien chastier.

Pour le second icy nommer,
Jean Mongeot, qui, sans s'estonner,
Faisoit debvoir quant estoit temps,
Sans rien attendre de cheminer,

En faisant bien sa diligence,
De boire aussy sans perdre temps,
Estant de tres-bonne alliance.

Pour le sig^r Humbert Barat,
Qui ne se trouvoit pas voulontiers
En querelle ny en debat,
Car il falloit coucher des premiers ;
Mais à la table, aussy au plat
Aux vaux bon vin, je vous assure,
Ne demeuroit pas des derniers
Et toujours, sans nulle reclamme,
On le faisoit remuer la langue.

Pour le sig^r aussy nommer,
Bastien, pour surnom Romanieux,
Lequel ne dormoit voulontiers
En allant chercher les courriers
De jour, de nuyt ne s'amusoit,
Pour chanter les boulangiers,
Sans engorgier trahis ne fust
Ne laissant à ceux soient tort.

Le conquisteur et le dernier
Guillaume Grillot est nommer,
Ne se trouvoit pas voulontiers
En la chambrette des premiers,
Mais sur la fin de nostre année,
Il faisoit bien devoir assez
Parquoy prenoit le Roy des roys
Qui garde tous les bons bourgeois
De mal torture et d'adversitez.

Amen.

Et pour ung sergent bien habile
Pierron Barotte, qui sans querelle
Faisoit tout devoir et tout
D'aller querir de mes bien-bien
Pour boire les bons compaignons,
Faisant debvoir, je vous honore,
D'aller de nuyt parmi les rues

En leurs année, pour le commancement,
Les prisons furent des mal vivans
Touttes plaines, je vous asseure,
Qu'on ne sçavoit où mettre nulle,
De chastier et faire enqueste,
Les joueurs du Prey l'Evesque,
Et en faisoient bien leurs debvoir,
S'estoit pour mieulx en valoir.

Une plaisanterie d'un autre genre accompagne le nom d'un des enquéreurs de 1567, celui de Nicolas Raguet : entre ces deux noms est dessinée une raquette avec cinq pelotes, et au-dessous se trouvent ces mots :

Ayme fort la raqueste.

Les vers consacrés aux collègues de Nicolas Raguet ne sont guère plus spirituels que ce mauvais jeu de mots :

Nicolas Pagel veult tousjours trinquer,
Et Bastien Rouaulmeix veult tousjours dinez.
Pierron Hocquart il ayme fort le lart,
Et Christofle André ayme fort les pipées.
Mengeot le sergent est assez diligent,
Mais qu'il ayt de l'argent.

Pierron Hocquart fut de nouveau enquéreur en 1570 et en 1572, et de nouveau on lui consacra des vers où sont mises au jour toutes ses faiblesses, que partageaient d'ailleurs la plupart de ses compagnons, en vrais enfants de Toul, c'est-à-dire d'une ville entourée de riches vignobles et placée au centre d'une contrée fertile surtout en vins :

Jean Thybert [1], clerc des enquéreurs,
Bevoit du vin assez pour deux ;
Pierron Hocquart, à tout hazart,
Il en avoit bien bust sa part.

1. Abréviation pour Thibouret.

L'an 1572, finisant septente et trois,
Furent nommé sincq enquéreurs
Qui estoient assez bons gallois,
Dont le premier nommé d'isseux,
Pierron Hocquart, estoit soygneux
Et en rien n'estoit paresseux
De boyre aveque ses compaignons.

L'aultre ensuyvant, pour le second,
En bref parler, c'est Jean le Liebvre,
Aymant tousjours du vin très-bon
Et aussi bon pastez de liebvre,
Ne point tirant le cul arrier
Quand il falloit aller peser
Et les boulangiers chastier.

Ces deux strophes, si l'on peut s'exprimer ainsi, avaient épuisé la verve du poëte, et les trois autres enquéreurs ont échappé à ses traits méchants.

Les enquéreurs de 1579 ne pratiquaient pas plus, à ce qu'il parait, la sobriété que leurs devanciers :

L'an mil cinq cens septante neuf
Furent nommez pour les cinq enquerreurs
Jean Jobal, le clerc et premier nommé,
Qui ne demande qu'à travailler ;
Pour le deuxiesme M. Jean Beaupreys,
A ce mestier assé expers ;
Pour le troiziesme Nicolas Florentin
Qui désire tousjours du bon vin ;
En après, Nicolas Sartoris
Qui feist bien payer ses espices ;
Puis après Michel Marbache
Qu'à boire bon vin jamais ne fust las.
Brefz, pour toutte conclusions,
Ilz sont tous bons compagnons,
Ilz boivent volontier soir et matin
Pour resjoyr les pèlerins.

This Cams, leur sergent,
A ce mestier fort diligent ;

Il boit volontier le matin
Comme au semblable font ses cousins.

A côté de vers satiriques contre les pauvres enquéreurs, en voici à la louange de l'évêque de Toul :

L'an milz cinqz centz octante troys,
Le dimanche seixiesme du moys
D'octobre, après la Sainctz Remys,
Les cinqz enquéreurs furent mys

Par Charles de Vaudémont, révérendissime
Cardinal et évesque illustrissime,
Comte de Toul, qui poinct n'enpire
Et sy est prince du Sainct Empire;

Prince en vertu partout honoré,
Envers grantz et petitz préféré,
Enclin à bien, aymant justice,
Aux indigens bon et propice.

Thierry Challon, premyer d'iceulx,
Estoit clert, assez paresseux;
Pour aller veoir les boulengiers
Il ne s'y trouvoit voulontyers.

Le second, Gaspard Poincelot,
Avoit souvent la main au pot
Pour donner vin à ses compaygnons,
Et chantoit volontiers chansons.

Le tiers, Nicolas Praylly (Pralier),
Qui n'a jamais veullu failly
D'aller punir les boulengiers
Qui faisoient les pains légyers.

Le quatriesme, Mengin Navré (Noirel),
Fust par une fiebvre nayvré
Avec une défluxion de poulmons
Qui en feroit mourir ung milyon.

Le dernyer, Guillaume Chanison,
Aymoyt tousjours boyre du bon,
Et sy estoit homme habille
Pour aller de nuictz par la ville.

Noyrel, le neufviesme septembre,
Il pleust à Dieu son âme prendre.
A touts lecteurs nous vous pryons
Dire pour luy quelques oraisons.

Tys Cams, sergent d'iceulx,
Homme truant et paresseux,
Gras et refaict et du bon temps ;
Mais il estoit pas trop truans.

La Poésie et la Peinture se sont réunies pour faire passer à la postérité les noms des enquéreurs de 1610. Sur la page du Livre qui leur est consacrée sont dessinées des guirlandes de lauriers portant, en haut, l'écusson de la ville de Toul et, au-dessous, les armes *parlantes* des enquéreurs.

Celles de Jean Chaudron représentent un chaudron sur le feu; celles de Charles d'Arbamont, un dard qui vient se fixer dans un mont; celles de Jacquemin Hocquart, un roc qui arse (brûle) ; celles de Claude Renard, un renard pris dans un filet, et celles de Nicolas Piant, un replant (*piant*, en patois) d'arbre.

Au-dessous de ces cinq écussons est dessinée une balance, puis viennent les vers suivants :

En ce temps que l'on vit, par un divin vouloir,
Entre deux Sts Remys une double vendange ;
Que l'on vit, en ce lieu, le meurtre trop estrange
D'ung qui pour son repos ne peut l'Eglise avoir ;

Que l'on vit et des uns et des autres délitz
Prononcer les arretz soub la juste balance ;
Que l'on vit de l'Amour, ceste manditte engeance,
Ung messager commun fouetté pour ses mesfaictz ;

Ce fut lors que l'on vit cinq prud'hommes choisis
Pour ranger les mutins et faire la justice
Au pauvre souffreteux, de crainte que le vice
Pour vertu ne se voye desus son trône assis.

D'Arbamont fut le clerc que l'on nomme friant,
Bien qu'il fust aussy prompt au debvoir qu'à la table,
Et eust pour son second (si l'on le dict comptable)
Celui qui a pour nom le receveur Piant.

Pour troisiesme l'on vit Chauderon le courtois,
Le discret, l'avisé, le désiré du monde,
Cil à qui la vertu et la gloire redonde
D'avoir fait observer de la chambre les loix.

Son suyvant fust Hocquart, au parler gracieux ;
Hocquart, à qui le ciel donne le nom de brave,
Pour s'estre tousjours veu d'une apparence grave,
Aydant à l'orphelin dompter les vicieux.

Et bien que le Regnard ayt eu les derniers lieux,
Il n'a laissé pourtant de courrir à sa charge,
Tousjours sage et remis, faisant, pour sa descharge,
Que la police règne et se garde à ses yeux.

Ainsy tous, d'un accord, taschant de s'acquitter
Chascun à son esgard de leur charge jurée,
Ilz ont eu pour sergent, tout le long de l'année,
Marc Guyot, qui sçeut bien le peuple exécuter.

Mais affin de laisser à la postérité
De leur création quelque marque fidelle,
Ilz ont de St Michel le pourtrait et modelle
Dressé, tenaut en main justice et équité.

Voici, à peu près dans le même genre que les précédents, des vers composés sur les enquéreurs nommés, en 1628, par le cardinal de Lorraine Nicolas-François, évêque de Toul :

Chaudron, de qui l'esprit, la vertu, l'innocence,
A mérité l'honneur du premier de sa bande,
Estoit judicieux, fort courtois et exacte
En ce qui concernoit le devoir de sa charge.

Bouvart, qui le suivoit, d'un humeur assés sombre,
Un peu mélancolique, mais qui aymoit bien l'ombre
De la chambre, néanmoins estoit fort vigilant
D'exterminer le vice et punir les meschantz.

Ce troisième (Hebert) estoit le plus accort
Pour esventer le mieux le secret de l'escolle ;
Et d'autant qu'il trouvoit toujours l'invention,
Il estoit bien voulus de tous ses compagnons.

Quant à Didier Marel, il estoit le quatrième,
Fort sévère et exacte à punir le crime :
C'est luy, entre les autres, qui mérite l'honneur
D'avoir bien maintenu le droit des enquerreurs.

Si, au jour d'audience, le dernier, des Mutelz,
Ce fût trouvé premier et n'eût esté muet,
Son courage luy feroit mériter cest honneur
D'estre le tout premier de tous les enquerreurs.

Mais avant qu'arriver au bout de leur quarrière,
Ilz ont faict relier icy ce présent libvre,
Pour à leurs successeurs servir d'escrire
Tous les faictz mémorables de leur année entière.

Je terminerai ces citations par la reproduction des deux vers suivants au-dessous desquels un des enquéreurs de 1623, Claude Moutarde, et qui se surnomme lui-même *Synapius*, a pris soin de placer son nom :

Est modicum granum, siccum, callidumque synapi,
Dat lachrymas, purgatque caput, tollit que venenum.
Vivat.

De cette plaisanterie, je passe tout naturellement aux épigrammes, sentences et bons mots que renferme le Livre des Enquéreurs; voici ce que j'ai cru en pouvoir citer :

Venter, pluma, Venus,
Laudem fugienda sequenti.

En faisant mal et peu de bien,
Le tant se pas et la mor vient.

Non est in speculo res quæ speculatur in illo,
Immo et non est in muliere fides.

Pour bien rire,
C'est de bien vivre,
Sans rien dire,
Et tousjour boire
Pour bien vivre,
Et rire et rien dire.

Ut ver dat florem, flos fructus, fructus odorem,
Sic studium morem, mos sensum, sensus honorem.

Lex fortis,
Vinum fortius,
Mulier fortissima,
Et virtus super omnia.

J'aimerois mieulx aller sans chausses et sans cotillon et boire du bon.

III.

Voilà pour la partie plaisante du Livre des Enquéreurs; la seconde partie offre un intérêt plus sérieux et pourrait s'intituler : Chronique en vers et en prose de la cité de Toul; car elle présente quelque analogie avec les chroniques imprimées que nous connaissons. Elle leur ressemble même pour la forme, car certains passages fournissent des exemples de ce que j'appellerai de la prose rimée, c'est-à-dire d'un amalgame bizarre de prose et de vers, où la rime paraît et disparaît tour à tour.

Cette seconde partie contient, ainsi que je l'ai dit, non seulement des éphémérides locales, mais encore le récit des faits contemporains; on y voit combien la cité de Toul s'intéressait à ce qui se passait autour d'elle et quelle part elle prenait aux événements dont la Lorraine et la France étaient le théâtre.

Les éphémérides n'ont pas toutes de l'importance au point de vue historique, mais elles mettent au jour, si je

puis m'exprimer ainsi, l'existence quotidienne d'une ville ayant des mœurs, des habitudes, des institutions particulières; ce tableau est loin d'être sans animation, et il offre, à côté de scènes plaisantes, plus d'une scène dramatique. C'est ce qui m'a engagé à multiplier les extraits, au risque d'entrer dans des détails qui pourront paraître puérils; mais je crois que ce sont précisément ces contrastes qui donnent au Livre des Enquéreurs sa physionomie originale et en font un document curieux.

1498[1].

L'an mil cinq cens moins deux,
Entra le très-noble Empereux (Maximilien Ier)
A Toul, la cité jolye,
Forny de belle compaignie
Et assez gracieuses gens
Et que vivoient pour leur argent.
Et fut le vingt-trois jour en septembre
Qu'il y entra, comme il me samble;
Et fut par le grey des seigneurs,
Lesquelz ly firent grantz honneurs,
Telle que, quand il se voult départir,
Il leur en rendy grant mercy,
Et leur a promis et jurey
Estre leur bon seigneur et garder
Leurs libertez et franchises,
Assez prey de la grant église,
Au lieu qu'on dit la Court l'Evesque,
Là où chascun y plouroit presque.

1521.

Le xxje jour de mars, le très-crestien roy de France François ije de ce nom, accompaigné de soixante gentishommes, arriva au lieu de Bar.

1. J'ai reproduit les dates telles qu'elles se trouvent dans le Livre, mais il ne faut pas perdre de vue que les années correspondent à la durée des fonctions des enquéreurs, c'est-à-dire qu'elles sont d'un mois d'octobre à l'autre.

1524.

En laquelle année bissexte
De l'an mil cinq cens vingt-quatre,
Furent faites très-belles exécutions
Et garnies furent les prisons
Des délinquens qu'estoient trouvez,
Dont en y eust quatre attachez
A la justice sans point tarder,
A qui Dieu veille pardonner!

Les bons furent très-bien chapitrez
Du chier temps qui n'avoient accoustumez,
Aussy des guerres y avoit à planté,
Dont maintz méchantz on souffert povreté.

L'année fut appellée des marveilles,
Entre toutes les aultres non pareilles,
Entre lesquelles la terre habandonna
Fertilité de bled que l'on somma,
Et pour patience que l'on dure,
Il faillit sommer de l'orge pure,
Qui vint encor à la nécessité
Des gens qui eussent morus en povreté.

Des enquéreurs dessusdis[1],
Loué soit Dieu de paradis,
Puisqu'il a voulu estre acomplie
La charge en laquelle estoient mis;
L'année à leur honneur est finie,
La vierge Marie en soit louée
Et veulle pareillement garder
Les habitans et concorder
Ensemble la noble cité
De mal et de adversité,
En les retenans de ses amis
A la fin en son paradis.

Amen.

1. Ceux dont les noms se trouvent dans le Livre à la date de 1524.

1525.

En nostre dessus dite année, environ
La Pasque, incontinant après,
Païsans d'Allemagne[1] s'assembièrent en grandes quantités,
Et en maintes lieux ilz firent grant dommaige,
Car des églises ilz ostoient les ymaiges,
En ensuyvant la doctrine éronicque
Du fault Luither, réprové, éréticque.
Ces meschans gens ou pays de Lorraine
Voullions entrer, mais le bon ducz Anthoine
Résistat tost à leurs foulles entreprises,
Car en personne voulluz marchier contre eulx
Avec ses frères, hardis, vaillans et preux;
Et si très-bien son armée rencontrat
Que près Sauver[2] son armées arrivat
Qui tost furent luthères, sans aucunes mercis,
Par ses soudairs soudénement occis.
Trois jours apprès, aultres leucthériens,
Bien quinze milles, enragez comme chiens,
Cuidoient deffendre au bon ducz le passaige;
Mais luy qui est hardy, prudant et saige,
Vint assaillir en bataille rangée
Très-vaillamment cest gens enragée,
Et moiennant du bon Jésus-Christ la grâce,
Optint victoire, et mourut en la places
De ses païsans environ douze milles.
Dont furent fait par cité et par villes
Processions aussi feux de joye.
Lors le bon prince vers son pays[3]... voye,
Où reçus fut un triomphe et gloire.
Homme font guère et Dieu donne victoire.

En nostre an dessus dict, pour conclusion, furent ostés les Lombards de ceste cité, dont plusieurs gens mis furent à povretez.

1. Les Rustauds.
2. Saverne.
3. Il y a un mot effacé.

1527.

En leur tans[1] yl eut ung faulx monnoier pandus et l'autre foytés par les carefour de la cités, et fute la meins de Simon brodeux coupée par le fiiz Nicollas de la Garde, et fute tués Claudin Piquègne par Claudin de Verdun, tisserant. Priant à Dieu que nous garde de telle advanture et veulle garder la noble cités et tous les abitans d'icelle.

1528.

Ou moix d'aoust, morut oultre les mont très-illustre prince Monseigneur de Wauldémont. Nous prirons Dieu que luy faice pardon.

1531.

Une commette parut depuis le 6e aoust jusques au 3e septembre.

1532.

En leur temps vint le bon temps de grant foison de vin et bled, et fit le très-puissant empereur une armée contre le grans turs, là où il y eust plus de gans d'arme asanble (ensemble) que jamais on vit pour une foy...

1538.

Le pot de vin ne vallait que ung denier.

1542.

En leur tanps le chier tanps vient de blez et vins. En traymois assez chier, dont le blez se vaudoit à troy fr. et demy le bichet et le vins à deulx gros la carte. Et je pry à Dieu qui lui plaise de ranvoier le tanps à venir bon marchier de tout marchadie.

1. Du temps des enquéreurs de cette année.

La veille de la St Thomas mil v^c et xlij, à heure de sique heure du soir, est fait ung mervileulx tanps de tonnoir, de loire[1] et de pluy tout ansanble.

1543.

En icelle année, l'on morut de la peste dès le commencement jusques à la fin, où la plus part de la cité estoient fugitifz.

1544.

Dont an ladicte noble cité, le ixe jour du moys de juillet, fit son entré en cest noble citez de Toul le noble Charlle, enpereurs, avecque noble et grant compagnie de belle gendarmerie, bonne artillerie, et en campièrent leurs tante et pavillons en hault des wascons tirant à la fontaine de Bruffoul jusques au mixes[2] et chenevier près de la cité de Toul, s'y sembloit mieux à veoire que ce fut ville, chastiaux et boureqz que pour tous ne sembla estre gardin, myex, chenevier, et de deux faux boureqz Sainct-Mansuit et Sainct-Epvre tant de gendarmerie ilz y avoit, que la plus part couchyer ilz faillut la nuict à l'uys; dont en la noble cité fut le très-noble Charle, enpereurs, bien resceus avecque l'archidus, le prince d'Orange et prince de Cimaix, dont les aultres ne ce nomment pax. Et pour faire briefz conclusion, ilz partirent le londemain après le déjun.

Sy faissoit grand chier temps pour lors, car le bichet de blefz, mesure de Toul, valloit v frans et demy, et la queue de vin valloit lx frans...

Ilz y eut une fille qui fut exesquitté, qui eut la teste coupée à cause qu'elle avoit meurtry son anffant.

Oudict an mourut le prince Anthoine, duc de Lorraine.

1. Éclairs.
2. Meix.

Devant Sainct-Dizier fut tué oudict temps le prince d'Orenge, gendre audict duc Anthoine.

Révérend père en Dieu Monseigneur Toussain de Hocedy fut évesque de Toul[1].

1564.

En leurs année, le septiesme jour du mois de may, le roy de France, nommé Charles, vint à Bar le Duc, avec grosse court, pour lever sur les saints fons de baptesme le marquis, filz de Monseigneur de Lorraine; lequel fut baptizer ledit jour dudit moys, et fut nommer Charles, avec le comte de Mandesfelz[2], ambassadeur du roy Philippe d'Espaigne, et aultres grand seigneurs; là où il fut faict une grande et merveilleuse feste durant l'espace de dix ou douze jours.

En ladite année, le pain d'un blanc fut mys à douze once, le brun de ij blanc à xxxvj onces et l'aultre à l'équipolant.

En ladite année l'empereur mourut le premier jour d'aoust an que dessus dit.

L'an mil v^c lxiiij..... il feit une extrême gelée et froidure, de sorte que les vins, en beaucoup de lieux, furent engelés

1. Les mêmes particularités sont consignées, avec quelques additions, sur la liste des enquéreurs, au-dessous des noms de ceux de l'année 1544 :

Entrée de l'empereur Charle cinquiesme à Toul, le 9e jour de juillet, par la Porte la place et logez à la Court l'Evesque.

La paix faicte entre ledict empereur et le roy François premier du nom.

Mort du bon duc de Lorraine Anthoine.

Mort du prince d'Orange, gendre dudict duc Anthoine, tué devant St Dizier.

Révérand père en Dieu Thousainct Occédy fut faict évesque et conte de Toul. Iceluy évesque fiet faire le jubez de St Estienne.

2. Mansfeld.

ès caves, pareillement le bois des vignes et les arbres, signamment les nouyers; et convint extarper et tailler la plupart des vignes du ban de Toul et aultres lieux jusqu'à la souche. Les bestes sauvaiges, principalement les liepvres, contrains par les neiges et la froidure, se venoient rendre jusqu'aulx maisons des villaiges, et s'en prenoit grande quantité par chascun jour; mesmement les sangliers, biches, cerfz et aultres bestes sauvaiges se trouvoient mortes de froidures ès bois et sur les chemins. Et sur le printemps, quand la glace et les neiges commencèrent à se fondre, le ru d'Aingressien[1] s'enfla sy fort qu'il se déborda par la cité, signamment vers l'église des Cordeliers, coulant impétueusement ès caves et les emplissant par toutte la grand'rue et jusqu'à la maison de Nicolas Lamberti; choses non veues au paravant.

En ceste présente année fut mort Monseigneur de Toul et enterré à St Estienne, en sa chapelle; et estoit nommé T. de Hocedey.

Les vignes furent gelé; le bled à vij fr. et demy le bichet.

1565.

L'an mil cinq cent soixante et cinq,
Le dymenche plus proche Sainct Denys,
Le jour qu'on a accoustumé
Créer et faire nouvelle justice
En ceste noble et plaisante ville,
Allant au lieu que de coustume,
A la Court l'Evesque, pour nommer
Les x et cinq pour la suyvante année,
Par le gouverneur du Roy, nommé
Monsieur de Montagu, lequel congnoissez,
Fut empesché de faire la justice
Dont il faillu nous retorner
En la maison de ville et estre

1. Ingressin.

La justice continuée,
Et nous aussi en la chambrotte,
Et demourasmes en suspeus tous,
L'espace de quattre moys x jours,
Enquéreurs, en faisant bon debvoir
De chastier les malfacteurs
Visiter boulengiers joyeulx
Pour le bled qui se vendoit
Neufz et x fr. avec ij ou iij gros
Le bichet, l'orge v fr. et plus on vendoit,
L'avoine trois frans de xxxvj gros
Qu'estoit bon grain pour ces milours
Ayant bled, orge, avoine en greniers,
Ne voulant les povres gens recouvrer
Synon à force de testons,
Et d'avoisne n'avoient leurs soulz,
Ce qui n'est pas des plus vieulx de la ville
Avoir veu telle année infertille
Universelle par tout le monde,
Le pain d'un blanc pesant iiij once,
Et le reste à l'équipolant.
Le vin estoit aux povres gens
Fort rude, car par la ville
A la feuilliez ferme et fort
On le vendoit x blanc le pot;
Ce qu'on ne vit il y a longtemps,
Telle année aussy telles gens
Pour retourner sur nos brisées
Dix jours après la Chandeleur
Que fusmes enquéreurs
Et aultres nouveaulx nommez.
En ce temps de continuation,
Fut empoigné ung gros larron,
Pierre Monnet ainsy nommé
Lequel, par mont et aval,
Roboit de nuyct parmy la ville.
Par le prévost des mareschal,
Son procès fait et condempné,
Et par ses gens fut mené
A la place St Gengoult et [1]

1. La fin des lignes est illisible en plusieurs endroits.

A une potence fut pendu et estranglé
Devant sa femme, elle estant à ses piedz
Puys après fut prinse une femme
Coupant une bourse au marché,
Laquelle fut prinse et menée
En prison et puis
Et elle par ensemble furent fouettés
Parmy la ville
Par le bourreau de ceste ville.

1570.

L'an 1570, vj^e jour de décembre,
Jour de feste sainct Nicolas,
Fut tué le cappitaine Segalas
Au vilaige de Dompmartin,
Pour les affaires de dam Calvin.

1578.

L'an 1578 furent enquerreurs de ceste cité Sébastien Royameix, François de Forcelles, Claude Noirel, Simon Raguet et Jean de Crézilles. En la mesme année, R. P. en Dieu Pierre du Chastellet, évesque et comte de Toul, feit son entrée en ceste cité; qui fut receu fort honnorablement, et à son entrée, jusques au-devant de l'église St-Estienne.

1580.

En l'an milz cinqz centz quattres vingtz, fust révérendissime cardinal Charle de Vaudémont faict évesque et conte de ceste cité.

En ladite année, le jour de Pasque, le peuple estant au sermon à l'église St-Estienne, ledit sermon n'estant encor comensé, survint telz tempeste de vent, pluye, gresle, neige, avec telz impétuosité, que les sonneurs de ladite église ayant porté quelque feu sur le clocher de ladite église, le feu se mit audit clocher qu'au peinnes le peult on secourrir. Toutesfoys, par la diligence des citoyens, il

fust sy bien secourru, que le dommaige ne fust pas grand. Et fust ladite tempeste unyverselle.

La taixe des vins à ladite année fust à 30 et 28.

Le bichet de bledz froment vallut cinqs frans.

1583.

La veille St-Jean-Bastiste quatre-vingt et troy ariva en cest cytez la procession de Jeainville[1] en bonne ordre, s'achemygnant à Monsieur St Nicolas[2]; et de là en avant, jusque au moys de septembre, fut une merveilleuse (*sic*) de procession qui arivarent en ce lieu, et mesme celle de Bar et tous le village du Barroys et ceux d'y cy allentour, mesme celle de cest citez, à laquelle assista ledit Sr cardinal (Charles de Vaudémont), évesque et compte de Toul, et la plus parte de Messieurs du clergez; et fut portez le St Clou, et fut suyvy fort honorablement de messieurs de la ville et de la plus partte des cytains et bourgeois et jeunesse de ladite cité, et alleur retour, ce qui restoit en la ville, tant du clergez que cytains, furrent au devant pour les recepvoir d'une cy louable dévotion, avec toutte révérance.

Ce récit est signé par J. Amand, qui écrivit également ce mauvais quatrain :

Les vendanges de ladite année
Furent en grande abondances,
De sorte qu'il faillutte enfoncer
Plusieurs cuves fault de thonneau.

1584.

En ladicte anné ce donna
Le vin à ung Ave Maria,
Au logis Thirion Genet,
Qui estoyt du tout sain et net.

1. Joinville.
2. Saint-Nicolas-de-Port.

Le neufiesme de septambre 1584, Messieurs les princes de Guysses passèrent en ceste cité en bonne compagnye, où il logèrent ; et estoyt les dictz seigneurs Monseigneur de Guisse, du Menne, le cardinal de Guysse, le petit prince de Chevreuse, Dallebenne, d'Omal[1], avec madame de Guysse et sa fille, ce quil ne s'est veu il y a longtemps lesdites sus nommés princes tous à ung coup en ceste dicte cité...

1587.

Le 18e jour de febvrier 1587 fuct prins Bertran de Bliey et mené en prison à la porte la Plase pour avoir déroshé des livre à Sainct-Estienne et au Jacobin et à Sainct-Léon, et encor des drap d'autel. Le seiziesme jour de mars il fuct foicté desoub la custode et en après fuct mis hors de la ville et banny de la cité.

1592.

En ceste présente année 1592, Messieurs, considérans l'abus qui se commettoit à la vente des vivres, tant par les hostelliers, cossons, patissiers et bolengiers de ceste cité, pour y mettre ordre et police ont establis les ordonnances que s'ensuyvent, sçavoir :

Qu'il est défendu à tous marchantz, apoticairs, merciers, espiciers, vendeurs de marées et aultres, cas advenant qu'aucuns marchans difforains amènent en ceste cité sucre, huile d'olives, capres, olives, marons, figues, raisins, citrons, orenges, harents tant blancs que soretz et aultres semblables marchandises, à intention de les estaler et vendre en destail et par le menu, de les enlever et achepter en gros jusques après unze heures sonnées, à peine d'estre contrainctz par toutes voyes raisonnables de les raporter en plain marché et exposer de rechefz en vente le mesme jour

1. D'Elbenne, d'Aumale.

ou aultre tel qu'il sera ordonné, pour estre distribué à qui en vouldra, au mesme pris qu'ilz les auront acheptez, et de quoy ilz se purgeront par serment, et d'amende arbitraire selon le pris de la marchandise et l'exigence du cas, le tier au dénonciateur.

Est ordonné à tous difforains qui aporteront cy aprés gibiers, volailles, poissons, œufz, beur frais, fromages et aultres denrées en ceste cité, de les estaler en la place et marché publicque pour vendre à qui en vouldra sans les porter de prime arrivée en cachette aux logis des hostelliers, cabaretiers, pâtissiers, cossons ou aultres qui font estat de revendre telles marchandises, à peine contre les vendeurs deffaillans de confiscation de leursdictes marchandises, qui s'apliquera aux hospitaulx, et d'amende de six frans contre les achepteurs, le tier au dénonciateur.

Et d'aultant que l'on s'apperçoit la cherté d'icelles marchandises s'acroistre journellement à cause que lesdictz hostelliers, cabaretiers, pâticiers et aultres ne font difficulté de les renchérir soubz espérance de les revendre encor plus chers qu'ilz ne les ont acheptées, à la grande foule et intérest du pauvre peuple; pour obvier à tel inconvénient, est défendu à tous les susdictz de ne comparoistre en plain marché, ny eulx ni aultres en leurs noms, notamment ez jours maigres et de jeûne, avant les huict heures sonnées, depuis la St-Remy jusques à Pasques, et depuis Pasques jusques à la St-Remy, avant sept heures.

Défendu à tous cossons, revendeurs et revenderesses d'achepter gibiers, volailles, œufz, beur ny fromages, poires, prunes ny aultres fruictages aportez dans la ville pour revendre, soit au marché, aux portes ou ez environs, à peine contre les contrevenans, pour la première fois de trois frans d'amende, pour la seconde de six, le tier au dé-

nonciateur, et pour la troiziesme de leur estre interdi ledict estat de revendre pour un an.

Défendu à tous bolengiers de ne comparoistre au marché du bled, au jour de marché, ny eulx ny aultres personnes interposées en leurs noms, avant l'heure à eulx assignée, pour achepter leurs provisions, et après le panonceau dernier levé, à peine contre les contrevenans de l'amende ordinaire pour la première fois, pour la seconde de trois frans, pour la troisiesme, de prison pour la quatriesme de suspension de leur estat pour un an.

Défendu à tous bourgeois diforaïns ou aultres qui font estat d'achepter grains en ce lieu de Toul, de n'empescher, directement ou indirectement, que tous grains, soit bled, froment, seigles, moitanges, orges, avoines, chenevetz ou aultres disposez pour estre portez au marché publicque, n'y arrivent, allant au devant aux faulbourgs, sur les fossez ou aultre part ez environs de la ville, à peine de les raporter en plain marché, et d'amende arbitraire à proportion de la quantité des grains acheptez et ainsy destournez, le tier au dénonciateur.

Défendu à tous bourgeois, de quelles qualitez ilz soient, qui font estat de commettre personnes à lever lesdictz grains par quartz, demy quartz ou aultre plus grande quantité, non pour leurs provisions nécessaires, ains seulement à intention d'en faire grenier et les vendre à plus hault pris qu'ilz ne les ont acheptez, d'user cy après de telz moyens contraires directement à la police et à la charité chrestienne, à peine d'estre contrainctz de raporter lesdictz grains et les distribuer au mesme pris qu'ils les auront acheptez, de quoy ilz se purgeront par serment, et d'amende de vingt cinq frans contre la personne interposée, le tier au dénonciateur.

1593.

En ladicte année et environ la Chandeleur, furent faictes prières à Dieu pour la paix; et commencèrent cesdictes priéres à l'église cathédrale, à trois heures après midy, en la chapelle où se dict la messe de prime, et où estoit le corpus Domini sur l'aultel; ladicte chappelle fort bien accommodée de tapisserie et aultres aornementz. Lesquelles prièrent durèrent quarante heures, et où assistoient d'heure à aultre, jour et nuict, deux de messieurs les chanoines et deux de messieurs de la justice et conseil; où aussy assistèrent les enquéreurs. Depuis à St-Gengoul, à St-Léon, à St-Amand et aux Jacobins.

1594.

En l'année 1594, les vignes furent engelées le xxij^e^ may, et le virlin, qui se donnoit pour vingt frans, a esté vendu cinquante frans.

Le 14e juillet 94, fut une enfonsoire de telle façon que la plus grande partie de la terre des vignes de la coste St-Michel vint à la vallée, et fut le reste des vignes non gellée toute greslée jusques à deux fois.

En ladicte année furent breulée troys sorcyères, savoir, l'une nommée Mariotte, femme à Jean de Bouveron, la Chanvière et Katherine la Merdière.

En la mesme année, le premier d'octobre, s'éleva ung vent de bize que par huict jours eust tel règne que par sa vigueur la froidure fust si grande que les vignes blanches furent gelées en leur fruict, et les raisins noirs pour la plus part mortifiez, si que les vins vieux ont augmentez de pris.

1595.

En ladicte année, la maison de ville a esté couverte tout

à neuf, tant de testure que couverture, crespye et blanchye tout à l'entour.

En ladicte année, les sieurs dix justiciers et enquéreurs sont esté continuez huict jours après le terme, attendant le retour de Monseigneur de Toul de son voyage de Rome.

1596.

L'an 1596 fut estably gouverneur en la cité de Toul hault et puissant seigneur Monsieur de Vannes, de par le Roy nostre sire.

Ledict an 1596, au commencement du mois d'octobre, de l'ordonnance de messieurs les maistre eschevin et dix justiciers de la cité de Toul, fut faicte recherche par nous, enquéreurs de la cité de Toul, de tous ceux qui avoient du jus de sugnon, qu'ilz avaient préparez pour rougir les vins blans de la vendange dudict an; à laquelle recherche nous, enquéreurs susdictz, avons trouvez plusieurs bourgeois qui avoient des tonneaux remplis du jus de sugnon; lesquelz tonneaux, de l'ordonnance desdictz sieurs, avons, à cest effect, vuydé au devant des logis de ceux qui avoient esté trouvé saisis de tel jus de sugnon; et lesquelz tonneaux sont esté bruslez publicquement en la place, le samedy immédiatement suyvant après la feste de St-Denys; et lesquelz bourgeois ont esté puny par amende, chacun selon qu'il avoit esté trouvé avoir quantité de jus dudict sugnon, ensemble certains aultres qui en avoient gettez dans leurs vins pour le rougir, qui ont aussy esté punis d'amende comme ilz l'avoient bien mérité, pour avoir esté trouvé falsificateurs de leurs denrées et marchandise; entre lesquelz bourgeois en y eut plusieurs qui ont faulsez leur serment, déclarant par serment n'avoir dudict jus de sugnon, jaçois qu'ilz en ayent esté convaincus par après. Ce que

nous, enquéreurs, avons rédigé par escript sur les actes du livre des enquéreurs de la cité de Toul affin que la mémoire de chose faicte si deument et pour la police de la cité, ne dépérisse ou soit mise en oubly à faulte de l'avoir rédigé par escrit. En tesmoingnage de quoy, je, notaire soubscrit et enquéreur pour l'an susdict, ay soubscript, le unzième octobre 1596.

VIXOT, notaire.

1597.

L'an 1597, au mois de décembre, furent appréhendées cinq sorcières à Toul et constituées prisonnières et détenues jusques à ce que leur procès fut instruict, condamnées d'estre bruslées; ce que fut faict un jour de samedy dudict mois et an, lesdictes sorcières estantes amenées premièrement au devant de l'Hostel de ville et prosternées les deux genoux en terre, criérent mercy à Dieu, à justice, demandans pardon; ce faict, furent conduictes et exéquutées proche du signe patibulaire et illec attachées à des posteaux et finalement bruslées et rédigées en cendre. Lesdictes sorcièrent furent convaincues, tant par tesmoings que par leur propre confession, avoir faict mourir et malades certaine personnes et bestial, avoir faict hommage à l'esprit malin, avoir troublé l'air, avoir habité charnellement avec l'esprit malin et plusieurs aultres faictz énormes.

1598.

L'an 1598, la veille de St-Jean-Baptiste, fut publiée la paix d'entre le Roy de France et le Roy d'Espagne, et furent faictz les feuz de joye par la cité de Toul; lesdictz feuz de joye sur la montagne de St-Michel, sur les deux tours de St-Estienne, sur la tour de St-Gengoul, en la place de St-Gengoul, là où il y avoit une galère pleine de feu ar-

tificiel, et y avoit plusieurs fusées qui alloient de maisons à aultres; oultre ce y avoit une potence à laquelle fut pendu un grand dyable, lequel fut bruslé par le moyen d'un ange qui vint mettre le feu dans une grosse queue que ledict dyable portoit; et quoy que ce soit, il y eut très-grande joye à la ville de Toul à raison de la publication de ladicte paix, tous les bourgeois de la cité estans en armes et faisans plusieurs scopéteries, s'aissaillans l'un l'aultre, compagnie à compagnie, aux quantons et carrefours des rues, en signe de resjouissance; et fault noter qu'il y avoit une compagnie de jeunes gens, enfans de Toul, lesquelz, depuis peu de temps, estoient retournez de Bretagne, bons soldatz, qui donnèrent plusieurs assautlz aux bourgeois en signe de resjouissance, et enfin se rallièrent tous en ladicte place de St-Gengoul. Pendant lesquels entrefaictz, ainsy que les bourgeois estoient en leur debvoir et tiroient plusieurs coups d'arquebusades, passans au derrier de l'Hostel de ville, de cas fortuit y eut un coup d'arquebuse qui sortit du logis où réside l'abbé de St-Mansuy, par le moyen duquel coup y eut un jeune homme serviteur au chappelier qui se tient en la maison faisant le quanton de la rue vis à vis du logis de Nicolas Vernier, lequel mourut à l'instant sur la place; et trouva on que ladite harquebuse estoit chargée avec des basles ramées à quarreaux; lequel coup fut cause d'un grand désastre et dissension entre messieurs de la ville et le Sr de Vannes, lieutenant de gouverneur audict Toul. Et d'aultant que ledict coup d'arquebuse avoit sorty d'une maison estante soubz la subjection de la bourgeoisie de Toul, messieurs les maistre eschevins et dix justiciers, avec les enquéreurs de la cité, establirent et mirent la garde des harquebusiers de la cité pour garder songneusement tous ceux qui estoient en ladicte maison; et comme

ilz y eurent gardez quelques jours, le Sr de Vannes, lieutenant de gouverneur pour le Roy audict Toul, voulant anticiper sur les franchises, priviléges, prérogatives et immunités de la cité de Toul, envoya son lieutenant particulier en ladicte maison, et par je ne sçai quel moyen et aultrement par entreprinse de jurisdiction se mist en debvoir de mettre hors ladicte garde mise et establie par lesdictz sieurs maistre eschevin, dix justiciers et enquéreurs; sur quoy y eut grande émotion; et voyant lesdictz sieurs de justice que ledict sieur de Vannes leur vouloit toller leurs franchises, droitz et libertez, ne tardèrent guère de se transporter à Paris auprès du Roy, et y furent commis Monsieur Nicolas de la Fosse, maistre eschevin de ladicte cité, avec maistre Regnault du Pasquier, procureur desdictz sieurs de justice, lesquelz, en leur légation, auroient séjournez deux mois et demy, en fin poursuyvirent tellement leurs affaires qu'ilz obtinrent confirmation de tous les priviléges, droitz et immunitez de ladicte cité de Toul, et rapportèrent les patentes du Roy signées et scellées du grand seel de la cour; lesquelles patentes furent publiées et intimées audict sieur de Vannes par un sergent royal, ce qui luy donna très-grande fascherie...

Audict an 1598, au commencement du mois de septembre, il y eut un nommé François Marguitte, demeurant à Toul, lequel ayant esté convaincu d'avoir forcé une petite fille aagée de cinq ans, fust fustigé par les carrefours de la ville de Toul, puis conduit hors la ville et banny pour soixante et un an; ledict François Marguitte estant homme marié et aagé de plus de cinquante et six ans.

L'an susdict 1598, au commencement du mois de janvier, fust faict une ordonnance par messieurs les maistre eschevin et dix justiciers de la cité de Toul, par laquelle fut sta-

tué et ordonné que tous ceux qui avoient des plantes de gouaulx en leurs vignes, les feroient arracher dans trois ans, à peine de cinq francs d'amende pour la première fois, et au cas qu'ilz n'obéiroient dans lesdictz trois ans, d'amende arbitraire et aultrement, comme il est porté par ladicte ordonnance.

Le dimenche après la St-Anian, 22e jour du mois de novembre 1598, la femme de Daniel Chastelain, clerc des enquéreurs de ladicte année, fut accouchée de deux enfans, filz et fille, les parains desquelz furent les quatre aultres enquéreurs; et furent lesdictz enfans ramenez au logis dudict Chastelain avec la conduicte et assistance des jeunes filz de la feste St-Anian et tous les joueurs de haultboys de ceste cité; le tout en grand triumphe et magnificence.

1599.

Ordonné à tous boullengiers de ce lieu de doresnavant, jusques à aultre ordonnance, faire leurs pains de dix deniers à dixhuict onces, et le demy à l'équipolent.

De faire leurs pains de poidz, à peine de six gros d'amande sur chacun défaillant pour la première fois, de trois francs à la seconde, de cinq frans pour la troisième, et pour la quatrième fois d'estre suspendu de l'exercice du mestier pour ung an.

Faict en l'hostel commung, le premier jour de febvrier 1599.

L'an 1599, le dernier jour de febvrier, Henry de Lorraine, marquis, du Pont, espousa à St-Germain-en-Lay [Catherine] sœur du Roy très-chrestien, Henri iiij^e^, roy de France et de Navarre.

En ladicte année entrèrent en garnison en cest cité, environ le xxve de mars, les compagnies des capitaines Bon-

nefoy et capitaine Moutton, de chacune compagnie environ vingt hommes.

En ladicte année, Claudin Lorrain, bourgeois dudict Toul, estant constitué ez prisons d'icelluy Toul et accusé d'estre macreau, et par après de ce convaincu, icelluy auroit heu le fouet sous la custode, en la tour de Malpertuis, par ung maistre de Nancy, puis conduitet par icelluy tout à l'entour de la ville, ayant sa teste couverte d'une mittre sur laquelle estoit escript en grosses lettres : Macreau publicque. Ce faict, il, Lorrain, fust mis hors ladicte ville et banny d'icelle par l'espace de dix ans et ung jour.

1600.

En ladicte année, aux moys de jung, Son Altesse de Lorraine, Monsieur le ducq de Barre, madame la duchesse, sœur du Roy, sont party de Nancy pour aller en France, pour aller saluer la Reyne; lesdictz prince assistez de Monsieur de Wauldemont, Monsieur le prince de Jainville ont arrivez à Toul. Monsieur le ducq de Barre a eux ung quataire, estant logez à St-Martin, qui fust la[1]
Ung dimenche du présent moys, Madame la duchesse fut le soir après souper à St-Estienne en son carosse, assistée de Son Altesse, de Monsieur de Waldemon, Monsieur le prince de Jainville et la plupart de leur noblesse. Entrant en ladicte église, les orgues sonnant en musique, en priant Dieu qu'il luy plaise.....

1601.

En laditte année fut faicte la recherche des septz de gouaulx, le xj^e^ septembre 1601, de ceulx qui n'avoient faict le debvoir de les aracher depuis trois ans que le comendement en estoit faict; et dura ladicte recherche six

1. Le reste est effacé.

jours consécutivement. Touchant aux amendes de ceux qu'ont estez rebelles et n'ont voulu aracher lesditz septz de gouaulx, jusques à la concurence de sept septz, sont estez taxez à certaines amandes.

En laditte année, au mois de jung 1601, y a passez une armée pour le ducq de Braban, et estoient estimez douze mil hommes qui venoient de Sçavoye; et ont passez à troys jours par devant la citez pour aller ès pays de Flandre. Les Espaignaul estoient à l'avengarde, et les Ytallien marchoient pour la bataille, et les Napollitains estoient à l'arrier garde. Et marchoit laditte armée en fort belle ordonnance, avecq grand nombre de mulletz et de chariot; et ont faictz leur giste à Crézille et d'ici à Menonville[1] St-Gengoult; de quoy les pauvres manans en sont fort interressez.

En laditte année, aux moys de septembre, il y a arrivez ung grand tremblement de terre en plussieurs contrée des Almaignes et en aultre pays; qu'est une occazion qu'il nous fault rendre à la miséricorde et grâce de Dieu.

En laditte année, aux moys de septembre, a estez nay Monsieur le Daulfin de France; et ont estez faictz les feux de joye par toutte la France et en laditte citez par toutte les esglize, chantant Te Deum, les cloische sonnant par touttes lesdittes esglize et les bourgeoys en arme par la citez, et les feux de joye en la place St-Gengoulpf, et l'artillerye qui donnoit par toutte les platte forte de la citez, avecque grande joye de se qu'il a pleux à Dieu nous envoyer si brave Daulfin pour la paix et conservation des paeys de France.

Le vendredy cinquième octobre 1601, est arrivé ung messager de la part de Sa Majesté de France qu'il envoia à

1. Minorville.

la ville pour asseurance d'un daulphin que Dieu luy avoit envoiez pour le repos de la France.

Et en icelle année, les femmes de quatre des enquéreurs ont heu chacun ung enfans, asçavoir, la femme de Nicolas de Viterne ung filz, la femme de François Collin une fille, la femme de Christofle Viterne une fille, la femme de Toussainct Felin une fille.

1602.

L'an mil six cent deux, au jour du mois d'octobre
Que l'on a de coustume eslire un nombre propre
De preudhommes entendus, pour régir la cité
En justice et police et en toutte équité,
A l'estat d'enquéreurs furent esleus cinq jeunes hommes,
Savoir : Bastien Bruley el le deuzième on nomme
Jainville dict Lacroix, Dominique Chalon pour tiers,
C. Caillier et Bichebois feirent le nombre entier.
Fascheuse leur fut fort l'année et difficile
Car elle estoit sans vin et la vigne stérile
Ne produisit son fruict, car le ciel inclément
Au printems précédent gela si vivement
Que le vin se vendit six gros la pinte plaine.
Et sans les estrangers on eust encore heu peinne
De recouvrer du vin ; mais ceux du Jainvillois,
Ceux de Tournon, de France, de Bourgongne et Bar,
Par un fidel debvoir, furent sy secourables
Qu'ils amenèrent vins plaisantz et aggréables,
Et en telle foison, que le vin le meilleur
Valloit un franc le pot et de moindre valleur.
Il n'arriva dès lors chose si mémorable
Qui soit digne d'inscrire au papier honorable,
Sinon que l'on cherchoit tousjours le changement
De l'état de la ville par un nouveau serment.
Et sur le mois de mars, Henry de nom quattrième,
Roi de France et Navarre, issu de race ancienne
Des sceptres de Bourbon, se partit de Paris
Avec sa chère espouse Marie de Médicis,
Princesse de Florence et royene de France,
En vertu très puissante, admirable en patience,

Conduictz d'un train royal et des princes du sang
De la noblesse ancienne, chacun tenant son rang,
Avec infanterie et grande cavalerie
En nombre de dix milz, pour venir visiter
Les princes austrasiens et leur congratuler
De l'heuseuse alliance avec sa sœur unicque[1]
Sainctement contractée pour un grand bien publicque.
Il dressa son chemin au pays de Verdun,
Où l'entrée du Roy fut joyeuse à chacun,
Et sur le jour des Palmes, il reprit sa brisée
Droict au pays messein, là il feit son entrée
Le jour que Jésus-Christ de mort ressucita,
Le mal des écrouelles royalement toucha.
Ains se partit de Metz pour venir en Lorraine;
Il entra dans Nancy, où, toutte la sepmaine,
Le prudent duc Charles en liesse le tient
Et lui feict tout l'honneur qu'aux grands roys appartient.
Le septième en avril (1605), ceste trouppe royale
A Toul feit son entrée, aux bourgeois aggréable,
Qui, pour lui faire honneur, se mirent en bon devoir
Et leur obéissance à ce roy feirent veoir.
Le sieur de Jubainville fut eslen capitaine
D'un cent de chevaliers qu'il conduict en la plaine,
Des casacques portans de velour violetz,
Bien montez, bien armez de très-bons pistoletz,
Qui furent assistez des quatre compagnies
De la cité de Toul, d'armes et de cœur munies.
Le magistrat ayant un genouil fléchis bas,
Fit sa harangue au bout du bail Sainct-Nicolas.
Le clergé de la ville, à la porte première,
Receut Sa Majesté en honneur singulière,
Où Monseigneur l'évesque, en habitz revestu,
Son éloquence feit paroistre et sa vertu.
En honneur, fut porté sur la teste royale
Un poil (poèle) de satin vert qui luy fut aggréable,
Le peuple y accourut, et chacun s'écria :
Vive! vive le Roy qui visité nous a!
Puis, conduict à l'église, au devant de laquelle

1. Catherine de Bourbon, mariée avec Henri, duc de Bar, fils de Charles III.

Le chappitre avoit faict, pour se montrer fidelle,
Ung ouvraige superbe, orné de symulacre,
Où le sieur de Rosières, le grand archidiacre,
Feit entendre sa voix au Roy, puis on chanta
Te Deum par accordz, que chacun escoutta.
L'on ne racompte point les parures et triomphes
Qui furent en la cité, ny les suberbes pompes
Pour faire honneur au Roy et à toutte sa cour ;
Cependant qu'il y feit par trois nuictz son séjour.
Du peuple enfin content, feit son retour en France,
Et dont nous espérons aide, amour et clémence.
Et sur le mois de juin, un fort jeune garçon
Commit un sacrilége, dont, pour punition,
Dessus deux échaffaux, par sentence équitable,
Fut condamné de faire une amende honorable
Au devant de Sainct-Jean et devant Sainct-Gengoult,
Pour estre fustigé par la cité de Toul.
Au mois d'aoust suivant, soub la mort importune
La dame gouvernante, par estrange fortune,
Succomba, dont le sieur de Vannes, gouverneur,
Et toutte sa maison, en eust triste douleur.
Tost après arriva grande difficulté,
Entre le gouverneur et ceux de la cité,
Pour certain coup de dague eslancé par ung homme
Dans le corps d'un bourgeois, lequel poinct ne se nomme,
Et de quoi l'on vouloit la congnoissance oster
Au magistrat ancien, sans justice garder,
Dont le maistre échevin, Claude Odam, pour l'année,
Fut arresté au corps, chose inaccoutumée.
L'année, finablement, tant de vins rapporta
Que deux fois en icelle sans doute on vendengea.
L'on passe sous silence plusieuis faictz mémorables
Qui pourront estre un jour aux bourgeois lamentables,
Car l'on leur veut oster franchise et liberté
Et réduire en servage la paisible cité ;
Mais ce grand Dieu du ciel, par sa bonté suprême,
Empeschera l'effort d'une rigueur extrême.
Honneur et gloire auquel soit à jamais donnée
Et paix et liberté sur la ville troublée.

AMEN.

1606.

Le dimenche huictième jour du mois d'octobre mil six cent et six, messieurs les dix justiciers et cincq enquéreurs estans assemblez en la court épiscopalle pour ouyr faire la création des nouveaux justiciers et enquéreurs, à l'accoustumé, furent détenus l'espace d'une heure ou environ à cause de l'empeschement que le sieur du Mesnil de Vaulx, lieutenant de gouverneur, donnoit à telle création, pour ce qu'il voulloit qu'on pria le sieur Vauchier, procureur du Roy, d'y assister avec luy ; et nonobstant tel empeschement qui causa quasi une surséance à ladicte création, fust procédé à icelle par la nomination des dix justiciers et cincq enquéreurs; de quoy non contant, ledict sieur du Mesnil ourdit, le landemain, faict faire deffence de par le Roy ausdictz justiciers et enquéreurs d'exercer leurs charges en façon que ce soit, et notamment lesdictz enquéreurs de faire la patrouille, à peine d'estre pris et constituez prisonniers. Tellement que, le mesme jour, messieurs du conseil de Monseigneur de Toul, joinct avec eulx tout le corps de la justice dudict Toul, auroient allé trouver ledict sieur du Mesnil en son logis, environ l'heure de vespres, auquel furent faites, par le sieur lieutenant Baillivi, plusieurs remonstrances tendantes à ce qu'il se déporta de ses deffences; ce qu'il ne voulut accorder, ains seulement quelque surséance. Et ce pendant on se prouvoya auprès de Monseigneur de Vauldémont, lieutenant de Roy, lequel, après avoir ouy les raisons du Magistrat et les représenté à Sa Majesté, aurvit heu charge de Sadicte Majesté d'ordonner sur le tout; ce qu'il auroit faict, au contentement du Magistrat.

En ladicte année, Monseigneur Christophe de la Vallée, évesque et conte de Toul, mourut à Lybverdun d'ung ca-

taire duquel il estoit de longtemps auparavant poursuivy et affligé.

Aux lecteurs débonnaires salut.

Pour à noz successeurs conserver la mémoire,
Nous avons opéré d'icy ramentenoire
Les faitez plus signalez et aussi mémorables
Que nous avons jugé estre plus remarquables,
Advenuz pendant l'an de nostre institution,
Jà cotté cy dessus et faict mention.
Pour à quoy parvenir, et tout succintement,
Commencerons en décembre le xj^e vraiement,
Que ce béning prélat et monarque suprême,
Charles, sérénissime cardinal de Lorraine,
Auroit finy ses jours au regret du publicque
Comme de ses subjectz zélez et de ses domesticques.
De là sommes entré au mois de janvier séquent,
Qu'ennuyeux fust tant aux mercenaires que marchantz,
Pour la difficulté des voyages et issues,
Causée par les grandz froidz et neiges advenues;
En telle extrémité que le pauvre bois tortuz
Seroit esté gelé et demeuré percluz.
Changeant ce discours, nous dirons, en passant,
De l'entreprinse faicte par certains malveillans
Qui penseient supprimer l'auctorité réelle
De Monseigneur l'évesque aussi de son conseil,
A la création du S^r M^e eschevin;
Mais Nostre Seigneur, qui ne délaisse les siens,
Auroit en ce faict, d'un coup de sa main,
En ung moment rompu et changé leur desseing,
Si que le lendemain, jour de feste St Gérard,
Ung vertueux seigneur, ayant pour nom Bernard,
Puis pour cognom Roder, Sr de Jubainville,
Seroit esté créé M^e eschevin de la ville.
Peu de temps après, sçavoir la veille d'Ascention,
Arriva au pays grand émoy et désolation,
De ce prince béning, issu de race ancienne,
L'Altesse de Monseigneur le duc de Lorraine,
Qui seroit décédée, aux regrets et clameurs,
Non seullement de ses subjectz, aussy de ses zélateurs.
Les funèbres de laquelle, au mois de juillet séquent,

Se firent les seize, dixsept et dixhuitiesme jours suivantz;
Où Monsr de Maillanne, nostre évesque et pasteur,
Fist l'office funèbre en dévotion et honneur.
Nous ne racontons poinct les parures et triomphes
Qui se firent à Nancy, ny les superbes pompes
Au convoy de la fainte de ce prince clément,
Pour estre imprimé tout au long nettement.
Nous passons sous silence plusieurs empeschementz
Arrivé à la ville, tendantz aux changementz,
Aux fins de nous oster franchise et liberté
Et mettre en servitude la paisible cité.
Il ne reste donc plus que résumer l'entrée
Faicte en octobre le septiesme, dès longtemps souhaitée,
De mondict Sr de Maillanne, nostre évesque et prélat,
Aux bourgeois agréable, aussy au Magistrat,
Auquel Dieu doint prospérité et longue vie,
Et luy faice la grâce de soutenir nostre patrie.

1608.

En cest année, Claudon la revenderesse a esté fustigée en prison pour cas de macrélage et mennée par la ville par le maistre des hault œuvres, plus mis hors de ladicte ville.

Item, en ladicte année, Nicolas André, cordonnier, et sa femme, ont esté chargé de larcin faict au logis du Sr Florent Grillot, chantre de la grande église, lequelle ont esté emprisonné trois mois, de plus condamné tous deux d'avoir la question ordinaire et extraordinaire, et n'ayant rien recongnue, ont esté renvoyé jusqu'à rappelle.

Plus, mesme année, fut prin un jeusne compagnon vendant de la vassel d'estain à plusieurs potiers de cest cité, condamné d'estre fustigé, plus mis hors la ville.

Encor en ladicte année, fut un jeune garsçon, appelé le Muet, pour avoir battu sa mère, a esté emprisonné et condamné d'estre fustigé en prison.

1609.

Le 25 septembre 1609, la compagnie de Monseigneur le

duc d'Orléan at arivé en garnison en cest cité, qu'estoient en nombre de deux centz vingt cinq gentilhomme d'armes, gens assé trétable, qui vivoient de leur argent; et y ont esté jusqu'au 9e octobre, jour St Denis, audict an; et pour la noriture de leurs chevaux, les habitants du gouvernement ont fornie par monition et en sont esté payé par lesdictz gendarme suyvant une taxe qu'a esté faicte.

1610.

Le vendredy, quatorzième jour du mois de may 1610, le roy Henry quatrième fut tué d'ung coup de cousteau, estant dedans son carosse, la royne ayant esté couronnée le jeudy précédent; et le samedy, quinzième jour dudict mois, Monseigneur le daulphin, Louys treizième, fut crié haultement roy par toute la ville de Paris.

Le lundy, xxiiijе dudict mois, se commencèrent les funérailles du roy en l'église de Toul, avec chapelle et couronne ardentes.

En ceste année, Nicolas Prévost fust fustigé par les carfors de la cité, et Hault Espaulle deschassé pour sortilége.

1613.

Le vingtroisième novembre mil six cent et treize, Estienne Juvenal, vallet de chambre à Monsieur de Gornay de Triauville, fust pendu et estranglé en la place St-Gengoult, environ les quattres aprés midy, à la poursuitte de Monsieur du Poultz, intendant des affaires de Monseigneur l'évesque, et ce pour avoir assisté sondict maistre, Monsieur de Friauville, à l'assassinat commis en la personne dudict Sr du Poutlz, lequel fust frappé à coupz de bastons et percé de part en part de coup d'espée, et néaulmoings n'en mourut; s'estant icelui Sr de Friauville sauvé et retiré en l'abbaye de St-Epvre.

1614.

Audict an, le sabmedy, huictiesme novembre, la Ste Euscharistie de l'esglise cathédralle fust robbé avec le vasseau où il estoit, et, le landemain, elle fut trouvée derrière le M^e^ autel, et le vasseau perdu, sans qu'on ait jamais peu sçavoir qui l'avoit prise; dont, le mesme jour, en joie et allégresse de la perte recouverte, fut faicte procession générale.

1615.

L'unziesme jour de may mil six centz quinze, jour de feste Sainct Gengoulx, les vignes furent gellées.

Le jeudy suivant, quatorziesme dudict mois, les vignes du devant de la coste St-Michiel, depuis le bas jusques en hault, touttes gellées.

En l'an susdict fut donnée permission par Monseigneur l'évesque (Jean des Porcelets) de manger du frommage en caresme.

1616.

En ladicte année, le sixième juin, jour de feste Monsieur St Claude, ariva une grande grelle environ les deux heures après midy, qui fist grand dommage sur les biens de la terre et plusieurs belles verrières des églizes, notamment à St-Estienne.

En cest année ariva Monseigneur de Guise à Toul, accompagné de grand noblesse, et avoit dix mil hommes d'armes qu'estoient logés tant à la ville qu'au faubourg de ladicte ville et villages d'aulantour; et y avoit deux pièces de canon posées à la croix Baillivi, et s'y faisoit un corp de garde suisse.

Un dimenche fut tué un reistre du régiment de Monsieur

le compte Raingrave par un des gens de Monseigneur de Guise, en ladicte ville, proche le pont des Cordelliers.

1617.

En ladicte année, les flambeaux furent prins au lieu des torches pour conduire le St Sacrement ez processions généralles.

En ladicte année, Mesire Jean, prebtre, demeurant à Offraucourt, aagé de plus de soixante et dix ans, auroit esté pris et appréhendé au corps, conduict ez prisons de l'évesché, où il auroit esté quelques temps, et pendant ce l'on auroit instruict son procès, pour lequel il auroit esté attain et convaincu du crime de sortilége, pour réparation duquel il auroit esté condamné (en premier lieu) à estre dégradé, ce qui auroit esté effectué au cloître de l'église Monsieur St Mansuy, et depuis conduict audict lieu d'Offraucourt par les gens de justice, où estant, son corps auroit esté ars et bruslé et réduict en cendres. A laquelle exécution se seroit trouvé grand nombre de personnes des environs dudict Offraucourt.

En ladicte année, Claudon, nommée la petite femme, auroit esté bruslée pour crime de sortilége, son corps ars, bruslé et réduict en cendres au signe patibulaire.

En ladicte année, Lucye, femme à Nicolas Prévost, auroit invité et ensuivy son marit, et à cest effect fustigée sous la custode pour avoir commis plusieurs abus en sa charge de revenderesse, dont elle auroit esté plainement convaincue.

En ladicte année, François Guillaume ayant esté banny et exilé de la cité pour avoir coùppé les arbres du jardin de Mangin le Moine, et ayant rentré dans la ville et enfrain le bannissement, auroit esté condamné par sentence à estre conduict par la ville la corde au col, à l'assistance du

Me des haultes œuvres; ce qui auroit esté effectué, et banny à perpétuité.

1618.

En ladicte année sont arrivées plusieurs choses mémorables, entre autres, Claude Picquot et son fils, tailleurs d'habitz, ont eu grâce de Monseigneur l'évesque, l'un pour avoir tué un sien aprantif d'un coup de coutteau, l'autre pour en avoir frappé un bourgeois.

Sont esté exécutés et bruslés Forin, vascher, la femme Nicolas Thomas, vaschère, Marguitte Six-Deniers, la Simonotte, Piérot Bourguignon et le maire Andréas, jadis de Bouveron, convaincus du crime de sortilége; entre lesquels ledict Andréas estimé riche de cinquante mil frans.

Le vingtiesme septembre audict an, s'est faict un combat par rencontre entre le Sr La Vallée, un nommé le Tartare, tenantz le party de M. le baillif La Vallée, et M. de Seraucourt, contre le Sr de Beauséjour, gentilhomme, un Maure, le portier et le crédancier de Monseigneur l'évesque, à cause de quelque procès qui estoit entre eux; auquel combat ledict Sr de Beauséjour fut blessé de quinze coups d'espée et en mourut deux jours après. Ledit Tartare ayant esté apréhendé et mis en garde à deux soldatz, évada la nuict et descendit par la muraille.

1619.

Au commancement de leurs années, et à la fin de l'année 1619, le ix novembre, fut exécutée par feu et pour sortilège Pierrette Liénard, femme à feu Cretel, vigneron, résidant en ceste cité, conformément à l'accusation que le devant dict maire Andréa avoit faict de l'avoir veue alant au sabat; de quoy elle fust prévenues et convaincues.

1620.

Au mois de may 1620 arrivèrent à Toul les sieurs duc d'Angoulesme, comte d'Auvergne, son filz, le sieur de Béthune et Mr Dépréaux, ambassadeurs extraordinaires envoyé de la part du Roy, tant vers l'Empereur qu'autre prince de la Germanie; ayantz iceulx des équipages fort suberbes.

Le dernier may 1620, sur les dix heure du soir, au couvant des Cordelliers de ce lieu, par l'accidant d'une chandelle allumée qu'estoit à la chambre du portier, le feu s'aluma en icelle et brusla la plus part du bastiment et dortoir du costé vers le prayés jusques à six chambre de longueur et deux de large, et fust sy bien secourus qu'il ne se pouvoit mieux, sans quoy ledict feu menassoit la ruyne totalle dudict couvant.

Le xje juillet, la porte Malpertuis se trouvèrent ouvertes commenceant drès le jer guichet jusques à la dernière planchette, dict le petit pont levies hors de la ville, au temps mesme qu'il y avoit discors entre le Roy et la Royne mère, les Srs d'Espernon et autres tenantz son partie.

Le landemain sortirent hors de la cité dix compagnies du régimant de Piedmont qui y tenoient garnison drès la Stc sepmaine précédante.

Le landemain, xiije juillet, entrère en la cité cinq compagnies du régimant du sieur de Waubecourt, et fast, incontinant après leurs antrée, la poterne murée et ledict pont rompus; qui en sortirent le xviije aoust suyvant et ne retornèrent que le 24e septembre suyvant.

Et n'y avoit lors autre garnison en la cité que la compagnie du gouverneur, qui estoit encor le plus souvant absente, occupée à chasser le reste des trouppes de Mr le

Ringrave, qu'avoient esté licenciées en la cité; qui fust cause que les subjectz, tant de l'évesché que du chapitre, en receurent de grandissime foulle et ruyne.

Le vendredy, vij^e aoust 1620, fust donnée en ceste cité une faulse alarme qui fust sy violante qu'il n'est de mémoire d'homme avoir veue chose semblable; et fust environ les onze heure du soir, la cloche sonnant à St-Estienne, et les tambours, tant de la ville que des soldatz, battans, les chaînes tendues par tout, les feux en grand quantité, les bourgeois, chanoines et autres ensembles, les soldatz tout en armes, tant par la ville que sur les murailles; et dura ceste alarme jusques au jour.

Le xvij^e aoust 1620, lettres arrivèrent en la cité de la paix entre le Roy, la Royne, sa mère, et les princes et seigneurs tenant son partie; en joye de quoy fuct faicte procession, à six heure du soir, à l'entour du cloistre St-Estienne.

Au moy de juillet précédant fust faict une compagnie de jeusne filz de la cité, et eurent pour capitaine le Sr Estienne Bichebois, recepveur pour l'année, Jean Le Liepvre lieutenant et Belprey enseigne, et le xxij^e dudict moy, y eust un desdicts jeusne filz, enffant de François Vincent, arquebusier, tué d'un coup de mousquet en faisant l'exercice.

1628.

Au mesme temps de nostre institution fuct faict un jubilé universel par tout le diocèse de cest évesché, qui auroit commencé le premier octobre et continué l'espace de quinze jours, à ce d'invocquer les bénéfices de l'ayde de Dieu pour la manutention et accroissement de l'Eglise S^te et catholique et nécessités d'icelle, pour la conservation du Roy et de son estat; pour lequel obtenir il fut exorté à

tous de jeusner trois jours, asçavoir mécredy, vendredy, et samedy, puis se communier. A raison duquel fut faicte une procession générale aultant célèbre que dévote, où fut porté le très-auguste et vénérable Sacrement par R^d Monsieur Hordal, grand doyen; où assista tout le clergé, tant de la ville que les sieurs des couventz des faulbourgs en fort bel ordre, aussi tout le peuple, porté d'un zèle de dévotion aultant fervent que l'on ayt oncques veu; et pour station la Cathédrale fut destinée.

Le douzième dudict mois d'octobre, fut faicte une aultre procession générale, à heure de vespres, tant pour la prospérité du roy régnant, Louis le Juste de Bourbon, roy de France et de Navarre (que Dieu conserve par sa grâce!), en signe de resjouyssance de la deffaicte et heureuse victoire obtenue sur l'armée angloise, en l'isle de Rey; en iaquelle fut de mesme porté le St Sacrement par ledict R^d sieur Hordal, où assista tout le clergé et tous les ordres comme à la précédente nous, enquerreurs, avec chacun un, flambeau allumé en main, de parte et d'aultre du vénérable St Sacrement. Après laquelle procession se commencèrent en ladicte cathédrale les prières des quarante heure à ce qu'il plaise à Dieu tendre la main au Roy, l'assister de ses grâces et venir à chefz de ses bénites et heureuses entreprinses pour le repos de l'estat de la France et extirpation des hérésies et adversaires de la foy. Ausquelles prières commencèrent ledit vénérable Monsieur Hordal, grand doyen, et Monsieur Midot, grand archidiacre, premiers du clergé; Monsieur de Jubainville et Monsieur Cailler, premiers de justice, et nous, enquerreurs immédiat, après le corps du Magistrat.

Incontinent après ledit jubilé et lesdictes prières achevées, arrivèrent les heureuses nouvelles de la réduction de

la ville de la Rochelle à l'obéissance du Roy; laquelle ayant soustenu par l'espace d'un an entier le siége de son armée royalle, tant sur terre que sur mer, finalement seroient ses rebelles Rochellois estez contrainctz se rendre, non par le moyen des fortz et contrebatteries y faictes, mais par le moyen d'une digue artificiellement et industrieusement faicte sur mer par permission divine et de l'invention d'un Lorrain (comme l'on dit)[1]....

Le treizième dimanche dudit mois d'octobre, seroit survenu une si forte gellée, que toutes les vignes basses, tant du ban de ceste cité que des environs, seroient estez gastées, et mesme ce qui auroit resté aux vignes haultes n'auroit venu à maturité et perfection, ains demeuré comme verjus, qui n'estoient encore achevé de couper à la St-Martin, et pourquoy l'on seroit estez contrainct les piler avec des pilons, et ce qui en auroit procédé se seroit corrompu et gasté sur la fin de l'année dans les tonneaux, en telle sorte que plusieurs seroient estez contrainctz le getter pour n'en pouvoir user; d'où seroit ensuivy que le pauvre peuple se seroit trouvé fort nécessiteux et en arrier, et notamment les pauvres vignerons, à raison de la chèreté du bled, vallant unze et douze frans le bichet; et se fût vendu davantage n'eust esté la diligence et bon debvoir qu'aurions apporté à la police et empesché les monopoles. Le vin de l'année précédente 1627 se seroit vendu huict, neuf et dix gros, et celuy de Barrois ung franc, à raison de quoy aucuns se seroient ingérez s'en aller en Bourgongne querre

1. Jean Thiriot, né en 1590 au village de Vignot, près de Commercy, et qui, sous le titre modeste de maître maçon, fut réellement un habile ingénieur. Il construisit, sur les plans de Clément Metezeau, de Dreux, l'immense digue qui empêcha la flotte anglaise de ravitailler la ville de la Rochelle.

du vin, qui se seroit vendu seize, 18 et xx gros le pot, voir mesme passé jusques à deux francs.

Le jour St-Martin, en signe d'allégresse et de resjouyssance de la prinse et réduction de la ville de la Rochelle, se seroit faict une procession après vespres allentour du cloistre de la cathédrale, qui auroit passé par la rue d'Emmy-Chastel. Les compagnies bourgeoises en armes qui bordoient les rues où passoit ladicte procession, au retour de laquelle fut chanté le *Te Deum* à deux chœurs, l'orgue et grosse cloche sonnantes avec touttes sortes de mélodies. L'office de l'église achevé, furent lesdictz bourgeois conduictz par les capitaines à la place St-Gengoul où estoient préparez des feuz d'artifices et une burre dressée ; pour laquelle allumer fut présenté au sieur Charles Baillivi, lors Me eschevin, ung flambeau allumé, qui en déféra l'honneur à Monsieur de Boulays, lieutenant de Monsieur de Vandy, gouverneur pour Sa Majesté en ce lieu ; où en mesme temps se fist une salve de mousquetades par tous les bourgeois, fort dextrement, sans que, grâces à Dieu, y en ayt eu aucuns des blessez. D'aultre part joüoit le canon, qui, à cest effect, estoit monté sur la muraille. Et de suitte se chantoit des louanges en musicque sur les tours de St-Estienne, qui continuèrent jusques à huict heures en la nuict, avec des feus de joye, tant devant l'église St-Estienne qu'en aultre part, le tout en resjouyssance de ceste heureuse victoire.

En mesme temps survient une violente contagion en la ville de Lion, où seroit esté faict nombre de soixante et dix milles personnes morts; auquel lieu plusieurs de ce pays s'y seroient acheminé pour s'y habituer et repeupler ceste ville.

Le douzième novembre, au logis de la vefve le Sr Bernard Fleutot, seroit esté trouvée la servante du logis tombée d'une fenestre d'en hault en la cour et tuée.

Le quatrième janvier 1629, une nommée la grande Nicolle, originaire de ce lieu, résidante à Fontenoy, fut fustigée en ce lieu pour cas de furt et larcin, puis conduite par l'exécuteur de justice, qui l'auroit fouettée soubz la custode, hors la cité.

Le dixseptième dudit mois de janvier, seroit de mesme esté fouetté soubz la custode Jean Burlicot, natif du bourg de Flavy le Marteaux, près Noyon en Picardye, connu coupeur de bources.

Le vingt-unième avril, ung petit garçon âgé de treize ans environ, nommé Nicolas Héroddé, natif des Grandes Chappelles, près de Troye en Champagne, seroit esté de mesme fustigé soubz la custode comme coupeur de bources.

Et d'autant que les vendanges de l'année 1628 seroient estez moindres, et n'y avoir homme vivant qui en ayt veu de telles, nostre Dieu nous auroit, par sa grâce, rescompensé par les suivantes 1629, par une température d'air aultant propre que soubhaittable, qui auroit continué tout le long de l'année, si que, par ce moyen, vendanges se seroient faictes deux fois en ung an, et où le vin de la précédente estoit si moindre qu'on n'en pouvoit user, celuy de la séquente 1629 aultant bon et aggréable qu'on le sçaurait soubhaitter.

1632.

En l'année 1632, le Roy très-chrestien Loys XIIIe vient à Metz où il fut visité par Charles iij^e^ (IV), duc de Lorraine, lequel donna contantement à Sa Majesté et retourna à Nancy; et le Roy ayant envoié son armée en Allemaigne, s'en retourna aussy à Paris. Peu de temps après, lediet duc de Lorraine voiant le Roy retiré en France et son armée en Allemaigne, au préjudice des traictés, accords et promesses

faictes au Roy, s'arma et signa la ligue avec l'Empereur, le Roy d'Espaigne et autres, qui donna subject au Roy de rappeller l'armée qu'il avoit envoié en Allemaigne, conduitte par messieurs les mareschaulx de La Force et des Fiatte, pour venir en Lorraine; et arriva ladicte armée à Villey-St-Estienne le dimanche vingtième juin de ladicte année 1652, avec quatorze pièces de canon, où elle fut campée jusques au 23e, auquel jour l'armée passa la rivière et fut campée entre Gondreville et Velaine, saulf deux régiments qui demeurèrent audict Villey pour garder le canon jusques au lendemain; pendant lequel temps ledict seigneur mareschal des Fiatte vient à Toul et y fut receu honorablement, ayant le canon tiré et les bourgeois esté en armes; et en partit ledict jour 23 pour aller à l'armée. Le 25 suivant, Monsieur le mareschal de La Force vient aussy en ce lieu de Toul; qui fut receu comme ledict sieur des Fiatte; et le Roy arriva à Liverdun, d'où il partit le 27, et s'en alla au Pont-à-Mousson, et envoia son armée, conduitte par Monsieur des Fiatte ès environs de Nancy, comme à Frouart, Champigneulle et autres, sauf qu'il donna quelques trouppes, tant de cavalerie que d'infanterie, audict sieur mareschal de La Force pour suivre Monsieur, frère du Roy, qui faisoit des merveilles en France avec quatre mils chevaulx.

Son Altesse de Lorraine voiant ses approches, et sur le point d'estre assiégé dedans la ville de Nancy par une puissante armée, envoia vers Sa Majesté, et après plusieurs voyages, enfin, il laissa pour gage de sa fidélité les places de Dun et Stenay en ottage, et Clermont au royaume, moiennant la somme de sept centz mils livres, et en oultre Monsieur le cardinal de Lorraine, moiennant quoy l'accord fut arresté.

Ceste armée apporta une grande cherté en ce lieu, où se cuisoit partie du pain de munition et jusques à huict mils rations par jour, chacune ration de vingt quattre onces; et continua ladicte munition depuis le vingt deuxième juin jusques au 8 juillet suivant.

Le 26 juin, Madame de La Force et Madame de Feuquières viendrent en ce lieu, comme aussy le nonce du pape, les ambassadeurs de Venise et de Savoye et le général des frères prescheurs.

Le 7e de juillet, le Roy partit du Pont-à-Mousson et print le chemin de St-Mihiel pour retourner en France, après néantmoins avoir prin possession des places cy dessus et y laissé garnison.

En ladicte année 1652, la ville fut quelque peu infectée de maladie contagieuse et beaucoup moins que celle 1650...

En ladicte année 1652, le 6 juillet, mourut le sieur Louviot, advocat et eschevin en ce lieu, et entra en l'office d'eschevin le sieur Clouet, Pantaléon, aussy advocat, lequel estoit enseigne en la compagnie du sieur Nicolas Lopinet, marchand, et du Magistrat; et dont, pour faire un autre enseigne, y eut grande difficulté et débat en ce que ledict Lopinet, capitaine, justice et conseil assemblé, nomma François du Plessis, advocat, et Jean Colliot, marchand; chose inaccoustumée, et partant, pour faire l'élection de l'enseigne, il convient colliger les voix, lesquelles estoient briguées par les parties également puissantes, bien apparentées et alliées, où nous assistasmes et donnasmes nos voix, ainsy comme ceulx du conseil; lesquelles voix se trouvèrent égalles. Et sortit-on de l'Hostel-de-ville où on retourna le landemain pour faire ladicte élection. Néantmoins, partie de ceulx qui tenoient le party dudict du Plessis ne s'y trouvèrent, à raison de quelque différent; si feirent

ceulx dudict Collot, lesquels ayans plus de voix en la justice qu'au conseil, remonstroient que c'estoit à la justice à faire ladicte élection, et que ceulx du conseil, ny les enquerreurs, n'avoient voix en pareil faict; subtilité grande, d'aultant qu'ils auroient ruiné l'authorité des enquéreurs, nous quatre restans, Thiéry Pigot estant desjà mort, et avions donné nos voix audict sieur du Plessis. Toutesfois, nous monstrasmes à ces personnages perturbateurs que nos voix auroient lieu. Et ce faict, les absens appellés, entre autres monsieur Hennard, lors maistre eschevin, on feit l'enseigne par le sort en deux billetz mis dans un chappeau; et tomba le bonheur sur ledict Collot, et fut enseigne. Pour ce subject y eut grand bruit entre le Magistrat, jusques à là que quattre capitaines remercièrent messieurs et rendirent leur charge de capitaine. Toutesfois cela ne tient, et y continuèrent depuis.

Pendant l'année de nostre institution (dit un des enquéreurs de 1632), la maladie contagieuse continua en ceste cité jusques au commencement de décembre. Pour les vendanges, elles ont esté tardives pour les raisins n'estre en maturité à cause du mauvais temps qui les en auroit empesché, tantost par pluyes, vents, gellées, froidures et autres accidens qui leurs auroit arrivé, de sorte que les vins auroient esté grandement vert et à moictié vergus, qui auroit faict doubler de prix le restant des vins vieu, et au lieu d'un gros que l'on payoit auparavant du pot, il en a faillu payer sept à huict des vins ordinaires du pays, et (*sic*) esté plus chers n'eust esté le recouvrement des vins de Bourgongne en fort grande abondance. Nonobstant quoy les vins et touttes autres choses n'auroient laissé d'estre fort chers et l'année fort rude, principalement à nous enquéreurs. Nous passerons le reste soub silence, avec espérance

que doresnavant le temps sera plus commode et favorable aux biens de la terre, et commencerons à parler des heures et malheurs qui ont arrivés pendant nostre année.

Au mois d'octobre, la Lorraine a faict grand perte et a esté fort affligée par la mort de Monsieur le duc de Vaudémont.

Au mois de décembre, Messieurs de la ville auroient obtenus par arrest de la Court de Parlement contre Me Claude Praly, apoticaire, que touttes les pièces, soit artilleries, fauconnaux, arquebuses à crocqs grosses et menues, et autres armes appartenans à la ville, desquelles il s'estoit saisy pendant les guerres, qu'il les rapporteroit et remettroit entre les mains du Magistrat. Suivant quoy, touttes lesdictes pièces auroient esté rendues et remises au magasin de la ville.

Le quatriesme febvrier (1633), Monsieur de Frequière, gouverneur de ceste cité, fit son entrée en qualité de lieutenant de Roy. La bourgeoisie fut au devant de luy en armes, et luy fut faicte grand honneur.

Au mois de mars, Madame de Frequière fit son entrée en [ceste] cité. La bourgeoisie sortit de la ville en armes, et luy fust faicte grand honneur.

Au mois de juin, le Roy auroit estably un Parlement en sa ville de Metz.

Audict mois, les Srs Dominicque Louys, Claude Doyen et Joseph Mengeot, retornant de Nancy pour venir à Toul, furent attacqués au bois de Haye par trois voleurs bien montés, le pistollet à la main, et après leur avoir pris leur argent, ilz tuèrent lesdicts Dominicque Louys et Claude Doyen, sans néanmoings donner aucun coups audict Mengeot.

Au mois de juillet, le Roy, voiant et recongnoissant la

variété et peu d'asseurance de Son Altesse de Lorraine, et qu'au préjudice des traictés et accordz faicts avec luy l'année dernière, il ne laissoit pourtant d'armer et se fortiffier tousjours dadvantage en ses places, les munissant de touttes sortes de munitions nécessaires à la guerre, ayant faict levée de toutte ses forces montantes à quelques sept à huict milz hommes, tant cavaillerie que infanterie, ce qui auroit occasionné Sa Majesté à luy envoyer Monsieur de Gueron en ambassade pour le faire promptement désarmer et sçavoir le subject de ses armes; nonobstant laquelle ambassade, il n'auroit laissé de plus en plus à armer, ce que voyant Sa Majesté, il auroit commandé à Monsieur de St-Chaumont d'entrer en Lorraine avec son armée composée de quelque huict ou neuf milz hommes avec quatre pièces de canons, lequel, à mesmes temps, avec son armée, s'auroit ageminé et se campé au bourg St-Nicolas, attendant nouvaux ordres. Son Altesse, voiant sa perte et ruyne totale et évidente de son pays, auroit envoyé Monseigneur le cardinal de Lorraine, son frère, en ambassade auprès du Roy pour le disvertir de venir en Lorraine, et traicter la paix en son nom; ce que toutes fois il n'auroit peu faire, et faict plusieurs voyages inutiles à ce subject, tant que, deux jours après, mondit sieur de St-Chaumont eust ordre de charger les trouppes de Lorraine s'il en trouvoit, et blocquer Nancy, ville capitale de Lorraine; ce qu'il fit aussytost vers le commencement du mois d'aoust, et vers le quinziesme dudict mois, le Roy s'auroit acheminé à St-Nicolas avec une armée de vingt milz hommes, et s'y campé deux jours entiers, puis auroit deslogé avec son armée et se campé de nouveau au village de la Neufve-Ville, distant d'une lieu de Nancy, où estant, il auroit faict faire les approches et serré la place de plus près, donnant à chacque

régiments et compagnies de cavailleries ordre pour leurs logements et gardes, faisant faire des forts tout autour de la place, distant d'icelle d'un quart de lieu et demye lieu à la ronde, avec des lignes de communication qui joignoit lesdits forts, tous fossoyés à l'entour, tellement que personne ne pouvoit sortir ny entrer dans la ville, faisant faire une digue et retenue d'eau à la rivière pour faire une reculée d'eau et en couvrir toutte la campagne d'environ sept à huict piedz de haulteur au plus hault lieux; ce qu'entendant Son Altesse et voyant son pays ruiné et perdu, son secours deffaict et les grandes forces et puissances du Roy, il auroit, par tout moyen, taché de moyenner la paix et d'appaiser le Roy et faire quelque appoinctement avec luy; ce qu'il auroit faict par l'entremise de Monsieur le Cardinal et donné au Roy tout ce entièrement qu'il a demandé et désiré, signamment sa ville de Nancy pour quelques années, et y mit six milz hommes en garnison, tant cavailleric que infanterie, et y faict son entrée le vingtiesme de septembre.

Le quatorziesme septembre, la Reyne fist son entrée en ceste cité. La bourgeoisie fust au devant en armes, et luy fust faict grand honneur; laquelle séjourna en ceste cité sept à huict jours, jusques à la réduction de Nancy.

Le vingt sixiesme septembre, la Reyne auroit party de ceste cité et s'en seroit allée à Nancy où elle auroit faict son entrée le mesme jour.

Le premier octobre, le Roy s'estant asseuré entièrement de la Lorraine et mis garnison en touttes ses places, auroit party de Nancy et s'achemina et fit son entrée le mesme jour en ceste cité avec la Reyne, y disna, puis en partit encore le mesme jour et s'en alla à la gitte à Commercy,

et la Reyne partit seulement de ceste cité le landemain.

. . . . . .

Le septiesme octobre, Monsieur de La Force auroit arrivé en ceste cité avec grand nombre de noblesses, ayant avec luy deux cornettes de cavailleries.

En ladicte année 1633, Messieurs du Parlement de Metz y firent leur antré. Incontinant après auroient envoyés quelques conseillers en ce lieu de Toul pour faire sçavoir aux citoyens dudict lieu la volonté du Roy; lesquels auroient faict assigner Messieurs du conseil, Messieurs du Magistrat, les eschevins et enquéreurs à comparoistre au Gouvernement à heure de neufz du matin, auquel temps le conseil du seigneur évesque auroit esté aboli.

1634.

En l'an 1634, le duc Charle de Lorraine auroit donné sa duché à son frère Nicolas François, cardinal de Lorraine; lequel duc Charle, après avoir levé tout l'or et l'argent à luy possible, auroit se retiré avec quelques neufz cens cavalliers auprès de l'Empereur. Incontinent après son départ, Mr le cardinal de Lorraine auroit se retiré à Lunéville avec sa belle sœur, où il l'auroit appousé; lesquels, aussitost la nouvelle venue en France, auroient esté pris par Monsieur le maréchal de La Force et menés à Nancy, d'où, quelques temps après, ils auroient s'évadé en abit desguisé, sçavoir le prince François en vigneron et la princesse en manouvrier. Auparavant ce, la femme du duc Charle s'auroit mis soub la protection du Roy; et peu après le despart du prince François, le Roy l'auroit faict mener en France avec une belle assistance; le conducteur estoit Monsieur le compte d'Arpagot. Pendant ce, Monsieur le maréchal de La Force auroit assigé Biche, ville du duc de Lorraine. Le

siége y auroit esté devant par l'espace de quelques huict jours, dans lequel temps elle auroit reçu garnison du Roy. De là mondict sieur le maréchal de La Force auroit menné partie de son armée devant La Mote, devant laquelle ville le siége y auroit demeuré environ trois mois, et jusqu'à ce qu'on auroit faict jouer une minne dont elle auroit faict une grand brèche. Devant laquelle ville, entre plusieurs aultres de marque, Monsieur le chevalier de Ste-Terre (Senneterre) auroit esté tué. Le gouverneur de La Mote, appelé Monsieur d'Ich, auroit esté tué d'une esclat d'une pierre par ung boulet.

En ladicte année 1634, le Barrois auroit esté réuny à la coronne.

Au mois d'octobre 1634, Monsieur le mareschal de Breset arriva à Toul sur les quatre heure et demy du soir; là, ce pendant qu'il soupoit, l'on tira les canons, et le lendemain il demeura icy par tout le jour. Ce pendant les jeunes hommes de la ville luy firent l'honneur.

Au mois de novembre 1634, Monsieur de Roam arriva à Toul. L'on luy fist de mesme qu'à Monsieur le mareschal de Breset, et mesme fust conduictz par six bourgeois à cheval jusque à Nancy, avec les six archers de la ville.

En ladicte année 1634 fut commancée une citadelle à Nancy de l'ordonnance du Roy et Monsigneur de Brasac pour gouverneur.

Le saizime juillet 1635, Monseigneur le cardinal de La Vallette arriva à Toul avec une armée de dix mil homme d'infantery et huict ou dix cornette de cavallery. Ladite armée se camppa aux pret de la préry de St-Mansuy avec quatorze pièce de canon. Ledit S^r^ cardinal fit prendre deux pièce de canon de dans la ville de Toul, les deux plus belle qui y sette, et fit loger le régiment de Rembur de-

dans la ville de Toul, qui falut que les bourgeois les norisse deux repas; puis ladite armée s'en alla camppé en l'en tour du Pont à Mouson, dont il fir grand domages.

Le sixiesme juin, an susdit, le chanselier des Suédois est arrivé à Toul et y a couché avec grand treyn, et s'en alla en France.

Le douziesme juillet, an susdit, le colonelle Alstringue (ou Alftrinque) est arrivé à Toul et s'en est allé en France.

1681.

En l'année mil six cens quatrevingt et un, le quinzisme aoust, Messieurs les Me eschevin et eschevins assistèrent à la procession revestus de leurs robes et tocques, pour honnorer ce sainct jour; qui fust la première foys qu'on ayst jamais portés ces sortes d'habitz en ceste ville pour distinguer les magistrats des autres peuples...

L'an mil six cens quatrevingt-deux, la nuict d'entre le onziesme et le douziesme may, une heure trois quartz du matin, il y eust un terrible tremblement de terre qui s'estendit bien loing. Il n'y eust, Dieu mercy, aucun dommage en ceste ville, mais en celle de Remiremont beaucoup, et ledict tremblement continuat audict Remiremont pendant plusieurs jours.

La mesme année que dessus, le troisiesme septembre, jour St-Mansuis, entre trois et quatre heures après midy, toutes les vingnes du ban de ceste ville furent grellées, tellement qu'on ne fist que très-peu de vendanges, et les vins des lieux circonvoisins non endommagés furent ceste année très-vers.

Strasbourg, la mesme année, au mois de septembre, fust mis en l'obéissance du Roy, lequel passa pour aller audict Strasbourg. Sa Majesté, avec toute la maison royalle, cou-

cha à Void, le lendemain disna à Choloys. Messieurs de Viterne, Me eschevin, et Haussonville, eschevin, furent deputés pour aller complimenter Sa Majesté.

1685.

Messieurs de Viterne, Me eschevin, La Bussière, François Pillement, Louis Rehey, eschevins, Me Alexis du Pacquier, procureur syndicque, considérant, en l'année 1685, la nécessité pour la république d'avoir des sceaux pour remédier aux incendies qui pouvoient arriver par malheur en ceste ville, donnèrent leur requeste à M. l'intandant pour faire faire des sceaux de cuir bouilli, qui sont présentement au nombre de trente-six à l'Hostel-de-ville, sauf à faire faire des eschelles et crocs, suivant la permission quil leur a esté donnée d'en faire la despence.

1689.

En l'année 1689, l'Empereur et l'Empire, les Suédois, Danois, Hongrois, Espagnols, Hollandois et Anglois qui tenoient le partye du prince Guillaume qui avoit usurpé le trosne, ayant déclaré la guerre à la France, il s'est fait plusieurs bresches dans nos murailles, lesquelles ont esté réparées aux frais et despens de la ville : une grande bresche à la porte au Guet, une à la porte la Rousse, une troiziesme derrière Saint-Léon, et la plus grande à gauche de la porte Malpertuys, avec cette inscription gravée sur une pierre de taille :

« Muros diversis partibus dirutos, sumptibus civitatis » restauratos, horribili ingruente bello, anno Domini 1689. » Protegant Dominus et Regina pacis. Domino Joanni de » Biodos de Castaja, gubernatore ; magistratibus de Huz » (Me eschevin), Honsoville, Potier et Henry. »

1732.

Les vignes furent entièrement gelées du haut en bas le 27 avril 1732.

Aujourd'hui, buvant chopine
M. Liouville a fait la mine,
Mais Gassé[1], toujours en humeur,
Luy a dit : Tout beau, Monsieur,
Quoyque les vignes soient gelées,
J'en veut tirer ma raclée.

Le samedy trentiesme aoust 1732, Monseigneur Scipion Jérôme Begon, évêque et comte de Toul, fit l'ouverture du tombeau du Bienheureux Père Pierre Fourier, à Matincourt, et le dimanche, 7e septembre, on chanta le *Te Deum* à la Cathédrale et dans toutes les autres églises en action de grâces.

1757.

En juillet (le 29), les vingne du ban de Toul furent grelés. L'on a presque point fait de vendange cette année au deux cotte de la dit ville de Toul.

Le Baliage de la dit ville a esté construis dans cette année par le Sr Cherpy, antrepreneur.

1. C'était un sergent de ville.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE

D'ISRAEL SYLVESTRE,

PAR M. FAUCHEUX.

SUITE ET FIN.

(VOIR LES BULLETINS DE 1856 ET 1857.)

Cette pièce, numérotée 6, fait partie de la suite n° 67.

Il y en a trois états :

1er État. Avant toute lettre.

2e État. C'est celui qui est décrit.

3e État. Au lieu de Pierre Mariette, il y a Nicolas Langlois.

Le château de Chanteloup était situé près d'Arpajon, qu'on nommait Châtres autrefois, mais qui a changé de nom en 1721. Les Rois de France allaient quelquefois à Chanteloup pour y jouir de la vue de la campagne qui y est fort belle.

Dans l'article 6 du n° 67, on a imprimé par erreur Chartres, au lieu de Chastres.

187. *Chantilly.*

1. Veuë du Chasteau de Chantilly a dix lieues de Paris.
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis.
242 sur 134 de haut.

C'est une vue de Chantilly du côté de l'Etang.

2. Veuë du Canal de Chantilly du coste du jeu de paulme, a dix lieuës de Paris.
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis
242 sur 135 de haut.

3. Chantillj. Ce nom est en haut dans une banderole. A droite, on voit une femme voilée; à gauche le château.
71 sur 73 de haut.

Cette estampe a été gravée par Silvestre; elle fait partie de la suite n° 68.

4. Chantillj. Ce nom est en haut dans une banderole.
Sur la gauche de l'estampe, on voit un homme debout, appuyé sur le bras gauche.
71 sur 74 de haut.

Cette pièce a été gravée par Silvestre; elle fait partie de la suite n° 68.

Les jardins de Chantilly avaient été plantés par Le Nôtre.

188. *Chapelle des Bourguignons.*

Veue et Perspectiue de la Chapelle des Bourguignons.
Voyez Lorraine, n° 252.

189. *Charenton.*

1. Veües et Perspectiue du Village et du Pont de Charenton.
Israel ex. cum priuil. Regis. — 256 sur 120 de haut.
Cette estampe, numérotée 7, a été gravée par Goyran sur le dessin de Silvestre. Elle fait partie de la suite n° 50, où se trouvent décrits ses divers états.

2. Veües et Perspectiue du Pont, et du Temple de Charenton.
Israel excudit cum priuil. Regis. — 256 sur 120 de haut.
Cette estampe, gravée par Cl. Goyran sur le dessin de Silvestre, est numérotée 8. Elle fait partie de la suite n° 50, où l'on trouvera la description de ses divers états.

190. *La Charité.*

La charité. La Ville de la Charité est tres-ancienne; elle est depuis un long temps en grande consideration, son Pont de pierre sur la Loire estant un passage jmportant pour la communication de plusieurs prouinces, le bastiment du Prieure qui est un des plus considérables de france, porte les marques de la première fureur qu'a cause l'heresie, son Eglise qui estoit des plus grandes de ce Royaume fut si mal traité, qu'il faudroit plusieurs années d'une paix abondante pour la remettre dans sa première beauté.

L'inscription a trois lignes; à gauche, on lit la même inscription en trois lignes latines. Au milieu, il y a une suite de renvois de A a D.

De Lincler (delineavit) Siluestre sculpsit. cum priuilegio Regis Mariette excud. Parisijs. — 820 sur 205.

Cette estampe est en deux planches.

On en connaît deux états :

1er État. Avant le nom de Mariette.

2e État. Avec le nom de Mariette ; c'est celui qui est décrit.

De Lincler avait la planche.

191. *Charleville.*

Veüe de la Citadelle de Montolinpe a Charleuille
Siluestre delin — 162 sur 94.
Pièce gravée par Fr. Noblesse.
Elle fait partie de la suite n° 26.

192. *Grande Chartreuse.*

1. Veuë de la grande Chartreuse.
69 sur 85 de haut.
Cette pièce, qui a été gravée par Silvestre, fait partie de la suite n° 72.
2. Veüe de la Grande Chartreuse pres Grenoble
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par (N.) Perelle.
Auec priuilege du Roy Chez Pierre Mariette.
317 sur 219.
Cette estampe, numérotée 4, fait partie de la suite n° 73.
3. Veüe de la grande Chartreuse
Israel Syluestre In et fe A. de Fer ex cum priuil
251 sur 118 de haut.
Cette estampe, numérotée 3 au bas à droite, fait partie de la suite n° 21. On la trouve de deuxième état, avec Le Blond ex.

193. *Chavigny.*

Veuë et Perspectiue du Chasteau de Chauigny en Touraine, appartenant a Monsieur de Chauigny Secretaire d'Estat, sur la conduitte, et desseing de Monsieur le Muet Architecte.

Israel ex. — 253 sur 135 de haut.

Silvestre a gravé le paysage et les figures ; le reste a été gravé par Marot, sur le dessin de Silvestre.

Cette pièce fait partie de la suite n° 61.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex., on lit : Daumont ex.

194. *Chilly.*

Veue et Perspectiue du Chasteau de Chilly appartenant a Madame la Mareschalle d'Effiat, a quatre lieues de Paris sur le chemin d'Orleans.

238 sur 121 de haut.

Cette pièce a été gravée par Silvestre, avant 1655; il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ*, de M. Zeiller.

L'architecte de ce Chateau a été Jacques le Mercier et les plafonds ont été peints par Simon Vouet.

Le poëte Chapelle avait une maison à Chilly et il y passa les dernières années de sa vie.

195. *Clermont en Barrois.*

Vue de la ville de Clermont en Barrois.

Estampe gravée par Noblesse, sur le dessin de Silvestre, selon Mariette; je ne l'ai pas vue.

196. *Clermont en Dauphiné.*

La Tour de Clermont en Dauphine apartenant a Monsieur le Comte de Tonnerre.

Israel ex. — 165 sur 95 de haut.

Dans l'estampe, au bas à gauche, il y a : I.srae et un peu plus loin I. Siluestre In et fecit

197. *Clermont en Picardie.*

Veuë d'une Porte de la ville de Clermont en Picardie.

Israel ex. En haut dans une banderole, il y a : Siluestre sculp. — 73 sur 79 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 68.

198. *Clairvaux.*

Veuë de l'Eglise de l'Abaye de Cleruaux en Bourgongne.

Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis. — 245 sur 140 de haut.

199. *Clichy la Garenne.*

Veuë de l'Eglise de Clichy la Garenne, a une lieuë de Paris.
Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Reg.
161 sur 76.

Dans l'estampe, au bas à droite, il y a : Siluestre fecit.

On connait trois états de cette pièce :

1er État. On lit au bas, à gauche, Israel Siluestre fecit.

2e État. A gauche, au-dessus d'Israel Silvestre fecit, il y a Elisabeth Cuuillier, delen. et, à la suite d'Israel Siluestre, il y a : 1654. L'année 1654, est très faiblement tracée à la pointe sèche.

3e État. Comme le second état, mais l'année est effacée.

Cette pièce fait partie de la suite n° 51. Il y en a une copie hollandaise, dans le sens de l'original ; à droite il y a le n° 10. Voir les nos 275 et 290.

200. *Coffry.*

1. Chasteau de Coffry (près Liencourt). Même inscription en latin.
   Siluestre sculp. Israel excudit cum priuil. Regis. — 241 sur 128.
   Cette pièce fait partie de la suite n° 230.
2. Perspectiue de l'allée qui va au Chasteau de Coffri
   Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis. 247 sur 139.
   Cette pièce fait partie de la suite n° 230.

201. *Conflans.*

Veüe et perspective de la Maison de Conflans, a une lieüe de Paris.

Dédiée a Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime François de Harlay Archevéque de Paris, Duc et Pair de

France, Commandeur des ordres du Roy, Proviseur de la maison de Sorbonne et Superieur de celle de Navarre.

Par son tres humble Serviteur Israel Silvestre.

Aux Galleries du Louure avec Pri. du Roy.

504^{m} sur 386 de haut.

François de Harlay avait acheté cette Maison au Duc de Richelieu en 1672. Il y mourut en 1675, et la légua aux Archevêques de Paris ses successeurs. Les Jardins ont été plantés par André le Nôtre.

202. *Corbeil.*

Veüe du Pont, et du vieux Chasteau de Corbeil
Dessinée par I. Silucstre, et grauée par Perelle
Auec priuilege du R. chez Pierre Mariette.
156^{m} sur 114 de haut.

Cette pièce, numerotée 5, fait partie de la suite n° 58.

203. *Coulommiers en Brie.*

1. Veüe et Perspectiue du Chasteau de Coulommiers en Brie, appartenant a Monsieur le Duc de Longueuille. La belle Eglise, et le Couuent des Capucins, qui sont ioignant ledit Chasteau, donnent d'illustres marques de la pieté de Catherine de Gonzague Duchesse Douairiere de Longueuille.

   Israel ex. cum priuil. Regis — 248^{m} sur 138

   Le couvent des capucins est à gauche. J'ai vu sur une épreuve, et d'une ancienne écriture; « Cette vue est gravée à l'envers. »

   Cette estampe a été gravée par Marot, pour l'architecture, et par Goyran, pour le paysage, sur le dessin de Silvestre. Elle fait partie de la suite n° 62.

2. Veüe et Perspectiue du Chasteau de Coulommiers en Brie, du costé du Jardin, dont l'Architecture est des plus belles qui se voyent, tant pour sa grandeur que pour la quantité des figures qui l'enrichissent les auant

court et basse court, et le grand parc rendent le lieu très-magnifique.

Israel ex. cum priuil. Regis — 242^{m} sur 150 de haut

Estampe grauée par Marot, pour l'architecture, et par Goyran, pour le paysage, sur le dessin de Silvestre. Elle fait partie de la suite n° 62.

On connaît ces pièces sous deux états.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex, on lit : Daumont ex.

Madame de Lafayette a placé dans le château de Coulommiers plusieurs scènes de son roman de la princesse de Clèves. Il n'existe plus rien de ce château; il a été démoli vers 1740 par le Duc de Chevreuse; à cette époque, tout imparfait qu'il était, il avait déjà coûté plus de deux millions.

204. *Courance en Gastinois.*

1. Veuë du Chasteau de Courance en Gastinois. (Du coté de l'entrée). Israel Henriet ex. cum priuil. Regis.
246^{m} sur 132 de haut

Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

On en connaît deux états.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex, on lit Daumont ex.

2. Veue du Chasteau de Courance en Gastinois.
Israel Siluestre delin. et fe. Israel ex. cum priuil. Regis.
170^{m} sur 99 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 64. Il y en a une copie faite en Hollande; elle est dans le même sens que la pièce originale, mais d'une pointe plus sèche. Au bas, il n'y a point la signature de Silvestre ni l'excudit de Henriet. A gauche, il y a le n° 5, parce que l'estampe fait partie d'une suite de plusieurs pièces qui sont aussi des copies de Silvestre et qu'on trouvera décrites sous différens numéros. J'en ai vu une épreuve sur papier à la folie.

205. *Courses de Têtes et de Bagues.*

Courses de Testes et de Bague Faittes Par le Roy et par les Princes et Seigneurs de sa cour en l'année 1662.

Ægid. Rousselet Sculp. A Paris de l'imprimerie royale 1670.

Ces Estampes forment un vol. in-f°. avec une Préface de Perrault.

Le titre ci-dessus représente un buste de Louis XIV, avec une vue de la place Royale dans le fond; le tout gravé par Rousselet, d'après Silvestre. Cette pièce est en hauteur. — 262^{m} sur 400 de haut.

Il n'y a, dans ce volume, que les planches suivantes qui aient été gravées par Silvestre :

1. Marche des Mareschaux de Camp, et des cinq Quadrilles, depuis la grande place derriere l'hostel Vendosme, jusqu'à l'entrée de L'Amphiteatre. — 560^{m} sur 187 de haut.

   C'est le titre des pièces suivantes; il est dans un Cartouche de l'invention et de la gravure de Jean Lepautre.

2. Une planche au bas de laquelle il y a 37 renvois, sur 9 colonnes, du n° 1 au n° 37 inclusivement.

   N° 1. Partie du Palais des Tuilleries... n° 37. Deux Aydes de Camps. — Au bas on lit : dessigné et graué par Israel Siluestre. Auec priuilege du Roy. 1664.
   560 sur 185 de haut.

3. Une planche, au bas de laquelle il y a 19 renvois, de 38 à 56 inclusivement, sur 6 colonnes.

   N° 38. Deux Trompettes de Mareschal de Camp de la quadrille du Duc D'anguien... N° 56. Vingt quatre Pages du Roy.
   559^{m} sur 186 de haut.

4° Une planche, au bas de laquelle il y a 9 renvois, de 57 à 65 inclusivement, sur 4 colonnes.

   N° 57. Deux Escuyers... N° 65. les dix Cheualiers de

la quadrille du Roy, suiuis chacun de quatre Estafiers. 559m sur 183 de haut.

5. Une planche, au bas de laquelle il y a 13 renvois de 66 inclusivement à 78 inclusivement, sur cinq colonnes.

N° 66. Vingt Pages des Cheualiers... N° 78. Les dix Cheualiers de Monsieur, suiuis de quatre Esclaues. 581m sur 185 de haut.

6. Une planche, au bas de laquelle il y a 13 renvois, de 79 à 91 inclusivement, sur cinq colonnes.

N° 79 Vingt Pages des Cheualiers... N° 91. Les Dix Cheualiers de la quadrille du Prince de Condé suiuis chacun de quatre Esclaues. — 581m sur 185 de haut.

7. Une planche, au bas de laquelle il y a 13 renvois, de 92 à 104 inclusivement, sur 5 colonnes.

N° 92 Vingt Pages des Cheualiers... N° 104. Les dix Cheualiers de la quadrille du Duc D'anguien suiuis chacun de quatre Esclaues. — 559m sur 186 de haut.

8. Une planche, au bas de laquelle il y a 13 renvois, de 105 à 118 incl., sur 5 colonnes.

N° 105 Vingt Pages des Cheualiers... N° 118. Les dix Chevaliers de la quadrille du Duc de Guize, suiuis chacun de quatre Satyres. Vingt Pages des Cheualiers. 555 sur 181.

9. Comparse des Cinq Quadrilles dans l'Amphiteatre. dessigné et graué par Israel Siluestre. Auec priuilege du Roy.

775 sur 559 de haut.

41 Renvois, de 1 à 41 inclusivement, sur six colonnes.

10. Courses de Testes et Dispositions des cinq Quadrilles dans l'Amphiteatre première journée.

dessigné et graué par Israel Siluestre, auec priuilege du Roy. 1664.

42 Renvois de 1 à 42 inclusivement sur 6 colonnes — 760m sur 555 de haut.

11. Courses de Bague et Disposition des Quadrilles dans l'Amphiteatre. Seconde Journée.
dessigné et graué par Israel Siluestre. Auec priuilege du Roy.
41 Renvois de 1 à 41 inclusivement. — 762m sur 536.

Les autres planches qui sont dans le volume sont de F. Chauveau.

Il y a des épreuves avant la lettre des 11 planches ci-dessus. Les épreuves avec la lettre se trouvent encore à la chalcographie nos 2775, 2681, 2862, 2863. On les vend ensemble 15 f. 50.

On fit, en même temps, deux éditions de ce livre ; l'une en français, pour la France ; l'autre en latin, pour les pays étrangers. Les gravures sont les mêmes pour les deux ; cependant, celles de l'édition française ont été tirées les premières.

Voici le titre de l'édition latine :

Festiva ad capita annulumque Decurtio, a Rege Ludovico XIV. Principibus Summisque Aulœ Proceribus.

Edita anno MDCLXII. Scripsit Gallicè Carolus Perrault : latine reddidit, et versibus Heroïcis expressit, Spiritus Fléchier.

Parisiis e Typographia Regia. M.DC.LXX.

En 1699 on vendait, chez le sieur Sébastien Cramoisy, imprimeur du Roy et directeur de son Imprimerie Royale, « Le Grand Carrousel de l'année 1662 contenant 7 grandes planches, trente figures de personnages, des quadrilles, et cinquante devises pour 18 livres. Et l'édition latine pour 15 livres. »

Silvestre commença à graver ces planches en 1662. Elles ont été gravées pour le Roi et par son ordre.

206. *Croissy.*

1. Veue du Prieuré et Village de Croissy pres de St Germain en Laye apartenant à Mr Patrocle Escuyer ordinaire de la Reyne.

Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis
227m sur 150 de haut.

Cette pièce, qui a été gravée en 1654, fait partie de la suite n° 52.

Il y a des épreuves très-effacées.

2. Veuë de Croissj St Martin St Leonard a quatre lieuës de Paris, a Mr de Patrocles Escuyer ordinaire de la Reine Mere du Roy 1655.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis.
165m sur 96 de haut.

Cette Estampe fait partie de la suite n° 64. On en connait deux états.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Après Paris, il y a un point, au lieu d'une virgule; la date a disparu, les épreuves sont boueuses.

L'abbé de Vertot a été prieur de Croissy; c'est là qu'il a composé l'histoire des Révolutions de Portugal.

207. *Décorations des noces de Tétis.*

1. Decorations et Machines aprestées aux Nopces de Tétis, Ballet Royal; Représenté en la salle du petit Bourbon par Iacques Torelli Inuenteur, Dédiées à l'Eminentissime Prince Cardinal Mazarin.
(Même texte à gauche en italien.) — 235m sur 332 de haut.

Dans l'estampe, à droite, au bas, sur le socle d'une colonne, il y a : A Paris 1654; et à gauche la même chose en italien. Au fond il y a une vue du pont Neuf et des environs.

Sur l'eau, on lit : Siluestre deleneauit et sculpei.

Ce Ballet fut représenté sous la direction de Jacques Torelli de Frano, qui a été le premier en France qui ait fait représenter des opéras. — On remarque dans les-

tampe un faisceau de lumière partant des armes Royales ; il vient frapper les armes du cardinal Mazarin qui les réfléchit sur un groupe représentant les beaux arts.

2. Une estampe sur laquelle on voit, à droite et à gauche, deux fleuves couchés ; et à leur pied des nymphes prosternées qui viennent leur offrir des présens. Au milieu, un mont percé en voûte laisse voir une avenue. Sur ce mont, Apollon tenant une lyre est entouré des neuf muses. Au dessus d'Apollon on voit les armes de France supportées par des lauriers. A droite et à gauche sont des massifs d'arbres.

F. Francart del. I. Torelli in. I. Siluestre F.
300^{m} sur 230 de haut.

3. Une estampe, sur laquelle on voit:
A gauche, un centaure ; au milieu, six personnages qui dansent; et, dans le fond, une longue perspective en arcade.

F. Francar del. I. Torelli in. I. Siluestre f.
304 sur 228.

4. Une estampe, sur laquelle on voit,
A droite, Promethée, sur son rocher; au milieu, dix personnages tenant des massues; et, au fond, un temple. (Scène 3e).

F. Francar del. I. Torelli in. I. Siluestre F — 300^{m} sur 228.

5. Une estampe, sur laquelle on voit:
Dans le fond, vers la gauche, Neptune sur un char traîné par des chevaux marins ; à droite Tétis sur une conque; au milieu, au fond, le soleil qui se plonge dans la mer. (Scène 4e).

F. Francart del. I. Torelli in. I Siluestre F. — 305^{m} sur 235 de haut.

6. Une estampe qui représente :
A gauche, Junon dans un char traîné par des paons; sur le devant, il y a un groupe de sept personnages ; à droite,

une femme sur des nuages; en haut Jupiter lançant la foudre. (Scène 4e).

F. Francart del. I. Torelli in. I. Siluestre F. — 303m sur 226.

Dans l'estampe, en bas à gauche, on retrouve encore, en caractères à peine tracés, Silustre f.

7. L'olympe. Sur le devant, Hercule, ayant quatre personnages à droite, et quatre à gauche; tout à fait à droite de l'estampe, on voit Pluton et Neptune à gauche. (Scène 5e).

F. Francart del. I. Torelli in. I. Siluestre F. 308 sur 228.

8. Une estampe qui représente une arène sur laquelle il y a huit combattants, par groupe de deux. Ils tiennent tous leur épée de la main gauche. A droite, et à gauche, il y a un grand nombre de personnages assis. (Scène 6e).

Francar del. Torelli jn. Siluestre fecit. 1654. 303 sur 230.

9. Une estampe qui représente un théâtre, avec de nombreuses colonnes; à droite, il y a sept personnages, et un à gauche, le bras étendu vers une sorte de rocher surmonté d'une figure et entouré de nuages. (Scène 7e).

F. Francart del. I. Torelli in. I. Siluestre F. 302 sur 233.

10. Estampe qui représente une galerie entre les colonnes de laquelle on voit des statues. A droite, il y a un personnage dansant, deux à gauche, et trois au milieu.

F. Francar del. I. Torelli in. I. Siluestre F. 302 sur 228.

11. Une estampe qui représente le même théâtre que celui du numéro 9; mais les personnages sont différents. Sur le devant de celui-ci, on voit un centaure parlant à un personnage couvert d'un casque orné d'un long panache; derrière le centaure, il y a quatre personnages.

F. Francart del. I. Torelli in. I. Siluestre f.
303 sur 228.

Toutes ces pièces sont rares.

208. *Dieppe.*

Profil de la ville de Dieppe.

Israel Siluestre deline. et excud. Cum priuilegio Regis.

Les mots : Israel Siluestre deline et excud, sont effacés, et presque illisibles ; les mots : Cum priuilegio Regis sont, au contraire, très-lisibles. Cette pièce, selon Mariette, a été gravée par Louis Meunier, disciple d'Israel Silvestre. Elle a été inconnue à M. Robert-Dumesnil qui ne la donne pas dans le catalogue de l'œuvre de L. Meunier. Elle est du dessin de Silvestre.

209. *Dijon.*

1. Diion n'estoit qu'une fort médiocre ville auant que les Ducs de Bourgongne y eussent establi leur demeure, qui a esté la cause de son agrandissement. En suitte les Roys de France l'ont enuironnée de tres bonnes fortifications. On y voit l'Abbaye de Ste Benigne, qui est tres-ancienne, dans laquelle il y à un Temple que les Payens, a ce que l'on dit, ont faict bastir autresfois. Il y a dans l'Esglise des Chartreux, de tres-magnifiques sepulcres de marbre, qui sont ceux des derniers Ducs de Bourgongne. La ville est assez belle, et ornée des maisons de plusieurs Seigneurs de la province, et aussi d'un Parlement, et d'une Chambre des Comptes.

(A gauche il y a le même texte en latin et, entre les deux inscriptions, il y a 25 renvois de la vue.)

Dessignée par I. Siluestre, et grauée par N. Perelle.
Auec priuilege du Roy A Paris chez Pierre Mariette rue S. Jacques a l'Esperance. — 795 sur 209 de haut.

Cette estampe est en deux feuilles égales, destinées à être réunies.

On en connaît deux états :

1er État. Avant l'adresse de Mariette.

2e État. Avec l'adresse de Mariette; c'est celui qui est décrit.

Lincler avait la planche.

2. Veuë de Sainct Michel de Dijon.
Israel ex. — 124 sur 77 de haut.

3. Veüe de l'Eglise de S. Michel a Diion
Dessinee par I. Siluestre, et grauée par Perelle
Auec priuilege du Roy A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques a l'Espérance — 210 sur 110 de haut.

On connaît deux états de cette estampe :

1er État. Avec l'adresse de Pierre Mariette; c'est celui qui est décrit.

2e État. Avec l'adresse de N. Langlois.

Cette pièce, numérotée 1, fait partir de la suite n° 71.

4. Veüe du Palais de Diion (Palais de Justice).
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle
Auec priuilege du Roy, chez Pierre Mariette
210 sur 112 de haut.

Il y a deux états :

1er État. Avec l'adresse de Pierre Mariette; c'est celui qui est décrit.

2e État. Avec l'adresse de Nicolas Langlois.

Cette pièce, numérotée 2, fait partie de la suite n° 71.

5. Fontaine S. Bernard pres Diion
Dessinée par I. Siluestre et grauée par Perelle
Auec priuilege du Roy, Chez Pierre Mariette.
210 sur 110 de haut.

Cette pièce, numérotée 3, fait partie de la suite n° 71.

On en connait 3 états :

1er État. Avec l'adresse de Pierre Mariette, et numérotée 3; c'est celui qui est décrit.

2e État. Avec l'adresse de N. Langlois et le n° 3.

3e État. Avec l'adresse de P. Drevet, rue S. Jacques à l'anonciaon, et sans n°. On voit encore des traces du nom de Mariette, sous le nom de Drevet. Il est probable que ces trois états existent pour les trois estampes ci-dessus.

210. *Ecouen.*

1. Veuë et Perspectiue du Chasteau d'Escouan a cinq lieues de Paris, basty par les Connestables de Montmorency. (Depuis, il a appartenu à la maison de Condé).
Israel ex. — 253 sur 133.
L'architecture a été gravée par Marot, sur les dessins de Silvestre qui a fait les paysages et les terrasses.
Cette pièce fait partie de la suite, n° 62. Voir les remarques à la pièce suivante.
2. Veuë et Perspectiue du Chasteau d'Escoan, et d'une partie du Bourg.
Israel ex. — 253 sur 133.
L'architecture a été gravée par Marot sur le dessin de Silvestre qui a fait le paysage et les terrasses.
Cette pièce fait partie de la suite, n° 62.

Pour chacune de ces deux pièces, il y a deux états :
1er État. C'est celui qui est décrit :
2e État. Au lieu de : Israel ex, on lit : Daumont ex.

Elles ont été publiées avant 1655 ; il y a une copie de chacune d'elles dans la *Topographia Galliæ* de M. Zeiller.

On voyait, au château d'Ecouen, des vitres peintes en camaïeux d'après le dessin de Raphaël, deux statues de marbre faites par Michel-Ange, et un tableau, représentant un chien mort, peint par le Rosso.

211. *L'Eglise Triomphante.*

Eglise Triomphante en Terre.
110 sur 167 de haut.
Jombert donne cette pièce à de La Belle, mais Mariette

l'attribue à Silvestre et on la trouve dans tous les œuvres de Silvestre. Elle a probablement été gravée par celui-ci sous la direction et sur le dessin de de La Belle, vers 1642. Elle est très-rare.

Cette estampe représente une femme vêtue d'une aube et coiffée de la tiare. Elle porte des clefs dans la main gauche et s'appuie sur une croix; dans la main droite, elle tient un saint sacrement groupé avec une épée et un sceptre terminé par une fleur de lys. Un de ses pieds est sur la terre et l'autre sur la mer. Je n'ai pu découvrir à quelle occasion cette pièce allégorique a été gravée.

212. *Evacuatum est scandalum crucis.*

EVACUATVM EST SCANDALVM CRVCIS.
Cum Priuileg. Regis. Israel excudit Parisijs.
31 sur 96 de haut.

C'est un saint ciboire. Cette pièce et la précédente sont probablement la traduction d'une même pensée, mais je n'ai rien pu découvrir de leur origine.

213. *La Ferté-Milon.*

Veuë du Chasteau de la Ferté Milon.
Siluestre fecit. Israel excud. — 172 sur 99 de haut.
Ce sont les ruines du château.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

214. *Flavigny.*

Veuë de la grand'Eglise de Flauigni, ou sont les Reliques de sainete Reyne.
Israel ex. — 147 sur 88 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

Veuë de la grande Eglise de Flauigny, et d'une partie du Bourg.
Israel ex. — 165 sur 86 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

215. *Fléville.*

Veue du Village de Fleuille proche Nancy.

Voyez Lorraine n° 232, article 19 et le n° 234 articles 13 et 19.

216. Fontainebleau.

Suite de 10 pièces, titre compris, sans numéros.

1. Diuers veuës du Chasteau et des bastiments de Fontaine belleau; dessiné et graué par Israel Siluestre.

   Veuë du bastiment de la Cour des fontaines, et du Iardin de l'Estan.

   A Paris Chez Israel, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, rue de l'Arbre sec proche la croix du Tiroir.

   161 sur 107.

   Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ.*

2. Veuë du Jardin et de l'orangerie de la Reine.

   Sur une draperie, qui entoure le piédestal d'une statue couchée, on lit : Israel Henriet : Auec priuil. du Roy. 1649. — 161 sur 113.

3. Veuë du Chasteau de Fontaine bleau (en haut).

   161 sur 107 de haut.

   Il y a une copie de cette vue dans l'ouvrage de M. Zeiller.

4. Autre veuë du bastiment de la cour du cheual blanc (en haut.)

   160 sur 107 de haut.

   Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ.*

5. Veuë de la Cour des fontaines, et du Jardin de l'estan.

   166 sur 112.

   Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ.*

6. Veuë du bastiment de la cour des fontaines et du Jardin de l'Estan (en haut).
160 sur 106.

Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ.*

7. Veuë de l'escaliers du fer a cheval.
163 sur 112.

Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ* de M. Zeiller.

8. Veuë du grand Escalier du fer a cheual et de la cour du cheual blanc (en haut).
159 sur 106.

9. Veuë du grand Escalier des Sfinges (sphinx) et de la cour des fontaines (en haut).
159 sur 104.
Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ.*

Les sphinx ne sont plus au bas de ces escaliers, ils décorent une fontaine située sur la petite place par laquelle on entre dans la cour des cuisines.

10. Veuë de la Grotte rustique, et de la grande gallerie des peintures. (en haut).
159 sur 108.

On connait deux états de cette suite.

1er État. Il n'y a pas d'inscriptions.
2e État. C'est celui qui est décrit.

11. Diuers veuës, et Perspectiues des Fontaines, et Iardins de Fontaine bel eau, et autres lieux.

Veue de la source des fontaines de Fontaine-bel-eau (Gab.) Perelle sculp. Israel ex. cum priuil Regis.
A Paris chez Israel, rue de l'Arbre sec, au logis Monsr le Mercier Orfeure de la Reyne prés la croix du Tiroir. — 254 sur 152 de haut.
En haut, il y a un écusson et une banderolle en blanc.

Ce titre a été gravé avant 1655, il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

12. Veuë de la Cour des fontaines de Fontaine-bel-Eau (et de la fontaine de Persée.)
(G.) Perelle sculp. Israel ex. cum priuil Regis.
254 sur 150 de haut.

Estampe gravée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller. On en trouve aussi une copie faite en Hollande et elle forme le titre d'une suite de douze pièces dont elle est le premier numéro ; elle porte pour inscription : Divers Veuës et Perspectiues des Fontaines et Jardins de Fontaine-bel-eau et à la suite :

Veuë de la Cour de Fontaines de Fontaine-bel-eau. A gauche, il y a : Perelle inventor. et à droite : F. de Wit excud. c. 1. Elle porte 248 sur 142.

13. Veue de la grande Chapelle et de la Salle du bal de Fontaine-bel-eau.
(G) Perelle sculp. Israel ex. cum priuil Regis.
253 sur 152.

Pièce gravée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de Zeiller.

14. Veue du grand Canal de Fontaine-bel-eau.
(G.) Perelle sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
255 sur 133.

Pièce gravée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

15. Veuë du grand Jardin et de la Fontaine du Tibre de Fontaine bel-eau.
I. Siluestre sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
256 sur 127.
Les petites figures sont de Gabriel Perelle.

Cette vue a été gravée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller. On en trouve aussi une copie faite en Hollande, avec l'inscription suivante : Veue du grand Jardin et de la Fonteine du Tibre de Fonteine bel-eau, et à droite : c. 3. Elle a 248 sur 141.

16. Veuë de la Cour des Fontaines de Fontaines-beleaux. Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis. — 242 sur 135 de haut.

17. Veüe de la Cour des Fonteines et du Jardin de l'Estang à Fonteine-Bleau.
Dessiné par Siluestre graué par Perelle. A Paris chez Pierre Mariette.

Au second état, il y a : A Paris chez N. Langlois rue St Jacques a la Victoire, auec Priuil. du Roy. — 265 sur 140.

Cette pièce fait partie de la suite n° 67.

18. Veuë du Jardin de l'Estang a Fontaine-Bleau.
Dessinée par I. Siluestre et grauée par Perelle. Auec priuilege du Roy.
chez Pierre Mariette. — 269 sur 125.

Cette pièce fait partie de la suite n° 67.

19. Veüe de l'entrée de la Maison Royale de Fontaine-Bleau
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle.
Auec priuilege du Roy. Chez Pierre Mariette.
225 sur 133.

Cette pièce fait partie de la suite n° 67 ; elle est numérotée 4.

On en connaît trois états :

1er État. Avec l'adresse de P. Mariette. C'est celui qui est décrit.

2e État. A lieu de l'adresse de Mariette, il y a : chez Nicolas Langlois.

Le 3e état porte : Veue de l'Entrée de la Maison Royale de Fonteine-Bleau. A Paris chez N. Langlois rue St Jacques à la Victoire. Auec Priuil. du Roy. dessiné par Siluestre graué par Perelle.
Ses dimensions sont 225 sur 159.

Dans le 1er et dans le 2e état, l'intervalle entre le château et le bord de la planche est blanc, ou seulement couvert de tailles ; dans le 3e état, il est couvert de jolis petits personnages.

Les toits des deux pavillons sont blancs dans le 1er et dans le 2e état; ils sont couverts de tailles dans le 3e, de plus la planche a été rallongée; le titre du 1er état a été gratté, et l'espace qu'il occupait a été converti en gravure, le titre est alors sur le rallongement de la planche. On voit encore le trait de la planche du 1er état à 133m du trait supérieur.

20. Veüe et Perspectiue des cascades et d'vne partie du grand canal de Fonteine-Bleau.
Desiné par Siluestre, graué par Perelle.
A Paris, Chez N. Langlois, rue St Jacques a la Victoire auec priuil. du Roy.

21. Diuerses Veües faites sur le naturel, et dédiées au Roy, par Israel Siluestre.
Veüe du château de fontaine Belleau du costé de l'estan.
A Paris auec Priuil. du Roy dessigné et graué par Israel Siluestre 1658. — 195 sur 115 de haut.

Cette pièce forme le titre du n° 54.

22. Veüe et perspectiue du Chasteau de Fontaine-Belleau.
Israel Siluestre f. et ex. rue du Mail proche la rue Monmartre.
Cum Priuil Regis. — 982 sur 574.

En deux feuilles réunies.

23. Veüe et perspectiue du Chasteau de fontaine Belleau.
Israel Siluestre f. Cum Priuil. Regis — 503 sur 380.

Le château est à droite et en arrière plan, sur le dedevant, on voit une chasse au cerf.

24. Veüe du Chasteau de Fontainebleau, du costé du Jardin.
Israel Siluestre delin. et sculpsit. — 492 sur 371.

25. Prospectus Regiæ Fontis-bellaqui, quà hortos spectat (pas de signature). — 489 sur 371 de haut.

26. Veüe du Chasteau de Fontainebleau, du costé de l'Orangerie (à droite la même inscription en latin.)
Isr. Syluestre del. et sculps. 1679. — 500 sur 370.

Il y a sur le devant trois statues vues par le dos; celle de gauche représente Hercule ; celle du milieu est couchée et celle de droite est assise. On trouve des épreuves avant la lettre et avant la statue du milieu ; il n'y a que le piédestal.

Avec la lettre, on la trouve à la chalcographie n° 2211 du catalogue où on la vend 2 francs.

27. Veüe du Chasteau de Fontainebleau, du costé du grand canal, (la même inscription en latin.)
Isr. Siluestre del. et sculps. 1678. — 499 sur 372.
Entre le canal et le mur du jardin, on voit le carrosse du Roi, suivi d'une foule de cavaliers.

Il y a des épreuves avant la lettre. Avec la lettre, on la trouve à la chalcographie, sous le n° 2212 du catalogue, où on la vend 2 francs.

28. Veue de la cour du cheual blanc de fontaine Belleau.
A Paris chez Israel Siluestre rue du Mail proche la rue Montmartre avec priuilege du Roy, 1667.
494 sur 372 de haut.

On en connait plusieurs états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Avant « à Paris » il y a « se Vende... le reste de l'adresse est le même.

3e État. Au lieu de l'année 1667, il y a 1677.

Des épreuves du 3e état se trouvent encore à la chalcographie, n° 2207 du catalogue, où on les vend 2 francs.

29. Veüe de la Cour des fontaines et du Jardin de l'Estan de Fontaine Beleau.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit cum Priuil. Regis 1666. — 500 sur 377 de haut.

Le spectateur est placé du côté de l'étang opposé à la cour des fontaines, l'avenue de Maintenon est à droite.

30. Veve de la covr des fontaines de Fontaine Beleav.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit. Cum priuil Regis.

Cette pièce a été gravée par le Pautre, sur le dessin

de Silvestre; aussi remarque-t-on que les mots, « et sculpsit, » sont effacés et à peine visibles.

31. Veve et perspectiue de la grotte et d'vne partie dv canal.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit cum Priuil. Regis. 308 sur 380 de haut.

Les figures sont de Le Pautre.

32. En haut : Veuë du pauillon de l'hermitage de Franchar proche Fontainebleau. C. P. R. — 153 sur 103.

Estampe gravée sur le dessin de Silvestre, par quelques-uns de ses disciples.

33. En haut : Veuë de l'hermitage de la Magdeleine proche Fontainebleau. C. P. R. — 164 sur 85 de haut.

Estampe gravée, sur le dessin de Silvestre, par quelques-uns de ses disciples.

217. *Fréjus.*

Freivs. La ville de Frejus autrement forum julij, est en Prouence. Elle est Episcopale, son assiette estant proche de la mer méditerranée en un lieu tres beau donna sujet aux Romains d'y faire toutes les choses qui ornent et embellissent une ville; les vestiges de l'Amphiteatre de grandeur a plasser plusieurs milliers d'hommes en donnent d'euidantes marques, comme aussy le magnifique Acqueduc qui se voit hors la ville, l'eau duquel seruoit aux bains, et produisoit quantité de fontaines. Les grands pilastres qui restent de ce magnifique ouurage, causent de l'admiration : Frejus auoit iadis un grand haure lequel en a prent a sec : la mer sétant retirée.

A gauche, il y a la même inscription en trois lignes latines. L'espace en blanc entre les deux inscriptions.

De Lincler (delin). Israel Siluestre sculpsit cum priuil. Regis.

Mariette excudit Parisijs. — 820 sur 213 de haut.

Cette estampe est en deux feuilles destinées à être réunies.

On en connait deux états :

1er État. Avant l'adresse de Mariette, sans le nom de De Lincler, ni celui de Silvestre.

2e État. C'est celui qui est décrit.

218. *Fremont.*

1. Veüe et Perspectiue du Chasteau de Fremont a quatre lieues de Paris sur le chemin de Fontainebleau. (Cette vue est prise du côté des jardins).
Israel excudit. — 242 sur 124 de haut.

Estampe gravée par Perelle, sur le dessin de Silvestre, selon Mariette ; et par Goyran, sur le dessin de de La Belle, selon Jombert. Je crois que chacun d'eux a raison à moitié, et que cette pièce ainsi que la suivante ont été gravées par Goyran sur le dessin de Silvestre.

Elle fait partie de la suite n° 65, et elle a été gravée avant 1655, car il y en a une copie dans l'ouvrage de Zeiller. Il y en a aussi une copie faite en Hollande, et dont l'inscription est : Veue et Perspective du Chasteau de Fremont a quatre lieues de Paris sur le chemin de Fonteinebleau. Et à droite : c. 10. Elle a 250 sur 151.

2. Veüe et Perspectiue de la Cascade de Fremont a quatre lieues de Paris, sur le chemin de Fontainebleau.
Israel excudit. — 243 sur 130 de haut.
Même remarque que celle de l'article précédent.

Ces deux pièces font partie de la suite n° 65.

3. Persp. du Jardin de Fromont. (En haut dans une banderole).
Au bas à droite : Fromont est à cinq lieues de Paris sur le chemin de Fontaine bleau, son assiette est tres belle pour estre ornée de plusieurs costeaux qui forme un tres-beau Paysage, la Riuiere de Seine en est le principal ornement, se trouuant en paralele des allées du Jardin qui est delicieux par les excellens fruits que produi-

sent ses Espalliers, par le bois et le couuert le plus agreable du monde, estant orné de fontaines et bordé d'une cascade de cens toises de long ; Enfin par les parterres en terrasse terminez par une demye lune d'eau de 252 pieds de face animée d'un tres grand jet dans son milieu, et de douze bouillons sur le gazon qui l'enuironne.

A gauche la même inscription en sept lignes latines.

427 sur 343.

Les personnages sont de de La Belle.

Le Château de Fromont a appartenu aux Templiers. Le chevalier de Lorraine le fit rebâtir en 1695 ; les jardins ont été dessinés par le Notre.

219. *Fresnes.*

1. Veuë du Chasteau de Fresnes a huit lieues de Paris, basty par Messire François d'O Cheualier des Ordres du Roy, Gouuerneur de Paris, Lieutenant General en la Prouince de Normandie, et surjntendant des Finances, appartenant a present a Monsieur Hennequin Conseiller au Parlement.

   Israel ex. — 243 sur 127 de haut.

   Dans l'estampe, au bas, à droite, on lit : I. Siluestre fecit.

   Cette pièce a été gravée avant 1655, et il y en a une copie dans l'ouvrage de Zeiller.

2. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Fresnes du costé des Jardins.

   Israel excudit. — 244 sur 132 de haut.

   Estampe gravée, comme la précédente, avant 1655.

   Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ.*

   Ces deux pièces font partie de la suite n° 65.

Ce château est à 7 lieues de Paris, dans le département de Seine-et-Marne. La chapelle a été construite par Mansard, sur le dessin de la chapelle du Val-de-Grâce, et elle passe pour un

chef-d'œuvre. Il a appartenu au chancelier d'Aguesseau; c'est là, dit-on, qu'il a composé la plupart de ses ouvrages.

220. *Gaillon.*

1. Veve et perspective dv chateav de Gaillon apartenant à Monseigneur l'Archevesque de Roven.
Israel Siluestre delineauit cum Priuil. Regis.
502 sur 382 de haut.

2. Veüe du Chateau de Gaillon en Normandie. (Du côté de l'entrée principale.)
dessigné et Graué par Israel Siluestre 1658.
197 sur 115 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 54.

3. Veuë du Chasteau de Gaillon du costé du Parc.
Israel Siluestre fecit cum priuil. Regis. — 197 sur 117.
Cette pièce fait partie de la suite n° 65.

4. Veue du Jardin den haut de Gaillon.
Israel Siluestre sculp. et ex. — 154 sur 108 de haut.
Les personnages paraissent de de La Belle.
On connait au moins trois états de cette pièce :
1er État. Sans numéro.
2e État. Avec le n° 8 au bas à droite.
3e État. Avec le n° 49 au bas à droite.
Elle fait partie de la suite n° 53.

5. Veuë du Chasteau de Gaillon.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis. — 116 sur 94 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 56.

6. La Chapelle de Gaillon.
Israel ex. — 118 sur 89.
Cette pièce fait partie de la suite n° 55. On en connait 3 états. Voir le n° 55.

221. *Gondy.*

1. Veue de Gondy maison de plaisance de Messire Jean François de Gondy Premier Archeuesque de Paris.

(Cette vue est prise du côté du jardin. La maison de Gondy était à S. Cloud.)

Israel ex. cum priuil. Regis. — 247 sur 158.

Dans les premiers épreuves, on voit à peine un trait droit, terminant le pavillon de gauche, qui, dans l'estampe, est au-dessus des mots : « Gondy Premier »; dans les dernières épreuves, il a disparu.

Le paysage a été dessiné et gravé par Herman Van Swanevelt.

2. Veuë des Jardin, et Parterre, de la Maison de Gondy a sainct Cloud.

Isruel Siluestre inuen. et fecit. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis. — 248 sur 152.

Cette pièce a été gravée par Gabriel Perelle, qui a voulu imiter la manière d'Herman.

Voir le n° 289 pour des vues de la maison de St-Cloud appartenant à l'archevêque de Paris.

222. *Grenoble.*

1. La Ville de Grenoble qui a pris son nom de l'Empereur Gratien son restaurateur, s'appeloit auparauant Cularo, comme l'enseignent deux inscriptions qui se lisent sur deux Portes antiq^es^ qu'on y voit encores auiourdhuy, dont l'une estoit appellée du nom de Iupiter, et l'autre de celuy d'Hercule, a l'honneur de Diocletien, et de Maximien, qui par une vaine affectation de diuinité s'estoient attribuez ces noms la. François 1er auoit entrepris de l'agrandir et de la fortifier; mais son dessein ne fut executé que longtemps apres durant les guerres Ciuiles. Il y a un Parlem^t^ qui est celuy de la Prouince de Dauphiné, et la iurisdiction de son Euesque s'estend iusques

sur les terres du Duc de Sauoye. — A gauche, la même inscription en latin.

Dessignée par I. Siluestre, et grauée par N. Perelle.

Auec priuilege du Roy A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques a l'Esperance. — 780 de large sur 200 de haut.

En deux feuilles égales.

Au bas, il y a un renvoi de la vue en 14 numéros.

On connait deux états de cette estampe :

1er État. Avant l'adresse de Pierre Mariette.

2e État. C'est celui qui est décrit.

2. Veuë et Perspectiue d'une partie de la ville de Grenoble du coste de la porte de france.

Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Regis

247 sur 135 de haut.

3. Veuë du Pont et partie de la Ville de Grenoble.

Le Blond excud. cum priuil. Regis.

Cette pièce est de forme ronde, dans un cuivre carré, de 122 sur 116 de haut.

Elle fait partie de la suite n° 24 ; il y en a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de, Le Blond, on lit : Van Merlen excud.

4. Veuë et perspectiue du pont de Grenoble, et d'une partie de la Maison de Monsieur le Duc de Lesdiguieres

Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Regis.

139 sur 81.

Il y a un deuxième état de cette estampe ; on le reconnaît à une N, qui est au bas à gauche, et le n° 12 à droite.

Elle fait partie de la suite n° 74.

5. Veuë en entrant dans la ville de Grenoble.

Israel Siluestre fecit. Israel ex cum priuil Regis.

138 sur 87 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 74.

6. Porte de Grenoble.

68 sur 85. (gravée par Silvestre.)

Cette pièce fait partie de la suite n° 72.

7. Veüe de la Porte de France a Grenoble
Dessinée par I. Siluestre et grauée par Perelle
Auec priuilege du Roy Chez Pierre Mariette
210 sur 111.
Cette pièce, numérotée 4, fait partie de la suite n° 71.

On en connait deux états :

1er État. Avec l'adresse de Pierre Mariette.
2e État. Avec l'adresse de Nicolas Langlois.

8. Veüe du Pont de Grenoble
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle Auec priuilege du Roy, Chez Pierre Mariette.
212 sur 110 de haut.
Cette pièce, numérotée 5, fait partie de la suite n° 71.

On en connait deux états :

1er État : Avec l'adresse de P. Mariette.
2e État : Avec l'adresse de Nicolas Langlois.

9. Palais de Madame la Conestable de Lesdiguieres a Grenoble.
Israel ex. — 167 sur 100 de haut.
Cette piéce fait partie de la suite n° 51.

223. *Grignon.*

Veuë de la Tour de Grignon, proche saincte Reyne, du diocese de Langre.
Israel ex. — 149 sur 88 de haut.
Ce ne sont que les ruines de la Tour.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

224. *Gros-Bois.*

1. Veuë de l'entrée du Chasteau de Gros-bois a six lieues de Paris
Siluestre sculp Israel excud. cum priuil. Regis.
239 sur 135 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 52.

2. Veuë du Chasteau de Gros-bois du costé du Jardin a six lieuës de Paris.
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis.
243 sur 138.
Cette pièce fait partie de la suite n° 52.

3. Veuë d'une partie du Jardin de Gros-Bois à six lieues de Paris
Israel Siluestre delin et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis. — 171 sur 97.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64; c'est la vue de l'amphithéâtre qui est à la tête du parterre du Château.

4. Veuë du Chasteau de Gros-Bois à six lieues de Paris
Siluestre fecit. Israel Henriet ex. cum priuil Regis.
175 sur 97.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

Le Chateau de Gros-Bois a appartenu à plusieurs personnages historiques; d'abord au duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, et, plus tard à sa petite fille, Marie de Valois qui avait épousé Louis de Lorraine Duc de Joyeuse. Il appartint ensuite à la famille de Harlay, à Samuel Bernard, au Garde des sceaux Chauvelin. Il appartient aujourd'hui au Prince de Wagram.

225.

1. Veuë du Chasteau de Irrois en Champagne, appartenant a Monsieur le Marquis de Francsier Gouuerneur de Langre.
Israel ex. — 247 sur 125 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

On en connait deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Au lieu de Israel ex, on lit, Daumont ex.

2. Veue du Chasteau d'Iroye en Champagne.
Israel ex. — 135 sur 80 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 70.

226. *Jametz.*

Veue du Chateau de Jametz.
Voyez Lorraine, n° 232, article 24.

227. *Joigny.*

Veuë de la Ville de Joigny en Champagne.
Israel ex. — 162 sur 84 de haut.
A gauche, au bas, dans l'estampe, il y a : I. srael. Siluestre In. et fecit.
Pour la Champagne, voir aussi les n°s 271 et 272.

228. *Joyanvalle.*

Veuë de l'Abbaye Royalle de Ioyanualle proche St Germain en Laye.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
114 sur 91 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 56.

229. *Lesigné.*

Veuë du Chasteau de Lesigné proche Tonnerre.
Israel ex. — 155 sur 80.
Cette pièce fait partie de la suite n° 70.

230. Liencourt.

Suite de 8 *pièces, titre compris, sans numéros.*

1. Veuë de l'Hostel de Liencourt a Paris (ceci est en haut dans une banderole sous laquelle il y a les armes de Liencourt.)
Au bas : A Paris chez Israel Henriet, ruë de l'Arbre sec, au logis de Monsr le Mercier proche la Croix du Tiroir.
Siluestre sculp. Israel ex. cù priuil. Reg.
105 sur 85 de haut.
Cet hôtel était situé rue de Seine, il devint plus tard

l'hôtel de La Rochefoucauld ; il a été abattu en 1824, et c'est sur son emplacement qu'on a percé la rue des Beaux-Arts.

2. Veuë de l'Hostel de Liencourt du costé du Jardin a Paris.
Siluestre sculp. Israel excud. — 108 sur 84.

3. Veuë du Chasteau, et d'une partie du grand pré de Liencourt
Siluestre sculp. Israel excud. — 112 sur 82.

4. Veuë de la Salle d'eau de Liencourt.
Siluestre sculp. Israel excud. — 116 sur 86.

5. Veuë des dix sept fontaines de Liencourt
Siluestre sculp. Israel excud. — 101 sur 84.

6. Veuë de la nappe d'eau et dixsept fontaines de Liencourt.
Siluestre sculp. Israel excud. — 117 sur 86.

7. Veuë des prez des fontaines de Liencourt
Siluestre sculp. Israel excud. — 108 sur 86.

8. Veuë du pré des tilleuls de Liencourt.
Siluestre sculp. Israel excudit. — 112 sur 84.

9. Veuë de l'Ouale Varij fontes in Ellipsim dispositi.
I. Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis. 121 sur 88.

Suite de 12 pièces sans le titre, sans numéros.

10. Differentes veuës du Chasteau et des Iardins, Fontaines, Cascades, Canaux et Parterres de Liencourt. (Ce titre est en haut, dans une banderole, et au-dessous, dans une seconde banderole, il y a : Dessiné au naturel et graué par Israel Siluestre 1656. [Il y a cependant une pièce de la suite qui est datée de 1655.]

En bas : Dédiées a hayt et pvissant seignevr messire Roger dv Plessis Cheualier des Ordres du Roy premier Gentilhomme de la Chambre de sa Majesté, Seigneur dudit Liencourt, Duc de la Roche Guyon, etc. Et a Haute

et puissante Dame Madame Jeanne de Schomberg son Espouse. Par leur tres-humble et tres-obeissant seruiteur Israel Siluestre.
A Paris chez Israel Henriet rue de l'Arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier, Proche la Croix du Tiroir. Auec Priuil du Roy.
250 sur 140 de haut.

Ce titre représente une vue générale des environs de Liencourt ; mais le paysage est, en grande partie, masqué par le double écusson qui est en bas, et par une des banderoles.

11. Face du costé des Cascades (A gauche la même inscription en latin.)
I. Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
249 sur 142.
Dans l'estampe, au milieu du bas, on lit : Israel Siluestre belenau ab viuum et sculpeit parisis anno 1656.

12. Face du costé du grand parterre. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
247 sur 140.
Dans l'estampe, au bas à gauche. I. Siluestre 4.

13. Face du costé du Jardin a fleurs. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis
247 sur 140.
Dans la gravure, au milieu du bas, il y a : Siluestre.

14. Face du costé de l'anticourt. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis.
244 sur 137.

15. Face des cascades du costé du parterre à l'Angloise. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
244 sur 139.

16. Jeu de longue Paume (Même inscription en latin.)
Israel excudit. cum priuilegio Regis. — 247 sur 140.

Dans la gravure au bas à gauche, on lit : Israel Siluestre delineauit et sculpeit liencour 1655

17. Pré des fontaines en face (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil Regis.
243 sur 127.

18. Veuë en Perspectiue des cascades et du parterre a l'Angloise. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis
240 sur 130.

19. Le grand quarré d'Eau. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
244 sur 129.

20. Veuë de la fonteine de la peruque. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis.
243 sur 130.

21. Chasteau de Coffry (près de Liencourt). (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excudit cum priuil. Regis.
241 sur 128.

22. Perspectiue de l'allée qui va au Chasteau de Coffri. (Même inscription en latin.)
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis
247 sur 139.

Suite de 10 pièces titre compris. — Sans numéros.

23. Diverses. petites. veve be Liencourt desine et graue par Israel Siluestre 1655. (Ceci est en haut dans une banderole.)

Dans le mot Liencourt, il y avait d'abord un a qu'on a changé en e. Entre Liencourt et desine il y a une s. On trouve des épreuves avec le mot dessinee au lieu de desine et veves au lieu de veve ; c'est une correction qui ne peut pas constituer un second état.

Au bas : Diuerses veuës des Chasteau et Iardin de Liencourt.
Siluestre sculp. Israel excud. — 75 sur 81 de haut.
Ce titre représente la fontaine de la perruque.

24. Veue du Chasteau de Liencourt.
73 sur 78 de haut.
En haut, il y a une banderole restée blanche.

25. Veue du Chasteau de Liencourt, du costé du grand parterre
Siluestre sculp. Israel excud. — 73 sur 78.
Il y a, en haut, une banderole laissée en blanc.

26. Veue des prez des Arcades de Liencourt.
Siluestre sculp. Israel excud — 75 sur 78.
En haut, une banderole est restée blanche, et dans la marge du bas, l'artiste a gravé deux hommes assis, et un chien.

27. Veue de diuerses fontaines de Liencourt.
Siluestre sculp. Israel excud. — 73 sur 79.

28. Veue de l'Eglise de Liancourt. (Ceci est en haut dans une banderole qui tient au clocher.)
71 sur 71 de haut.

29. Liancourt (Ceci est sur le bord, à gauche, en haut. On voit, à droite, une longue avenue qui est une allée du jardin de Liancourt.)
73 sur 73.

30. Liancourt (Ceci est en haut, au milieu.)
C'est une vue d'un des pavillons du château, du côté du parterre à fleurs.
71 sur 71.

31. Veuë de la Fontaine du Rocher a Liancourt. (Ceci est en haut.)
73 sur 72,

32. Veuë du Canal de l'Escot, et du grand parterre de Liencourt.
Siluestre fecit Israel excudit. — 170 sur 99 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

33. Veuë d'une partie du Chasteau, et d'un parterre de Liencourt.
Siluestre fecit Israel excudit. — 170 sur 95 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

34. Veuë des Cascades de Liencourt.
Siluestre fecit. Israel excudit. — 170 sur 96.
Au bas à gauche dans l'estampe, il y a : Israel Siluestre fecit.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.
Ces trois pièces ont été gravées en 1652.

231. *Longchamp.*

Veuë de l'Abbaye Royal des Religieuses de Lonchamps a une lieuë de Paris.

Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Reg. — 170 sur 95 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

« Tous les ans, le mercredi, jeudi et vendredi saint, le « beau monde de Paris se rend vers l'Abbaye de Longchamp, « où l'on était attiré autrefois par les voix les plus délicieuses « qui y chantoient les lamentations, telles que les Demoiselles « Le Maure, Fel, etc., mais aujourd'hui que le règne de ces « belles voix est passé, on n'entre pas même dans l'Eglise, et « l'on se contente de se promener dans le bois, pour y voir « les Dames dans leur plus grande parure, traînées dans les « plus beaux équipages, par les plus beaux chevaux etc. » [Hurtault, Dictionnaire historique de la ville de Paris.]

232. LORRAINE.

Suite de 12 pièces, sans compter le titre, elles sont sans numéros.

1. Profil de la ville de Nancy, auquel sont jointes les veuës et Perspectiues des Portes et lieux plus remarquables des enuirons d'Icelle. Par Israel Syluestre natif de la mesme ville

A Paris Chez Israel Henriet rue de l'arbre sec proche la croix du tiroir au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne.
Auec Priuilege du Roy. — 243 sur 129 de haut.
Dans le haut de l'estampe, on voit deux génies, tenant une draperie, au bas de laquelle on lit : S. D. Bella. f. La vue seule est de Silvestre; tout le reste est de de La Belle. Suivant Jombert, cette pièce serait de 1650.

2. Veüe et Perspectiue de la Porte Nostre Dame de Nancy; appellée a present porte de la Citadelle
239 sur 121 de haut.
3. Veüe et Perspectiue de la Porte sainct George de Nancy.
239 sur 123.
4. Veue et Perspectiue de la Porte sainct George de Nancy par dedans
241 sur 122 de haut.
5. Veüe et Perspectiue de la Porte sainct Nicolas de Nancy.
238 sur 125.
6. Veüe et Perspectiue de la Porte sainct Louis de Nancy
241 sur 122 de haut.
7. Veüe et Perspectiue de la Porte sainct Iean de Nancy par dehors
240 sur 123 de haut.
8. Veuë et Perspectiue des Eglises des Capucins, et des Peres Jesuistes de Nancy.
Israel Siluestre fecit. — 241 sur 125.
9. Veüe et Perspectiue du Marais ou Charles Duc de Bourgongne fut tué a la bataille qu'il perdit contre René Duc de Loraine le cinquieme Januier. 1477.
Israel ex. — 238 sur 123.
10. Veue et Perspectiue de la Chapelle des Bourguignons, maintenant Nostre Dame de bon secours, proche de Nancy, ou René Duc de Loraine gaigna la bataille contre Charles Duc de Bourgongne le cinquième Januier 1477.
Isruel Siluestre fecit. — 238 sur 120 de haut.

11. Veüe et Perspectiue de l'Eglise sainct Nicolas de Loraine.
Perel (Gab.) sculsp. Israel ex. — 249 sur 125 de haut.

12. Veuë et Perspectiue du Village du Montayt (Montet) proche de Nancy.
Perelle (Gab.) sculp. Israel ex. — 247 sur 126.

13. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Fleuille proche Nancy, appartenant a Monsieur de Beauueau
Israel Siluestre del. et sculp. cum priuilegio Regis.
241 sur 133.

On connaît trois états de cette suite.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Avec P. Mariette ex.

3e État. Le nom de P. Mariette a disparu; on pourrait donc confondre cet état avec le premier; mais, dans le 3e état, les épreuves sont pâles, ce qui les distingue assez facilement du 1er état.

Dans les belles épreuves de 1er état, le trait, qui a servi à guider le graveur en lettres, est très-apparent. Dans le 3e état, ce trait ne se voit plus.

14. Nanci.

La ville de Nanci à esté le siége des Ducs de Lorraine. Elle est scituée entre la France et l'Alemagne, et il y à peu de villes dans ces deux païs aux quelles elle ne se puisse comparer. Anciennement lors qu'elle estoit plus petite et moins forte qu'elle n'est à present, elle resista puissamment à l'armée de Charles dernier Duc de Bourgongne, qui y fut tué; Mais de nostre temps, encores qu'elle eut esté fortifiée de seize bastions tres bien reuestus, elle à esté prise par Louis 13. et son fils Louis 14. la possede encor aujourdhuy.

Même inscription en quatre lignes latines. Il y a 24 renvois, entre les deux inscriptions.
Dessigné et graué par I. Siluestre Auec priuilege du Roy A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques a l'Esperance. — 817 sur 207 de haut.
Cette estampe est en deux feuilles réunies.

Les figures et les terrasses, qui sont sur le devant de l'estampe, ont été gravées par N. Cochin; l'arbre qui est à droite est de A. Perelle.

Mariette indique deux états de cette planche :

1er État. Avant l'adresse de Pierre Mariette.

2e État. C'est celui qui est décrit.

Cependant il y a, chez M. Simon, une épreuve avec l'adresse de Mariette ; la beauté de l'épreuve, les traits nombreux et bien marqués laissés par le graveur en lettres, indiquent un 1er état. Si l'assertion de Mariette est vraie, les épreuves du 1er état doivent avoir été très-peu nombreuses, et être excessivement rares. Il y a eu des épreuves tirées dans le XVIIIe siècle et qui sont sur une seule feuille.

15. Veüe en partie du Palais de Nancy
I. Siluestre fecit Auec priuilege Le Blond excudit
136 sur 138.
De forme ronde, inscrite dans un cuivre carré.

On connaît deux états de cette pièce :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Le Blond, il y a P. Drevet, on a effacé « Auec priuilege » les fonds sont peu visibles.

Il y a probablement un 3e état, avec Van-Merlen ex. au lieu de P. Drevet.

Cette pièce est tout a fait composée, et non prise d'après nature. Silvestre a ajouté un port de mer d'Italie, a la terrasse du Palais de Nancy. Cela prouve une fois de plus, que les vues de Silvestre ne sont la representation exacte que de la partie annoncée dans l'inscription. Ces vues sont souvent *ornées* d'accessoires, qui, en réalité, n'accompagnent pas la partie principale, et ne s'y rapportent même pas du tout.

Elle fait partie de la suite n° 15.

16. Veüe d'une Porte de Rozière, où se faict le Sel, proche de Nancy.
Siluestre f. Le Blond excud. Auec priuil — 205 sur 103.

On connaît deux états de cette pièce.

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Le nom de Le Blond a été effacé.

17. Veüe du paisage de Tomblaine proche Nancy.
Siluestre f. Le Blond excud. Auec priuilege — 205 sur 103.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Le nom de Le Blond a été effacé.

18. Veuë du Village de Bainuille proche la Ville de Nancy
Israel excud. Cum priuil. Regis — 122 sur 75.

Il y a deux états:

1er État. Avant l'inscription au bas.
2e État. Avec l'inscription, c'est celui qui est décrit.

Cette pièce fait partie de la suite n° 59.

19. Veue du Village de Fleuille proche Nancy.
Israel ex. — 130 sur 94 de haut.

Cette vue fait partie de la suite n° 234. Elle a été gravée par Silvestre en 1652.

20. Veüe de Marzeuille proche Nancy (Aujourdhui Malzeville)
Dessinée par I. Siluestre, et gravée par Perelle (Nicolas).
Auec priuilege du Roy, chez Pierre Mariette.
262 sur 123.

Il y a deux états :

1er État. Avec le nom de Pierre Mariette.
2e État. Avec le nom de Nicolas Langlois.

Cette pièce, numérotée 12, fait partie de la suite n° 67.

21. Veuë du Crosne et du pont du Marseuille proche Nancy
I. Siluestre fecit Auec priuilege Le Blond excudit

Cette pièce, qui est de forme ronde, a 119 sur 120.

Elle fait partie de la suite n° 25.

Il y en a une copie retournée; le batiment, qui est à gauche dans l'original, est à droite dans la copie.

22. Veue de Nostre Dame de Bourgongne, près Nancy Dessignée par I. Siluestre, et graucés par F. Flamen. A Paris Chez P. Mariette, rue S. Iacq[s] a l'Esperance 185 sur 105.

Cette pièce est numérotée 1. C'est le n° 516 de l'œuvre de Flamen par Mr Robert-Dumesnil.

23. Veüe d'une partie de l'Eglise S[t]. Nicolas en Lorraine. Siluestre f. Le Blond excud. Auec priuilege. 208 sur 106.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Le nom de Le Blond a été effacée, et remplacé par celui de Gallays.

24. Veue du Chateau de Jametz. Israel Siluestre delin et sculpsit cum priuil. Regis 510 sur 368 de haut.

Il y a deux états :

1er État. Avant les mots : cum priuil Regis, au bas à droite.

2e État. Avec ces mots; c'est celui qui est décrit.

On trouve des épreuves du 2e état, à la chalcographie, n° 2219 du catalogue, où on les vend 2 francs.

25. Chateau de Jamais. 142 sur 91.

Cette pièce est d'un élève de Silvestre. Chez M. Simon, il y a une vue du même château, sans inscription ni signature; elle a 165 sur 99. Elle est aussi d'un élève de Silvestre. Enfin, il y a de cette dernière vue une copie renversée qui a 131 sur 65.

26. Profil de la Ville et forteresse de Marsal. Israel Siluestre delin. et sculpsit cum Priuil Regis.

Cette estampe est en deux feuilles destinées à être réunies; chaque feuille a 502 sur 373 de haut. Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de, cum priuil Regis, on lit : 1670.

On trouve cette estampe à la chalcographie, sous le n° 2230, où on la vend 4 francs.

27. Citadelle de Maruille.
Auec Priuilege du Roy. Siluestre delin.
Diuers Veüe sur le naturel de Chateaux forteresses, et autre gravée par François Noblesse pour aprendre a deciguné A Paris chez I. Mariette rue St Jacques auec Priu. — 163 sur 96. Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de l'adresse de Mariette, il y a : A Paris chez Van Merle rue St Iacques a la Ville d'Anuers.

Cette pièce fait partie de la suite n° 26.

28. Profil de la Ville de Metz en Lorraine : veue du coste de la porte Mazel
Se vende a Paris chez Israel Siluestre rue du Mail proche la rue Montmartre àvec priuilge du Roy. 1667.

Cette estampe est en deux planches, destinées à être réunies. Chaque planche a 632 sur 410 de haut.

Comme l'article 28 du n° 216, cette pièce a probablement trois états. Celui qui est décrit ici serait le second, et le premier serait sans les mots « se vende »; cependant, je n'ai jamais rencontré ce premier état. En admettant ces deux premiers états, il y en a un troisième dans lequel l'année 1667 a été changée en 1677.

Cette pièce se trouve à la chalcographie de troisième état, sous le n° 2231, où on la vend 4 francs.

29. Citadelle de Metz
Siluestre delin — 161 sur 92 de haut.
Gravée par F. Noblesse, disciple de Silvestre.
Cette pièce fait partie de la suite n° 26.

30. Veüe de la porte Mazel a Metz (en haut).
147 sur 82 de haut.

31. Veue et perspectiue de Mommedy.
Israel Siluestre delin et sculpsit 1669.
Estampe en deux planches, destinées à être réunies ; chaque planche a 498 sur 370 de haut.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. L'année a disparu ; à droite, on lit : cum priuil. Regis.

On trouve cette pièce à la chalcographie, sous le n° n° 2243 du catalogue, où on la vend 4 francs.

32. veüe de Montmidy
Diuers veue sur le naturelle de Chateaux, forteresses et autres, grauée par francois Noblesse Pour aprendre a deciné
Auec Priuilege du Roy Siluestre delin A Paris chez I. Mariette ruë St Iacques.
auec Priu. — 165 sur 96 de haut.
Cette pièce est numérotée 12. Elle fait partie de la suite n° 26.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit ; on y voit le n° 12.

2e État. L'adresse de Mariette est remplacée par celle-ci : A Paris chez Van Merle rue St Iacques a la ville d'Anuers, et il n'y a plus de numéro.

Il y en a une copie retournée et sans légende ; au lieu des 4 personnages qui sont à droite, il n'y en a qu'un à gauche.

33. Profil de la Ville et Citadelle de Stenay.
Israel Siluestre delin. et sculpsit 1670.
Estampe en deux feuilles, destinées à être réunies ; l'une, celle de gauche, de 498 et l'autre de 495. Chacune a 366 de haut.

Cette pièce a été gravée par F. Noblesse sur le dessin de Silvestre.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. On a effacé l'année, et, à la place on lit : cum priuil Regis.

On la trouve de 2e état à la chalcographie, sous le n° 2269 du catalogue, on la vend 4 francs.

34. Theonville.

155 sur 110 de haut.

On voit une ville fortifiée ; sur le devant de l'estampe, il y a un homme tenant une perche sur l'épaule, et derrière lui se trouve un arbre.

Cette pièce, du dessin de Silvestre, a été probablement gravée par Fr. Noblesse.

35. Profil de la ville de Toul en Lorraine.

Israel Siluestre, del. Cum priuilegio Regis.

567 sur 285 de haut.

Estampe attribuée à Callot, mais qui n'est pas de lui. Voir le n° 307.

36. Veüe et perspectiue de la Ville et Citadelle de Verdun

Dessiné et graué par I. Siluestre au gallerie du louure auec priuil. du Roy 1669.

Estampe en deux feuilles, la première, à gauche, de 495 ; et l'autre, de 501 ; chacune de 368 de haut.

On trouve cette planche à la chalcographie, n° 2270 du catalogue. On la vend 4 francs.

37. Vilage de Lorraine.

Dessiné par Silvestre et gravé par Noblesse.

162 sur 96 de haut.

Sur le bord de l'eau, à gauche, on voit une ville entourée d'un mur créuelé ; au milieu de l'estampe, il y a une tour carrée ; à droite, il y a une petite maison, au dessus de laquelle on voit un bouquet d'arbres, et, dans le lointain, un homme sur un cheval qui galoppe.

Cette estampe fait partie de la suite n° 26.

38. Vilage de Lorraine.
Dessiné par Silvestre et graué par Noblesse.
162 sur 96 de haut.
Au milieu sur le second plan, on voit trois maisons et une église; à droite, sur le devant, il y a un arbre qu'on ne voit qu'en partie.
Cette pièce fait partie de la suite n° 26.

233. *Lusigny.*

1. Veuë du Chasteau de Lusigny en Brie du costé du Iardin, à sept lieues de Paris.
Siluestre delin. et sculp. A Paris chez Israel Henriet, ruë de l'Arbre sec, au logis de Mr Le Mercier Orfeure de la Reyne, proche la Croix du Tiroir.
Auec priuilege du Roy. — 247 sur 133.
Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

2. Veuë du Iardin de Lusigny en Brie, a sept lieuës de Paris.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis — 166 sur 96 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 63, et est probablement de 1652.

3. Veuë de la Cascade de Lusigny.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis — 170 sur 98 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 63, et est probablement de 1652.

4. Veuë du carré d'eau de Lisini en Brie.
Israel Siluestre delin. et ex. Perelle sculp.
203 sur 118.

234. Lyon.

1. Lyon. La ville de Lyon, dont la situation est plus commode qu'elle n'est agreable, commencea à porter le nom de Lugdunum apres que Lucius Munatius Plancus son res-

taurateur y eut emmené une grande Colonie de Romains. Elle a esté de tout temps considerable par le commerce, et anciennement par les Escolles de Rhetorique qui y estoient establies, et par les prix qu'on y donnoit a ceux qui excelloient en cette profession. St. Irenée a esté un de ses premiers Euesques. Son Eglise principalle est dediée a St Iean. Il n'y a point de lieu au monde ou Dieu soit serui si noblement, puis que ses Chanoines portent tous le titre de Comte.

A gauche, la même inscription, en quatre lignes latines. Entre les deux inscriptions, il y a un grand espace blanc. Dessinée et grauée par I. Siluestre Auec priuilege du Roy. A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques a l'Esperance. — 818 sur 218 de haut.

Cette estampe est en deux feuilles destinées à être réunies.

Il y a deux états :

1er État. Avant l'adresse de Mariette.

2e État. C'est celui qui est décrit.

2. Perspective de la ville de lyon, representee en six planches de six Aspects différents. Mise av iovr par robert pigovt a lyon, en rue Tomassin Auec Priuilege du Roy

Dessigné et graué par Israel Siluestre. — 338 sur 213.

On voit, à gauche, une grande figure représentant le Rhône, à droite, une autre, representant la Saône. Il y a, en haut de l'estampe, une Renommée qui tient deux trompettes ornées de draperies; elle souffle dans l'une, dont la draperie porte les armes de France et de Navarre, et tient à la main l'autre trompette, dont la draperie porte les armes de Lyon.

On trouve des épreuves avant cette Renommée.

Dans l'estampe, sous la jambe droite du Rhône, on lit : F. Rambaud fecit.

Quoique cette pièce soit signée de Silvestre, elle n'est

pas de lui, c'est ce que prouve surabondamment la signature de F. Rambaud; mais Silvestre en a donné le dessin. Elle a été faite après les six estampes suivantes, qui sont de Silvestre, et pour leur servir de titre.

On connait deux états de ce titre :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Après Dessignée et grauée, au lieu d'Israel Siluestre, il y a : par françois Rambaut; et dans l'estampe, sous la jambe du Rhône, il n'y a plus F. Rambaud fecit.

3. Veüe De Lyon quand on y monte Par le Rosne

Icy nos deux fleues se baisent
Commencant Leurs vieilles amours
Et Pour jamais vnis se Plaisent
A estendre et haster leur Cours.

Dessigné et Graué par Israel Siluestre A Lyon. chez Robert Pigout en Rue Thomassin Auec Priuilege du Roy 362 sur 174.

4. Veüe de Lyon. du coste Du fauxbourg de la Guillotiere.

Icy Lyon. dans ses fleuues se mire,
Et descouurant comme par Vanité
Dessus ses monts quelques traits de beauté
Veut que Chacun le regarde et l'admire.

Dessigné et graué Par Israel Siluestre A Lyon. Chez Robert Pigout en Rue Thomassin Auec Priuilege Du Roy. — 365 sur 170.

5. Veüe de Lyon. quand on est sur le quais des Celestins

La Saone Au bout De Sa Campagne
Marchant D'un pas et Graue et Lent
Dit N'auoir veu rien d'excellant
Comme cette illustre Montagne

Dessigné et graué par Israel Siluestre A Lyon. Chez Robert Pigout en Rue Thomassin Auec Priuilege du Roy 361 sur 168.

6. Veüe de Lyon. du Chemin neuf de la maison Monsieur Pion.

Si l'oeil icy N'est Satisfait,
Je lui Donne toute l'Afrique
L'Europe, Asie et Amérique
Pour trouuer à sa veue un objet plus parfait.

Dessigné et Graué Par Israel Siluestre A Lyon. Chez Robert Pigout en Rue Thomassin Auec Priuilege Du Roy. — 360 sur 168.

Dans l'estampe, au bas, à droite, on voit les deux lettres Is, et des traces d'autres lettres qui complétaient probablement le nom d'Israel.

7. Veüe de Lyon. de la Maison des Peres Chartreux.

Ces si rares beautez sont l'obiet du mespris
Dun Chartreux Dans sa solitude :
Qui dresse Plus haut Son estude
Et Cherche dans Le Ciel ce qui n'a point de prix.

Dessigné et Graué par Israel Siluestre A Lyon Chez Robert Pigout en Rue Thomassin Auec Priuilege Du Roy 362 sur 174.

8. Veüe de Lyon quand on y descend par la Saone

Quoy? ne tremblez vous Point à la Seule Presence
De ce Lyon. affreux deuant vous enchaisné
Nestes vous Point esmeu voiant cette Eminence
Ces Chateaux Ces Rochers ce Mont emprisonné.

Dessigné et Graué par Israel Siluestre A Lyon. Chez Robert Pigout en Rue Thomassin Auec Priuilege du Roy

Ces pièces ont été gravées par Siluestre vers 1640, lorsqu'il passa par Lyon, à son Retour de Rome; il n'avait pas 20 ans. Elles se ressentent de la jeunesse de l'auteur; cependant on y remarque déjà ce dessin correct, qui est une des qualités de Silvestre.

On connait deux états de cette suite :

1er État. C'est celui qui a été décrit.

2e État. Les planches sont entourées d'une bordure de fleurs de lys de Florence, avec des écussons en blanc

aux quatre coins; les vers qui sont au bas de chaque estampe, sont entièrement différents des vers qui accompagnent les planches déjà décrites. Enfin, il y a plusieurs lignes de renvois.

Voici, pour chaque estampe, les différences qu'on y remarque :

Sur le titre, on voit encore à gauche le Rhone, à droite la Saone, et en haut la Renommée; mais sous la jambe du Rhone, il n'y a plus F. Rambaud. fecit. Au bas : au lieu des mots, PERSPECTIVE DE LA VILLE DE LYON, etc., on lit les vers suivans :

Fleuues Maiestueux eleuez vous en voutes
Et pres de nos remparts arrestez vostre cours
Puisque dans vos deux lits, et dans toutes vos routes
Rien ne répondra mieux a vos dignes amours

A Lyon chez Robert Pigout. Auec priuilege du Roy.
429 sur 252.

VEVE DE LION REMONTANT PAR LE RHOSNE. (Ceci est en haut dans une banderole).
Au bas, il y a douze lignes de renvois de A à M, sur trois colonnes, dont deux sont à gauche des 4 vers suivans, et une à droite.

Si le Rosne et la Saosne en leur course conioints
Vont porter a la Mer le tribut de leur onde
C'est pour apprendre a tout le Monde
Les beauté de Lion dont ils sont les temoins

A Lion chez Robert Pigout. Auec priuilege du Roy. fol 269. — 428 sur 252.

A gauche, sur le lit du Fleuve, on lit : LA SAOSNE, et à droite : LE ROSNE.

VEVE DE LION DV FAVXBOURG DE LA GVILLOTIERE (en haut dans une banderole.)
Au bas, seize lignes de renvois, en 4 colonnes, de A à Q; et les vers suivans :

D'un grand Pont, de trois Monts, de cent Tours cou-
[ronné,
Le Rhosne icy s'enfle de gloire;
La Seine en est ialouse, et le Tibre estonné,
Craint qu'il faille à la fin luy ceder la Victoire

A Lion chez Robert Pigout avec priuilege du Roy. fol 276 428 sur 251.

Au milieu, dans le lit du Fleuve, on lit : LE RHOSNE ; sur la droite, il y a un arbre qui ne se trouve pas dans le 1er état.

VEVE DU QVAY DES CELESTINS

Au bas, 17 lignes de renvois, sur 6 colonnes, de A à R. et les vers suivans :

Ce Temple auguste, ces grands Ponts,
Nobles Arcs triomphans sur l'onde,
Ces Palais, ces Places ces Monts;
Font le plus beau seiour du Monde.

A Lion Chez Robert Pigout. Auec Priuilege du Roy. fol 292 — 428 sur 250.

Au milieu, dans le lit de la rivière, on lit : LA SAÔNE.

VEVE DEPVIS LE CHEMIN NEVF.

Au bas, 20 lignes de renvoi, de A à V inclusivement, en 4 colonnes, et les vers suivants :

Qu'à regret la Saône s'absente
Fameux Lion, de tes doux bords!
Pour reposer plus long temps dans tes ports,
Voy comme elle est paresseuse et dormante.

A Lion chez Robert Pigout Auec priuilege du Roy. fol 300 — 427 sur 250.

Vers la droite, sur le lit de la rivière, il y a : LA SAÔNE ; et tout à fait à droite, il y a un arbre qui ne se trouve pas dans le 1er état.

VEVE DESPVIS LES CHARTREVX.

Au bas, 16 lignes de renvois, de A à Q, en 4 colonnes, et les vers suivans :

Alors qu'vn deuot solitaire
Void d'icy sous ses piez cette Ville sans prix;
S'il la regarde auec mespris
La Terre n'a plus rien capable de luy plaire

A Lion chez Robert Pigout. Auec priuilege du Roy. fol 342 — 430 sur 252.

A gauche, il y a un arbre qui n'est pas dans le 1er état.
A droite, dans le lit de la rivière, on lit : LA SAÔNE.

VEVE DE LION DESCENDAT PAR LA SAOSNE

Au bas, 12 lignes de renvois en 4 colonnes, de A à M, et les vers suivans.

Ce haut Fort, ces grands bouleuars
Rendent bien Lion redoutable :
Mais mieux qu'enses dehors, mieux qu'en tous ses [rempars
C'est dans son coeur qu'il porte vne force indomptable.

A Lion chez Robert Pigout. Auec priuilege du Roy. f° 355. — 429 sur 250.

A gauche, on lit, sur la rivière : La Saône.

Dans cet état, ces planches décorent le livre suivant : HISTOIRE de la Ville DE LYON, ancienne et moderne ; avec les figvres de toutes ses veves par le R. P. Iean de Saint-Avbin de la Compagnie de Ieşus

A LYON, chez Benoist Coral. en la ruë Merciere à l'Enseigne de la Victoire. M. DC. LXVI. in f°.

Suite de 12 pièces sans compter le titre : elles sont sans numéros.

9. DIVERSES VEVE DE LION besine et graue qar Israel Siluestre 1652 a Paris (Ces deux dernières mots sont à peine visibles, dans 1652, le 2 est retourné.)
A Paris Chez Israel, ruë de l'Arbre sec, au logis de Mr Le Mercier Orfeure de la Reine, prez la Croix du Tiroir. Auec priuilege du Roy.

Dans un coin de l'estampe, à droite, il y a : I. Siluestre f. 108 sur 96 de haut.

(Ce titre représente une vue de l'abbaye d'Esnay ou Aisnay).

Il y a deux états de ce titre et, probablement, en est-il de même pour les pièces suivantes :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. L'année a été effacée, et, à la place, il y a une sorte de tache qui montre qu'on a effacé quelque chose.

10. Le Bastion Sainct Iean a Lion.
Israel ex. — 105 sur 95.

11. Belle Cour de Lion.
Israel ex. — 105 sur 95.

12. La Porte Sainct Clair de Lion.
Israel ex. — 106 sur 96.

13. Les Cordelliers de Lion.
Israel ex. — 107 sur 94.

14. Les Iacobins de Lion.
Israel ex. — 105 sur 94.

15. Saint Iean de Lion.
Israel excudit. — 106 sur 95.

16. Sainct Dizier de Lion.
Israel ex. — 107 sur 95.

17. Chasteau de Piere en size de la Ville de Lion.
Israel ex. — 104 sur 94.

18. Nostre Dame de l'Isle prez Lion.
Israel ex. — 118 sur 94.

19. Veuë d'une partie de la Charité de Lion.
Israel ex. — 120 sur 95.

20. Veuë du Chasteau de Semur en Bourgongne.
Israel ex. — 108 sur 94.

Dans le coin à droite de l'estampe, il y a : Israel Silues.

21. Veue du Village de Fleuille proche Nancy
Israel ex. — 130 sur 94.

Toutes ces planches sont entièrement de Silvestre, la dernière a déjà été décrite au n° 232 ; elle se trouve ici comme faisant partie d'une suite.

22. Veue de la ville de Lion.
Israel Siluestre delin, et sculpsit. Israel excud. cum priuil. Regis.
170 sur 97 de haut.
Cette estampe fait partie de la suite n° 63.

23. Veuë d'une partie de la ville de Lion, et de la Riuiere de Sone.
Israel Siluestre delin. et fe. Israel excudit, cum priuilegio Regis.
171 sur 97 de haut.
Cette estampe fait partie de la suite n° 64.

24. Veue du Chasteau Gaillard a Lion.
Israel Siluestre delin : et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
170 sur 99 de haut.
Cette estampe fait partie de la suite n° 64.

25. Porte d'Halincourt, de la ville de Lion.
Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Regis.
140 sur 71 de haut.
Cette estampe fait partie de la suite n° 74.
On la trouve, d'un état postérieur au second, avec une N à gauche et le n° 7 à droite.

26. La Porte Neufue de la ville de Lion.
Israel Siluestre fecit Israel ex. cum priuil. Reg.
136 sur 71 de haut.
Cette estampe fait partie de la suite n° 74.

27. Chasteau de Piere en size de Lion.
Israel excudit. — 161 sur 95 de haut.

28. Veuë de Piere Ensize a Lion.
Le Blond excud. cum priuil Regis. — 117 sur 116.
Estampe de forme ronde, dans un cuivre carré, elle fait partie de la suite n° 24.

On en connaît deux états :

1er État. Avec Le Blond excudit.
2e État. Avec Van Merlen excudit.

29. Veuë du Bastion de sainct Iean a Lion
Le Blond excud. cum priuil. Regis. — 120 sur 118.

Estampe de forme ronde, dans un cuivre carré. Cette pièce fait partie de la suite n° 24.

On en connaît deux états :

1er État. Avec Le Blond excud.
2e État. Avec Van Merlen excud.

30. Eglise de sainct Iean de Lion.
Israel ex. — 171 sur 100 de haut.

31. Veuë d'vn coin du pont du Rosne
72 sur 92 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite du n° 72.

32. Veüe de la Porte et Abbaye d'Esnay, de Lyon.
107 sur 108 de haut.

C'est la seule épreuve que j'aie vue, et, comme elle est rognée, je ne suis pas sûr des dimensions.

33. Veuë de l'Arsenal, et de la Chaine qui ferme la Riuiere de Saone, à Lyon.
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle (Nicolas)
Auec priuilege du Roy, chez Pierre Mariette.
267 sur 126.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Au lieu, de : Pierre Mariette, il y a, Nicolas Langlois ; les épreuves sont faibles de ton.

Cette pièce, numérotée 11, fait partie de la suite n° 67.

34. Veüe de l'Eglise de St Jean, et du Pont de la Saone à Lyon.
Dessinée par I. Siluestre et grauée par Perelle. Auec priuilege du Roy. Chez Pierre Mariette. — 266 sur 125.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de : Pierre Mariette, il y a : Nicolas Langlois.

Cette estampe, numérotée 10, fait partie de la suite n° 67.

35. Veuë du Palais, et du Port Royal de Lion.
Israel Siluestre del. et fecit. 1652. Israel excudit cum priuil. Regis. — 256 sur 133 de haut.

36. Veuë et Perspectiue de la Maison de ville de Lion, du costé du Jardin.
Dessigné et graué par Israel Siluestre. 1652. Israel ex. auec priuilege du Roy — 257 sur 133.

37. Veuë particulière de la ville de Lion, sous nostre Dame de Fouruiere.
Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil. Regis 244 sur 135.

38. Veuë du Bastion S. Iean de Pierre en size, et d'une partie de la ville de Lion.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis — 245 sur 132.
Cette pièce a été fait par un des élèves de Silvestre.

39. Veuë de l'Eglise des Cordeliers, et d'une partie de la Ville de Lion sur le Rosne.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis. — 248 sur 136.

40. Veue de la face de l'Eglise Cathedrale de St Iean de Lyon
R. Pigout ex. Auec priuilege du Roy — 165 sur 90.

Cette pièce est de la même manière, et probablement du même temps, que les 7 vues de Lyon publiées par R. Pigout. Cependant, la gravure est moins accentuée que celle des vues de Lyon; elle est un peu plus fine, et l'on peut déjà y reconnaître le graveur qui, peu de temps après, doit produire Notre-Dame-de-Lorette.
Cette pièce est fort rare.

41. Veue du Pont du Rhosne a Lion.
Estampe dessinée par Silvestre et gravée par F. Flamen.
186 sur 104 de haut.

Elle est numérotée 2. Dans le catalogue de l'œuvre de Flamen par M. R. D., elle porte le n° 517.

42. Veuë de la Maison de Vimy, appartenant a Monsr l'Archeuesque de Lyon, Primat des gaules.
Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil Regis.
158 sur 105 de haut.

Il y en a une copie hollandaise dans le sens de l'original; on lit à droite le n° 7.

43. Maison de Vimy pres de Lion.
Israel excudit. — 167 sur 101.

Dans l'estampe, au bas à droite, on lit : I. Siluestre belin, et sculpeit

235. *Macon.*

Partie de la Ville de Mascon.
Israel excudit. — 168 sur 101 de haut.

236. *Madrid, près Paris.*

1. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Madrid basty par François premier a l'imitation de celuy de Madrid en Espagne. Ce Chasteau, percé d'autant de fenestres qu'il y a de jours en l'an.
Israel excud. — 245 de large sur 152 de haut.

L'architecture en a été gravée par Marot, le paysage par Perelle, sur le dessin de Silvestre.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de, Israel ex, il y a : Daumont exc.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

2. Veuë et Fassade du Chasteau de Madrid, tres-agreable en ses issues, qui conduisent d'un costé dans le boys de Boulongne, et de l'autre dans la plaine qui aboutit a la

riuiere de Seine. Il est fort proche de l'Abbaye de Longchamp, basty par Sainct Louis.
Israel ex. — 245 sur 132 de haut.

L'architecture a été gravée par Marot, le paysage par Perelle, sur le dessin de Silvestre.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Au lieu de, Israel excud, il y a : Daumont exc.
Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

237. *Maisons.*

Veuë et Perspectiue du Chasteau de Maison a quatre lieuës de Paris, basty par Monsieur de Maison President au Parlement, et surjntendant des finances.
Israel ex. — 249 sur 135 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Elle a été gravée avant 1655. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

Le Château de Maisons a été bâti par François Mansard. « L'allée en face du Chateau, du côté opposé à » celui de la rivière, était terminée par un saut-de- » loup qui a couté plus de cinquante mille écus par la » magnificence de sa construction. Il est sorti du jardin » de Maison le seul café que l'on sache qui ait encore » pu venir en maturité en France. »

238. *Mont-Louis.*

Veüe de la Maison de Mont-Louis, située à Ménil-montant, aux environs de Paris. Presentée au Reverend Pere de la Chaise Confesseur du Roy.
Par Son tres humble serviteur Israël Silvestre.
Dessinee au naturel par Isrs Silvestre. — 508 sur 382.

Après la mort du Père de la Chaise, cette maison a appartenu aux Jésuites de la maison professe ; ils l'ont conservée jusqu'à leur expulsion.

239. *Maison-Rouge.*

Maison Rouge sur la Riuiere de Seine
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle
Auec priuilege du R. chez P. Mariette. — 157 sur 117.

Cette pièce, numérotée 6, fait partie de la suite n° 58.

Maison rouge, sur le bord de la Seine, est situé entre Melun et Corbeil.

240. *Mantes.*

La grande Eglise de Manthe.
Israel ex. — 121 sur 88 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 55. On en connaît 3 états. Voir le n° 55.

241. *Marais de Charles de Bourgogne.*

Veüe et Perspectiue du Marais ou Charles Duc de Bourgogne fut tué.
Voyez Lorraine; n° 232, article 9.

242. *Marimont.*

Veüe du Chasteau de Marimont, du costé du Jardin. A droite, il y a la même inscription en latin.
I. Silvestre del. et sculp. 1673. — 495 sur 372 de haut.

On connaît deux états de cette planche :

1er État. Avant la lettre.
2e État. Avec l'inscription ci-dessus.

Autrefois, les jardiniers *décoraient* leurs jardins, d'arbres taillés en personnages ; cet art qu'on appelait « *ars Topiaria* » est entièrement perdu. L'artiste *Topiaire* a représenté, dans le jardin de Marimont, une chasse à courre; on y voit des hommes à cheval, des chiens, un sanglier, un cerf, etc. Si l'on en juge par l'estampe, il n'y a pas lieu de regretter ces bizarreries.

D'après Expilly, il y avait en Lorraine deux villages du nom de Marimont. L'un dans le duché de Lorraine, à trois lieues de Dieuze et autant de Fénestrange, situé dans un pays montagneux. L'autre, dans le pays Messin, situé sur une hauteur, à quatre lieues de Vic. Ce dernier est indiqué sur une carte de Lorraine, par Nolin.

Nous manquons de renseignements pour décider dans lequel de ces deux villages se trouvait le Château de Marimont ; mais, dans l'un et l'autre cas, il appartenait à la Lorraine et il aurait dû faire partie du n° 232.

On trouve des épreuves de cette pièce à la chalcographie, sous le n° 2223 du catalogue. On les vend 2 francs.

243. *Marlou.*

1. Veuë dune partie du Chasteau de Marlou
   Siluestre sculp Israel excud. — 74 sur 79 de haut.
   Cette pièce fait partie de la suite n° 68.
2. Veuë de l'entrée du Chasteau de Merlou.
   68 sur 74 de haut.
   Ce château appartenait à la maison de Chatillon.
   Cette pièce fait partie de la suite n° 68.
3. Veüe du Chateau de Marlou appartenant a Madame de Chatillon.
   dessigné et graué par Israel Siluestre. — 197 sur 118.
   Cette pièce fait partie de la suite n° 54, où elle doit porter le n° 11. Je ne la connaissais pas encore quand cette suite a été imprimée.

243 *bis. Marsal.*

Profil de la ville et forteresse de Marsal.
Voyez Lorraine, n° 232, page 234.

244. MARSEILLE.

1. (Marseille.) Nous uoions icy la uille de Marseille ancie-

nement si renommee pour son universite que les Romains mesme y uenoient et pour se polir et pour y apprendre les bonne lettres il n'en est pas aujourdhuy de mesme naiant rien qui la rende plus considerable que son port et le grand trafic qu'elle faict par tout le leuant

(C'est une vue perspective de la ville de Marseille.)
Dessignée par Siluester, Grauée par Perelle.
A Paris chez Pierre Mariette Rue St Jacques a l'Esperance auec priuilège du Roy
Estampe en deux feuilles, destinées à être réunies ; chacune de 403 sur 210 de haut.

2. Veue de la tour du port de Marseille.
Israel Siluestre deli. et sculp. cum priuil. Regis.

Cette estampe est de forme ronde, dans un cuivre carré de 121 sur 121. Elle est numérotée 2 et fait partie de la suite n° 14. Il y en a une copie en sens inverse ; la tour est à gauche.

3. Veuë de la porte Royalle de Marseille.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel ex, cum priuil. Regis.

Estampe de forme ronde, dans un cuivre carré de 120 sur 120.

Cette pièce, numérotée 3, fait partie de la suite n° 14. Il y en a une copie allemande ; on y voit le même n° 3, mais elle est en sens inverse de l'original. Au bas, à droite, il y a : I. Wolf exc.

4. Veüe de la Porte Reale de Marseille.
Dessinée par I. Siluestre, et grauée par Perelle Auec priuilege du Roy, Chez Pierre Mariette —211 sur 109.
Cette pièce, numérotée 6, fait partie de la suite n° 71.

On en connait quatre états :

1er État. Avec le nom de Pierre Mariette.
2e État. Avec le nom de Nicolas Langlois.

3e État. Avec l'adresse de P. Drevet, ou sans adresse, mais avec les numéros.

4e Etat. àvec la même adresse, mais sans les numéros.

Tous les numéros de la suite 71, ont aussi les quatre états qu'on vient de décrire.

5. Veüe de la Tour, et du Port de Marseille.
Mariette excud. — 128 sur 80 de haut.

Il y a deux états :

1er État. Avec le nom de Mariette.

2e État. Avec le nom de N. Langlois.

Cette estampe, numérotée 10, fait partie de la suite n° 20.

Il y en a une copie renversée dans laquelle la tour est à droite.

6. Veue de la Citadelle et de nostre Dame de la Garde et du port de Marseille.
I. Siluestre fecit Auec priuilege Le Blond excud.

Cette pièce est forme ronde, dans un cuivre carré de 118 sur 117.

Elle fait partie de la suite n° 25.

Il y en a une copie retournée dans laquelle la montagne est à gauche.

7. S. Victor de Marseille.
I Siluestre in. sculp. Auec priuil. du Roy.
Estampe de forme ronde, dans un cuivre carré de 119 sur 123.

Cette pièce fait partie de la suite n° 16.

Il y a deux états :

1er État. Avant les numéros.

2e État. Avec les numéros ; la pièce décrite porte alors le n° 3.

8. La Maijorre de Marseille.
I. Siluestre in. sculp. Auec priuil du Roy.
Estampe de forme ronde, dans un cuivre carré, de 119 sur 124.

Cette pièce fait partie de la suite n° 16.

Il y a deux états :

1er État. Avant les numéros.

2e État. Avec les numéros. La pièce décrite porte alors le n° 5.

245. *Marseuille.* (*Malzévillè.*)

Veue de Marseuille proche Nancy.
Voyez Lorraine, n° 232, articles 20 et 21.

246. *Mayence.*

Profil de la ville de Mayence du coté du Rhin.
Pièce citée par Mariette ; je ne l'ai pas vue.

247. *Meaux.*

Profil de la ville de Meavx.
Israel Siluestre, deline, et excud. Cum priuilegio Regis.
565 sur 285 de haut.

Estampe gravée par L. Meunier, disciple de Silvestre, sous sa conduite et sur son dessin.

248. *Melun.*

1. Profil de la ville de Melvn.
Israel Siluestre, del. Cum priuilegio Regis.
560 sur 281.

Estampe gravée par Louis Meusnier sur le dessin de Silvestre.

2. Veuë de nostre Dame de Melun, sur la Riuiere de Seyne.
Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil.
140 sur 74.

Cette pièce fait partie de la suite n° 66.

249. *Metz.*

Voyez Lorraine, n° 232, articles 27, 28, 29, 30.

250. MEUDON.

1. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Meudon, apartenant a Messieurs de Guise a deux lieues de Paris
Israel excudit. — 250 sur 155 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 63 ; elle a été gravée avant 1655, et il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

2. Veüe et Perspectiue de la Grotte du Chasteau de Meudon appartenant a la Maison de Guise.
Israel ex. — 240 sur 124

Cette pièce fait partie de la suite n° 63.

3. Veuë et Perspectiue de la Grote de Meudon, appartenant a Messieurs de Guise a deux lieues de Paris.
Israel ex. — 244 sur 129 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 63 ; elle a été gravée avant 1655, il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ* de Martin Zeiller.

4. La grotte de Meudon. (Elle a été détruite.)
Au bas on lit les quatre vers suivants.

La grotte dont Meudon vante tant la structure,
N'est pas vn simple trou creusé dans vn Rocher;
C'est vn petit palais, ou l'art de la Peinture,
Estale abondamment ce qu'il a de plus cher.

Israel ex. — 185 sur 89 de haut.

Cette pièce, numérotée 8, fait partie de la suite n° 48. On en connaît 4 états, dont le détail se trouve audit numéro. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

La grotte de Meudon avait été bâtie par Philibert de Lorme. Le Dauphin, fils de Louis XIV, la fit démolir, et à sa place, fit construire le Château-neuf. On sait que ce prince aimait beaucoup Meudon, et qu'il l'avait orné d'une grande quantités de meubles précieux, de glaces et de tableaux. Il y mourut en 1711.

5. Veüe du Château de Meudon du côté de l'entrée, apartenant à Monseigneur le Marquis de Louvois et de Courtenvaux, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Ministre et Secretaire d'Etat, Commandeur et Chancelier des ordres de Sa Majesté, sur-Intendant et Ordonnateur general des Bâtimens Arts et Manufactures de France, etc. Fait par Israël Silvestre. Avec Privilege du Roy.
501 sur 385 de haut.

6. Veüe du château de Meudon du côté du Jardin, appartenant à Monseigneur Le Marquis de Louuois.
Dessiné et Graué par Israël Siluestre 1685. Auec Priuilege du Roy.
500 sur 381 de haut.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. La date de 1705 a remplacé celle de 1685.

7. Veüe du Château de Meudon du côté du Village de fleury. Fait par Israel Siluestre 1688. Auec Priuil. du Roy.
565 sur 387 de haut.

8. Veuë de la Grotte de Meudon apartenant A Monseigneur le Marquis de Louuois et de Courtenuaux Conseiller du Roy en tous Ses Conseils, Ministre et Secretaire d'Estat, Commandeur et Chancelier des ordres de sa Majesté, Sur-Intendant et Ordonnateur general des Bâtimens Arts et Manufactures de France etc.
Fait par Israël Silvestre Avec privilège du Roy.
500 sur 379 de haut.

9. Veüe du Jardin et parc du Château de Meudon, apartenant à Monseigneur le Marquis de Louvois.
Fait par Israël Siluestre 1686. Auec Priuilege du Roy.
505 sur 385 de haut.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. La date de 1705 a remplacé celle de 1686.

10. Veüe du parterre de la Grotte du Château de Meudon, apartenant à Monseigneur le Marquis de Louvois. Fait par Israël Siluestre. 1685 Auec Priuilege du Roy. 504 sur 586 de haut.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. La date de 1705 a remplacé celle de 1685.

251. *Meulan.*

Veue du fort de Meulent sur la Riuiere de Seyne. Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Reg. 177 sur 103 de haut.

Il y a, de cette pièce, une copie hollandaise dans le sens de l'original. On lit à droite le n° 8.

Les seules choses qui rappellent un fort, dans cette estampe, sont deux tours éloignées l'une de l'autre, et à moitié démolies; sur l'une de ces tours, on apperçoit un petit canon. Meulan est à huit lieues de Paris, entre Mantes et Poissy. Cette ville fut assiégée par le Duc de Mayenne qui ne put la prendre.

252. *Moineville.*

Veuë de l'Eglise du Vilage de Moineuille proche Liencourt. Siluestre fecit Israel. excudit. — 170 sur 96.

Cette pièce, qui est de 1652, fait partie de la suite n° 64.

253. *Montmédy.*

Veuë de Montmédy.

Voyez Lorraine, n° 232, articles 31 et 32.

254. Monceaux.

1. Plan releué du Chasteau, Jardin, et Parc de Monceaux. — A droite la même inscription en latin. Israel Siluestre sculp. 1673. — 497 sur 373 de haut.

Le château de Monceaux, ou Mouceaux, était en Brie, et appartenait au Roi de France.

Ce plan a été gravé par Ordre du Roi (Louis XIV). Le 25 juillet 1672 ; le cuivre a été payé à Silvestre 500 livres, valant aujourd'hui 1800 francs. Des épreuves de ce plan se trouvent encore à la chalcographie, n° 2454 du catalogue, où on les vend 1 fr. 50.

2. Veüe du Chasteau de Monceaux (du coté de l'entrée).
La même inscription en latin.
Isr. Sylnestre del et sculps. 1679. — 502 sur 377.

Il y a des épreuves avant la lettre. Cette vue, gravée par ordre du Roi, a été payée en 1679, à I. Silvestre, 500 livres, representant 1800 francs aujourd'hui ; elle se trouve encore à la chalcographie, n° 2259 du catalogue, où elle se vend 2 francs.

3. Veue du Chasteau de Monceaux du costé du Parc.
La même inscription en latin.
Isr. Silnestre del et sculps 1680. — 500 sur 374.

Il y a des épreuves avant la lettre. Cette vue, gravée par ordre du Roi, a été payée 500 livres, soit aujourd'hui 1800 f., à Silvestre, en 1680. On la trouve encore à la chalcographie, n° 2240 du catalogue, où on le vend 2 f.

4. Vue du Chateau de Mousseau. Silnestre delineauit.

J'ai trouvé cette inscription, à la main, d'une écriture du temps, sur l'épreuve qui est à la Bibliothèque impériale. Elle a 260 sur 144 de haut.

Mariette dit, que cette vue, a été gravée par les disciples de Silvestre, et sous sa conduite. L'architecture est gravée très-finement, et dans le goût de Marot.
Dans le fond, au milieu, on voit le château ; à gauche il y a deux pavillons isolés, couverts en dôme ; sur le devant, au milieu, on voit un homme et une femme courant ; à droite, on remarque trois personnages dont deux sont debout et un assis ; entre le château et ces groupes, il y a un bois taillis.

255. *Moné.*

Veüe et Perspectiue du Chasteau de Moné, en la Duché de Bourgongne, proche la ville de Tonnerre.
Israel ex. cum priuil. — 242 sur 128 de haut.
Estampe gravée par Collignon, sur le dessin de Silvestre.

256. *Montbard.*

1. Veuë de la Ville de Montbar en Bourgongne.
Israel ex. — 161 sur 95 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.
2. Chasteau de Montbar en Bourgongne.
Israel ex. — 165 sur 95 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.
On sait que Buffon était seigneur de Montbard.

257. *Montmartre.*

Veuë des Martyrs de Mont-Martre proche Paris.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis 114 sur 91 de haut.
Cette vue fait partie de la suite n° 56.

258. *Montmorency.*

1. Face du coté du Jardin.
Veuë de la Maison de Monsieur le Brun Escuyer et premier Peintre du Roy. Située a Montmorency.
Fait par Israël Siluestre. Avec privilege du Roy.
390 sur 292.
2. Autre veuë de la Maison de Monsieur le Brun à Montmorency. (Du coté de la grande pièce d'eau.)
Fait par Israël Siluestre. Auec priuilege du Roy.
385 sur 290.
3. Vue des jardins de la maison de Monsieur le Brun.

Cette vue, que je ne connais qu'avant la lettre, représente un parterre. Sur le devant, il y a un bassin avec jet d'eau; au-delà on voit un parterre et, de chaque côté, une terrasse garnie de caisses et ornée de statues. Sur le premier plan, à droite et à gauche, il y a deux sphinx ailés; auprès de celui qui est à droite, on remarque un cavalier parlant à une dame; et, vers le milieu, un autre cavalier saluant deux dames. Près du sphinx de gauche, il y a un homme et un chien, courant l'un et l'autre.
391 sur 292 de haut.

Cette planche, qui était restée imparfaite, à la mort d'Israel Silvestre, a été achevée par Simonneau.

259. *Montpellier.*

Veue de l'Eglise Sainct Pierre de Montpellier.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Reg. — 172 sur 102 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

260. *Moret.*

La Ville de Moret pres de fontainebleau.
Israel excudit. — 170 sur 102 de haut.

261. *Moulins.*

Chasteau de Moulins en Bourbonnois.
Israel excudit. — 167 sur 102.

262. *Nancy.*

Profil de la ville de Nancy, et différentes autres vues de la même ville.
Voyez Lorraine, n° 252.

263. *Nevers.*

Nevers est une ville tres-célèbre, située sur les bords de

Loire. Elle fut appellée par César Nouiodunum. Elle prend a present son nom de la riuiere de Nieure, qui se va perdre dans Loire proche de ses murs. Son Eglise Cathédrale est tres-Auguste. Elle fut jadis batie en lhonneur de S. Geruais et de S. Protais, maintenant elle est dediée a S. Cire on y voit les superbes tombeaux des Princes de Neuers et de Cleues, dont l'ouurage et la matiere sont magnifiques. Dans l'endroit le plus eleué de la ville est le Chasteau, demeure ordinaire des Princes, recommandable et pour son antiquité et pour son architecture; aupres de ce chasteau est la place ducale, dont toutes les maisons sont regulierement basties sur vn mesme modelle. Il y a plusieurs monasteres, entre lesquels celuy des peres Minimes, est vn illustre monument de la pieté de Charles Ier Duc de Mantoüe, dont l'autel est digne de l'ancienne magnificence de Rome. Les Dues de Neuers ont vne chambre des comptes dans cette ville, elle appartient a Charles 2 Duc de Mantoüe et de Montferrat Prince d'vne tres-haut esperance.

A gauche, la même inscription, en quatre lignes latines.

Il y a des renvois de A à O, en une seule ligne, sur toute la largeur de la planche.

De Lincler. (delin.) Israel Siluestre sculp.
Cum priuil. Regis Mariette excudit Parisijs.
824 sur 204 en deux feuilles réunies.

On connaît deux états de cette planche:

1er État. Avant le nom de Mariette au bas à droite; avant les renvois, et les lettres correspondantes dans la planche.

2e État. C'est celui qui est décrit.

Lincler avait la planche.

264. *Notre Dame de Bourgogne.*

Nostre Dame de Bourgogne, près Nancy.
Voyez Lorraine, n° 232, article 22.

265. *Notre Dame de L'Ile.*

1. Veuë de nostre Dame de l'Isle, proche de la ville de Lion.
   Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Reg.
   143 sur 7 .
   Cette pièce fait partie de la suite n° 74.
2. Nostre Dame de l'Isle prez Lion.
   Israel ex. — 118 sur 94.
   Cette pièce fait partie de la suite n° 234.

266. *Notre Dame des Vertus.*

Nostre Dame des Vertus proche de Paris.
(Dans le village d'Aubervilliers).
Israel excud. cum priuil. Regis. — 124 sur 74.

On connaît trois états de cette pièce :

1er État. Avant la légende au bas.
2e État. C'est celui qui est décrit.
3e État. Avec l'adresse suivante : A Paris chez Vander Bruggen ruë S. Iacques au Grand Magazin.
Cette pièce fait partie de la suite n° 59.

On conservait, dans l'église d'Aubervilliers, une image miraculeuse de la Sainte Vierge et tous les ans, le second mardi du mois de mai, il y avait un grand concours de Pèlerins. Du Breul, dans ses Antiquités de Paris, rapporte plusieurs miracles qui y ont eu lieu.

267. *Noisy le Sec.*

Chasteau de Noizy le sec a 4. lieuës de Paris proche St Germain en Laye.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis.
114 sur 90 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 56.

Je crois que le graveur en lettres a commis une erreur en inscrivant *Noisy-le-Sec ;* c'est *Noisy-le-Roy* qu'il eût fallu mettre. Noisy-le-Roy est entre Versailles et St Germain, et

c'est le seul village du nom de Noisy qui soit près de St Germain en Laye. Cependant, comme ce village manque d'eau, il est possible qu'il ait été connu sous le nom de Noisy-le-Sec. En 1684, Madame de Maintenon fit transférer dans le château de Noisy la communauté qu'elle avait fondée à Ruel, en 1682, pour l'éducation des demoiselles nobles. Cette communauté fut ensuite transférée à Saint-Cyr. La gravure décrite ci-dessus est bien antérieure à cette date. Je ne sais à qui le chateau appartenait alors.

268. *Nuict.*

Veuë du Chasteau de Nuict en Bourgongne.

Israel ex. — 167 sur 100 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

269. *Orange.*

Veuë de Larc d'Orange, et d'vne partie du Chasteau et de la Ville.

Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis — 250 sur 157 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 9.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Après l'inscription ci-dessus, il y a :

avec plusieurs autres Vuës perspectiue d'Italie, faisant partie de l'Oeuvre d'Architecture de Mr Dumont, Professeur d'Architecture. En cet état on voit, à droite, le n° 12.

270. *Orléans.*

1. Orleans, que quelques vns croyent estre le Genabum des anciens, est une des plus belles, plus peuplées, et plus riches villes de France, assise sur le bord de la Riuiere de Loyre, en vn doux climat, et vn terroir tres fertile. Elle a esté autrefois la capitale d'vn Roy^me, et le siege de ses

Roys. Auiourdhuy elle ne porte que le titre de Duché. Son Euesque est vn des plus considerables du Clergé de France, tant par l'antiquité de son siege, que par la sainteté de ses predecesseurs, et par l'importance de ses priuileges. On y restablit maintenant l'Eglise de S. Croix, que les Huguenots auoient entierement destruite. Son siege de l'an 1428, est memorable par le secours qui ammena la pucelle Ieanne, et par la deffaite des Anglois, qui fut telle, qu'en suite leurs affaires allerent tousiours en decadence. On voit sa statue faicte de bronze sur le milieu du pont de la ville. — A gauche, on lit la même inscription en latin. Chaque inscription, de quatre lignes, est séparée par une suite de renvois, de 1 à 28, sur 6 colonnes.

Dessignée par I. Siluestre, et grauée par F. Collignon. A Paris chez Pierre Mariette rue St Iacques à l'Espérance, Auec priuilege du Roy.

Cette estampe est en deux feuilles destinées à être réunies; elles ont ensemble 1157^m sur 278 de haut.

On en connait deux états :

1er État. Avant l'adresse de Mariette.

2e État. C'est celui qui est décrit.

1. Veuë de la tour Neufue d'Orleans.

Veduta del torra Noua di Orleans.

Israel Siluestre deli. et fecit, cum priuil Regis

Chez Pierre Mariette. — 251 sur 126 de haut.

On voit une autre écriture sous la légende italienne.

Cette pièce, numérotée 9, à droite, fait partie de la suite n° 8.

On en connait deux états :

1er État. Avant l'adresse de P. Mariette, et sans numéro.

2e État. Avec l'adresse de P. Mariette et le n° 9; c'est celui qui est décrit.

271. *Pacy.*

1. Veuë du Chasteau de Pacy en Champagne, appartenant a Monsieur de Souuray.

Israel ex. — 239 sur 130 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 63.

2. Veuë du Chasteau de Passy en Champagne.
Israel ex. — 163 sur 84 de haut.

A gauche, au bas, dans l'estampe : Israel Silvestre J. et fecit

272 *Passy.*

Veuë du vilage de Passy proche de Paris.
Israel Siluestre deline. et fe. Israel ex. cum priuil. Regis.
139m sur 69 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 66.

273 *Philipsbourg.*

Philipsebourg.
Sur le devant, on voit trois personnages, dont deux sont assis et un debout, et au fond, Philipsbourg. 155m sur 109.
Cette pièce n'est pas signée, mais, elle est du dessin et de la gravure de Silvestre.

273 *bis. Plaisirs de l'Ile enchantée.*

Les plaisirs de l'Isle enchantée, ou les festes et diuertissements du Roy, à Versailles, diuises en trois journées, et commencez le 7e jour de may de l'année 1664.
Voir à l'article Versailles, n° 318.

274. *Poissy.*

1° Profil de la Ville de Poissy. (Ceci est en haut, dans une banderole, au bas, il y a 16 vers) :

Que lart est industrieux,
Dans les grands dessains qu'il tante ;
Et qu'en deceuant les yeux,
L'ame se trouue contante.

Je connoy cette Cité,
Et i'y voy les belles marques,

De l'Illustre piété,
Du plus sainct de nos Monarques.

Que ce pont rustique est beau,
Que le graueur eut d'adresse,
D'an bastir vn en leau
Malgré sa délicatesse.

Car ainsi qu'en vn miroir,
Cette Image vagabonde,
Faict que nostre œil en peut voir,
Lvn en l'air et l'autre en l'onde.

I. Siluestre delin. et fecit. cum priuil. Regis.
320 sur 145.

Ce profil, qui est très-finement exécuté, a été gravé avant 1655. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

2. Veue d'une Eglise de Poissy (en haut). — 123 sur 70.
Au bas, à droite, il y a le numéro 3.

On connaît deux états de cette estampe:

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. On lit, au bas, Langlois exc.

Cette pièce, fait partie de la suite n° 20.

273. *Pont en Champagne.*

1. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Pont en Champagne, appartenant a Monsieur Boutillier Secretaire d'Estat, et Surjutendant des finances, sur le desseing, et conduitte de Monsieur Muet Architecte.
Israel ex. — 253 sur 155.

Ce château est vu par le côté. — Cette pièce a été dessinée et gravée par Silvestre, à l'exception des batiments qui sont de J. Marot.

Elle fait partie de la suite n° 61.

2. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Pont du costé des Parterres.
Israel ex. — 254 sur 134 de haut.

Cette pièce est du dessin et de la gravure de Silvestre, à l'exception des fabriques qui sont de J. Marot. Elle fait partie de la suite n° 61.

On connaît deux états de ces deux estampes :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Au lieu d'Israel ex, on lit Daumont ex.

276. *Pontoise.*

1. Profil de la ville de Pontoise.
Israel Siluestre, del. Cum priuilegio Regis. — 566 sur 283.

Estampe gravée, selon Mariette, par L. Meunier et les autres disciples de Silvestre, sur le dessin de ce dernier. Elle fait partie de la suite n° 27.

On en connaît deux états :

1er État. Avant la lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

2. Veüe de la Maison du Doiené de Pontoise. (en haut).
au bas : Prospectus Domus Decani Diui Melloni Pontisarensis. Inscriptus Illustri viro D. D. Francisco Daguillenguy Pontisaræ et vulcassini franciæ magno Vicario, et Decano prædictæ sanctæ et Regiæ capellæ Diui Melloni. ab Israele Siluestro.
A la suite, il y a 17 vers latins sur 4 colonnes.
Israel Siluestre fecit. — 205 de large sur 161 de haut.

Dans le dernier vers, le mot Hospitalitate avait d'abord été écrit Hospitalitatis ; on voit encore l's et le point qui était sur l'i.

Il y a des épreuves avant la légende. Dans cet état, au lieu de Israel Siluestre fecit, il y a : Israel Siluestre deleneanit ad vivum et seulpeit anno 1656.

3. Veuë de l'Eglise St André a Pontoise.
(Gravée par Silvestre). — 70 sur 78 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 68.

277. *Pont Saint Esprit.*

Partie du pont sainct Esprit.
(Gravée par Silvestre). — 68 sur 86 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 72.

278. *Quincy en Champagne.*

1. Veuë de l'Abbaye de Quincy, proche de Tanlay, du Diocese de Langre
Israel ex. — 244 sur 126 de haut.
2. Veuë de l'Abbaye, et de l'Estang de Quincy, du Diocese de Langre.
Israel ex. — 245 sur 127 de haut.
3. Veuë du dedans, et le bas de Quincy en Champagne.
Israel ex. — 149 sur 89 de haut.

279. *Quiquangrogne.*

Veüe de la Tour de Quiquangrongne.
(Gravée par Silvestre). Mariette excud. A droite il y a le n° 2. — 125 sur 77 de haut.

On en connait deux états.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de : Mariette excud. Il y a à droite : N. Langlois ex.

Cette pièce fait partie de la suite n° 20 où elle porte le n° 2.

Il y en a une copie renversée, aussi belle que l'original; dans la copie le lointain est à gauche.

La tour de Quiquangrogne était située près de Bourbon l'Archambault elle faisait partie du château de Moyen, dit ; Quin-Quen-Grogne.

280. *Reims*

1. Veuë de la Porte de Mars à Reims Antiquite de Iule Cesar.
Siluestre fc. Israel ex. — 170 sur 98.

Cette pièce fait partie de la suite n° 64. Elle représente un arc de Triomphe, érigé par les Romains ; il est aujourd'hui engagé dans les murs de la ville.

2. Veuë de l'Eglise S^t^. Pierre de Reins.
115 sur 90 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 55. On en connait trois états, voir le n° 55.

L'église de St Pierre, qu'on nommait St Pierre-les-Dames, a été démolie vers 1795.

281. *Richelieu.*

1. La ville de Richelieu en Poittou, construite par le grand Cardinal Duc de Richelieu, au bout des parterres de son superbe Chasteau de Richelieu, de la conduitte et des soings de Monsieur le Mercier Architecte.
Israel ex. — 255 sur 155 de haut.
Estampe gravée et dessinée par Silvestre, à l'exception des fabriques qui sont de J. Marot. Cette pièce fait partie de la suite n° 61.

2. Le Chasteau de Richelieu en Poitou, représenté en face. Ouurage du grand Cardinal Duc de Richelieu lequel est magnifique en sa construction, et architecture, auec sculpture au dehors, d'vne multitude de figures, et Bustes antiques, et au dedans de rares tableaux, de Plafonds, et lembris Richement etophez, sur la conduitte, et le desseing de Monsieur le Mercier Architecte. (C'est une vue du côté de l'entrée.)
Israel ex. — 255 sur 155 de haut.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex. il y a Daumont exc.

Estampe gravée et dessinée par Silvestre, à l'exception des fabriques qui sont de J. Marot. Cette pièce fait partie de la suite n° 61.

3. Face du grand corps de logis du Chasteau de Richelieu qui regarde sur le Parterre.
Israel ex. — 253 sur 133.

Cette pièce a été dessinée et gravée par Silvestre, à l'exception des fabriques qui sont de J. Marot. Elle fait partie de la suite n° 61.

4. Chasteau de Richelieu du costé qui regarde sur le Parc, et Palmail.
Israel ex. — 253 sur 133.

Il y a deux états de cette estampe.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex; il y a, Daumont exc.

Cette pièce a été dessinée et gravée par Silvestre, excepté les fabriques qui sont de J. Marot. Elle fait partie de la suite n° 61.

282. *Le Rincy.*

1. Veuë et Perspectiue de la Face du Chasteau de Rincy a trois lieues de Paris basty par Monsieur Bordier secretaire du Conseil, et Intendant des finances de France.
Israel excudit. — 252 sur 132.

Il y a deux états de cette pièce.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel excudit, il y a : Daumont exc.; de plus, on a supprimé tout ce qui, dans l'inscription, suit ces mots : « a trois lieues de Paris. »

L'architecture de cette estampe a été gravée par J. Marot ; le paysage a été gravé par Perelle, et les figures par de La Belle, le tout sur le dessin de Silvestre. La

pièce elle-même a été exécutée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.
Elle fait partie de la suite n° 62.

2. Veuë et Perspectiue de la Face et costé du Parterre du Chasteau de Rincy.
Israel excudit — 245 sur 131.

Il y a deux états de cette estampe :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Au lieu d'Israel excudit, il y a : Daumont excudit.

L'architecture est de J. Marot, le paysage de Perelle, et les figures de de La Belle, sur le dessin de Silvestre.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

3. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Rincy du costé des offices.
Israel ex. — 245 sur 132 de haut.

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Au lieu d'Israel, il y a Daumont.

L'architecture est de J. Marot, le paysage de Perelle, et les figures de de La Belle, sur le dessin de Silvestre.
Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

283. *La Roche-Guyon.*

Veüe du Chateau de la Roche guyon en Normandie appartenant a Monr. de Liencourt.
dessigné et graué par Israel Siluestre. — 197 sur 118.
Cette pièce fait partie de la suite n° 54.

284. *Roche Taillée.*

Roche Taillet sur la Saosne proche Lyon.
(Roche Taillée est à deux lieues de Lyon.)
Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Regis.
138 sur 79.
Cette pièce fait partie de la suite n° 73.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. La planche a été rognée à gauche et il n'y a plus que la dernière lettre du nom de Silvestre, de cette manière : e fecit. Israel ex. cum priuil Regis. Elle n'a plus que 119 sur 74. Les épreuves sont très-pâles.

285. *Rocroy.*

Rocroy. (Ceci est en haut de l'estampe.)
155 sur 110 de haut.

On voit une ville fortifiée, et dans le lointain, à gauche, une autre ville. Sur le devant, il y a un tronc d'arbre et plusieurs petits personnages.

Cette vue paraît être de Noblesse.

285 *bis. Rostaing.*

Voyez les numéros 144 et 182.

286. *Rouen.*

1. Profil de la ville de Roven
Cum priuilegio Regis. — 565 sur 275 de haut.

Il y avait, au coin à gauche, une inscription qui est presque entièrement effacée. On peut encore distinguer le mot Israel.

Cette pièce a été gravée par L. Meusnier, disciple de Silvestre, sur le dessin de ce dernier. Elle est plus finement gravée que les autres Profils du même auteur.

2. Veuë de l'Eglise nostre Dame de Rouen du costé du Pont.
Israel Siluestre sculp. et ex. — 155 sur 107.

On connaît deux états de cette pièce :

1er État. Sans le n° 4.

2e État. Avec le n° 4.

Elle fait partie de la suite n° 53. Très jolie pièce.

3. Veuë du Pont de pierre de Rouen.
Israel Siluestre sculp. et ex. — 154 sur 108 de haut.

On connaît deux états de cette estampe :

1er État. Avant le n° 5.
2e État. Avec le n° 5.

Elle fait partie de la suite n° 53.

Il y en a une copie retournée. Elle a pour inscription : Veuë de pont de pierre a Rouen, c'est une pièce circulaire, de 147m de diamètre, dans un cuivre carré, de 157 de côté. Elle est numérotée 2 au bas à droite.

4. Autre veuë du Pont de pierre de Rouen, et du Mont Ste Catherine. (Le mont Ste Catherine est dans le lointain à droite.)
Israel Siluestre sculp. et ex. — 154 sur 109.

On en connaît deux états :

1er État. Avant le numéro 6.
2e État. Avec le n° 6.

Elle fait partie de la suite ne 53.

5. Veuë du vieux Chasteau de Rouen.
Israel Siluestre fecit. cum priuil. Regis. — 200 sur 117.
Cette pièce fait partie de la suite n° 65.

6. Veuë de la Porte du Bac a Rouen.
Israel Siluestre fecit. cum priuil. Regis. 200 sur 116.
Cette pièce fait partie de la suite n° 65.

7. Place de Rouen, où les Anglois ont fait mourir la Pucelle d'Orléans.
Estampe gravée par Silvestre. — 70 sur 93 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 72.

8. Veuë de la Porte du grand Pont a Rouen.
Gravée par Silvestre. — 70 sur 95 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 72.

9. Sanctus Romanus urbis Rhotomagi Archiepiscopus et patronus, etc. (5 lignes).

Parisiis apud Hermannum Weyen, via Jacobæa sub signo Sancti Benedicti. C. Lawers sculp. — 332 sur 304.

La vue de Rouen qui est dans le fond est de Silvestre. L'estampe est du dessin de F. Chauveau.

287. RUEL.

Suite de 12 pièces sans le titre, non numérotées.

1. Dedié A tres Haute, tres Puissante, tres Illustre et tres Pieuse Dame Madame la Duchesse dAiguillon Pair de France, Comtesse d'Agenois et de Condomois Par son tres humble serviteur Israel Situestre,

   Ce titre est sur un piédestal, orné en bas de guirlandes de fleurs et de fruits; en haut, il y a les armes d'Aiguillon; dans la marge du bas, on lit : A Paris, Chez Israel Siluestre, ruë de l'Arbre-sec, proche la Croix du Tiroir, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure ordinaire de la Reyne. Auec priuilege du Roy. 1661.
   208 sur 125 de haut.

   Il y a deux états de ce titre :

   1er État. C'est celui qui est décrit.
   2e État. Au lieu de l'adresse d'Israel Silvestre, il y a : A Paris chez van Merlen rue St Jacques a la ville d'Anuers. Auec Priuil du Roy. La date a disparu.

2. Veuë du Chasteau de Ruel, du Costé du Jardin.
   Israel Siluestre fecit. cum priuil Regis. — 202 sur 118.
   Les petits figures, dans le goût de de La Belle, sont de Lepautre.

3. Veuë dun grand Escaillier qui est au bout de l'allée de la grande Cascade en dessendans pour aller a la Grotte de Roccaille
   Israel Siluestre delin. Perrelle sculp. — 205 sur 121.

4. Veue en Perspectiue de la Grotte de Roccaille du Jardin de Ruel,
   Israel Siluestre delin. Perrelle sculp. — 206 sur 123.

On connaît deux états de cette pièce :

1er État. Il n'y a point d'oiseaux dans le ciel, et le terrain situé sur le devant de la planche, entre la grotte et le trait carré, est nu.

2e État. On voit des oiseaux dans le ciel au dessus de la grotte ; et le terrain compris entre la grotte et le bas de la planche, est couvert d'arbustes.

5. Veuë de la vielle Grotte de Ruel.
Israel Siluestre delin. Perrelle sculp. — 205 sur 121.

6. Veue de la Grotte du Jardin de Ruel, et d'une partie du Canal et Bassins.
Israel Siluestre delin. Perelle sculp. — 205 sur 123.

7. Veuë du bout du Canal de la Grotte du Jardin de Ruel, et des Fontaines et Bassins.
Israel Siluestre delin. Perrelle sculp. — 209 sur 125.

8. Veuë de l'Estans au dessus de la Grotte de Ruel.
Israel Siluestre delin. Perrelle sculp. — 206 sur 119.

9. Veuë de l'Arcque du Jardin de Ruel, ou est l'Orrangerie.
Israel Siluestre delin. Perelle sculp. — 209 sur 124.

C'était un arc de triomphe peint en perspective au bout de l'orangerie.

10. Veuë du Je deau du Dragon au bout du Parterre du Chasteau
Israel Siluestre delin. Perrelle sculpsit. — 205 sur 121.

11. Veuë du bout de la grande allée de la grande Cascade de Ruel ou se voit en perspectiue la grotte de Rocaille.
Israel Siluestre delin. Perelle sculp. — 208 sur 124.

12. Veuë en fasse de la grande Cascade du Jardin de Ruel.
Israel Siluestre delin. Perelle sculp. — 208 sur 122.

13. Veuë d'une autre grande fontaine en glacis, et Rond d'eau a costé du Chasteau.
Israel Siluestre delin. Perelle sculp. — 210 sur 125.

Ces pièces existent aussi de 2e état, mais il n'y a aucun signe matériel qui le distingue ; on ne peut le reconnai-

tre qu'à la faiblesse de l'épreuve. Elles ont toutes été gravées par les Perelle sur le dessin de Silvestre, excepté le n° 2 qui est entièrement de Silvestre. Les numéros 3, 4, 5, 9, 12 sont de Nicolas Perelle et les numéros 6, 7, 8, 10, 11, 13 sont d'Adam Perelle.

14. Veuë de coste de l'Eglise de Ruel.
Israel ex. — 110 sur 88 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 55.
On en connait trois états, voir le n° 55.

15. L'entrée de l'Eglise de Ruel.
Israel excud. — 120 sur 87.
Cette pièce fait partie de la suite n° 55.
On en connait trois états; voir le n° 55.

16. Veuë de la Grotte de Ruel.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis.
A Paris Chez Israel Henriet, ruë de l'Arbre sec, au logis de Mr le Mercier Orfeure de la Reine prez la croix du Tiroir. — 168 sur 98 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

17. Veuë de la Grotte et Cascade de Ruel.
Israel ex. — 252 sur 131 de haut. Gravée par Gab. Perelle. Il y a au bas, à droite, entre les deux premiers arbres, deux hommes debout qui paraissent n'être pas achevés, il n'y a que les contours de tracés.
Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

18. Veuë d'vne Grotte de Ruel.
Gravée par I. Silvestre. — 79 sur 75 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 68.

19. Veuë de la Cascade de Ruel. (La grande Cascade).
Israel ex. Auec priuil. du Roy. — 252 sur 155. Gravée par Gab. Perelle, cette pièce fait partie de la suite n° 62. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

20. Veuë de l'Orengerie et de la Perspectiue (peinte) de Ruel Israel ex. — 249 sur 133. Gravée par Gab. Perelle.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

21. Chasteau de Ruel. (En haut dans une banderolle.) 149 sur 85. Gravé par Silvestre. Il y a une bordure au delà du cuivre, qui montre que, cette pièce est tirée d'un ouvrage, mais je ne sais lequel.

On sait que le Château de Ruel a été bâti pour le cardinal de Richelieu. Après lui il a appartenu à la Duchesse d'Aiguillon, sa nièce, à qui la suite des treize premières pièces de ce numéro a été dédiée. C'est dans ce chateau que le Maréchal de Marillac fut condamné à mort, sous le ministère de Richelieu, en mai 1632. C'est aussi là que mourut à 61 ans, le Père Joseph, [Joseph Leclerc] capucin, si connu dans l'histoire du Cardinal de Richelieu, et qu'on appelait l'Eminence grise.

288. *La Sainte-Baume.*

Veüe au naturel de la Saincte Baume en Prouence.
Dessignée et grauée par Israel Syluestre Auec priuilege du Roy A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques a l'Esperance
305 sur 139 de haut.

289. *Saint-Cloud.*

1. Veue de la Maison de S^t^. Cloud Appartenant A Monsieur Frere unique du Roy. (Ceci est en haut de l'estampe) et au bas : Dédié a Monsieur Frere Vnique du Roy
Par son tres-humble et tres obeissant seruiteur Israël Siluestre
Dessigné et graué par Israël Siluestre. 1671.
Chez l'auteur aux galleries du Louure Auec priuilege du Roy.

Cette estampe est en deux planches, l'une de 501 sur

379, et la 2e, celle de droite, a 503 sur 379. En tout 1004 de large.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de, Chez l'auteur aux galleries du Louure etc., il y a, Chez le Sr Fagnani rue des Prouueres Avec Privilege du Roy.

Ce n'est qu'après 1700 que Fagnani a eu une partie des planches de Silvestre.

2. Veuë de la Maison de St. Clou.
Israel Siluestre, delin. Cum priuilegio Regis.
500 sur 370

3. Veuë de la Maison de Saint Cloud, apartenant a Monsieur le Duc d'Orleans.
Israel Siluestre delin. et sculp. — 203 sur 121 de haut.

C'est une pièce qui est toujours très-pâle, même de premier état; on en trouve des épreuves d'états postérieurs, avec l'adresse de Van Merlen, et avec l'adresse de Van Bruggen.

4. Veuë de la Grotte de Saint clou.
Israel Siluestre delin. Perelle sculp. — 203 sur 118.

On trouve des épreuves d'un état postérieur, avec l'adresse suivante :
A Paris chez van Merlen, rue S. Iacques a la ville d'Anuers. Auec Priuil. du Roy.
Et d'un état suivant avec l'adresse de Van Bruggen.

5. Autre Veuë de la Grotte de Saint Clou.
Israel Siluestre delin. et ex. Perelle sculp.
203 sur 120.

On trouve cette estampe, d'un état postérieur, avec l'adresse de Van Merlen; et d'un état suivant, avec l'adresse de Van Bruggen.

6. Veuë du grand Jest d'eau de Saint Clou.

Isruel Siluestre delin. et ex. Perelle sculp.
203 sur 120.

On trouve des épreuves d'états postérieurs, avec l'adresse de Van Merlen ; et plus mauvaises, avec l'adresse de Van Bruggen.

7. Veuë et Perspectiue de S. Cloud, aux enuirons duquel sont diuerses belles Maisons ; a deüx lieues de Paris.
Israel ex. — 250 sur 151.
Gravée par N. Perelle sur le dessin de Siluestre.
Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

8. Veüe et Perspectiue de la Maison et Parterres de l'Illustrissime Archevesque de Paris a Sainct Cloud.
Perel sculsp. Israel ex. (Sur le dessin de Siluestre.)
248 sur 126.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Elle a été publiée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

9. Veüe et Perspectiue de la Cascade du Jardin de l'Illustrissime Archeuesque de Paris a Sainct Cloud.
Israel ex. — 240 sur 128.
Gravé par N. Perelle sur le dessin de Siluestre.

Il y a des épreuves très-effacées, sans différences matérielles. Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller. On en trouve aussi une copie faite en Hollande, avec le même titre et gravée dans le même sens ; mais il n'y a pas de signature. Elle porte 247 sur 141 et à droite, il y a : e 9.

10. Veuë et Perspectiue d'une grotte au bout de l'allée du grand Jet d'eau à St Clou
Israel Siluestre delin A Paris chez N Langlois Rue St Iacques a la Victoire Auec Priuilege du Roy AD. Perelle sculp — 257 sur 145.

11. Veüe et Perspectiue des Cascades de St Clou
Perelle fecit Siluestre delineauit. — 250 sur 149.
A Paris chez N. Langlois rüe S^t^ a la Victoire
Auec Priuilege du Roy

L'inscription est sur un cuivre à part qui a même largeur et 25m de haut.

Pour d'autres pièces sur Saint-Cloud, voir le n° 221.

290. *Saint-Denis.*

1. Profil de la Ville de S. Denis (En haut dans une banderole.) Au bas, on lit les 16 vers suivans :

O Vous qu'on voit soupirer,
Quand la parque vous apelle ;
Oserez vous murmurer,
Voyant la grandeur mortelle.

Vous plaindrez vous de ces loix
Dont les ordres vous menacent
Et qui font passer les Rois
Par ou tous les hommes passent.

Ces Magnifiques Tombeaux,
Ces superbes Mausolées
Ne marques, quoy quils soyent beaux
Que des pertes signallées.

Rien ne peut long temps durer.
Dans nos egalles fortunes ;
Moures donc sans murmurer,
Ames foibles et communes.

I. Silucstre delineauit et fe. cum priuil. Regis.
315 sur 142.

Ce profil a été publié avant 1655, il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ* de M. Zeiller. Il y a des épreuves très pâles sans différence matérielle.

2. Veuë d'une des portes de la Ville St Denis du costé de Paris.

Israel excud. cum priuil. Regis. — 125 sur 75 de haut.

1er État. Avant l'inscription qui est au bas.

2e État. C'est celui qui est décrit.

Cette pièce fait partie de la suite n° 59.

3. Veue de la sepulture des Valois a Saint Denis.
Siluestre fecit Israel ex. — 170 sur 96 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 64.

4. Veuë du sepulcre des Valois a Saint Denis.
Dans un petit cercle, soutenu par un homme et une femme, qui est au bas, dans l'estampe même, il y a : CAPRICE DESINE ET GRAVE PAR Israel Siluestre 1656.
71 sur 74.
Cette pièce fait partie de la suite n° 68.

291. *Saint-Florentin.*

Veuë de la Ville de Sainct Florentin en Bourgongne.
Israel ex. — 165 sur 87 de haut.
Dans l'estampe, au bas, à droite, on lit : I. Siluestre fecit
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

292. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

1. Plan du Chasteau de St Germain en Laye.
Eschelle de 200 thoise — 380 sur 500 de haut.
Cette estampe se trouve à la chalcographie, sous le n° 2461 du catalogue, où on la vend 1 f. 50.

2. plan du Chateau de St Germain en Layé àvec tous ses appartement. Eschelle de 30 Toize.
Se vende à Paris Chez Israel Siluestre rue du Mail proche la rue Montmartre avec priuilege du Roy 1667 — 375 sur 502 de haut.
Cette estampe se trouve à la chalcographie, sous le n° 2460 du catalogue, où on la vend 1 f. 50.

3. Veue du Chateau Neuf de St Germain en Laye (du coté de la rivière.)
Israel Siluestre delineauit et sculpsit Cum Priuil Regis 1666. — 494 sur 370 de haut.
(Vue du Chateau neuf de St Germain.)

4. Mariette, dans son catalogue manuscrit, cite la pièce sui-

vante : « Vue du chateau neuf de St Germain en Laye du « coté de la rivière, dessinée et gravée par Louis Dau- « phin de France, fils de Louis XIV, en 1677. Silvestre « ayant alors l'honneur de lui apprendre à dessiner. »

J'ai longtemps cherché cette pièce, que je ne voyais dans aucun des œuvres de Silvestre que j'ai consultés ; je l'ai enfin trouvée à la Bibliothèque impériale dans le volume de la Topographie de St Germain. C'est une réduction très simplifiée de la planche du numéro précédent ; le point de vue est le même, mais la gravure du Dauphin est aussi nue que celle de Silvestre est ornée. La planche a 260 de large sur 144 de haut. Au bas, on lit, d'une écriture du temps : *Ce dessin a esté faict et gravé par Monseigneur le Daulphin.* 1677. L'écriture n'est pas de Silvestre; le travail est celui d'un écolier très inexperimenté ; le Dauphin avait alors 16 ans.

5. Veüe du Chateau de St Germain en Laye.
dessigné et Graué par Israel Siluestre. 1658.
197 sur 118 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 54.

6. Veue du Chasteau de Saint Germain en L'aye.
Israel Siluestre fecit. cum priuil. Regis — 198 sur 115.
Cette pièce fait partie de la suite n° 65.

7. Veuë de l'entrée du vieux Chasteau de sainct Germain en Laye.
I. Siluestre sculp. Israel excud. cum priuil, Regis.
242 sur 157 de haut.

8. Veuë d'une partie du Chasteau neuf de sainct Germain en Laye.
I. Siluestre sculp. Israel ex. cum priuil, Regis.
258 sur 129 de haut.

Dans les belles épreuves, on voit le dessin primitif du graveur en lettres, qui n'a pas repassé exactement sur le premier tracé ; cela est surtout très-visible au mot neuf.

9. Veuë des Chasteaus de St Germain en Laye.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel Henriet ex. cum priuil. Regis.
243 sur 152 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 52.

10. Veuë de la Chapelle du Chasteau de Saint Germain en Laye.
Israel Siluestre delin. et sculp. Israel ex. cum priuil. Regis. — 119 sur 88.
Cette pièce fait partie de la suite n° 56.

11. Veüe du Château neuf de St Germain en Laye.
A gauche, au coin, il y a H et plus bas : Israel Silvestre sculp.; et à droite, Daumont exc. cum priuil Regis.
340 sur 146.

Cette pièce représente les terrasses du château, jusqu'à la rivière qui est sur le premier plan ; c'est probablement un 2e ou un 3e état. L'orthographe et l'éditeur sont du 18e siècle.

12. Saint Germain en Laye.
Israel ex. — 119 sur 88 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 55; on en connaît trois états ; voir le n° 55.

13. Veue de Sainct Germain en Laye.
Siluestre fecit Israel excud — 170 sur 96 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 65.

C'est la vue d'un Pavillon situé à l'extrémité d'une des terrasses du château.

14. (Saint Germain en Laye.)
Israel ex. — 181 sur 120 de haut. Numérotée 12.
Au bas, il y a les quatre vers suivants :

Je suis ce sainct Germain dont la voix de l'Histoire
Dira malgre le temps des louanges sans fin :
Ie suis le nompareil, mais la plus grande gloire
Me vient d'auoir veu naistre un Ilustre Dauphin.

Il y a quatre états de cette pièce :

1er État. Il n'y a au bas que les quatre vers, et les numéros à droite.

2e État. Ce numéro est effacé, mais il n'y a encore que les quatre vers;

3e État. Il y a au bas, non seulement les 4 vers, mais il y a aussi : Sainct-Germain, en caractères romains, tandis que les vers sont en caractères italiques.

4e État. Ces vers n'y sont plus, il n'y a que le nom de la vue, et on a mis un autre numéro.

Cette pièce fait partie de la suite n° 48.

15. Veue de la Muette de Sainct Germain en Laye
Israel ex. — 135 sur 87 de haut. Gravée par Silvestre.
Cette pièce fait partie de la suite n° 70.

293. *Saint Joyre.*

Cascade proche St Ioyre en Dauphiné.
76 sur 75. (Gravée par Silvestre.)
Cette pièce fait partie de la suite n° 72.

294. *Saint-Maur.*

Veuë et Perspectiue du Chasteau de Sainct Maur a deux lieues de Paris, commencé a bastir par le Cardinal du Bellay, esleué par la Reyne Catherine de Medicis, et a present appartenant a Monseigneur le Prince de Condé.

Israel ex. — 251 sur 136 de haut.

L'architecture a été gravée par J. Marot, sur le dessin de Silvestre qui a fait le paysage et les terrasses.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62.

On en connaît deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex, on lit, Daumont ex.

Elle a été gravée avant 1655 ; il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

295. *Saint-Nicolas.*

Eglise Saint Nicolas de Lorraine.
Voyez Lorraine, n° 222, article 23.

296. *Saint-Ouen.*

1. Veüe de la Maison de St Ouen.
Dédiée à Messire Joachin De Seigliere Seigneur de Boiffrant et de Sainct Oüen Conseiller du Roy en ses Conseils Secretaire de sa Majesté Maison couronne de France et de ses finances du College Ancien, et Directeur General des finances de leur Altesse Royalles.
Par son tres humble, et tres obeissant Seruiteur, Israel Siluestre.
I. Siluestre delineauit ad viuum et sculpsit parisiis. 1672.
498 sur 372 de haut.
Ce château a appartenu ensuite au Duc de Gesvres. Après sa mort, il fut acheté par Madame de Pompadour, qui y fit de grandes dépenses et augmenta considérablement les jardins du côté de Paris. C'est dans ce château que Louis XVIII séjourna le 2 mai 1814, veille de son entrée à Paris. Il a été construit par Antoine Le Pautre, architecte, et parent de Jean Le Pautre, le graveur.

2. Face du costé du jardin de la Maison de Mr de Boisfranc batie par le S^r^ le Pautre a St Oin.
460 sur 228.

297. *Sainte-Reine.*

Veuë de la Chapelle et du Village saincte Reyne, du diocese de Langre.
Israel ex. — 146 sur 88 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

298. *Sceaux.*

1. Veüe et Perspectiue de la Maison de Sceaux du costé du Jardin, appartenant a Monseigneur Colbert Ch^er Marquis de Seignelay, Baron de Sceaux, Seigneur d'Ormoy, et autres lieux Con^er du Roy Ord^re en tous ses Conseils du Conseil Royal, Commandeur et grand Tresorier de ses Ordres, Secretaire d'Estat et des Commendemens de sa Ma^te Controlleur general des Finances, Surintendant et Ordonnateur general des Bastimens Arts et Manufactures de France.
Israel Siluestre delin. et sculp. cum priuil. Regis
850 sur 598 en une seule feuille.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Il y a la signature ci-dessus, et de plus, à droite, l'adresse suivante : Ce vend a Paris chez le Sr Fagnani rue des Prouveres entre St Eustache et la rue des 2 Ecus avec Pr. du Roy

Cette pièce a été gravée vers 1687, comme la vue de Rome en quatre feuilles.

2. Veue de la Maison de Sceaux (du côté de l'entrée) appartenant a Monseigneur Colbert Chler Marquis de Seignelay, Baron de Sceaux, Seigne^r d'Ormoy, et autres lieux, Con^er du Roy, Ord^re en tous ses Conseils, du Conseil Royal, Commandeur, et grand Tresorier de ses Ordres, Secretaire d'Estat et des Commandemens de sa Ma^te Controlleur general des Finances, Surintendant, et Ordonnateur general des Bastimens de Sa Ma^te Artz, et Manufactures de France etc. Avec privilege du Roy. Par Israel Silvestre 1675. — 504 sur 352 de haut.

299. *Sedan.*

Veuë de la Ville et Chasteau de Sedan.
dessigné, et graué par Israel Siluestre. — 1475 sur 575.

Il y a trois feuilles réunies.

On trouve ces trois planches à la chalcographie, n° 2268 du Catalogue, où on les vend ensemble 5 francs.

Chacune de ces planches a été payée à Silvestre 500 livres représentant environ 1,800 fr. aujourd'hui.

300. *Semur.*

Veuë du Chasteau de Semur en Bourgongne.
Israel ex. — 108 sur 94 de haut.
Dans l'estampe au bas à droite on lit : Israel Silues
Cette vue a été gravée par Silvestre en 1652.
Elle fait partie de la suite n° 234.

301. *Sens.*

Veuë d'une partie de l'Eglise de sainct Estienne de Sens.
Israel Siluestre fe. Israel ex. cum priuil. Reg.
138 sur 70 de haut.
Cette vue fait partie de la suite n° 66.
On la trouve, d'un état postérieur, avec le n° 11 à droite et une N à gauche.

302. *Stenay.*

Profil de la ville de Stenay.
Voyez Lorraine, n° 232, article 33.

303 TANLAY.

Suite de 6 pièces sans numéros.

1. Veüe et Perspectiue de lentrée du Chastaau de Tanlay, dans la Duché de Bourgongne, la beauté du dedans de l'Edifice egale ou surpasse celle du dehors par ses grands Vestibules, par sa galerie, et par la beauté de ses appartemens.
Israel ex. — 239 sur 130 de haut.

2. Veüe et Perspectiue du Chasteau de Tanlay, du costé du Jardin animé de tres-belles fontaines et d'un grand Canal, ou la riuiere entre par plusieurs bouches, qui sont à l'un de ses bouts, lequel est orné d'une Architecture en Amphitheatre.
Israel ex. cum priuil. Regis. — 240 sur 131.

3. Veuë du Chasteau et Bourg de Tanlay, du coste du vilage de sainct Vilmé.
Israel ex. — 239 sur 131.

4. Veüe et Perspectiue du Chasteau et paisages des enuirons de Tanlay.
Israel ex. cum priuil. Regis. — 246 sur 131.
Cette estampe a été gravée par Collignon, sur le dessin de Siluestre.

5. Veüe et Perspectiue de la basse-court, et auant-court, et d'une partie du grand Canal du Chasteau de Tanlay.
Israel ex. cum priuil. Regis. — 239 sur 131 de haut.

6. Veüe et Perspectiue du paisage, et d'une partie du Chasteau, et Bourg de Tanlay, a deux lieües de Tonnerre en Bourgongne. Les ponts, les chaussées, et grandes aduenues rendent ce lieu tres-considerable.
Israel Siluestre jn et fecit Israel ex cum priuil. Reg. 240 sur 132 de haut.

303. *Suite de neuf pièces sans numéros.*

7. Veuë de l'entrée du Chasteau de Tanlai.
Israel ex. — 148 sur 88 de haut.

8. Veue et Perspectiue du vieil portail du Chasteau de Tanlai.
Israel ex. — 182 sur 87 de haut.

9. Veue du Chasteau de Tanlai du coste du parterre.
Israel ex. — 187 sur 93 de haut.

10. Veuë de l'Estang, et Perspectiue du Parc de Tanlai.
Israel ex. — 192 sur 92 de haut.

11. Veuë du Parc, et du Canal de Tanlai.
Israel ex. — 194 sur 93.

12. Veuë de la Grote du Chasteau de Tanlai.
Israel excudit. — 192 sur 91.
13. Veuë de l'Eglise des Cordeliers de Tanlay.
Israel ex. — 163 sur 87.
Au bas, à droite, dans l'estampe, il y a I. Siluestre fecit.
14. Veuë du Moulin, et du Paisage de Tanlai.
Israel ex. — 194 sur 93 de haut.
15. Veuë du Village de Comicé, et Paisage de Tanlai.
Israel ex. — 187 sur 93 de haut.

Il y a deux états de cette suite :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Il y a : à Paris chez I. Vander Bruggen rue St Jacques, au grand magazin. Auec priuil.

Les arbres de toutes ces pièces ont été faits pas Gab. Perelle, qui a voulu imiter Hermann d'Italie.

304. *Thionville.*

THEONVILLE.

Voyez Lorraine n° 232, article 34.

305. *Tomblaine.*

Tomblaine proche Nancy.

Voyez Lorraine, n° 232, article 17.

306. *Tonnerre.*

1. La Ville et Comté de Tonnerre est en Champagne, quoy que ce soit un partage de la Maison de Bourgongne, et le plus ancien Comté de France, il a esté honoré du premier Breuet de Duché et Pairie par le Roy Charles IX, l'an 1572, en faueur de Henry Comte de Clermont, et de Tonnerre.
A gauche, on lit le même texte en latin, entre les deux inscriptions il y a sept renvois, de A à G. — En haut de l'estampe, on voit les armes de Tonnerre.
Dessigné par I. Siluestre, et graué par N. Perelle. Auec

priuilege du Roy. A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques à l'Esperance. — 700 sur 202 de haut en deux feuille égales.

On connait deux états de cette pièce.

1er État. Avant l'adresse de Mariette.

2e État. C'est celui qui est décrit.

2. Veuë et Perspectiue de la Ville et Comté de Tonnerre en Champagne.
Israel ex. — 228 sur 127 de haut.
Au bas à droite, dans l'estampe, il y a : I. Siluestre In e feci

3. Veuë de l'Eglise des Minimes de Tonnerre.
Israel ex. — 245 sur 127 de haut.

On trouve des épreuves d'un état postérieur, avec le n° 9.

4. Veuë de l'Abbaye Sainct Martin proche Tonnerre.
Israel ex. — 135 sur 80 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 70.

5. Veuë de l'Eglise Nostre Dame de Tonnerre.
Israel ex. — 135 sur 80.
Cette pièce fait partie de la suite n° 70.

6. Veuë de l'Eglise de Nostre Dame de Tonnerre, et d'une partie de la ville.
Israel ex. — 135 sur 80.
Cette pièce fait de la suite n° 70.

On la trouve d'un état postérieur avec le n° 9 au bas à droite, et une N à gauche. Elle fait alors partie sans doute d'une suite arbitrairement formée par des marchands qui ont possédé des planches de Silvestre.

7. Veuë du Chasteau de Lesigné proche Tonnerre.
Israel ex. — 135 sur 80.
Cette pièce fait partie de la suite n° 70.

8. Veuë de l'Abbaye Sainct Michel de Tonnerre.
Israel ex. — 178 sur 95 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

9. Veuë de l'Eglise sainct Pierre de Tonnerre.
Israel ex. — 183 sur 91 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

10. Veuë de l'Abbaye sainct Martin du Diocese de Langre. (près Tonnerre).
Israel ex. — 192 sur 93.
Cette pièce fait partie de la suite n° 69.

307. *Toul.*

Profil de la ville de Tovl en Lorraine.
Israel Siluestre, del. cum priuilegio Regis. — 567 sur 285.

Cette pièce est ordinairement attribuée à Callot, mais il ne faut pas un long examen pour être convaincu, qu'elle n'est pas de ce maître; il est également certain qu'elle n'est pas de L. Meusnier qui a fait plusieurs autres profils, mais d'une manière plus sèche et plus raide, et par conséquent bien différente de celle-ci. J'avais d'abord pensé qu'elle avait été faite par Lepautre, mais après de nombreuses comparaisons, je me range à l'avis d'un auteur que j'ai bien rarement trouvé en défaut, Mariette, qui attribue cette pièce à Fr. Collignon. Il existe une carte de siége de Thionville par le Sr de Beaulieu, ingénieur ordinaire du Roy, qui a été gravée par Collignon, et dont le paysage, qui est au bas, rappelle la manière de l'auteur du Profil de Toul.

308. *Tournus.*

Veuë de la ville de Tournu sur la Riuière de Saone
Israel Siluestre fecit. Israel ex. cum priuil. Reg.
176 sur 95 de haut.

309. *Trevoux.*

La ville de Treuou pres Lion.
Israel ex. — 166 sur 101 de haut.

Dans l'estampe, au bas, à gauche, on lit : I. Siluestre In c fecit.

310. *Valery.*

Veuë du Chasteau de Valery appartenant a Monseigneur le Prince (de Condé).

Israel ex. — 135 sur 80.

Cette vue fait partie de la suite n° 70.

Il y en a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Il y a une N à gauche et le n° 8 à droite.

311. VAUX LE VICOMTE.

1. Plan de Vaux le Vicomte. (en haut, et en bas) Eschelle de 400 toises.
   I. Siluestre del. cum priuil. Regis. — 507 sur 382.

   On en connait deux états :

   1er État. Avant la lettre.

   2e État. C'est celui qui est décrit.
2. Vevë de Vavx le Vicomte dv costé de l'entrée.
   Israel Siluestre, delineauit, et excud Parisijs. priuilegio Regis. — 733 sur 469 de haut. En une seule feuille.
3. Veve et perspective de Vavx le Vicomte dv coste dv Iardin.
   Israel Siluestre Delineauit et sculpsit Cum Priuilegio Regis. 727 sur 471.
4. Veve et perspective dv Iardin de Vaux le Vicomte.
   Israel Siluestre delineauit et sculpsit Cum Priuilegio Regis 774 sur 510 de haut.
5. Vevë et perspective dv chasteav de Vavx, par le costé.
   Israel Siluestre, del, et sculp. Cum priuilegio Regis 513 sur 369.
6. Veve dv chateav de Vavx par le coste
   Israel Siluestre delineauit et sculpsit Cum Priuil. Regis. 516 sur 371.
7. Avtre Veve dv Iardin de Vavx.
   Israel Siluestre delineauit Cum Priuilegio Regis

516 sur 374. Pièce gravée par Le Pautre d'après le dessin de Silvestre.

8. Veve et perspective dv parterre des flevrs.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit Cum Priuilegio Regis
504 sur 370. Pièce gravé par N. Perelle d'après Silvestre, selon Mariette.

9. Veve et perspective de la fontaine de la covronne et dv parterre de Vavx.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit cum Priuil. Regis
510 sur 368.

10. Veve de la fontaine de la covronne de Vavx.
auec priuilege du Roy
508 sur 368.

11. Veve en perspective des cascades de Vavx.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit Cum Priuilegio Regis
516 sur 374.

12. Vevë et perspective des petites cascades de Vavx.
Israel Siluestre, del. et scul. Cum priuil. Regis.
508 sur 365.

13. Veve et perspective de la grotte et d'vne partie dv canal.
Israel Siluestre delineauit et sculpsit Cum Priuil. Regis
510 sur 380. Le canal avait 500 toises de long.

On connaît trois états de cette planche :

1er État. Avant la lettre.

2e État. C'est celui qui est décrit.

3e État. L'inscription est alors. Veüe et Perspectiue de la Grotte et d'une partie du Canal de Vaux.
Siluestre delineauit. A. Perel sculpsit.
A Paris chez N. Langlois rue St Jacques a la victoire
Auec priuil du Roi

Toutes les figures des planches nos 5 à 13 ont été gravées par Le Pautre dans le goût de de La Belle. Ces planches forment une suite de 9 pièces.

14. Veuë des petites Cascades de Vaux.
Israel Siluestre delin. et ex. Perelle (Adam) sculp.
207 sur 120.

On sait que le château de Vaux, bâti par Fouquet en 1653, a appartenu ensuite au maréchal de Villars, et est aujourd'hui dans la famille de Praslin. Les jardins, plantés par le Notre, furent le premier ouvrage considérable qui le firent connaître.

312. *Venteuil.*

Eglise de Venteuil proche la Roche Guion.
Israel ex. — 112 sur 90 de haut.
Cette pièce fait partie de la suite n° 55. On en connaît trois états, voir le n° 55.

313. *Verderone.*

Veuë du Chasteau de Verderone à douze lieues de Paris. (La vue est prise du côté des Jardins.)
Siluestre sculp. Israel excudit cum priuil. Regis.
248 sur 142.
Ce château était auprès de Liancourt.

314. *Verdun.*

Vue de la ville et citadelle de Verdun.
Voyez Lorraine, n° 232, article 36.

315. *Le Verger en Anjou.*

Veuë et Perspectiue du Chasteau du Verger en Aniou, demeure ordinaire des Princes de Rohan-Guéméné.
Israel ex. — 238 sur 130 de haut.
Estampe gravée par Marot, pour l'architecture ; les figures et le paysage sont de de La Belle, sur le dessin de Silvestre.

316. *Verneuil.*

1. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Verneuil a douze lieues de Paris appartenant a tres-haut et tres-puissant Prince Monseigneur Henry de Bourbon Euesque de Mets, Prince du S. Empire. Abbé des Abbayes S. Germain des prez les Paris, Thiron etc.
Israel excudit. — 353 sur 135.

Cette estampe fait partie de la suite n° 62. Elle a été gravée par Le Pautre et Marot, sur le dessin de Silvestre.

2. Veuë de l'entrée du Chasteau de Verneuil.
Israel excudit. — 252 sur 136.

Cette estampe fait partie de la suite n° 62. Elle a été gravée par Le Pautre et Marot, sur le dessin de Silvestre

3. Veuë du Chasteau de Verneuil du costé des Parterres
Israel excudit. — 249 sur 135 de haut.

Cette pièce fait partie de la suite n° 62. Elle a été gravée avant 1655, par Marot, pour l'architecture, et par Lepautre, pour le paysage et les figures, sur le dessin de Siluestre. Il y en a une copie dans l'ouvrage de Zeiller.

On connaît deux états de chacune de ces trois estampes.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de, Israel excudit. on lit Daumont excudit.

317. VERSAILLES.

1. Veuë du Chasteau Royale de versaille, ou le Roy se va souuent diuertir a la chasse.
Israel Siluestre delin. et fe. Auec priuil. du Roy.
A Paris Chez Israel au logis de Monsieur Le Mercier Orfeure de la Reyne, rue de l'arbre sec, proche la Croix du Tiroir.
176 sur 89 de haut.

C'est l'ancien Château de Versailles, qui a été conservé dans les constructions de Louis XIV, et qui forme les bâtiments de la cour de marbre.

2. Plan du Chasteau de Versaille.
En haut, il y a : Eschelle de 300 thoise.
375 sur 498 de haut.

3. Plan du Chateau de Versaille auec tous ses appartemens

se Vende à Paris Chez Israel Siluestre ruë du Mail proche la rue Montmartre àvec priuilege du Roy. 1667. Eschelle de 30 toize. — 372 sur 500 de haut.

On le trouve encore à la chalcographie, sous le n° 2337 du Catalogue, et on le vend 1 f. Ce plan a été payé à Silvestre 500 livres représentant 1800 f. d'aujourd'hui.

4. Plan de la Maison Royalle de Versailles.
A coté, on lit la même inscription en latin, et au-dessous, il y a des renvois en latin et en français sur quatre colonnes pour chaque langue, de A à Z et de I à XV.
Isr. Siluestre delin. et sculps. 1674. — 552 sur 413.

On connaît plusieurs états de ce plan.

1er État. Avant toute lettre.
2e État. Avec l'inscription, mais avant les renvois.
3e État. C'est celui qui est décrit.

On le trouve à la chalcographie, n° 2338 du Catalogue, où on le vend 1 f. 50. La planche a été payée à Silvestre 500 livres, représentant aujourd'hui 1800 f.

5. Plan général du Chasteau, et du petit parc de Versailles.
Dessigné et graué per Isr. Siluestre 1680.
380 sur 508 de haut.

Il y a deux états :

1er État. Avant toute lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

On trouve cette estampe à la chalcographie, n° 2333 du Catalogue, où on la vend 1 f. 50. La planche a été payée 500 livres à Silvestre, ce qui équivaut à 1800 f. aujourd'hui.

6. Veuë et perspectiue du Chasteau de Versaille, du costé de l'entrée.
Dans la marge à gauche, on lit : Israel Siluestre, delineauit et sculpsit Parisiis 1664 Cum priuilegio Regis.
491 sur 358.

Le château n'est pas représenté comme il est aujour-

d'hui ; le premier plan est couvert d'arbres très-jeunes, qui occupent l'espace compris, aujourd'hui, entre les deux grilles.

On connaît deux états de cette planche :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Outre la signature d'Israel, il y a à droite : A. Perel sculpsit. Au bas on lit : à Paris chez N. Langlois rue St Jacques a la Victoire.

On trouve cette pièce à la chalcographie, n° 2072 du du Catalogue, où elle est vendue 1 f. 50 : Le cuivre a été payé 500 livres à Silvestre, valant aujourd'hui 1800 f.

7. Veüe et perspective du Chasteau de Versaille du costé de l'entré
I. Silvestre del. et sculp. — 498 sur 379.

Pièce différente du n° 6, malgré la grande ressemblance de titre.

8. Veuë et perspectiue du Chasteau de Versaille, de dedans lanti court. (Avec les changements faits en 1664.)
Israel Siluestre delineauit et sculpsit. 1664. Cum priuilegio Regis.
495 sur 371 de haut.

On trouve cette vue à la chalcographie, sous le n° 2073 du catalogue, et elle est vendue 1 f. 50. La planche a été payée 500 livres à Silvestre, valant aujourd'hui 1800 f.

9. Chasteau Royal de Versailles, veu du milieu de la grande auenüe. A droite, on lit la même inscription en latin.
Isr. Siluestre delin. et sculps. 1674. — 495 sur 382.

Il y a deux états :

1er État. Avant toute lettre.

2e État. C'est celui qui est décrit.

On le trouve de cet état à la chalcographie, sous le n° 2075, où on le vend 1 f. 50. La gravure a été payée 500 livres à Silvestre, équivalant à 1800 f. aujourd'hui.

10. Veüe en Perspectiue du Chasteau de Versailles du coste de l'Entrée
Siluestre delineauit A Perel sculpsit
A Paris, chez N. Langlois rue St Jacques a la victoire auec Priuil. du roi. — 247 sur 155 de haut.

Il y a un 1er État. Avant l'adresse de N. Langlois.

11. Vüe du Château de Versailles du coté de l'Orangerie
Fait par Israel Silvestre. Avec priuilege du Roy.
258 sur 143.

On connaît deux états :

1er État. Avant toute lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

Cette planche représente l'Orangerie vue d'en bas. Le spectateur est placé de l'autre coté de la route qui longe l'Orangerie hors du château. L'orthographe du 2e état de cette pièce montre qu'elle a été publiée dans le 18e siècle, probablement par Daumont.

12. Veuë et Perspectiue du Chasteaü de Versaille du costé de l'Orangerie. (en 1664).
Israel Siluestre deline. et sculpsit Parisijs. Cum priuilegio Regis. — 505 sur 377 de haut.

On connaît deux états de cette pièce :

1er État. C'est celui qui est décrit.
2e État. Le mot Lorangerie est écrit sans apostrophe. Avant les mots Cum priuilegio Regis, il y a : et excud.

On la trouve à la chalcographie, n° 2074 du Catalogue, ou elle est vendue 1 f. 50. I. Silvestre a reçu 500 livres pour graver la planche, ce qui vaut aujourdhui 1800 f.

13. Chasteau de Versailles, veu de la grande place.
Dessigné et graué par Isr. Siluestre en 1684.
510 sur 382.

On le trouve à la chalcographie, sous le n° 2082 du catalogue, on le vend 1 f. 50. Silvestre reçut 500 livres

pour la gravure de la planche, somme valant aujourdhui 1800 f.

14. Veuë du Chasteau de Versailles et des deux aîsles du costé des Jardins.
Dessigné et graué par Isr. Siluestre en 1682.
562 sur 381 de haut.

On trouve cette vue à la chalcographie, n° 2081 du Catalogue, où elle est vendue 1 f. 50. Silvestre reçut pour la gravure 500 livres valant aujourdhui 1800 f.

15. Veüe du Chasteau de Versailles, du costé de l'allée d'eau, et de la fontaine du Dragon.
A droite, il y a la même inscription en latin.
Isr. Siluestre del et sculp. 1676. — 501 sur 386 de haut.

Il y a deux états :

1er État. Avant toute lettre. Il y a, vers milieu sur le devant, entre les pieds du cheval du Roi et la marge, un homme nu-tête tenant un bâton levé, et devant lui deux chiens. Ces travaux ont disparu dans le 2e état.
2e État. C'est celui qui est décrit.

On trouve cette vue à la chalcographie, sous le n° 2079 du Catalogue, et on la vend 1 f. 50. Silvestre reçut 500 livres, soit 1800 f. d'aujourdhui, pour la gravure de la planche.

16. Veüe du Chasteau, des Jardins, et de la Ville de Versailles, du costé de l'Estang. A droite on lit la même inscription en latin.
Isr. Siluestre delin. et sculps. 1674. — 500 sur 389.

Il y a deux états :

1er État. Avant toute lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

On la trouve à la chalcographie, sous le n° 2078, ou elle est vendue 1 f. 50. Silvestre a reçu 500 livres pour la gravure de cette planche, ce qui équivaut à 1800 f.

17. Chasteau Royal de Versailles veu de l'Auant-cour. A droite il y a la même inscription en latin.
I. Silvestre del. et sculp. 1674. — 494 sur 380 de haut.

On le trouve à la chalcographie, sous le n° 2076, où il est vendu 1 f. 50. Cettte planche a été payée à Silvestre 500 livres équivalant à 1800 f. d'aujourdhui.

18. Chasteau de Versailles, veu de l'auantcour.
Dessigné et graué par Isr. Siluestre en 1682.
501 sur 379.

On le trouve à la chalcographie, sous le n° 2080, où il est vendu 1 f. 50. Cette planche a été payée à Silvestre 500 livres équivalant à 1800 f.

19. Vue du Chateau de Versailles du coté de l'entrée dans l'état où il se trouvait en 1682.
Sans aucune lettre. — 381 sur 503 de haut.

20. Veüe et perspective du Chasteau de Versaille du costé de la fontaine de Latone.
I. Silvestre del et sculp. — 504 sur 380.

On connaît plusieurs états.

1er État. Avant toute lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.
3e État. L'inscription est changée, elle est devenue :

Veüe du Chasteau de Versailles du costé du jardin. A droite il y a la même inscription en latin.
Après la signature du maitre, il y a 1674.

Elle se trouve à la chalcographie, sous le n° 2077 du Catalogue, où elle est vendue 1 f. 50.

21. Veuë des trois Fontaines, dans le Jardin de Versailles.
Dessigné et graué par Isr. Siluestre en 1684.
500 sur 380.

Cette vue se trouve à la chalcographie, sous le n° 2170 du Catalogue ; on la vend 2 f. Elle fait partie du labyrinthe de Versailles. Silvestre reçut 500 livres pour la gravure de la planche, ce qui vaudrait aujourdhui 1800 f.

22. Le Theatre d'eau Dans les Jardins de Versailles.
A droite il y a même inscription en latin.
Isr. Siluestre del et sculp. 1680.
504 sur 375 de haut.

Ce théâtre, qui n'existait déjà plus en 1755, était l'ouvrage de Vigarini, Architecte Modenois ; ses effets d'eau, changeaient six fois et offroient autant de décorations différentes.

On connaît deux états de cette pièce.

1er État. Avant touté lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

On la trouve à la chalcographie, n° 2167 du catalogue, où on la vend 2 f. Elle fait partie de la collection que l'on nomme le Labyrinthe de Versailles. Silvestre a reçu 500 livres pour sa gravure, ce qui ferait aujourdhui 1800 f.

23. Marais artificiel, entouré de Jones d'airain, et de Jets d'eau Dans les Jardins de Versailles.
A droite, on lit la même inscription en latin.
Isr. Siluestre del et sculp. 1680.
510 sur 376.

On connaît deux états de cette pièce.

1er État. Avant toute lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

On la trouve à la chalcographie, sous le n° 2161 du Catalogue, où elle se vend 2 f. Elle fait partie du Labyrinthe de Versailles, et Silvestre reçut 500 livres pour la gravure de la planche, ce qui ferait aujourd'hui 1800 f.

24. Fontaine de la Renommée dans le Jardin de Versailles.
Dessigné et graué par Isr. Siluestre en 1682.
500 sur 377.

On trouve cette estampe à la chalcographie, n° 2164 du Catalogue, où on la vend 2 f. Elle fait partie du Labyrinthe de Versailles. Silvestre reçut 500 livres pour la gravure de la planche ce qui vaudrait 1800 f.

25. Veuë de la Pompe de Versailles.
Fait par Israël Silvestre. Avec privilege du Roy.
257 sur 144 de haut.

318. *Fêtes données à Versailles.*

1. Les plaisirs de l'Isle enchantée, ou les festes, et diuertissments du Roy, à Versailles, Diuiséz en trois journées, et commencéz le 7me Jour de May, de L'année 1664.
en haut : Vevë dv Chasteav de Versaille.
Israel Siluestre del, et seul. parisiis. et, excud. cum priuilegio Regis. — 425 sur 282 de haut.

Les ornements, de cette pièce et des suivantes, sont de Jean le Pautre, le reste est d'Israel Siluestre.

2. Premiere Journée. Marche du Roy, et de ses cheualiers auec toutes leurs suittes au tour du Camp, de la course de bague representant Roger, et les autres Cheualiers enchantéz dans l'Isle d'Alcine.
Israel Siluestre, del, et sculp. et ex. Cum priuil. Regis.
418 sur 277 de haut.

3. Premiere Journée. Comparse du Roy et de Ses Cheualiers auec toute leurs suitte dans le Camp de la course de bague pendant l'Ouuerture de la feste faite par les récits d'Apollon et des quatre siecles assis sur un grand Char de triomphe.
Israel Siluestre, deline, et seu'psit Parisiis. et excud cum priuilegio Regis. — 422 sur 278.

4. Première Journée. Course de bague disputé par le Roy, et ses Cheualiers réprésentans Roger et les autres Cheualiers enchantéz dans l'Isle d'Alcine.
Israel Siluestre, del et sculp. et ex cum priuilegio Regis
418 sur 272 de haut.

5. Premiere Journée. Comparse des quatre saisons, auec leurs suitte de consertans, et porteurs de presens, et de la Machine de Pan, et de Diane, auec leur suitte de Consertans,

et de bergers portans les plats pendant le recit des uns et, des autres deuant le Roy, et les Reynes.
Israel Siluestre, del, et sculp. et ex. Cum Priuil. Regis.

6. Premiere Journée. Festin du Roy, et des Reynes auec plusieurs Princesses et Dames serui de tous les mets et presens faits par les Dieux et les quatre saisons.
Israel Siluestre, deline, et sculpsit parisijs. et excud. cum priuilegio Regis. — 420 sur 272.

7. Seconde Journée Theatre fait dans la mesme allée, sur le quel la Comédye, et le Ballet de la Princesse d'Elide furent representéz.
Israel Siluestre, delineauit, et excudit. Cum Priuilegio Regis. — 428 sur 282.

Cette estampe a été gravée par le Pautre d'après Silvestre.

8. Troisieme Journée. Theatre dressé au milieu du grand Estang representant l'Isle d'Alcine, ou paroissoit son Palais enchanté sortant d'un petit Rocher dans lequel fut dancé un Ballet de plusieurs entrées, et apres quoy ce Palais fut consumé, par un feu d'artifice representant la rupture de l'enchantement apres la fuite de Roger.
Israel Siluestre, deline, et sculpsit. et excudit Cum priuilegio Regis. — 420 sur 274.

9. Troisiesme Journée. Rupture du Palais et des enchantemens de l'Isle d'Alcine representée par un feu d'Artifice.
Israel Siluestre, del, et ex. Cum Priuelegio Regis.
425 sur 282 de haut.

On connaît plusieurs états de ces planches.

1er État. Avant toute lettre.

2e État. C'est celui qui est décrit, sans numéros.

3e État. Il y a : Israel Siluestre del et sculp. comme dans le second état, mais il n'y a pas : ex. cum Priuilegio Regis. Il y a, à droite, les numéros qui sont ici à chaque pièce ; on remarque aussi quelques legères

variantes dans l'orthographe du texte et dans le placement des virgules.

Ces planches se trouvent à la chalcographie, n°s 2864 à 2872 du Catalogue ; on les vend 1 f. 50 chacune.

Le catalogue de l'Imprimerie Royale de 1699, offrait les neuf planches pour 3 livres 10 s.; elles se vendaient chez Sébastien Cramoisy, imprimeur du Roy et directeur de son imprimerie Royale.

319. *Villeroi.*

1. Veuë du Chasteau de Villeroy, appartenant a M^r le Mareschal de Villeroy, Duc et Pair de France.
A Paris Chez Israel Henriet, ruë de l'Arbre sec, au logis de Monsr le Mercier Orfeure de la Reine, proche la croix du Tiroir. — 171 sur 97.
Au bas de l'estampe, il y a une couronne, dont l'intérieur est blanc; et, en haut de l'estampe, une banderole est aussi restée en blanc.

Cette pièce fait partie de la suite n° 64. Elle a été gravée avant 1655. Il y en a une copie dans l'ouvrage de M. Zeiller.

2. Veuë du Chasteau de Villeroy. (du coté du jardin.)
I. Siluestre sculp. Israel ex. cum priuil Regis.
258 sur 133.

L'intérieur de ce château était beau et magnifiquement meublé; dans la chapelle, il y avait une descente de croix de Rubens.

320. *Vincennes.*

1. Plan general du Chasteau et petit Parc de Vincennes. A droite, il y a la même inscription en latin.
Isr. Siluestre scul. 1668. — 492 sur 369 de haut.

On connait deux états de ce plan.

1er État. Avant toute lettre.
2e État. C'est celui qui est décrit.

On le trouve à la chalcographie, n° 2462 du catalogue, on le vend 1 f. 50.

La gravure de ce plan a été payée 500 livres à Silvestre ce qui vaut aujourd'hui 1800 f.

2. Veüe et Perspectiue du Chateau de Vincennes du costé de l'entrée du Parc

Dessigné et graué par P. Brissart (sous la direction de Silvestre.)

3. Veuë et Perspectiue du Chasteau de Vincennes, commencé l'an 1337 par Philippe de Valois; esleué par le Roy Iean son fils en l'année 1361. et acheué par Charles V, fils de Iean, qui en 1379 y fonda une sainete Chapelle, deseruie par 15 Ecclesiastiques. La peinture des vitres est des plus belles de l'Europe; et a esté faite sur les desseins de Raphael d'Urbin.

Israel ex. — 246 sur 133 de haut.

Dans l'estampe, au bas à droite, il y a : Israel Siluestre fecit.

Elle fait partie de la suite n° 62.

On en connait deux états.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de Israel ex. on lit, Daumont ex. Cette vue a été gravée avant 1655. Il y en a une copie dans la *Topographia Galliæ* de M. Zeiller.

4. Veüe du Chasteau de Vincennes du costé du Parc.

Siluestre delineauit. A Perel sculpsit. — 240 sur 150.

Il y a deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Il y a de plus : A Paris chez Langlois rue S. Jacques, etc.

5. Veue du Chasteau de Vincenne.

Siluestre fecit. Israel excudit. — 168 sur 96 de haut.

L'architecture est de Marot, et le paysage de Perelle, sur le dessin de Silvestre.

6. Veüe de vincenne.

Siluestre delin. — 144 sur 91.

521. *Descente des Français en Amérique.*

LA DESCENTE FAITE PAR LES FRANÇAIS EN LA TERRE FERME DE L'AMÉRIQVE. Ceci est en haut dans l'estampe même ; en bas dans la marge on lit : L'Isle de Cayenne dont on voit icy le Port, et le Fort que les François de la Compagnie de l'Amérique y ont fait depnis vn an, est sans contredit la plus delicieuse à habiter de toutes les Isles de l'Amérique, et la plus lucratiue à cultiuer ; la facilité d'y passer est encore plus grande que celle de passer à Sainct Christophle et aux autres Isles voisines, les vaisseaux de la Compagnie y portent gratuitement vn milier pesant à chaque passager, on y passe de mesme ceux qui n'ont point d'argent, et on leur fournit des viures iusqu'à tant que leur trauail et la terre qu'ils cultiuent leur produise de quoy payer leur passage et leur subsistance : il part au commencemet du mois de Nouembre vne flote de la riuière de Nantes : il en partira deux mois après vne autre, et ainsi de temps en temps les vaisseaux de la Compagnie (sans parler des vaisseaux estrangers) iront et viendront auec vn profit et vne commodité incroyable, tent des Habitans de l'Amérique que de leurs correspondans en France : le temps aprendra le reste, cependant on a iugé à propos de faire voïr icy l'ordre que les François ont tenu à y prendre terre, afin que l'on puisse juger par là, que la Compagnie en gardera touiours vn pareil, tant dans les affaires de la Religion, Iustice et Police, que dans celle de la guerre.

Cette inscription est en cinq lignes, dans toute la largeur de l'estampe ; au-dessous il y a les renvois suivans sur deux colonnes ; la première à gauche contient les renvois de A à G en treize lignes ; la seconde les renvois de H à R sur douze lignes. Je rapporte ici ces renvois pour les renseignemens qu'ils contiennent.

ORDRE ALPHABÉTIQVE POUR L'INTELLIGENCE DV PLAN CY DESSVS

A, la mer.

B, la Terre Ferme peuplée de quantité d'Indiens fertile en

toutes choses par le temperee de l'Air et du Printemps, qui y règne toute l'année, n'y ayant iamais n'y de trop excessiue chaleur, n'y d'hyer, à cause de l'égalité des iours et des nuicts.

C, le coté de l'Isle de Cayenne où est le Port, et qui s'estend le long du riuage de la Mer, vers l'endroit où l'on a fait la descente au pied de la montagne nommée Ceperoux, cette Isle de Cayenne a enuiron quarante lieuës de tour.

D, le Port capable de contenir 4000 vaisseaux et joignant l'emboucheure de la riuière de Cayenne, qui donne son nom à l'Isle.

E, Riuière de Cayenne large de huict à neuf cens pas, qui se sépare en deux branches, dont elle enuironne l'Isle aux deux bouts, de laquelle elle fait deux emboucheures considerables, aprés auoir conserué sa largeur et son courant prés de deux cens lieuës auant dans la Terre Ferme.

F, Deux grands vaisseaux qui porterent les 800 François dans le Pays l'vn nommé la Charité, l'autre S. Pierre, du port de quatre a cinq cens tonneaux chacun, l'vn armé de 32 pièces de Canon l'autre de 36.

G, Vne frégate de 50 tonneaux, et deux autres barques qui estaient en fagot dans les grands vaisseaux que l'on monte aussi-tost l'arriuée dans le pays.

H, les Chaloupes qui seruirent au débarquement.

I, les trois corps d'armée mis en bataille par ordre d'auant garde, corps d'armée et arrièregarde ensuite du débarquement.

L, les retranchemens du Camp.

M, le Camp où tous les esquipages furent deschargez.

N, la Montagne de Ceperoux, où fut construit le Fort composé de cinq bastions si auantageusement situé, qu'il commande l'emboucheure de la riuière, toute l'estenduë du Port et de la Mer, l'on y mit d'abord 20 pièces de canon pour sa deffence.

O, les Indiens qui vinrent saluër nos François, et les présens qu'ils se firent réciproquement.

P, deux Canots ou Chaloupes des Indiens qui furent à bord de nos vaisseaux pour en admirer la grandeur.

Q, Le lieu où fut planté la Croix.

R, Terres deffrichées où les viures furent plantez, ensuite de quoy chacun trauailla à son habitation particulière, et on commença à planter les cannes à sucre, et toutes les autres marchandises qui croissent dans le pays, dont on fait la recolte quatre fois l'année.

AVEC PRIVILÈGE DV ROY.

Au bas de l'estampe, à gauche, il y a : Siluestre f, coupé en partie par le trait quarré de la gravure. A coté, il y a encore : Siluestre fecit.

356 sur 218.

C'est une pièce d'une très-grande rareté ; je ne l'ai vue que dans la collection de Mr Bérard, l'épreuve est très-belle et bien conservée.

§ V.

TITRES.

322. *Titre Anonyme.*

Ce titre represente des ruines. Au fond on voit trois arcades ouvertes et une quatrième en partie démolie; sur le devant, il y a une colonne renversée sur laquelle on lit l'inscription suivante, qu'un homme debout montre du doigt :

Israel Siluestre Inuentor et fecit anno domini 1648. Romæ (le 4 est retourné.)

Dans la marge du bas il y a : A PARIS Chez Israel, rue de l'Arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, proche la croix du Tiroier. Auec priuil. du Roy.

122^{m} sur 76 de haut.

C'est le titre d'une suite de vues de Rome, notre n° 10.

323. *Titre Anonyme.*

Ce titre représente une vue de Paris, prise vers la pointe de l'île Saint-Louis.

Au milieu, il y a une couronne de feuilles de chêne soutenue par deux femmes assises, qui représentent la peinture et la sculpture; elles sont couronnées par un génie placé au-dessus. Dans le fond, à droite, on voit Notre-Dame et le clocher de la Ste Chapelle; à gauche, St Etienne du Mont, le clocher de Ste Geneviève, et plus près l'ancienne porte Saint-Bernard et le clocher de l'Eglise des Bernardins.

Ce titre est entièrement de l'invention et du dessin de Jean Le Pautre, qui a gravé le groupe de figures du milieu. La vue de Paris a été gravée par Silvestre.

En bas dans la marge, il y a un grand espace blanc qui semble attendre une inscription. Tout à fait sur le bord du cuivre on lit :

A PARIS chez Israel Henriet, ruë de l'Arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reine, proche la croix du Tiroir. — 246 sur 157 de haut.

324. *Titre d'une suite de 12 pièces.*

Alcvne vedvte di Giardini e Fontane di Roma et di Tiuoli, Diseg^te e Intagl^te per Israell Siluestro. 1646.

Cette inscription est sur une draperie soutenue par une fontaine qu'elle cache en partie. Le fond représente des jardins.

Dans la marge du bas, il y a : Auec priuilege du Roy. A Paris chez Pierre Mariette, rue S Iacques a l'Esperance, A gauche il y a le n° 1. — 123 sur 83.

C'est le titre d'une suite de 12 pièces numérotées. Notre n° 6.

325. *Titre d'une suite de 12 pièces.*

Dedié A tres Haute, tres Puissante, tres Illustre et tres Pieuse Dame Madame la Duchesse d'Aiguillon Pair de France, comtesse d'Agenois et de Condomois Par son tres humble seruiteur Israel Situestre.

A Paris, Chez Israel Siluestre, ruë de l'Arbre-sec, proche la Croix du Tiroir, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure ordinaire de la Reyne. Auec priuilege du Roy. 1661.

208 sur 125 de haut.

Il y a deux états de ce titre.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de l'adresse de Silvestre, il y a celle-ci ; A Paris chez van Merlen rue S. Jacques a la ville d'Anuers. Auec Priuil du Roy.

Ce titre est sur le dé d'un piédestal orné de guirlandes de fleurs et de fruits ; sur la corniche de ce piédestal il y a les armes d'Aiguillon.

C'est le titre de la suite du n° 287.

326. *Titre d'une suite de 12 pièces.*

Antiche. e. moderne. vedvte. di. roma. e. contorno.

FATE. DA. ISRAEL. SILVESTRO. Cum priuile, Regis excudit parisijs. En haut de l'eslampe, il y a : Capo di Boue.

155 de large sur 68 de haut. Numerotée 1.

Ce titre représente la sépulture de Cécilia Metella, sur la voie Appia. On voit une tour en ruines ; sur une pierre qui est au pied de cette tour , on lit l'inscription ci-dessus. A droite et attenant à la tour, on voit les ruines d'un mur percé d'arcades, et à gauche, dans le lointain , il y a un paysage.

C'est le titre et le 1er numéro d'une suite de 12 pièces numerotées, notre n° 3.

On en connaît quatre états.

1er État. Avant l'inscription Capo di Boue.
2e État. Avec l'inscription, mais avant le n° 1.
3e État. Avec l'inscription et le numéro 1, mais sans le nom de Mariette.
4e État. Avec le nom de Mariette et le reste comme dans dans le 3e état.

Il est probable que toutes les pièces de la suite, existent aussi sans inscriptions ; cependant cela n'a pu être constaté que pour les numéros 1, 6, 8, 9, 10, 12. On a vu, au n° 3, qu'elles ont encore d'autres différences avec les pièces de la suite. Il faut donc, au moins pour ces six pièces, admettre les quatre états décrits ci-dessus.

327. *Titre d'une suite de six pièces.*

CAPRICE DESINE ET GRAVE PAR Israel Silnestre 1656.

Cette inscription est dans un cercle formé d'une couronne de feuillage, soutenue par un homme et une femme debout. Au fond, à gauche, on voit le sépulcre des Valois, et à droite un paysage.

Dans la marge du bas , il y a l'inscription suivante : Veuë du sepulcre des Valois a Saint Denis.

71 sur 74.

C'est le titre de la suite n° 68.

328. *Titre d'un livre.*

Diarium Itinerum L. H. D. Lomenie Comitis de Brienne. ab anno 1652, ad annum 1655.

Au bas, sur un ruban qui noue une guirlande de feuilles d'olivier servant d'encadrement à la gravure, on lit : Silustre fesit. — 97 sur 133.

Cette estampe décore la relation du voyage du Comte Loménie de Brienne, dans le nord, voyage décrit dans un livre dont voici le titre : « Ludovici Henrici Lomenii Briennæ comitis, Regi a consiliis, actis et epistolis, itinerarium. editio » Altera. » (La première est in-12, et sans figures.) Curante Car. Patin. D. M. P. Parisiis el. Cramoisy 1662 in-8°.

La Planche de Silvestre se trouve page 43. Elle représente de hautes montagnes, qui sont dans le fond; au bas de ces montagnes il y a un camp lapon. Sur le devant, on voit un lapon dans un traineau tiré par un Renne, et auprès un autre lapon debout, tenant un arc à la main droite et une flèche à la main gauche.

Ce livre renferme en outre un portrait du comte Loménie de Brienne, dessiné par C. Le Brun, et gravé par Rousselet, qui pourrait bien avoir fait la bordure de la pièce ci-dessus.

328 *bis. Titre.*

Diuers Paisages faits sur le naturel, par Israel Siluestre. Auec priuil. du Roy. 1650. — 153 sur 88.

Ce titre se compose d'un portique percé de trois arcades vers le fond, et de deux autres latéralement. Ces arcades sont couronnées d'une balustrade ornée de 4 bustes.

L'arcade du milieu conduit à une avenue à l'extrémité de laquelle on voit un édifice à colonnes ; à travers les autres arcades on voit la campagne. Au-dessus de l'arcade du milieu, il y a un médaillon entouré de guirlandes et dans lequel on iremarque des figures si légèrement tracées qu'elles ont presque entièrement disparu dans le second état. Les petits personnages semblent être de de La Belle.

On connaît deux états de ce titre :

1er État. C'est celui qui est décrit, il y a l'année 1650.

2e État. L'année a été effacée, et à sa place, il y a un petit fleuron après le mot Roy.

329. *Titre d'une suite de 12 pièces.*

Diuers Paisages sur le naturel de la Duché de Bourgongne, faits par Israel Siluestre. 1650. Auec priuilege du Roy.

187 sur 93 de haut.

Il y a trois états de ce titre.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. L'année est effacée, le reste est comme dans le 1er état.

3e État. L'année est effacée, et sur une seconde ligne, il y a l'adresse suivante :

A Paris Chez I. Vander Bruggen rue St Iacques au grand Magazin.

Ce titre a été gravé par J. Marot.

Il représente une Porte cintrée donnant entrée sur une terrasse avec balustrade garnie de vases de fleurs; de chaque coté de la terrasse, il y a un edifice orné de colonnes. Au delà de la porte, on voit la campagne. Cette dernière partie de l'estampe a été si légèrement gravée, que, déjà très-faible de 2e état, elle est à peine visible dans le troisième.

C'est le titre du numéro 69.

330. *Titre d'une suite de six pièces.*

Diverse. vedvte di. porti. di. mare.

Intagliate da Israel Siluestre. Anno D 1647.

Cette inscription est dans l'estampe même, sur une large banderole.

(En haut dans la marge.) Tour sur les terres du Pape frontiere du Royaume de Naple

(Et en bas). Israel Siluestre de. et sculp. cum priuil. Regis
A gauche, il y a le n° 1.

C'est le titre et le premier numéro de la suite n° 14.

L'estampe est de forme ronde dans un cuivre carré de 120 sur 117 de côté. Elle représente une tour dont le sommet est en ruine. Au pied de cette tour, il y a une tente et à côté un groupe de plusieurs personnes; à droite, on voit la mer et au loin un vaisseau.

Il y a de ce titre une copie en sens inverse.

331. *Titre d'une suite de neuf pièces.*

Diuers veuës du Chasteau et des bastiments de Fontaine belleau; dessiné et graué par Israel Siluestre. (en 1649).

Veuë du bastiment de la Cour des fontaines, et du Iardin de l'Estan.

Cette inscription est en haut de l'estampe.

Au bas, on lit l'adresse suivante : A Paris Chez Israel, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, rue de l'Arbre sec proche la croix du Tiroir. — 161 sur 107.

C'est le titre de la suite n° 216.

La cour des fontaines est dans le coin à gauche. Sur le devant il y a une statue sur le piédestal de laquelle on voit des H avec la couronne Royale.

332. *Titre d'une suite de douze pièces.*

Diuerses Veües de France et d'Italie. (Cette inscription est en haut dans une banderole.)

En bas dans la marge il y a : Capo di Boue Fuoni di Roma
Israel Siluestre fecit. Auec priuilege du Roy.
A Paris chez Pierre Mariette, rue S. Iacques a l'Esperance.
122 sur 77 de haut.

Cette pièce, numerotée 1, est le titre et le 1er numéro, de la suite du n° 20, formée de 12 pièces.

Elle représente, à droite, une tour en ruine et, à gauche, dans le lointain, la ville de Rome.

332. *Titre d'une suite de* 21 *pièces.*

Duers veuës d'Italie et autre lieu. Fait par Israel Siluestre.

Cette inscription est dans un cartouche, au bas duquel il y a un escu en blanc, surmonté d'une couronne de Duc.

Au bas, dans la marge, il y a l'adresse suivante : A Paris Chez Israel Henriet. Auec priuil. du Roy. — 75 sur 88.

C'est le titre de la suite n° 19.

333. *Titre d'une suite de* 12 *pièces.*

Diverses veve de lion desine et graue qar Israel Siluestre 1652 a paris. (Le 2 de la date est retourné et les deux derniers mots sont à peine visibles.)

Cette inscription est sur la façade d'un petit monument et elle entoure une couronne de feuilles de chêne dans laquelle sont des armoiries. A droite, on voit un édifice surmonté d'un clocher.

A Paris Chez Israel, ruë de l'Arbre sec, au logis de Mr le Mercier Orfeure de la Reine, prez la Croix du Tiroir. Auec priuilege du Roy. — 108 sur 96 de haut.

Dans un coin de l'estampe, à droite, il y a I. Siluestre f.

C'est le titre de la suite n° 234.

334. *Titre d'une suite de* 6 *pièces.*

Divers veves de ports de mer d'italie et autres lieus.

Au-dessous on lit : S. George de Venize.

Cette inscription est en haut de l'estampe, dans la marge ; en bas, il y a : I. Silvestre in. sculp. Auec priuil. du Roy.

A Paris chez P. Mariette, rue S. Iacques a l'Esperance.

C'est le titre de la suite n° 16.

Cette estampe est de forme ronde inscrite dans un cuivre carré de 119 sur 124 de côté. Elle représente l'Eglise des Bénédictins de S. Georges.

On trouve ce titre sous quatre états différents.

1er État. C'est celui qui est décrit, il n'a pas de numéro à droite.

2e État. Comme le premier état, mais il y a de plus le numéro 1 à droite.

3e État. L'adresse de Mariette a été remplacée par celle-ci A Paris Chez Nicolas Langlois rue St Jacques. Il y a encore Auec priuil. du Roy.

4e État. Avec la signature de Silvestre, il y a : A. Paris Chez Nicolas Langlois rüe St Jacques a la Victoire. Les mots Auec priuil du Roy n'y sont plus. Le papier est épais.

335. *Titre d'une suite de 6 pièces.*

DIVERS. VEVES. DE. PORT. DE. MERS. Faict par Israel Siluestre. Anno Do 1648.

Cette inscription est sur un mur au devant duquel on voit une fontaine.

En haut dans la marge, il y a : Veue de la Ville de Gayette.

Et au bas, a paris chez Le Blond ruë Sainct Denis a la Cloche.

Auec priuilege du Roy. — 138 sur 138 de forme ronde dans un cuivre carré.

La fontaine qui est au-devant du mur est la fontaine St Victor, à Paris. Dans le fond, on voit un port de mer.

C'est le titre de la suite n° 15.

Il y a deux états de ce titre :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de l'adresse de Le Blond, il y a : A Paris Chez P. Drevet a l'Annonciation.

336. *Titre d'une suite de 9 pièces.*

Diuerses veuës de Rome et des enuirons ; faictes par Israel Siluestre. Et mises en lumiere par Israel Henriet.

Auec priuilege du Roy. — 250 sur 117 de haut.

Ce titre se compose, d'abord, d'un écusson dont le fond est blanc. Deux génies sont assis et adossés à cet écusson, l'un à droite, l'autre à gauche. Il est surmonté d'une tête de génie au milieu de deux ailes; au bas, il y a un écu à fond blanc surmonté d'une couronne de comte. A droite et à gauche on voit la campagne au loin. Le tout a été dessiné et gravé par de La Belle, excepté les lointains, qui sont d'Israel Silvestre; il y a representé une vue de la campagne de Rome.

Ce titre, de premier état, est très-vigoureux, et il a pu supporter un nombreux tirage; on le trouve d'un état postérieur, avec l'inscription suivante sur l'écusson : Cayer propre aux aspirans militaires et civil qui ont besoin d'apprendre a dessiner a la plume et se préparer a operer d'après nature.

Et au bas : Diverses vues de Rome et compositions libres d'architecture mises en lumière par Naudet.

L'écu qui était au bas a disparu. Je ne sais comment était composé le « cayer ».

C'est le titre de la suite n° 11.

337. *Titre d'une suite de 10 pièces.*

Diuers veuës faites par Israel Siluestre Et mises en lumiere par Israel Henriet Auec priuilege du Roy.

70 sur 87 de haut.

Ce titre est sur un écu entouré d'un cartouche, derrière lequel on voit une draperie. Au-dessus il y a un écu en blanc surmonté d'une couronne de comte.

C'est le titre de la suite n° 72.

338 *Titre d'une suite de trente pièces*

Diverses veves faictes par Israel Siluestre. 1652.

Au bas : a monseignevr le comte de vivonne Conseillier du Roy en ses conseils, et premier gentilhomme de sa chambre.

Maison de Monsieur le premier President du Parlement de Paris.

A Paris chez Israel rue de l'Arbre sec au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne proche la Croix du Tiroir.

168 sur 101.

Au milieu, et en grande partie dans l'estampe, on voit les armes du Comte de Vivonne. La maison est à droite; à gauche, il y a des jardins et au-delà, la campagne.

C'est le titre de la suite n° 64.

339. *Titre d'une suite de vingt pièces.*

Diuerses veuës faictes sur le naturel par Israel Siluestre.

Dans une couronne de feuilles de chêne, entourée d'un trait, il y a : L'HOSTEL DE VANDOSME A PARIS 1652.

A Paris chez Israel ruë de l'Arbre sec au logis de Monsr le Mercier Orfeure de la Reine, proche de la Croix du Tiroir.

Auec priuilege du Roy. — 170 sur 100 de haut.

C'est le titre de la suite n° 51.

On connait deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de l'adresse d'Israel, il y a l'adresse suivante : A Paris chez I. Vander Bruggen rue S. Iacques au grand Magazin.

Plusieurs pièces de la suite, et peut-être toutes, existent aussi de second état.

340. *Titre d'une suite de six pièces.*

Diverses veües faites sur le naturel, et dédiées au Roy, par Israel Siluestre.

Veüe du Chateau de fontaine Belleau du costé de l'estan. A Paris auec Priuil. du Roy.

dessigné et graué par Israel Siluestre 1658. — 195 sur 115.

Ce titre représente le château de Fontainebleau ou de la partie du jardin anglais qui est vis-à-vis la cour des fontaines, de l'autre côté de l'étang des carpes, le spectateur a devant lui, au loin, la cour des fontaines, à droite l'avenue de Maintenon

et à gauche la belle avenue qui est à l'entrée du jardin anglais; sur l'étang on voit plusieurs barques.

C'est le titre du n° 54.

341. *Titre d'une suite de* 10 *pièces.*

Les EGLISES DES STATIONS *de Rome* Dédiées Par Israel Henriet. A HAVLTE ET PVISSANTE DAME Dame MARIE CATHERINE de La Rochefoucauld : Marquise de Senicey, comtesse de Randan, Baronne du Luquet, et autres lieux, Dame d'honneur de la Reyne, et gouuernante du Roy, et de Monsieur.

Cette inscription est sur une draperie portée par deux génies debout.

Dans la marge du bas, il y a : A Paris chez Israel, ruë de l'Arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, pres la croix du Tiroir.

Auec priuil. du Roy. — 252 sur 135 de haut.

Ce titre a été gravé, en partie, par G. Rousselet, sur le dessin de de La Belle. Silvestre a gravé la vue de Rome du fond, à gauche, telle qu'elle se présente, lorsqu'on arrive du côté de la porte du peuple.

On en connaît plusieurs états :

1er État. Au bas dans la marge, il y a : Israel Siluestre in et fecit cum priuilegio Regis. Mais il n'y a point l'adresse, à Paris chez Israel etc.

2e État. C'est celui qui est décrit.

3e État. Il y a, en bas, en une seule ligne. A Paris chez Mr Dumont Professeur d'Architecture, rue des Arcis près St Jacques la Boucherie
Auec Priuil du Roy.

4e État. L'inscription est modifiée, elle porte : LES EGLISES DES STATIONS DE ROME, et vues de Lyon Grenoble etc. (Le reste comme l'inscription du 1er État.) Au bas, la marge, au lieu d'être blanche, est couverte de tailles verticales, sur lesquelles il y a, d'une impression presque illisible : A Paris chez (nom illisible) rue S. Jacques vis-à-

vis le collège de Louis-le-Grand. La porte cochère a coté d'un libraire et d'un épicier n° 12. — La vue de Rome du fond est à peu près effacée.

C'est le titre de la suite n° 2.

342. *Titre d'une suite de 12 pièces.*

Les lievx LES PLVS REMARQVABLES de paris et des environs

Faicts par Israel Siluestre.

Dediez a monseignevr lovis de bvade Seigneur de Frontenac, Comte de Palluau, Vicomte de Lisle Sauary, etc.

Ce titre est sur un piédestal orné de guirlandes. En haut, il y a des armoiries; sur une moulure de la plinthe, il y a : Israel ex. De chaque côté du piédestal on voit la campagne. Enfin dans la marge, du bas, on lit les vers suivants :

Puis qu'on peut mesurer l'obiect à sa puissance
Ces Pieces (curieux) ne vous deplairont pas,
Ou d'un hardy crayon l'art vous met en presence
Tout ce que d'un loingtain, l'œil peut tirer d'appas

Auec Priuil. du Roy. A droite, le numéro 1. — 188 de large sur 91 de haut.

C'est le titre et le premier numéro de la suite n° 48, composée de 12 pièces numérotées.

343. *Titre d'une suite de 12 pièces.*

Livre contenant les Veües et Perspectiues de la Chapelle et Maison de Sorbonne; Ensemble de plusieurs autres belles Maisons basties en diuers endroicts du Royaume. 1649.

Israel excudit. cum priuil. Regis. — 245 sur 132.

Ce titre représente une cour à laquelle on monte par un escalier de six degrés; à droite et à gauche sont des édifices avec de nombreuses colonnes; sur le devant, on voit six statues sur des piédestaux. Au fond, à travers un portique, on voit des jardins. De toutes parts, il y a des petits personnages.

Les figures, les statues et le paysage, sont gravés par de La Belle; l'architecture par Marot, sur le dessin de Silvestre.

C'est le titre de la suite n° 61.

On connaît deux états de ce titre :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu d'Israel excudit, il y a Daumont ex.

Il y a des épreuves très-faibles, même de premier état.

344. *Titre d'une suite de huit pièces.*

Liure de diuerses Perspectiues, et Paisages faits sur le naturel, mis en lumière par Israel. (Ceci est en caractères romains, ce qui suit est en caractères italiques.)

A Paris Chez Israel Henriet, rue de l'arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, proche la Croix du Tiroir.

Auec priuilege du Roy. 1650. — 255 sur 134 de haut.

Ce titre représente une grande colonnade, d'ordre dorique, coupée par deux paviilons. Entre les arcades on voit des statues. Sur le devant, il y a un fossé plein d'eau, bordé d'une balustrade ornée de dix statues sur des piédestaux, et, au milieu, la statue d'un fleuve couché. Dans le lointain, à travers les arcades, on voit la campagne.

Les figures et le paysage, ont été dessinés et gravés par de La Belle.

On connaît deux états de ce titre :

1er État. Après les mots Auec priuilege du Roy, on lit : 1650.

2e État. L'année 1650 a été effacée.

C'est le titre de la suite n° 17.

345. *Titre d'une suite de quinze pièces.*

Liure de diuerses Perspectiues et Paisages faits sur le naturel, mis en lumiere par Israel 1650.

Auec priuilege du Roy.

A Paris, Chez Israel Henriet, rue de l'Arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne proche la Croix du Tiroir. — 250 sur 158 de haut.

Ce titre représente, à droite, la fontaine des Innocents, comme elle était au coin de la rue St Denis; et à gauche, la même fontaine répétée en symétrie, avec quelques petites différences. Ou plutôt à droite comme elle était rue St Denis, et à gauche comme elle était rue aux Fers.

Dans le fond, on voit, au milieu, le portail des filles Sainte-Marie, rue St Antoine, où Fouquet a été inhumé; c'est maintenant le temple des calvinistes de la confession de Genève.

A gauche de l'église des filles Sainte-Marie, on voit le portail de l'hôpital de la Trinité, qui était situé rue St Denis et rue Grénetat. Les Religieux de cet hôpital, dit du Breul, « ont baillee a louage la belle grande salle qui est de 21 toise et demy de long et six toises de large, aux *Maistres de la confrairie de la Passion*, pour y faire jouer par personnages aux jours de festes quelques histoires, tant de ladite passion qu'autres concernant le Christianisme : mais après ces choses de saincteté, lesdits maistres de ladite confrairie y firent jouer autres histoires profanes, qui depuis furent nommez *Les jeux des poix pillés.* » Les curés avançaient les vêpres pour donner à leurs paroissiens la facilité d'assister à ces spectacles. Le prix des places était de deux sous, valant à peu près 3 f. d'aujourdhui. Cependant, fait remarquer Du Breul, la plupart de ceux qui y assistaient étaient « gens méchaniques. »

Les figures sont de de La Belle, et l'architecture de Marot.

On connait deux états de ce titre :

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de 1650, il y a 1651.

C'est le titre de la suite n° 52.

346. *Titre qui n'appartient à aucune suite.*

Liure de diuerses Perspectiues et Paisages faict sur le narel. Par Israel Siluestre. Auec priuil. du Roy.

A Paris chez Israel Henriet, rue de l'arbre sec, au logis de Monsr le Mercier Orfeure de la Reyne, proche la croix du Tiroir. 1651. — 239 sur 129 de haut.

Ce titre représente un arc de triomphe d'ordre ionique, percé de trois portes, et terminé par une balustrade avec trophées militaires. Au milieu du fronton, il y a des armoiries, et dans le fond, un jardin très joliment exécuté.

Les petits personnages sont de de La Belle.

347. *Tiire d'une suite de douze pièces.*

Liure de diuerses Paisages faicts sur le naturelle.
Par Israel Siluestre.
A Paris chez Israel, ruë de l'Arbre sec, au logis de Monsr le Mercier, Orfeure de la Reyne, proche la Croix du Tiroir.
Auec priuil. du Roy. — 136 sur 87 de haut.

Ce titre represente une colonnade circulaire surmontée de statues groupées par deux, comme les colonnes qui les supportent. Cette colonnade est sur une terrasse à laquelle on monte par deux escaliers placés à droite et à gauche. La terrasse est bornée sur le devant de l'estampe, par un mur, soutenant une balustrade, au bas il y a plusieurs petits personnages. Dans le fond on voit la campagne :

C'est le titre de la suite n° 18.

348. *Titre d'une suite de huit pièces.*

Livre De Diverses vevës, Perspectiues, Paysages faits au naturel, Par Israel Siluestre.
A Paris Chez Israel Siluestre, rue de l'Arbre sec au logis de Monsieur le Mercier, proche la croix du tiroir.
Auec priuilege du Roy. — 159 sur 112.

Ce titre est sur une draperie recouvrant un piédestal, plus loin, il y a une balustrade, et des arbres au-delà.

C'est le titre de la suite n° 53.

On en connait deux états :

1er État. C'est celui qui est décrit. Il n'y a point de numé-

ros et point d'année après l'adresse de Silvestre. Ce premier état est postérieur à l'année 1661.

2e État. L'adresse de Silvestre est remplacée par la suivante.

A Paris chez van Merlen, rue S Jacques a la ville d'Anuers 1664. Et au bas, à droite, il y a le n° 1.

349. *Titre d'une suite de vingt-deux pièces.*

Liure de diuerses Veuës, Perspectiues, et Paysages faicts sur le naturel. DÉDIEZ AV ROY, par Israel auec Priuilege de SA MAIESTÉ.

A Paris Chez Israel Henriet, rue de l'Arbre sec au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne proche la croix du Tiroir. 1651.

En haut de l'estampe, sur une banderolle, qui entoure les armes de France et de Navarre; on lit :

LA PLACE ROYALE. — 253 sur 153 de haut.

Cette pièce a été gravée par Marot, sur le dessin de Silvestre, qui a gravé ce qui s'y trouve de figures.

C'est le titre de la suite n° 62.

Le spectateur est placé sur le coté Est de la place, à peu près où se trouve aujourd'hui la mairie du huitième arrondissement.

350. *Titre d'une suite de douze pièces.*

Liure de diuerses Veuës de france, Rome, et Florence. Faits par Israel Siluestre.

A PARIS. Chez Israel, rue de l'Arbre sec, au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, proche la Croix du Tiroir. Auec priuil. du Roy. — 164 sur 96 de haut.

On en connaît deux états :

1ee État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de : Chez Israel, rue de l'Arbre sec, etc.; il y a : Chez I Vander Bruggen rue St Iacques, au grand Magazin.

Mariette dit, que cette pièce a été gravée par Noblesse.

C'est le titre de la suite n° 26. Il represente une place à laquelle on monte par un escalier. De chaque côté, il y a un portique surmonté de statues groupées par deux, comme les colonnes des portiques. Au fond de la place, il y a une Eglise couverte d'un Dôme; au delà on voit la campagne.

351 *Titre d'une suite de huit pièces*

Liure de paisages faits sur le naturelle par Israel Siluestre.

A Paris chez Israel au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne ruë de l'Arbre sec proche la croix du Tiroir. Auec priuil du Roy 134 sur 64 de haut. Ce titre, qui est dans un cartouche, est celui de la suite n° 70.

352. *Titre d'une suite de treize pièces.*

Recveil de veve de plvsievrs edifices tant de Rome que des environs. Faict par Israel Syluestre et mis en lumiere par Israel Henriet. Auec privilege du Roy. 127 sur 59 de haut.

Ce titre est dans un cartouche, il fait partie de la suite n° 7.

353. *Titre d'une suite de vingt pièces.*

Les riuieres d'Oyse, et de Marne ayant marié leurs eaux auec celles de la Seyne viennent icy par leurs tours et detours rendre ensemble leurs hommages au Roy deuant son Loure, et apres auoir engraisse l'Isle de France, la plus belle, et la plus fertile du monde, elles charrient dans Paris la meilleure partie des despoüilles, et des richesses du Royaume, et contribuent fort au commerce de cette ville incomparable.

Israel Siluestre delineanit et fecit. (la lettre f du mot fecit n'est pas barrée)

A Paris chez Israel au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, rüe de l'Arbre sec, proche la Croix du Tiroir. Auec priuilege du Roy. — 249 sur 137 de haut.

La Nymphe de la Seine, appuyée sur son urne, montre une

pierre sur laquelle on voit les armes de France et de Navarre, aux quatre coins de la pierre il y a des L couronnées, et en bas à gauche on lit l'année 1654. Derrière cette pierre, il y a un beau groupe d'arbres fait par Herman Swanevelt. Au loin on voit à gauche la porte de la conférence et la galerie du Louvre, et à droite le Louvre. C'est le titre de la suite n° 63.

354. *Titre d'une suite de six pièces.*

Veües de differents Lieux dessinées et grauées au naturel par Isr. Syluestre (Cette inscription est en haut dans une banderole). Dans la marge du bas il y a : Veüe du Pont Lamentano proche de Tivoli.

Israel Siluestre jne ADefer ex cum Priuil. ensuite le numéro 1. — 250 sur 116.

Cette inscription est inexacte; l'estampe represente la vue du pont Lucano, et du mausolée de L. Plautius, sur le chemin de Rome à Tivoli.

Dans la gravure, au bas, à gauche, on lit :

A Paris au bout Ju Pont au change deuant l'horloge du palais

C'est le titre de la suite n° 21.

On en connaît trois états.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Au lieu de A Defer ex. On lit : Le Blond ex.

3e État. Au lieu de Le Blond ex. on lit : Gantrel ex.

Dans ce troisième état on a effacé l'adresse A Paris au bout Ju Pont au change etc. qui était dans la gravure. Cette adresse ayant été mal effacée on peut voir encore des traces de lettres. Au bas, sous l'inscription, il y a : A Paris rue St Jacques, a l'image S. Maur

355. *Titre d'une suite de douze pièces.*

Veuë et Perspectiue du Palais Cardinal du costé du Jardin, et en suitte celles du Louure, et des Tuilleries de diuers cos-

tez, et des autres lieux les plus curieux des enuirons de Paris. Par Israel Syluestre.

A Paris Chez Israel Henriet, rue de l'arbre sec proche la croix du Tiroir au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne. Auec priuilege du Roy. 245 sur 128 de haut.

La Renommée a été dessinée, et gravée par de la Belle, le reste est d'Israel Silvestre. On a tiré à part des épreuves de la Renommée, pour l'œuvre de la Belle.

C'est le titre de la suite n° 49.

356. *Titre d'une suite de huit pièces.*

Veües et perspectiues nouuelles tirées sur les plus beaux lieux de Paris et des enuirons.

A Paris Chez Isrel au logis de Monsieur le Mercier Orfeure de la Reyne, pres la croix du Tiroir.

Et à droite, en trois petites lignes : Israel excud. — cum priuilegio — Regis. 1645. A côté il y a le n° 1. — 250 sur 122 de haut.

Sur une petite pierre, appuyée sur une plus grande qui est couverte d'un bas relief, on lit : Goyran fecit.

On connaît trois états de ce titre, qui est celui du n° 50.

1er État. La grande pierre, qui est au milieu de l'estampe, est blanche, ainsi que la petite pierre qui s'appuye sur elle, à gauche ; il n'y au bas qu'une ligne de texte ; ainsi l'adresse, A Paris chez Isrel etc., etc., n'y est pas encore.

2e État. Il n'y a encore qu'une ligne de texte en bas, la grande pierre est toujours blanche, mais sur la petite il y a Goyran fecit.

3e État. Il y a deux lignes de texte en bas, la grande pierre est couverte d'un bas relief, comprenant cinq personnages debout. C'est l'état qui est décrit ci-dessus, et c'est celui qu'on trouve le plus communément.

Il y a une copie de ce titre, faite dans le sens de l'original. L'inscription est changée, à sa place il y a : Diverses Veuës et Perspectives nouvelles de Rome, Paris et des autres lieux.

Dessiné au Naturel par Israel Silvestre et d'autres Maistres. N. Visscher excudit. Ensuite le n° 1. La grande pierre est couverte de son bas relief, mais la petite est blanche; les figures, qui sont debout autour de la grande pierre, ont été mal dessinées, le reste de la planche est pâle. Cette copie a été faite pour servir de titre à une suite de onze pièces formée par Visscher, et composée d'une partie de la suite du n° 50 et de quelques autres pièces décrites à la fin de ce numéro.

§ VI

PIÈCES DÉTACHÉES.

357

Pyramide de cœurs enflammés formant le Mausolée allégorique d'Anne d'Autriche; sur chaque cœur il y a deux A entrelacés, et les vers suivans en bas.

Passant ne cherche point dans ce Mortel seiour
Anne de l'Vniuers et la Gloire et l'Amour
Sous le funeste enclos d'vne tombe relante
Elle est dans tous les cœurs encore apres sa mort
Et malgre l'Iniustice et la rigueur du sort
Dans ces viuans Tombeaux cette Reyne est viuante

Sur une des faces de la Pyramide on lit :

ASSI SEPVLTADA et sur la face adjacente NO ES MVERTA. Cette Pyramide est entourée de ruines.

Dans l'estampe au bas à droite, il y a I Siluestre f. — 277 de large sur 345 de haut.

358

Sur le devant, à gauche, on voit un troupeau conduit par un berger; son chien est auprès de lui, le troupeau monte une rampe qui conduit à un château en ruines dont on voit encore une tour et quelques constructions. Un autre troupeau est près de passer sous la porte du château. A droite un homme à

cheval fait abreuver deux bœufs dans une rivière. Au fond, à droite, on voit un pont qui semble être le pont Lamentano. Dans la marge du bas, il y a : Siluestre. in fecit. H. Mauperche. excud. Cum. priuillegie. Du. Roy. — 125 sur 80 de haut.

Cette pièce est numérotée 9, à droite.

On en connaît deux états.

1er État. Sans signature au bas, c'est à dire absolument sans aucune lettre.

2e État. C'est celui qui est décrit.

§ VII

PIÈCES ANONYMES.

359

Une Divinité Egyptienne couverte de hiéroglyphes et entourée de caractères hiéroglyphiques.

Au bas on voit un paysage contenant des pyramides.

Les bords de droite et de gauche sont couverts d'écriture phonétique, comme il y en a sur l'obélisque de Luxor. Sur la base qui supporte la divinité on lit : Israel S — 279 de large sur 318 de haut.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cette pièce, et j'ignore complètement à quel propos elle a été gravée par Silvestre.

360

On voit, à gauche, un château fortifié accompagné de plusieurs tours; un pont, terminé par un pont levis, conduit à ce château.

Au milieu de l'estampe il y a une tour carrée au pied de laquelle on voit un très petit canon. A droite, dans le fond, il y a un village, dont les maisons se reflètent dans une rivière

qui prend toute la largeur de l'estampe; sur le devant, on remarque un berger et quelques chevres.

204 sur 113 de haut.

361

Estampe representant un jardin. Au milieu, on voit une fontaine sous un portique surmonté d'un dôme orné de statues; derrière cette fontaine, on voit des arbres disposés en demi-cercle; sur le devant, il y a un parterre dans lequel on voit de nombreux personnages dont un dessine.

Cette pièce a été gravée par Perelle d'après Silvestre.

170 sur 84.

362

Pièce representant un village traversé par une route.

Un peu sur la gauche il y a une église entourée de maisons; sur la droite il y a d'autres maisons séparées des premières par la route. Au milieu de la longueur du mur qui est devant ces maisons on voit une petite tour. Sur le bord de l'estampe, à droite, il y a deux personnes dont une est couchée.

192 sur 110 de haut.

363

1 Vue d'une forteresse attaquée par mer par neuf barques, qui sont sur le devant et au milieu. Sous les murs de la forteresse il y a six barques; sur les remparts on voit de nombreux soldats. Sur les murs de la forteresse on voit quatre drapeaux déployés.

181 sur 100 de haut.

2 Assaut d'une forteresse. Cette forteresse occupe la moitié de l'estampe à gauche; sur le devant, on voit des hommes qui montent à l'assaut; de toute part on tire le canon. Au fond, c'est la mer, et sur la droite il y a un petit fort.

181 sur 99 de haut.

5 Assaut d'une forteresse. On voit partout des échelles placées contre les murs de la forteresse.

A droite, sur le devant, on voit un cavalier au galop, et au fond il y a sept vaisseaux. Entre le spectateur et la forteresse, il y a deux groupes de soldats armés de longue pique.

180 sur 92 de haut.

Il y a une copie de cette pièce dans le sens de l'original, il n'y a que deux vaisseaux à l'horison à droite.

Je crois que ces trois pièces representent l'attaque et la prise par les français, du fort Ceperoux, à Cayenne.

364

Estampe representant une ville fortifiée au bord de la mer. Sur une plate forme qui est en avant et, à gauche, on voit un canon. Au milieu de l'estampe deux tours très rapprochées sont surmontées de drapeaux, et au fond, à droite, il y a un phare; puis la mer et, sur le devant, 4 barques.

154 sur 84.

365

Sur un rocher entouré par la mer on voit une place forte. Sur le devant, un peu à gauche, il y a une barque et une plus petite à côté. A droite on voit une autre barque.

155 sur 81.

366

Pièce representant une citadelle construite sur un rocher. A droite de la citadelle, il y a une tour quadrangulaire fort élevée. Sur le devant de l'estampe et à droite on voit un escalier conduisant à une plate-forme qui est au pied de la tour et sur laquelle il y a un canon. A gauche il y a une rivière et sur le devant deux barques.

146 sur 98.

367

On voit, a gauche, une citadelle. Sur le rempart il y a une guérite, et auprès une sentinelle. — Vers le milieu du mur du fossé on voit une maison, qui paraît avoir une sortie sur le fossé. Au milieu sur le devant dans le fossé même de la forteresse il y a 4 personnages dont un est assis; à droite on voit la contrescarpe et une sentinelle dessus.

143 sur 82.

368

Très petite pièce. On voit une haute montagne dans le fond à droite, plus près du spectateur, il y a un bouquet d'arbres sous lequel il y a deux personnes l'une debout l'autre assise. Le milieu de l'estampe est occupée par une rivière qui serpente.

54 sur 38 de haut.

Très petite pièce qui représente une vue de Rome dans le fond de l'estampe. On voit le Dôme de l'Eglise St Pierre à gauche et à droite le chateau St Ange.

54 sur 38 de haut.

369

Plan d'une Ile traversant l'estampe presque en diagonale. On arrive à cette île par un pont de bateaux. En haut du plan, à droite, il y a une draperie en blanc, disposée pour recevoir une légende. Au milieu un espace rectangulaire est aussi en blanc et à gauche, il y a une échelle avec cinq divisions, sans numéros.

380 sur 260 de haut.

Cela me parait être le plan d'une partie de l'ile de la conférence, qui aurait été publié à propos du mariage de Louis XIV en 1660, ou peu de temps après.

370

Très petite pièce ovale representant un chœur d'eglise. Au

fond on voit l'autel, à droite et à gauche les stalles et sur le devant le lutrin. Au bas, il y a une draperie dont le fond est blanc.

Le plus grand diamètre a 72 le plus petit 55.

Cette pièce est aussi attribuée à Callot, mais sans fondement.

571

On voit des soldats rangés en bataille sur trois lignes; la première ligne, en haut, de l'estampe est composée de deux bataillons de hallebardiers; la seconde de deux groupes de cavaliers allant l'un vers l'autre ; la troisième ligne en bas represente encore deux groupes de cavaliers, ceux de gauche tournant le dos au spectateur et ceux de droite étant en face.

Au bas à droite il y a : Israel excud.

68 sur 84 de haut.

572

On voit une grue qui retire un os de la gueule d'un loup. Le fond est un paysage. Sans signature.

80 sur 60 de haut.

La plupart de ces pièces anonymes sont insignifiantes; quelques-unes ont été faites par Noblesse. Il serait facile d'en étendre la liste ; elles n'ont aucun genre d'intérêt.

573

Pièce de Callot achevée par Silvestre.

Dans la suite de la grande Passion de Callot, il y a une pièce, numérotée 7 dans le Catalogue de l'œuvre de Callot, par M. Meaume, et que Mariette attribue en partie à Silvestre. Elle représente un Crucifiement ; la croix est étendue sur le sol ; des hommes sont occupés à clouer la main droite du Christ, que quelques-uns tendent avec une corde. D'autres creusent le trou dans lequel la Croix doit être plantée ; les

deux voleurs sont sur le devant à droite. Il y a sur le côté un tertre couvert de spectateurs. Dans la marge du bas on lit l'inscription suivante :

Heu ! Quod Certamen ! quæ palmæ ! quiue triumphi !
Et tamen hic mortem, Tartaraq ima domat

Au bas à droite, dans l'estampe, on lit : Callot In.

Il y a deux états de cette planche.

1er État. C'est celui qui est décrit.

2e État. Les mots Callot In. ont été enlevés ; à gauche il y a : gravé par Callot, et à droite : à Paris chès Daumont.

Voici ce qu'en dit Mariette dans son Catalogue manuscrit. « M. Verdue, qui a appris à dessiner de M. Silvestre, m'a dit, qu'il lui avait entendu dire plusieurs fois, que cette pièce du Crucifiement n'était pas entièrement gravée par Callot, qu'il n'y avait fait que peu de choses, et que c'était lui, Silvestre, qui l'avait rachevée sur le dessin de Callot. Je crois, en effet, qu'il a raison ; à toutes les autres pièces de la suite il y a le nom de Callot suivi de *Fecit*, ou bien, *In et fecit ;* à celle-ci, on n'a mis que, *Callot In.* pour faire connaître qu'il n'en est que l'inventeur. »

Il ne faut pas confondre cette pièce avec une descente de Croix gravée par Charles-François Silvestre, d'après un dessin de Callot resté longtemps dans la famille Silvestre; puisque ce n'est qu'en 1811, à la vente de M. Jacques-Augustin de Silvestre, qu'il a été vendu avec vingt-quatre petites feuilles d'études et croquis, aussi du dessin de Callot, le tout pour 62 francs. La pièce d'Israel Silvestre n'a que le nom de commun avec celle de son fils.

374

Pièce faussement attribuée à Silvestre.

Dans les catalogues de vente, on attribue généralement à Silvestre, une Vue de Paris, qui forme le fond d'une estampe de Callot, connue sous le nom du marché d'esclaves. Je ne crois pas que ce fond soit de Silvestre, il semblerait être de Colli-

gnon. Mais il est difficile de ne pas l'attribuer à Callot, lorsqu'on remarque que les épreuves non terminées sont sans aucune lettre, sans nom d'artiste ni d'éditeur et sans date. Les noms et la date ont été ajoutés en 1629. A cette époque Callot était à Paris et l'on ne peut admettre qu'il ait laissé publier sous son nom, par son ami Henriet, une pièce qui n'aurait pas été entièrement de lui. Tel est au surplus l'avis de Mariette qui s'exprime ainsi dans ses notes manuscrites : « Il y a quelques endroits de cette planche qui ne sont pas entièrement terminés et qui l'ont été depuis, en 1629 par le même Callot qui a même ajouté, dans le fond, une vue de la ville de Paris du côté du Pont-Neuf. » Quoiqu'il en soit, on connaît cinq états de cette planche qui nous sont indiqués par M. Meaume.

1er État. Avant toute lettre.

Plusieurs figures ne sont indiquées qu'au trait. Le fond, qui représente le Pont-Neuf dans les états postérieurs, est entièrement blanc dans celui-ci. — Rare.

2e État. On voit, dans le fond, le Pont-Neuf et une partie des maisons qui bordent les quais. Les figures sont terminées. On lit à la gauche du bas : *Callot f. A Paris 1629 Israel excudit.*

3e État. Le nom d'Israel a été effacé et remplacé par celui de Fagnani.

4e État. Le nom de Fagnani est effacé ainsi que les mots : *A Paris 1629* et *excudit*, de sorte qu'il ne reste plus que *Callot f.*

5e État. A la suite du nom de Callot on lit : *Chez Md Vincent proche St Benoit rue St Jacques à Paris.*

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société :

Président : M. Henri **Lepage**.
Vice-Président : M. Alexandre **Geny**.
Secrétaire perpétuel : M. le baron **Guerrier du Mast**.
Secrétaire annuel : M. Charles de **Rozières**.
Secrétaires adjoints : MM. Lucien **Wiener** et **Maxant**.
Trésorier, Secrétaire honoraire : M. l'abbé **Guillaume**.
Bibliothécaire-Archiviste : M. l'abbé **Marchal**.

Membres honoraires.

MM.

A. Brun, ancien Préfet de la Meurthe.

Buquet (le baron Alfred), Maire de Nancy, Député de la Meurthe au Corps législatif.

Caumont (de), Directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Faye, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Recteur de l'Académie de Nancy.

Lenglé (Albert), Préfet de la Meurthe.

Menjaud (Mgr), Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine, premier Aumônier de S. M. l'Empereur.

Monet, ancien Maire de Nancy.

Membres titulaires * et correspondants ** :

La Ville de Mirecourt, représentée par son Maire.

MM.

Alexandre de Bonneval, Maire de l'Etanche (Vosges).

Alnot (Louis), Sous-Conservateur du Musée de Nancy.

André, Entrepreneur.

André (Edmond).

Aubry (Maurice), ancien Représentant des Vosges, Banquier à Paris.

Bagard (l'abbé), Curé de la paroisse Saint-Gengoult, à Toul.

Baille père, Propriétaire.

Bailly (Hyacinthe).

Balland (l'abbé Justin), Vicaire de la paroisse Saint-Nicolas, à Neufchâteau (Vosges).

Balland (l'abbé), Curé de Plombières (Vosges).

Balthazard (l'abbé), Vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Barbaut, Pharmacien.

Barberot, ancien Greffier.

Barbey, Propriétaire.

Barbier, (l'abbé), Professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire.

Barnage (l'abbé), Professeur d'histoire au grand séminaire.

Barthelémy (Édouard de), Auditeur au Conseil d'État, à Paris.

Bastien (l'abbé), Curé de la paroisse Saint-Martin, à Pont-à-Mousson.

Bastien, Notaire.

Bataille, ancien Notaire, à Haroué,

Bataille, Propriétaire, à Toul.

Beaudard (l'abbé), ancien Supérieur de séminaire, Curé de Conssey (Vosges).

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu ont leur résidence à Nancy.

** Voir, pour la distinction des Membres, l'article 2 des Statuts de la Société.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), Propriétaire.

Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale, Membre de l'Académie de Stanislas.

Beaupré (Émile).

Beauvau-Craon (le prince de), Sénateur, Président du Conseil général de la Meurthe.

Becker, Étudiant.

Bégel (l'abbé), Curé de Laitre-sous-Amance.

Bellot-Vergey, à Bar-le-Duc (Meuse).

Benoit (Louis), Propriétaire, à Berthelming.

Berbain (L.-S.), Propriétaire, à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Berger de Xivrey, Membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale, à Paris.

Bert, Avoué à la Cour impériale.

Besoin, Architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Boiselle, ancien Vérificateur des poids et mesures.

Boiteux (l'abbé), Curé de Saizerais.

Botta aîné, Propriétaire.

Bouillevaux (l'abbé), curé de Perthes (Haute-Marne).

Boulangé, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

Boulenger (l'abbé), Secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque de Nancy.

Bourcier de Villers (le comte Charles), Député des Vosges au Corps législatif, à Paris.

Bourgeois (l'abbé), Chanoine de la Cathédrale.

Bourgon (Dieudonné), Commis-greffier à la Cour impériale.

Bourgon (Jules), Banquier.

Bourgon (Léonce), Négociant.

Bouteiller (de), Officier d'artillerie, à Metz.

Bouvier (de), Conseiller de la Cour impériale.

Bouzey de Champagne (le comte de), à Paris.

Breton (l'abbé Charles), Secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque de Rodez (Aveyron).

Briaude-Lamarche, Propriétaire.

Buffet, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

Butte (Alexis), Propriétaire.

Buvignier (Charles), à Verdun-sur-Meuse.

Casse, Professeur de dessin au Lycée impérial.

Cauzier-Lahaye, Négociant.

Caye, Avoué au Tribunal.

Chabert, Membre de l'Académie de Metz.

Champagne (l'abbé), Vicaire, à Neufchâteau (Vosges).

Chapia (l'abbé), Curé de Vittel (Vosges).

Charlot (l'abbé), Chanoine honoraire.

Charlot, Conseiller à la Cour impériale.

Charlot (Edouard), Garde-général des Forêts, à Colombey.

Charlot (Alexandre), Juge d'instruction au Tribunal de Bar-le-Duc (Meuse).

Charmoy, Entrepreneur.

Charpillet, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Chartener (G.-G.), Propriétaire, à Metz.

Chatelain, Architecte, Conservateur des édifices diocésains.

Chatelain, fils.

Chatelain, ancien Négociant.

Christophe, Lithographe.

Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Clarinval, Architecte du département des Vosges pour l'arrondissement de Mirecourt.

Collenot père, Propriétaire.

Collenot (Louis), Maire d'Amance.

Collenot (Félix), Étudiant.

Colnot (l'abbé), Curé de Rouves-en-Saintois (Vosges).

Comeau (Amédée de), Propriétaire, à Eulmont.

Contal (Stanislas), Avoué au Tribunal.

Corny (de), Propriétaire, à Metz.

Corrard des Essarts, Architecte.

Cosserat (Jules), Professeur au collége de Lunéville.

Cournault (Charles), Propriétaire à Malzéville.

Courtois, Maire de Frouard.

Cuny, Architecte, à Lunéville.

Daubrée, Bijoutier.

Deblaye (l'abbé), Curé de Dommartin-lès-Toul.

Delalle (Mgr.), Évêque de Rodez, ancien Vicaire-général de Nancy, correspondant de l'Académie de Stanislas.

Demay, Rentier.

Didron aîné, Directeur des *Annales archéologiques*, à Paris.

Dietz, banquier.

Digot (Auguste), Docteur en droit, Membre de l'Académie de Stanislas.

Dœrflinger (Alfred), Caissier du comptoir Bourgon.

Dolard de Myon, Propriétaire.

Doncquer de T'serrolœffs, Propriétaire.

Ducourrau, Négociant.

Dufresne, Conseiller de Préfecture, à Metz.

Dumont, Juge au Tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).

Duplessis (Georges), Employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Dupont de Romémont (Louis), Propriétaire.

Du Prat, Professeur au collége de Lunéville.

Durand (l'abbé), Curé de Greux (Vosges).

Durand (Léon), Receveur municipal, à Remiremont (Vosges).

Élie père, Propriétaire.

Élie-Baille, Président du Tribunal et de la Chambre de Commerce de Nancy.

Élie (Edmond), Négociant.

Épailly, ancien Chef de bureau au Ministère de la Guerre, Propriétaire à Huchères, près Remiremont (Vosges).

Espée (Casimir de **L'**), ancien Député, à Paris.

Espée (le baron Marcien de **L'**), à Paris.

Espée (Henri de **L'**), à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Faucheux, Professeur, à Paris.

Ferry (l'abbé), Professeur au Collége de Vic.

Ferry (Édouard), Avocat, à Saint-Dié (Vosges).

Fèvre, Notaire.

Foblant (Maurice de), ancien Représentant.

Fourier (Xavier), Propriétaire, à Ligny (Meuse).

François, Notaire.

Fremotte, Peintre-verrier, à Neufchâteau (Vosges).

Gallet (l'abbé Charles), Vicaire-général du diocèse de Saint-Dié.

Gaspard (Émile), à Mirecourt (Vosges).

Gauvain (Charles de), Propriétaire.

Génin (Ernest), Payeur du département de la Meurthe.

Génin (Amédée), Sous-Préfet d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Gény (Alexandre), Propriétaire.

Georges (l'abbé), Curé de la Cathédrale de Toul.

Gérando (de), Directeur des contributions indirectes.

Gérard (l'abbé), Curé de Saint-Christophe, à Neufchâteau (Vosges).

Gérardin (l'abbé), Aumônier de la maison du Saint-Cœur de Marie.

Germain, Juge d'Instruction au Tribunal de Sarrebourg.

Gillet, Juge d'Instruction au Tribunal.

Godfroy, Médecin.

Gombervaux (l'abbé), Chanoine honoraire, Professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Gondrecourt (le comte René de), Conseiller de Préfecture.

Gouy (Jules), Propriétaire à Renémont, commune de Jarville.

Gouzot, Propriétaire.

Grand-Eury (l'abbé), Vicaire de la paroisse Saint-Epvre.

Grandeau (Louis), Étudiant, à Paris.

Grandjacquot (l'abbé), Curé de Méréville.

Grandjean, Docteur en médecine, Professeur à l'École de médecine.

Gravier (Auguste), Professeur de physique au séminaire de Saint-Dié (Vosges).

Gridel (l'abbé), Chanoine de la Cathédrale.

Guérard, Directeur de la Caisse d'Épargne et du Mont-de-Piété.

Guérin, ancien Notaire.

Guérin père, Propriétaire, à Lunéville.

Guérin (Charles), Propriétaire, à Lunéville.

Guerrier du Mast (le baron), ancien Sous-Intendant militaire, Membre de l'Académie de Stanislas.

Guillaume (l'abbé), Chanoine honoraire, Aumônier de la Chapelle Ducale de Lorraine.

Guyot (l'abbé), Professeur de mathématiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Guyot (l'abbé), Aumônier de l'hospice Saint-Julien.

Haldat du Lys (Charles de), Propriétaire.

Hamonville (le vicomte Louis d'), Propriétaire, à Manonville.

Harfort, fils, Vitrier.

Harmand (Henri), Attaché à l'ambassade de France à Madrid.

Hausen (Pierre d'), Propriétaire.

Haussonville (le comte O. d'), ancien Député, à Paris.

Hénin d'Alsace (le Prince d'), au château de Bourlémont (Haute-Marne).

Henriot, Juge de Paix, à Bar-le-Duc (Meuse).

Hinzelin, Agent-général des écoles.

Hinzelin (Alphonse), Rédacteur du *Moniteur de la Meurthe*.

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, Missionnaire à Chillicothé, diocèse de Cincinnati (États-Unis d'Amérique).

Huguet, Professeur à l'École normale primaire de la Meurthe.

Humbert, Architecte.

Humbert fils, Conducteur des travaux de la Ville de Nancy.

Huot (l'abbé), Curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Jacquot (de Vallois), Professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Joly, Juge de paix, à Pont-à-Mousson.

Joybert de Bussy (le comte de), Propriétaire.

Keller (Edmond), Propriétaire, à Lunéville.

Klein (l'abbé), Curé de Bourgaltroff.

Klein (l'abbé), Curé de Vézelise.

Klopstein (le baron de), à Ville-en-Voëvre (Meuse).

Lacasse (l'abbé), Curé d'Haussonville.

Lachasse (Ferdinand), Avocat à la Cour impériale.

Lacour (de), Ancien maître des requêtes, à Vigneulles (Meuse).

Lacroix, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres.

La Flize (l'abbé), Chanoine honoraire.

Lagabbe (de), Président du Tribunal de Neufchâteau (Vosges).

La Lance (Gustave de), Propriétaire, à Saint-Mihiel (Meuse).

La Lance (Albert de), ancien Officier, à Saint-Mihiel (Meuse).

Lallemand (l'abbé), Chanoine honoraire, ancien Professeur de belles-lettres.

Lallement (Louis), Avocat à la Cour impériale.

Lallement de Mont (Charles).

Lallement de Mont (Frédéric), Capitaine d'artillerie, à Strasbourg.

Lamasse, Peintre, à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), Membre du Conseil général de la Meurthe, au château de Fléville.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Lamblin (l'abbé), Chanoine honoraire, Supérieur des pensionnats de la Malgrange et de Saint-Léopold.

Landreville (le comte Victor de), Membre du Conseil général de la Meurthe.

Landrian (de), baron du Montet, Propriétaire.

Langlard, Agent d'assurances.

Laprevotte (Charles), Propriétaire, à Mirecourt (Vosges).

Larcher, Propriétaire, à Lunéville.

Lazard-Lévy fils, Négociant.

Lebègue, fils.

Leborne, Conservateur du Musée de Nancy.

Leclerc, premier Avocat-général à la Cour impériale de Metz.

Ledain (l'abbé), Prêtre habitué, à Louvigny (Moselle).

Lepage (Amédée), Imprimeur.

Lepage (Henri), Archiviste de la Meurthe, Membre de l'Académie de Stanislas.

Lévy-Bing, Banquier.

Lezay-Marnézia (le marquis E. de), Propriétaire.

Liebermann, Professeur de langues au Lycée de Meaux.

Linas (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).

Louis, Avocat à la Cour impériale.

Madelin (Jules), ancien Négociant, Juge au Tribunal de Commerce.

Maffioli (René).

Malgras, Inspecteur d'Académie, à Épinal (Vosges).

Mangenot (l'abbé), Curé de Parguy-sur-Mureau (Vosges).

Mangeot fils aîné.

Mangeot fils.

Mangin (l'abbé), ancien Directeur du pensionnat Drouot.

Manse (l'abbé), Doyen du Chapitre de la Cathédrale.

Marchal (l'abbé), Chanoine honoraire, Membre de l'Académie de Stanislas.

Marchal (l'abbé), Curé de Leyr.

Marchal, ancien Député de la Meurthe.

Marchal, Avocat.

Marchal, Docteur en médecine, à Lorquin.

Marchal, Maître-adjoint à l'École normale primaire de la Meurthe.

Marchal-Collot, Négociant.

Marchand, Négociant.

Mardigny (Paul de), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc (Meuse).

Mardigny (de), ancien Sous-Inspecteur des forêts.

Marsal (l'abbé), Curé de Vahl.

Martinprey de Romécourt (le comte de), Propriétaire, à Romécourt.

Masson, Clerc d'avoué.

Maud'heux père, Avocat à Epinal, Président de la Société d'Émulation, Membre du Conseil général des Vosges.

Maxant (Eugène), Secrétaire du Parquet de la Cour impériale.

Maxé (l'abbé), Directeur de l'Institut des Jeunes-Aveugles.

Meaume, Avocat, Professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole impériale forestière, Membre de l'Académie de Stanislas.

Meixmoron-Dombasle (de), Directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Meixmoron-Dombasle (Charles de).

Mélin, Architecte, Professeur au Lycée impérial.

Mengin (G.), Général du Génie, à Paris.

Mengin (Louis), Avocat à la Cour impériale.

Merlin de Thionville, ancien Maire de Bruyères (Vosges).

Metz-Noblat (Alexandre de), Membre de l'Académie de Stanislas.

Michelant, Employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Miller-Thiry, Marbrier.

Millot, Directeur de l'École normale primaire de la Meurthe.

Mirguet (l'abbé), Vicaire-général du diocèse de Nancy.

Mitry (le comte Charles de), au Ménil-Mitry.

Monnier, Président de la Société d'Agriculture, Membre de l'Académie de Stanislas.

Montangon (le comte de), Propriétaire.

Morel (l'abbé), Curé de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Morel, Inspecteur des Forêts, à Pont-à-Mousson.

Morey, Architecte de la Ville de Nancy, Membre de l'Académie de Stanislas.

Morville (le comte de), Maire de Mailly, Membre du Conseil d'arrondissement.

Mougenot (Léon), Licencié en droit.

Munich fils, à Malzéville.

Noël (l'abbé), Directeur du pensionnat de la Malgrange.

Noël (l'abbé), Vicaire à la Cathédrale.

Noël, Président du Tribunal de Bar-le-Duc.

Noue (Arsène de), Docteur-médecin, à Mallmédy (Prusse).

Oyon, Propriétaire, à Pagny-sur-Moselle.

Paillart, ancien Procureur-général, Premier Président honoraire de la Cour impériale, Président de l'Académie de Stanislas.

Pardieu, Greffier de la justice de paix, à Thiaucourt.

Parisot, Avocat.

Paulus (Charles), Artiste-peintre.

Pernot du Breuil, ancien Adjoint au Maire de Nancy.

Petit, Receveur, à Saint-Mamet-la-Salvetat (Cantal).

Piat de Braux (Gabriel de), à Boucq (Meurthe).

Pichon (Albert), Employé des lignes télégraphiques.

Pierson, Conseiller à la Cour impériale.

Pierson (Charles), Étudiant en droit.

Piller, Propriétaire, à Saint-Dié (Vosges).

Piroux, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets, Membre de l'Académie de Stanislas.

Préfontaine, Avoué au Tribunal.

Prost (Auguste), Membre de l'Académie de Metz,

Provensal, Propriétaire.

Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville (Moselle).

Raigecourt (le marquis de), Propriétaire.

Ravinel (Charles de), Étudiant.

Reber, Professeur d'histoire au Collége de Blois.

Regnault, Greffier en chef de la Cour impériale.

Régnier (l'abbé Joseph).

Remy, Peintre-verrier.

Renauld (Jules), Avoué au Tribunal.

Riocour (le comte René du Bois de), Capitaine d'artillerie, à Vitry-la-Ville (Marne).

Rolland de Malleloy (le baron), Propriétaire.

Rollot (Charles), Négociant.

Rosaye (l'abbé), Curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Roubalet-Backes, Négociant.

Rouyn (Henri de), Percepteur, à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), Propriétaire.

Rozières (Charles de), Propriétaire.

Sacquin, Avocat à la Cour impériale de Nancy, Membre du Conseil général des Vosges.

Saint-Florent (de), Propriétaire.

Saint-Remy (René de), Avocat, Juge-suppléant au Tribunal.

Saint-Vincent (le baron de), Conseiller à la Cour impériale Membre de l'Academie de Stanislas.

Saladin (le baron), Propriétaire.

Salle (Félix), Étudiant en droit, à Vézelise.

Salmon, Conseiller à la Cour impériale de Metz.

Schilling (l'abbé), Curé de Mazelay (Vosges).

Schmit, Employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Serre (F. Gaston de), à Versailles (Seine-et-Oise).

Simon (Victor), Conseiller à la Cour impériale et Président de l'Académie, à Metz.

Simonin père, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de Stanislas.

Simonin (Edmond), Directeur de l'École de médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.

Simonin (François), Membre du Conseil d'hygiène.

Sonnini, à Port-Louis (Morbihan).

Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz.

Sucy d'Auteuil (de) ancien Officier supérieur.

Tardif de Moidrey (René), de Metz.

Thiébaut (l'abbé), Professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Thiéry (Jean-Baptiste), Propriétaire.

Thorelle, Artiste peintre.

Thouvenel, Avoué à la Cour impériale.

Trancart, Commandant du Génie, à Nancy.

Ubexi (Ernest d'), Propriétaire.

Uhrich, Colonel en retraite, à Paris.

Vagner, ancien Professeur à l'École forestière et au Lycée, géran du journal l'*Espérance*.

Vanson (l'abbé), Chapelain de Sainte-Genevière, à Paris.

Vatry (B. de), ancien Député de la Meurthe, à Paris.

Vaulx (le comte de la), Propriétaire à Villers-Agron (Aisne).

Vautrin, Architecte.

Veanson (Alfred), Employé.

Vienne (E. M. de), Juge au Tribunal.

Vigan de Cernières (le baron de), à Cernières, par Montreuil-l'Argille (Eure).

Villemin (F.), Percepteur, à Rambervillers (Vosges).

Vincent (le baron René de), Propriétaire, à Lesse.

Vincent, Docteur en médecine, Préparateur à la Faculté des Sciences.

Vivenot, Architecte.

Voirin, Propriétaire.

Weiss (l'abbé), ancien Principal du collége de Vic.

Welche (Charles), Avocat à la Cour impériale.

Widranges (de), Propriétaire, à Bar-le-Duc (Meuse).

Wiener fils, Négociant.

Zéler (l'abbé), Curé d'Aouze (Vosges).

Membres correspondants honoraires :

MM.

Bard (le chevalier Joseph), à Thorey, près Beaune (Côte-d'Or).

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Chalembert (V. de), à Paris.

Contencin (de), Directeur-général de l'administration des Cultes, à Paris.

Cuypert (de), Statuaire, Trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Forgeais (Arthur), Fondateur-Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

Juillac (le vicomte de), Officier supérieur, Secrétaire de l'Académie de Toulouse.

Kerckhove (le vicomte de) Grand-Croix, Commandeur de plusieurs ordres, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Kerckhove-Varent (le vicomte Eugène de), Conseiller d'ambassade, Chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie près le gouvernement belge, etc., à Bruxelles.

Lacroix (Monsignor), Camérier secret de Sa Sainteté Pie IX, Clerc national de France à Rome.

Mélano (le comte de) Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Montalembert (le comte de), de l'Académie Française, à Paris.

Reume (de), Membre du Conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles.

Schayes, Conseiller de l'Académie, Directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Silvy (Auguste), Sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

Soland (Aimé de), Secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

Van Hoorebeke (Gustave), Avocat à la Cour d'appel de Gand.

Agent comptable de la Société : M. **Puel**, rue des Quatre-Eglises, 51.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse Saint-Pierre de Nancy, par M. l'abbé Marchal. 5

Esquisse de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine, depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France, par M. J.-B. Simonin, père. 57

Notice sur l'église de Rollainville, par M. Humbert. 161

Le Livre des Enquéreurs de la cité de Toul, par M. Henri Lepage. 177

Catalogue de l'œuvre d'Israël Sylvestre, par M. Faucheux. — (Fin).

PLANCHES.

Église de Rollainville, par M. A. Humbert fils.

Face au nord et au sud.

Face à l'est et à l'ouest.

Plan de l'église. — Inscription placée sur le socle du chœur.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00691 6775